Solicitor General Canada

Solliciteur général Canada

Secretariat

Royal Canadian Mounted Police

National Parole Board

The Correctional Service of Canada

Canadian Security Intelligence Service

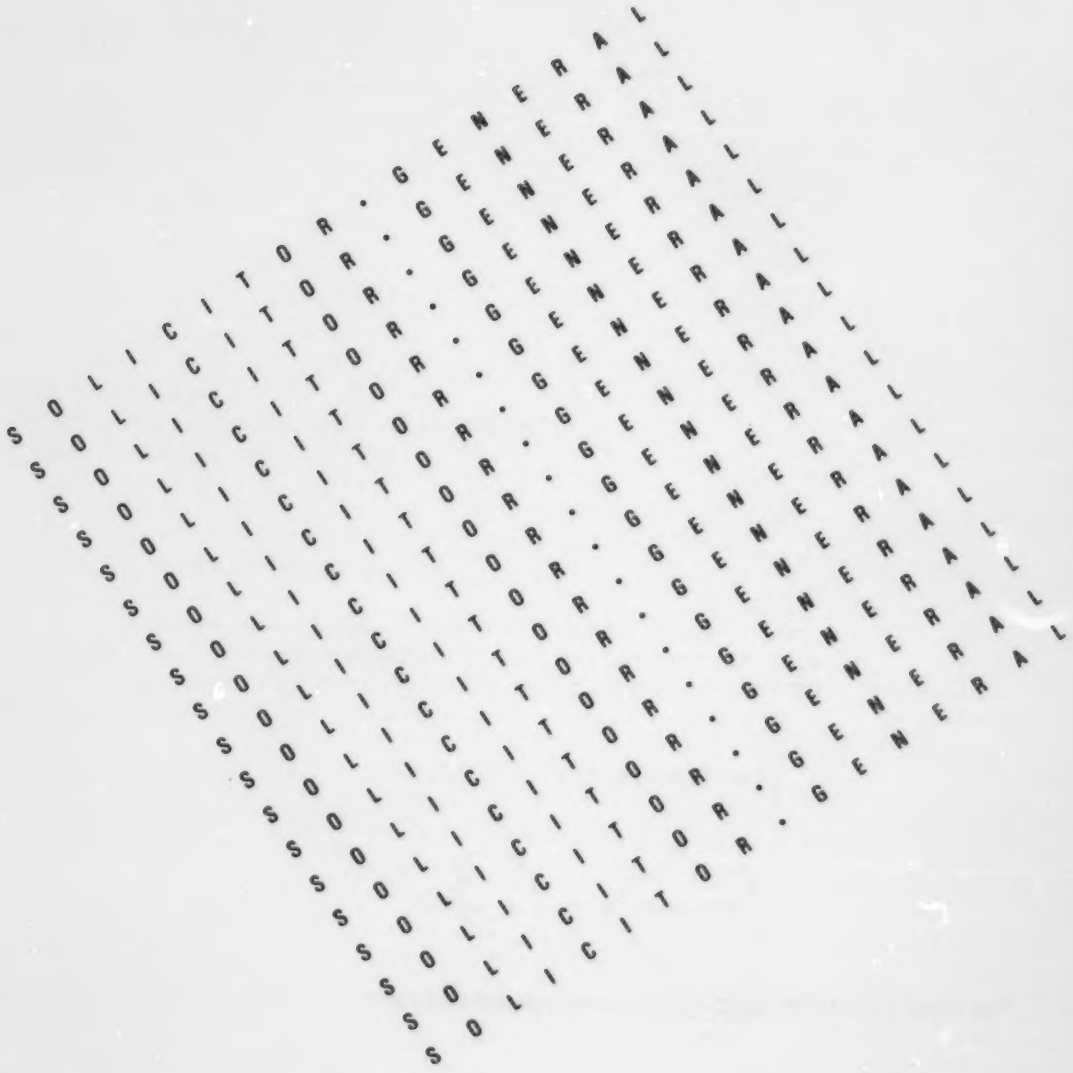

Canada

ANNUAL REPORT

1990 • 1991

This report is printed on paper containing recycled, de-inked waste.

Published under the authority of the
Hon. Doug Lewis, P.C., M.P.,
Solicitor General of Canada

Produced by the Communications Group,
Ministry Secretariat

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Cat. No. JS1-1991

ISBN 0-662-58832-0

Solicitor General of Canada

CANADA

Solliciteur général du Canada

To His Excellency
The Right Honourable Ray Hnatyshyn
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Ministry of the Solicitor General for the fiscal year April 1, 1990 to March 31, 1991.

Respectfully submitted,

Hon. Doug Lewis, P.C., M.P.

Ottawa, Canada K1A 0P8

92-03923/

CONTENTS

The Ministry of the Solicitor General

Secretariat 3

Police and Security Branch 4
Planning and Management Branch 7
Corrections Branch 11
Communications Group 14
Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service 14
Appendices 16

Royal Canadian Mounted Police 21

Program Objective 23
Organization 23
Operations 25
Law Enforcement and Protective Services 31
Corporate Management 35
Administration 37
Highlights of 1990-91 40
Objectives for 1991-92 40

National Parole Board 43

Highlights of 1990-91 44
Strategic Planning and Research Division 44
Program Policy Division 44
Evaluation, Audit and Statistics Division 44
Information Systems and Services Division 44
Board Member Training and Development 45
Appeal Division 45
Clemency and Pardons Division 45
Human Resources Division 46
Finance and Administration Division 46
Access to Information and Privacy Unit 46
Communications Division 46
NPB Regional Offices 47
Tables 47

The Correctional Service of Canada 51

Mission 52
Organization 52
Corporate Objectives 53
Correctional Strategy 53
Highlights of 1990-91 53
Correctional Operations 54
Correctional Programming 56
Technical and Inmate Services 59
Management and Administration 63
Special Report 66

Appendices:

1. Total Number of Offenders on Register — March 31, 1991 68
2. Financial Performance by Activity 68
3. Expenditures for the Last Five Years by Activity 69
4. Person-Year Utilization 70
5. Revenues 70

Canadian Security Intelligence Service 71

The Mandate of CSIS 72
The Powers of CSIS 73
Highlights of 1990-91 73
The Controls of CSIS 74
Independent Review of CSIS 75

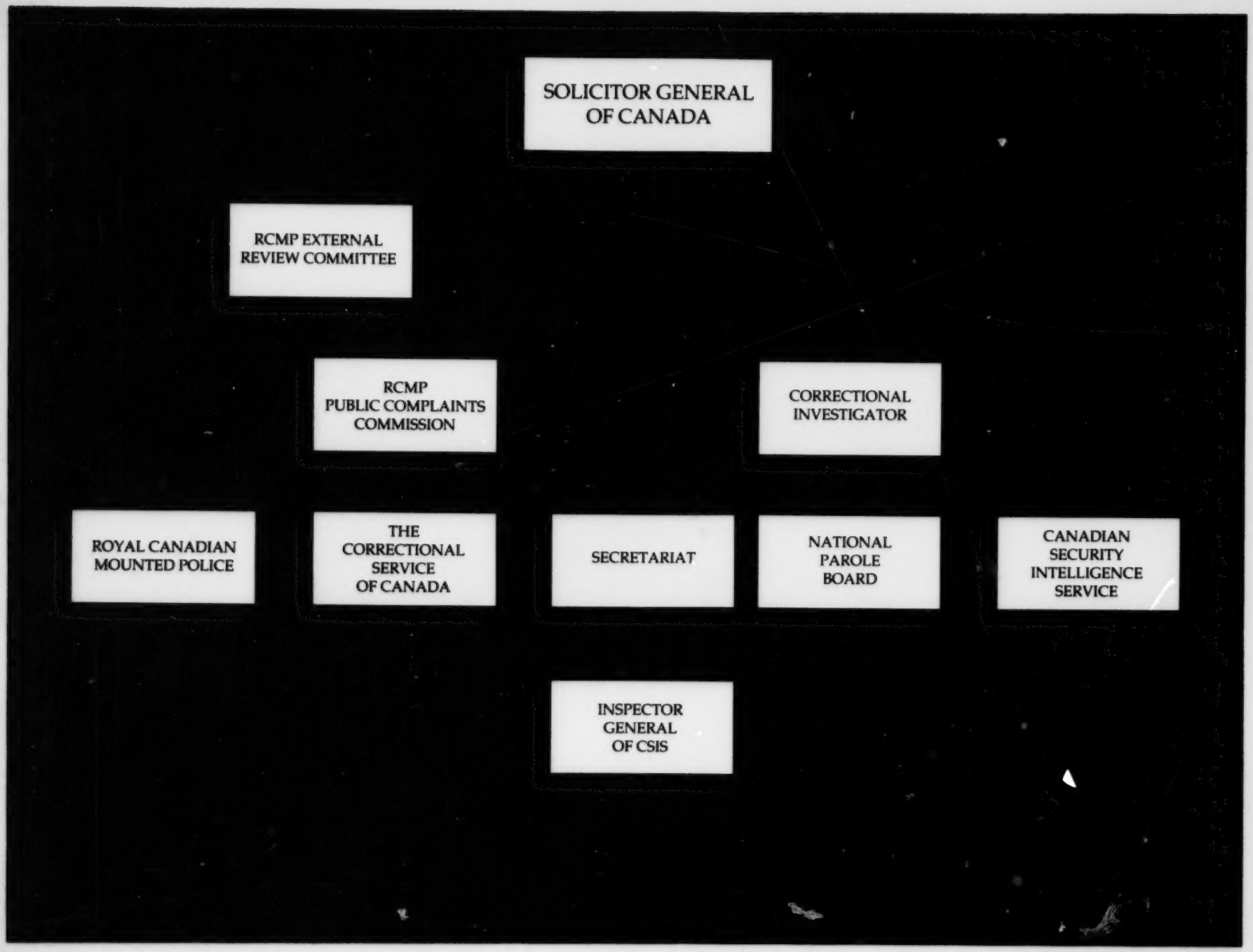
SOLICITOR GENERAL OF CANADA
RCMP EXTERNAL REVIEW COMMITTEE
RCMP PUBLIC COMPLAINTS COMMISSION
CORRECTIONAL INVESTIGATOR
ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE
THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA
SECRETARIAT
NATIONAL PAROLE BOARD
CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE
INSPECTOR GENERAL OF CSIS

The Ministry's 30,000 police, penitentiary guards, parole officers, security intelligence officers, policy advisors and support staff work to protect Canadians from threats to personal and national security and from infringements upon their rights and freedoms.

Four agencies make up the Ministry: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the National Parole Board (NPB), the Correctional Service of Canada (CSC) and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). In addition, a Secretariat provides advice to the Solicitor General on policing, corrections and national security, and advises on Ministry policy.

The Solicitor General administers the *Department of the Solicitor General Act*, the *Royal Canadian Mounted Police Act*, the *Penitentiary Act*, the *Parole Act*, the *Prisons and Reformatories Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act*, the *Security Offences Act*, the *Criminal Records Act* and the *Transfer of Offenders Act*. The Ministry's operational responsibilities are carried out under acts such as the *Identification of Criminals Act*, the *Official Secrets Act*, the *Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act* and the *Immigration Act*, which are administered by other departments. The RCMP enforces all federal statutes, such as the *Criminal Code of Canada*, when they are not under the jurisdiction of another department or agency.

This report details the activities and accomplishments of the Ministry's four agencies and the Secretariat for the 1990-91 fiscal year.

THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL

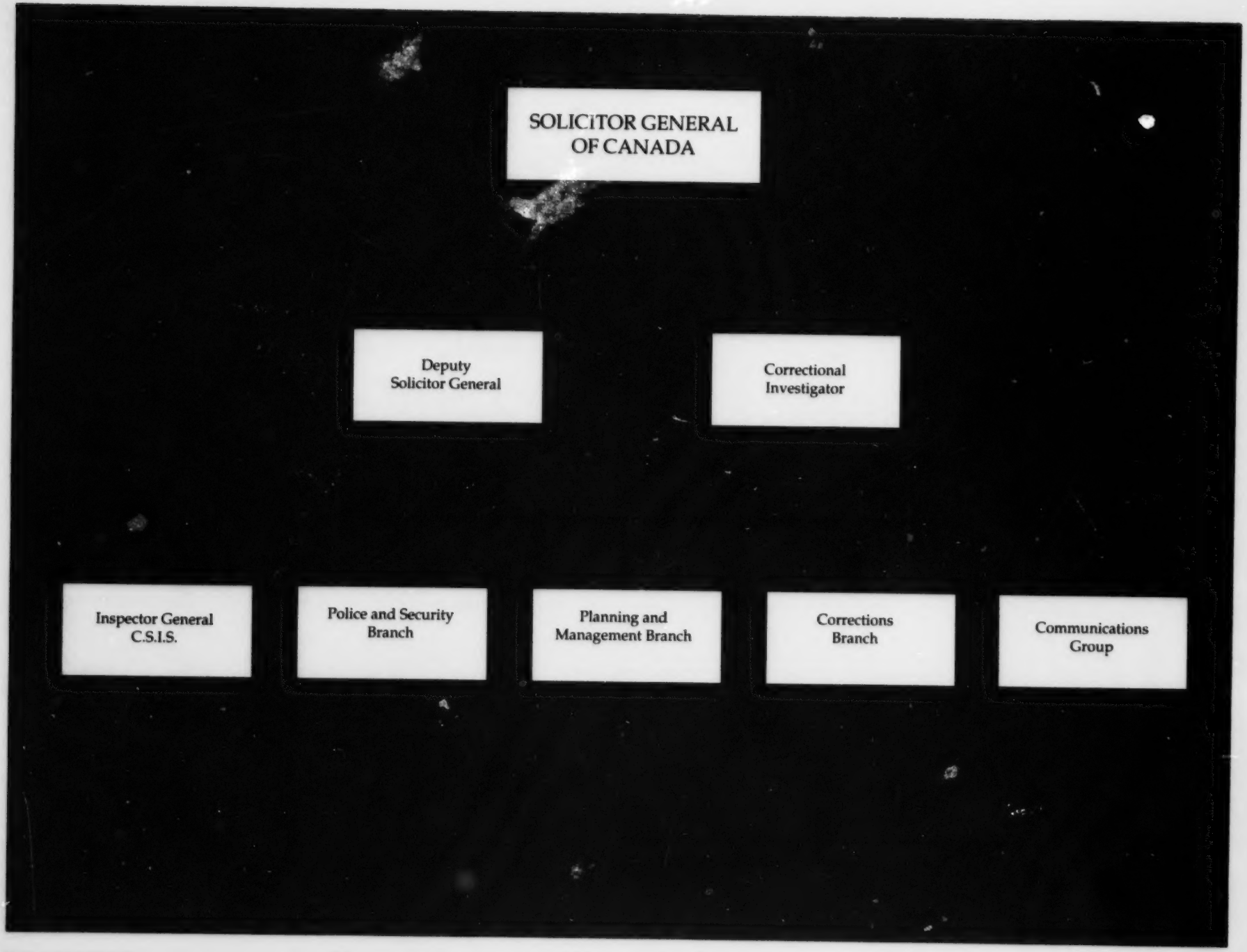
SOLICITOR GENERAL OF CANADA
Deputy Solicitor General
Correctional Investigator
Inspector General C.S.I.S.
Police and Security Branch
Planning and Management Branch
Corrections Branch
Communications Group

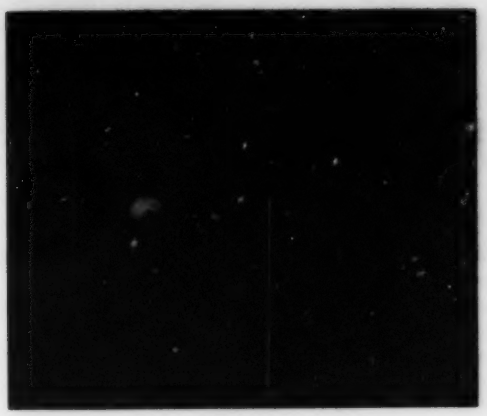

The Secretariat advises and assists the Solicitor General in discharging his responsibilities for:

- Providing direction to the agencies of the Ministry;
- Exercising national leadership in policing, law enforcement, security, corrections and conditional release; and
- Answering in Cabinet and Parliament for the Ministry.

Headed by the Deputy Solicitor General, the Secretariat's organization is in keeping with the Ministry's mandate for corrections, policing and security intelligence. It has three branches: Police and Security, Planning and Management, and Corrections.

SECRETARIAT

Police and Security Branch

The Police and Security Branch (PSB) provides advice and support to the Solicitor General as minister responsible for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission, CSIS and the Inspector General of CSIS. The Branch also supports the Solicitor General as lead minister in the government's response to terrorism.

PSB advises the Minister and the Deputy Solicitor General on developments in the law enforcement and national security sectors, and it develops and coordinates initiatives to carry forward the Solicitor General's responsibilities in these areas.

In carrying out its responsibility for the development of policy advice, PSB consults with Ministry agencies, other federal departments, the provinces, and agencies of foreign governments.

PSB, with the support of the RCMP, is negotiating renewal of contracting arrangements with eight provinces and the two territories for RCMP policing services.

Security Policy and Operations Directorate

The Directorate is divided into three divisions: Security Policy, Security Operations and the *Canadian Security Intelligence Service Act* Review. It is responsible for:

- Analyzing corporate and operational policy initiatives, issues and proposals on CSIS security intelligence programs, and on the security enforcement and protective security programs of the RCMP;
- Initiating, developing and administering government and Ministry national security policies, in collaboration with the Ministry agencies and other government departments and agencies;
- Managing the Solicitor General's direct responsibility for national security programs; and
- Co-ordinating the government's response to the report of the Special Parliamentary Committee on the review of the *Canadian Security Intelligence Service Act* and *Security Offences Act* after which the responsible division is disbanded.

Highlights of 1990-91

In this period, work undertaken within the Directorate included:

- Co-ordinating and developing briefings, monitoring the hearings and arranging for the appearance of government witnesses before the Special Committee of the House of Commons reviewing the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Security Offences Act*;
- Analyzing and assessing *In Flux But Not In Crisis*, the Report of the Special Committee on the review of the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Security Offences Act*;
- Co-ordinating and preparing *On Course*, the government's response to the Report of the Special Committee. *On Course* was tabled in February 1991;
- Continuing work to consolidate, update and complete the strategic policy framework for the Canadian Security Intelligence Service, as outlined in *On Course*;
- Reviewing and updating ministerial direction to CSIS;
- Developing proposals relating to ministerial direction in sections 2 and 12 of the *CSIS Act*;
- Advising the Solicitor General on reports received from the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General of CSIS;
- Consulting with CSIS regarding general operational policies;
- Reviewing CSIS requests for authority to use special investigative techniques and to undertake sensitive operations, and advising the Solicitor General on those requests; and

- Reviewing reports submitted by CSIS and the RCMP on their respective responsibilities under the *Immigration Act* and *Citizenship Act*, and advising the Solicitor General.

Police and Law Enforcement Directorate

During 1990-91, the Police and Law Enforcement Directorate re-organized and adopted an issue management approach to its responsibilities. Three new divisions resulted: Police Policy and Research, RCMP and Enforcement Policy, and the Operations Support Group. The Federal Law Enforcement Under Review (FLEUR) Secretariat continues to report through the Directorate.

In order to deal more effectively with policing and law enforcement issues and to carry out its responsibilities in the priority areas of aboriginal policing, drugs and major crimes, multiculturalism and community policing, and vulnerable sectors, issue management teams were established within the Police Policy and Research Division.

The Directorate's work continues to focus on increasing the effectiveness and efficiency of policing and law enforcement in Canada. By conducting research, developing policy and programs, and providing information and advice, the Directorate supports the Solicitor General in:

- Maintaining accountability of the political executive for the activities of the RCMP by providing the Minister with information and advice on all matters connected with statutory responsibilities for the RCMP, the RCMP External Review Committee, and the RCMP Public Complaints Commission;
- Administering statutory functions assigned to the Solicitor General under the *RCMP Act* and the *Criminal Code*;
- Achieving Canadian foreign policy interests and objectives regarding policing and law enforcement matters;
- Contributing to policing in Canada through research and program support for the development, implementation and evaluation of policing strategies, programs and services over the full range of federal and national responsibilities of the Ministry;
- Supporting federal law enforcement through the development and implementation of initiatives which seek to enhance the consistency and general management of enforcement activities; and
- Exercising national leadership in police and law enforcement policy matters by providing timely, accurate and objective information and advice on issues related to policing in aboriginal and multi-cultural communities, police response to violence against women and children, and other vulnerable sectors, drug prevention and supply reduction strategies, and information technology and management strategies for the police and law enforcement community.

Highlights of 1990-91

During this period, the Directorate's activities included:

- Participating in Canada-wide consultations to obtain advice and assistance from federal and provincial governments, private sector and non-government partners related to Canada's Drug Strategy;
- Supporting RCMP proceeds-of-crime law enforcement by completing a two-year study into money laundering and conducting research into the implementation and effectiveness of the Proceeds of Crime legislative provisions;
- Launching a two-year demonstration project in partnership with the Government of Ontario and the Metropolitan Toronto Police to address the problem of drug abuse among youth in Toronto's inner city;
- Assisting with the development of culturally appropriate drug and alcohol prevention materials for use by police in native and Spanish-speaking communities;
- Conducting research into drug law enforcement to evaluate the impact of diverse strategies;
- Participating in the renewed Family Violence Initiative to develop and promote sensitive and effective policing and law enforcement responses to family violence;

- Supporting various projects that will assist and promote policy development and innovation in the policing community, such as the Nova Scotia Family Violence Tracking Project;

- Communicating the results of research and program initiatives in publications on policing and the elderly, youth at risk, and the RCMP charging policy, and through presentations at conferences, symposia, and workshops;

- Under the rubric of the Federal Law Enforcement Under Review (FLEUR), developing Operational Guidelines on Accountability Systems and Controls to ensure the legality of enforcement actions, the protection of civil liberties, the appropriate use of discretion in law enforcement decision-making, the operational justification of enforcement powers and the integrity of enforcement officers;

- Issuing four editions of *DOSSIERS*, a quarterly professional and information newsletter prepared by FLEUR, with a circulation to 4,000 federal law enforcement agencies and officers;

- Supporting a variety of policy development and research initiatives concerning aboriginals and policing, including participating in consultations on the Indian Policing Policy Review and the preparation of policy advice for Ministers;

- Reviewing and contributing to the development of agreements on law enforcement cooperation between Canada and other nations;

- Supporting the RCMP's Official Languages Directorate in the publication and distribution of bilingual police training aids such as the RCMP's International Illustrated Vocabulary of French-English Fingerprint Terminology;

- Preparing and distributing a major discussion paper and background document on the future of policing in Canada, following national consultations; and

- Co-ordinating the development of a Canadian Police-Race Relations Centre that will provide police executives with expert advice and information on bias-free recruitment strategies, cross-cultural sensitivity training, and liaison mechanisms with visible minorities as well as aboriginal peoples and communities.

National Security Coordination Centre (NSCC)

The National Security Coordination Centre has three divisions: Policy and Planning, Security Advisory Committee Secretariat, and Operations and Exercises. The Centre supports the Solicitor General in his lead role for security by:

- Co-ordinating the development and implementation of the national counter-terrorism and crisis management program at interdepartmental, provincial and international levels;

- Co-ordinating the federal response to terrorism and other crises that threaten public order;

- Supporting the Security Advisory Committee, an interdepartmental committee chaired by the Deputy Solicitor General, which is in charge of security matters having an impact on the government; and

- Co-ordinating exercise programs designed to test and assess counter-terrorism plans, and Ministry involvement in exercises that test other aspects of crisis planning.

Highlights of 1990-91

During this period the National Security Coordination Centre:

- Began development of the second edition of the National Counter-Terrorism Plan;

- Continued consultations with the provinces on how to better integrate provincial roles and responsibilities into the National Counter-Terrorism Plan;

- Conducted a major exercise to practice aspects of the National Counter-Terrorism Plan and consultation and coordination arrangements among federal, provincial and municipal governments;

- Under the auspices of the Canada-United States Bilateral Consultative Group, conducted a public communications seminar regarding terrorist incidents;

- Participated in consultations with European counterparts responsible for counter-terrorism at meetings in Rome and Dublin; and
- Acted as the Solicitor General's communications co-ordination centre for the Oka and Gulf incidents.

Planning and Management Branch

The Planning and Management Branch supports the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Ministry Secretariat and review agencies by providing services related to:

- Strategic and operational planning
- Resource management, analysis and planning;
- Information management;
- External relations; and
- Executive and coordinating services.

Planning, Financial Management and Administration Directorate

The Planning, Financial Management and Administration Directorate has three divisions.

Planning and Analysis Division

The Planning and Analysis Division supports the planning and accountability processes at a strategic level for the Ministry and at an operational level for the Ministry Secretariat, Office of the Inspector General (CSIS), and Office of the Correctional Investigator. It co-ordinates the Secretariat's resource allocation, budgeting and resource management, as well as the Secretariat's response to government planning and accountability initiatives. It also provides analytical and reporting support required for effective resource management.

Highlights of 1990-91

In 1990-91, the previous Planning, Systems and Information Management Division was reorganized in keeping with its functional responsibilities creating two separate divisions: Planning and Analysis, and Information Management. Highlights for the Planning and Analysis Division include:

- Significantly improving resource information available to managers, both in terms of quality, timeliness and completeness; and
- Improved budgetary and resource allocation and control processes with a view to making them more visible and useful to management.

Objectives for 1991-92

The Division will continue current initiatives in the areas of:

- Developing and implementing an overall planning and accountability framework for the Ministry;
- Supporting Public Service 2000 initiatives in the Secretariat, particularly in the area of resource management; and
- Continuing refinements to budgeting, allocation, reporting and analytical processes to support managerial decision-making.

Finance and Administration Division

The Finance and Administration Division is responsible for the provision of financial and administrative support and services to the management and operation of the Ministry Secretariat and the review agencies. It is also responsible for the promotion and support of effective management practices and methods. This is done through the development and implementation of policies, procedures, programs and services; the provision of expert advice, guidance and information to support management; the assurance of compliance with legislative, regulatory and policy requirements, both government-wide and internal; and the assurance of accountability and control.

Highlights of 1990-91

One of the main areas of focus for Finance and Administration Division in 1990-91 was to provide managers with greater authority and flexibility to carry out their programs. Linked closely to this were several education initiatives to ensure that managers know about the accountability that accompanies their increased level of authority.

Some specific activities that contributed to this new environment were:

- A complete review of delegation of signing authority which resulted in recommendations to give managers significantly increased delegation powers;
- Training sessions for managers to ensure that they understand the ownership and accountability that accompanies their increased ability to delegate; and
- The streamlining and simplification of several internal processes for managers to reduce paper burden, e.g. routing process for contribution agreements, coding structures, etc.

The second major focus of work for the Division was on improving the timing, availability, and quality of information provided to managers to support them in their work. To achieve this objective, a new financial management information system (Parms II) was developed and is being implemented. This system allows for direct user input. Therefore, managers have greater control over their own financial information. It also allows managers to obtain up-to-date financial information at any time.

A new automated records management system (RIMS) was purchased in the latter part of 1990-91 and will be implemented in 1991-92. The system will represent one more method of providing managers direct access to the information they require.

Objectives for 1991-92

The Division will continue to:

- Implement the financial management (Parms II) and the automated records management system (RIMS) to provide managers with complete and current information;
- Advise and assist managers as they assume their new responsibilities and accountabilities resulting from Public Service 2000;
- Develop standards for processing client requests;
- Improve the overall Secretariat reporting systems; and
- Assist in the development of EDP security procedures.

Systems Development and Management Division

The Systems Development and Management Division promotes the effective use of computers and telecommunications in the Minister's Office, Secretariat, Office of the Inspector General of CSIS, and Office of the Correctional Investigator.

Highlights of 1990-91

In 1990-91, the Division:

- Helped improve internal and external communications by extending electronic mail services to the offices of all senior managers;
- Implemented a major portion of the local area network (LAN) that will link all non high-security equipment. This will improve access to corporate databases, internal communications, and productivity through the sharing of computing resources; and
- Converted an ineffective financial planning and management system from an obsolete mini computer to the LAN, to provide full access to more timely data, ensure data integrity, and reduce workloads and paperburden.

Objectives for 1991-92

Next year, the Division will:

- Complete the LAN for the non-security areas, and help establish a similar network for some of the high-security areas of the Secretariat;

- Help complete the conversion of all corporate databases from the obsolete mini computers to the LAN(s), and phase out the mini computers to provide a common, LAN-based computing environment; and

- Work to ensure that technology in the Secretariat continues to address the needs of those who use it. The Division will also provide ongoing technical support and maintenance services.

Management Review Directorate

The Management Review Directorate is responsible for the functions of audit and program evaluation.

Highlights of 1990-91

During this period the Directorate:

- Updated the Long Term Audit and Program Evaluation Plans;

- Audited the functions of Staffing and Human Resource Planning;

- Conducted a follow-up audit which examined the progress made in implementing management action plans flowing from audits conducted in 1988-89 and 1989-90; and

- Completed the evaluation of the Secretariat's external communications program.

Objectives for 1991-92

The Directorate plans to:

- Revise the Long Term Audit and Program Evaluation Plans;

- Conduct audits of Financial Control and Delegation of Authority, Management Information Systems and project contributions to three recipients;

- Complete the triennial assessment of classification decisions as required by Treasury Board;

- Complete evaluation assessments of the Secretariat Library and the National Joint Committee and the evaluation of the Secretariat Library, if required; and

- Assist in the co-ordination of the mid-term evaluation of the federal government's Family Violence Initiative within the Ministry.

Human Resources Division

Working with managers and employees of the Secretariat, the role of the Human Resources Division is to facilitate the recruitment of personnel, to identify opportunities for the professional development of all employees and to create a work environment that stimulates, challenges and recognizes the efforts of employees.

Highlights of 1990-91

The Human Resources Division has implemented:

- A Secretariat Labour/Management Committee which deals with issues of concern to employees;

- The publication of "Personnel News" to inform employees on various subjects;

- An assignment program to assist employees in finding opportunities to take up challenges within the Secretariat, the agencies as well as the Public Service;

- A self-funded leave program;

- An Employee Assistance Program, in collaboration with Health and Welfare, to help employees identify and solve personal difficulties that could affect their work performance;

- An In-house Language Training Program to assist managers and employees in fulfilling the requirement of two official languages;

- An organizational structure which allows the Division to provide full human resources services through their generalist advisors to management at all levels;

- A Career Planning Counselling service through Health and Welfare;

- A 3-year Training and Development system to assist management in planning the various activities in that field as well as a Training and Conference catalogue identifying the courses available in the public and private sectors; and

- The regular production of automated reports to provide statistics in various fields related to human resources.

Objectives for 1991-92

In 1991-92, the Division plans to:

- Contribute to the Treasury Board tri-annual review of the Public Service classification system;

- Continue to provide a full range of human resources services to the Secretariat and agencies' employees;

- Manage the initiatives that assist employees in improving the quality of their working environment;

- Continue to consider and implement Public Service 2000 recommendations;

- Contribute to the continued improvement of internal communication within the Secretariat; and

- Complete the automated production of statements of qualifications by group and level corresponding to the simplified job descriptions.

Executive Services Group

The Executive Services Group is responsible for a range of corporate services in support of the Solicitor General and Deputy Solicitor General and represents the Ministry as a whole in a number of areas. It undertakes the Cabinet liaison function for the Ministry and supports the Minister in Cabinet and appearances before parliamentary committees. The Group also provides support for federal-provincial conferences and international events requiring the participation of the Minister. It also operates the Secretariat's Access to Information and Privacy (ATIP) office and prepares the annual Ministry regulatory plan.

The Group advises and supports the Solicitor General and Deputy Solicitor General on research and statistics policies, plans and priorities, conducts environmental scanning and assesses surveys and long-term research needs in support of planning.

Through the regional offices, the Executive Services Group provides regional representation, consultation, liaison and communications support for the Minister, the Secretariat and, if requested, the agencies. It also advises the Minister and others in the Ministry on provincial pressures, opportunities and priorities, and informs the provinces and the private and voluntary sectors of policies, programs and priorities.

Certain programs come under the jurisdiction of the Group. The National Voluntary Organizations Grants and Contributions Program promotes the involvement of communities and volunteers in Ministry programs and policy development. The Group also provides administration and management support to the National Joint Committee (NJC) of the Canadian Association of Chiefs of Police and Federal Correctional Services.

The Group co-ordinates Secretariat-wide policy initiatives in several areas, providing links to other social policy departments of the government. It also develops and coordinates an information-sharing network on policy matters stemming from social policy.

Highlights of 1990-91

During this period the Group:

- Co-ordinated the Ministry's participation in the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders in Havana, Cuba;

- Negotiated research projects with the eight Canadian Centres of Criminology on areas of Ministry priority in policing, security and corrections, and managed the funding program associated with these Centres;

- Participated in the organization of consultations on corrections reform with voluntary organizations, the academic community and at the regional level;

- Continued to work with the Canadian Centre for Justice Statistics, the provinces and the police community in the development of programs and special studies on justice information and statistics;

- Co-ordinated activities and organized regional and national meetings of the National Joint Committee of the Canadian Association of Chiefs of Police and Federal Correctional Services (police, Crown counsel and corrections);

- Managed relations with national voluntary organizations and administered the funding program associated with these organizations;

- Through the five regional offices, continued to support the policy and program development initiatives of the Secretariat, particularly in the areas of community policing and policing in the year 2000, native justice, crime prevention and Canada's Drug Strategy; and

- Identified and monitored important issues relevant to the Ministry at the regional level and provided analysis from the regional perspective.

Objectives for 1991-92

- To broaden the base of environmental scanning within the Ministry, nationally and at the regional level;

- To improve the analysis and dissemination of relevant research and statistical material in the criminal justice field;

- To assist in the implementation of key Ministry initiatives, particularly in the priority areas of family violence and native justice;

- To maintain a high level of ATIP service for the Secretariat and to provide overall co-ordination of ATIP services and policy advice for the Ministry; and

- To support the Solicitor General and senior officials in their participation in international meetings, federal-provincial conferences and special events.

Corrections Branch

Two directorates make up the Corrections Branch of the Secretariat: Corrections Research and Strategic Policy, and Corrections Policy and Program Analysis.

Corrections Research and Strategic Policy Directorate

The Directorate conducts research and develops long-term policies and programs. It advises the Solicitor General on strategic directions for policy, program and legislative initiatives with respect to ministerial responsibilities for the Correctional Service of Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB), in addition to other roles that come under the Solicitor General's jurisdiction.

Specifically, the Directorate is responsible for the following:

- Researching corrections issues that help set policies, programs and legislation. It provides information and research-based advice for operational policy and program analysis and for policy and program development;

- Developing corrections policy concerning aboriginal people, women, and visible minority Canadians;

- Providing support to regional task forces, inquiries and reviews respecting aboriginal peoples and the Canadian justice system;

- Co-ordinating consultation, communication and implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections;

- Reviewing correctional legislation and developing comprehensive recommendations for legislation affecting CSC, NPB and, to a more limited extent, the correctional services provided by the provinces and territories;

- Regularly reviewing federal corrections legislation; and

- Developing corrections programs in collaboration with federal, provincial and territorial corrections agencies and the private and voluntary sectors.

Research and Program Development Division

This Division conducts social science research in priority areas of the Ministry's mandate for corrections, and develops and evaluates model programs for use in corrections in Canada. The research and development activities of the Division provide the following:

- Research-based policy and program advice;

- Information to improve the planning and development of policies, programs and legislation within the sphere of the Solicitor General's responsibilities for corrections;

- Better information for use by decision-makers in corrections and parole; and

- Better information for the public and professionals in fields related to corrections.

Research and program development are typically undertaken in collaboration with CSC and NPB, and frequently involve joint initiatives with provincial agencies and the voluntary sector.

Priority areas for corrections research and program development during 1990-91 included: conditional release, sex offender treatment; female offenders; native offenders; families and corrections; and community corrections.

Highlights of 1990-91

In 1990-91, the Research and Program Development Division:

- Completed a study of female offenders to inform the work of the Task Force on Federally Sentenced Women and the implementation of its recommendations;

- Supported community-based demonstration projects sponsored by native organizations to improve the conditions for the reintegration of native offenders;

- In collaboration with CSC and NPB, organized and staged a Ministry Forum on Assessment and Prediction in corrections;

- Supported the development of a network of people in Canada interested in policies and programs designed to facilitate contact between inmate parents and their children;

- Undertook research and development activities in the area of sex offender assessment and treatment, following the directions set out in the Ministry report on the management and treatment of sex offenders; and

- Contributed to the Canadian participation at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, particularly in the matter of research on non-custodial measures, and related follow-up activities.

Strategic and Legislative Policy Division

This Division is responsible for reviewing and developing strategic correctional policy and corrections-related legislation. It reviews developments in Canadian law, in particular the impact of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* on corrections, and keeps abreast of developments in the provinces and other countries as well as in international law. Advice is provided on a wide range of strategic policy issues, including aboriginal, female and visible minority offenders.

The Correctional Law Review (CLR), a comprehensive review of federal correctional legislation, is the major project of this Division. It developed proposals for a new Corrections Act, which are contained in the consultation package *Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release*, released in July 1990 by the Solicitor General and the Minister of Justice. The proposals include a declaration of purpose and principles for federal corrections and provisions for improving fairness in institutional decision-making and the integration of the different elements of the criminal justice system.

Highlights of 1990-91

In 1990-91, the Strategic and Legislative Policy Division:

- Conducted extensive consultations on *Directions for Reform* with interested groups and individuals from all parts of the criminal justice system;
- Continued developing legislative and regulatory proposals which would replace the *Penitentiary Act and Regulations*;
- Responded to the initiatives of CSC and other departments on issues including the inmate grievance process, administrative segregation, and the placement of youth in penitentiaries;
- Participated in the preparation of training videos for the Canadian Judicial Centre on sentence administration and parole;
- Continued to co-ordinate the Ministry's implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections;
- Continued to provide support and information to provincial and regional inquiries and task forces respecting aboriginal peoples and the justice system; and
- Continued to work with other federal departments, other governments and aboriginal peoples to define corrections responsibilities for aboriginal peoples, including those under Indian community self-government arrangements and by virtue of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*.

Corrections Policy and Program Analysis Directorate

This Directorate provides policy support and advice to the Solicitor General and Deputy Solicitor General by analyzing current trends and developments in corrections, developing policy options, and preparing legislative proposals and policy initiatives. It works closely with CSC and NPB to co-ordinate policy advice on issues of mutual concern. It also gathers outside input on Ministry policy by meeting with other government departments, provincial and territorial representatives, interest groups and international corrections bodies.

Institutional Policy Division

This Division develops policy and legislative proposals, makes recommendations for ministerial action and decisions, and analyzes operational policies and programs on the institutional management of offenders. The Division is also responsible for providing advice to the Minister on the disclosure of pardoned records and the international transfer of offenders.

Highlights of 1990-91

- The Division co-operated with the correctional agencies of the Ministry to provide advice to the Department of Justice on correctional matters associated with amendments to the *Criminal Code* respecting mental disorder.
- The Division coordinated the Ministry input into the comprehensive review of extradition by the Department of Justice.
- The Division continued to communicate effectively with individuals and community organizations concerned about criminal justice matters by responding to letters and requests for information from members of the public, voluntary organizations and others, and by advising the Minister on questions raised by Cabinet and in Parliament.

Release Policy Division

This Division develops policy and legislative initiatives, and provides advice to the Minister and correctional agencies on matters which relate to the conditional release of offenders. The Division also ensures co-ordination among the various federal and provincial agencies that have a role in conditional release.

Highlights of 1990-91

- The Division co-ordinated the preparation and publication of the consultation package, *Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release*, as well as the subsequent consultations.
- The Division co-ordinated the drafting of legislation concerning the conditional release proposals, in co-operation with the agencies.
- The Division co-operated closely with the agencies of the Ministry to support Ministry officials in their appearance before the parliamentary review committee on the detention provisions of Bill C-67. The Division also co-ordinated the preparation of documentation for the committee to assist in its work.
- The Division co-ordinated an inter-departmental review of the *Criminal Records Act* which resulted in recommendations for reform.

Communications Group

The Communications Group disseminates information to general and specialized publics about government policies and programs in policing, corrections, parole and national security.

The Group undertakes a range of communications activities from planning and issue-tracking to publishing, editing and media relations. A major responsibility is the co-ordination of strategic and operational communications planning in support of Ministry policies and programs.

Over the course of the year, the Group provided communications planning and advice in a number of priority areas, among them native policing, correctional reform, family violence and national security.

The Group mounts an exhibits program in co-operation with Ministry agencies. It also provides a daily media clipping service.

In 1990-91, the Group produced publications that include annual reports required by statute and specialized documents such as *Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release*. It released a public-information film on parole and continued work on videos for judges on corrections and parole.

The exhibits program during the year again emphasized Canada's Drug Strategy and the government's Family Violence Initiative by increasing public awareness of these issues and Canada's prevention efforts.

The Ministry's Library and Reference Centre, a part of the Communications Group, provides information and lending services to the Ministry Secretariat, the CSC, and the NPB.

Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

The *Canadian Security Intelligence Service Act (CSIS Act)*, which came into force in 1984, created the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). It also established two review agencies, both of them external to CSIS — the Inspector General (IG) and the Security Intelligence Review Committee (SIRC).

SIRC is external not only to CSIS, but also to the Ministry of the Solicitor General. It is required to review generally the Service's performance and prepare an annual report, which the Solicitor General transmits to both Houses of Parliament.

The IG is, like SIRC, external to CSIS. While SIRC reports annually to Parliament, however, the IG is a component of the Ministry of the Solicitor General. His role is to serve as the Solicitor General's external "monitor" for CSIS and to advise him, as required.

The statutory functions of the Inspector General are fourfold:

(a) to monitor CSIS's compliance with its operational policies;

(b) to review CSIS's operational activities;

(c) to submit certificates to the Solicitor General stating:

(i) the extent to which he is satisfied with the CSIS Director's periodic (usually annual) operational reports to the Solicitor General

(ii) whether, in his opinion, any act or thing done by CSIS in the course of its operational activities during the reporting period:

1. was not authorized by or under the legislation or contravened Ministerial directions; and/or

2. involved an unreasonable or unnecessary exercise by CSIS of any of its powers; and

(d) to conduct such reviews of specific CSIS activities as SIRC may direct.

The IG's multi-year review plan is revised annually in consultation with the government agencies concerned. It takes into account the monitoring and review activities considered essential during the planning period, special assignments from the Solicitor General or SIRC, and the limited resources available for the discharge of IG functions.

In line with his multi-year plan, the IG continued his systematic review of CSIS operational activities, emphasizing major programs and practices unique to CSIS as a security intelligence agency. He reviewed the CSIS Director's most recent report on the Service's operational activities and submitted the required certificate to the Solicitor General. He also submitted a number of review reports to the Solicitor General, who provided copies to SIRC.

Financial Summary
Budgetary Expenditure ($000's)

	Vote	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Department	1*	140,414	26,261	28,311	28,759	30,678
Canadian Security Intelligence Service	5*	132,256	136,349	157,821	163,893	204,975
Correctional Service of Canada	10*	657,484	670,794	695,109	784,178	838,324
	15 (Capital)	101,599	92,231	73,750	92,017	88,180
		759,083	763,025	768,859	876,195	926,504
National Parole Board	20*	15,925	18,109	18,803	22,565	23,852
Royal Canadian Mounted Police	25*	1,199,262	1,304,789	1,398,203	1,475,163	1,641,066
	30 (Capital)	92,647	102,492	109,306	105,543	110,565
		1,291,909	1,407,281	1,507,509	1,580,706	1,751,631
	Less Receipts and Revenues Credited to the Vote	457,291	446,231	472,992	513,429	583,714
		834,618	961,050	1,304,517	1,067,277	1,167,917
		1,882,296	1,904,794	2,008,311	2,158,689	2,353,926
RCMP External Review Committee	35*			917	1,010	1,357
				2,009,228	2,159,699	2,355,283
RCMP Public Complaints Commission	40*				3,015	3,866
					2,162,714	2,359,149

* Includes Statutory

Notes: Prior to 1985-86 the information for the Canadian Security Intelligence Service was included as part of the expenditures for the Department.

Department Program

The following shows the person-years utilized and the financial resources expended by the Departmental Program from 1986-87 to 1990-91.

Person-Years and Financial Summary

	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Person-Year Utilization	316	266	265	266	266
Budgetary Expenditure ($000)	140,414	26,261	28,311	28,759	28,413

Resources by Organization 1990-91

	Person-Year Utilization	Budgetary Expenditure ($000)
Deputy Solicitor General		
Police and Security Branch	75	7,181
Corrections Branch	24	2 629
Planning and Management Branch	86	12,092
Communications	21	2,189
Executive*	18	2,533
Review Agencies	23	1,789
	247	28 413

* Includes the offices of the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Legal Services and Special Advisory.

Nota : The Department Program includes two planning elements: The Ministry Secretariat and the Review Agencies. In 1987-88 the RCMP External Review Committee moved to an independent organization and began independent reporting of resource use. In 1988-89, the RCMP Public Complaints Commission became independent and reported resource use independently.

The following tables show the person-years utilized and the financial resources expended by the Ministry from 1986-87 to 1990-91.

Person-Years Summary

	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Department	316	266	265	266	266
Correctional Service of Canada	10,548	10,490	10,457	10,435	10,527
National Parole Board	310	310	312	342	338
Royal Canadian Mounted Police	19,345	19,894	20,185	20,489	20,917
RCMP External Review Committee	—	—	11	12	13
RCMP Public Complaints Commission	—	—	—	17	28
	30,519	30,960	31,230	31,561	32,089

During 1986-87 and 1987-88 the person years for the RCMP External Review Committee were included in the total for the Department. During 1987-88 and 1988-89 persons-years for the RCMP Public Complaints Commission were included in the total for the Department.

Departmental Program

Expenditures by Object ($000's)

	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Personnel					
Salaries and Wages	13,974	12,060	12,245	13,641	13,034
Other Personnel	2,006	1,908	1,890	1,969	1,966
	15,980	13,968	14,135	15,610	15,000
Goods and Services					
Transportation and Communications	1,668	1,844	1,942	1,881	2,009
Information	854	617	851	634	1,102
Professional and Special Services	4,717	3,857	4,399	4,181	3,500
Rentals	377	137	193	253	546
Purchased Repair and Upkeep	214	296	365	239	211
Utilities, Materials and Supplies	531	476	774	563	534
Grants and Contributions	115,302	4,345	4,250	4,038	4,114
All Other Expenditures	35	123	14	46	84
Operating	123,698	11,695	12,788	11,835	12,102
Capital	736	598	1,388	1,314	1,311
	140,414	26,261	28,311	28,759	28,413

Note: The Departmental Program includes two planning elements: the Ministry Secretariat and the review agencies.

Ministry Secretariat

Details of Grants and Contributions ($000)	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Grants					
Canadian Association of Chiefs of Police	49	49	49	49	49
Canadian Criminal Justice Association	125	122	122	122	122
John Howard Society	50	50	50	50	50
Authorized After-Case Agencies	1,783	1,783	1,783	1,783	1,783
Total Grants	2,004	2,004	2,004	2,004	2,004
Contributions					
Payments to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	2 242	2 072	1 911	1 695	1 766
Student Summer and Youth Employment	—	—	—	186	210
Contributions to the provinces and territories in accordance with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems relatred to implementation of the *Young Offenders Act*	2 239	—	—	—	—
Contributions under the *Young Offenders Act* for cost-sharing with the provinces and territories	108 598	—	—	—	—
Core Funding — National Voluntary Organizations	219	269	335	339	344
Total Contributions	113,298	2,341	2,246	2,304	2,320
Total Grants and Contributions	115,302	4,345	4,250	4,038	4,324

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

Division Designations

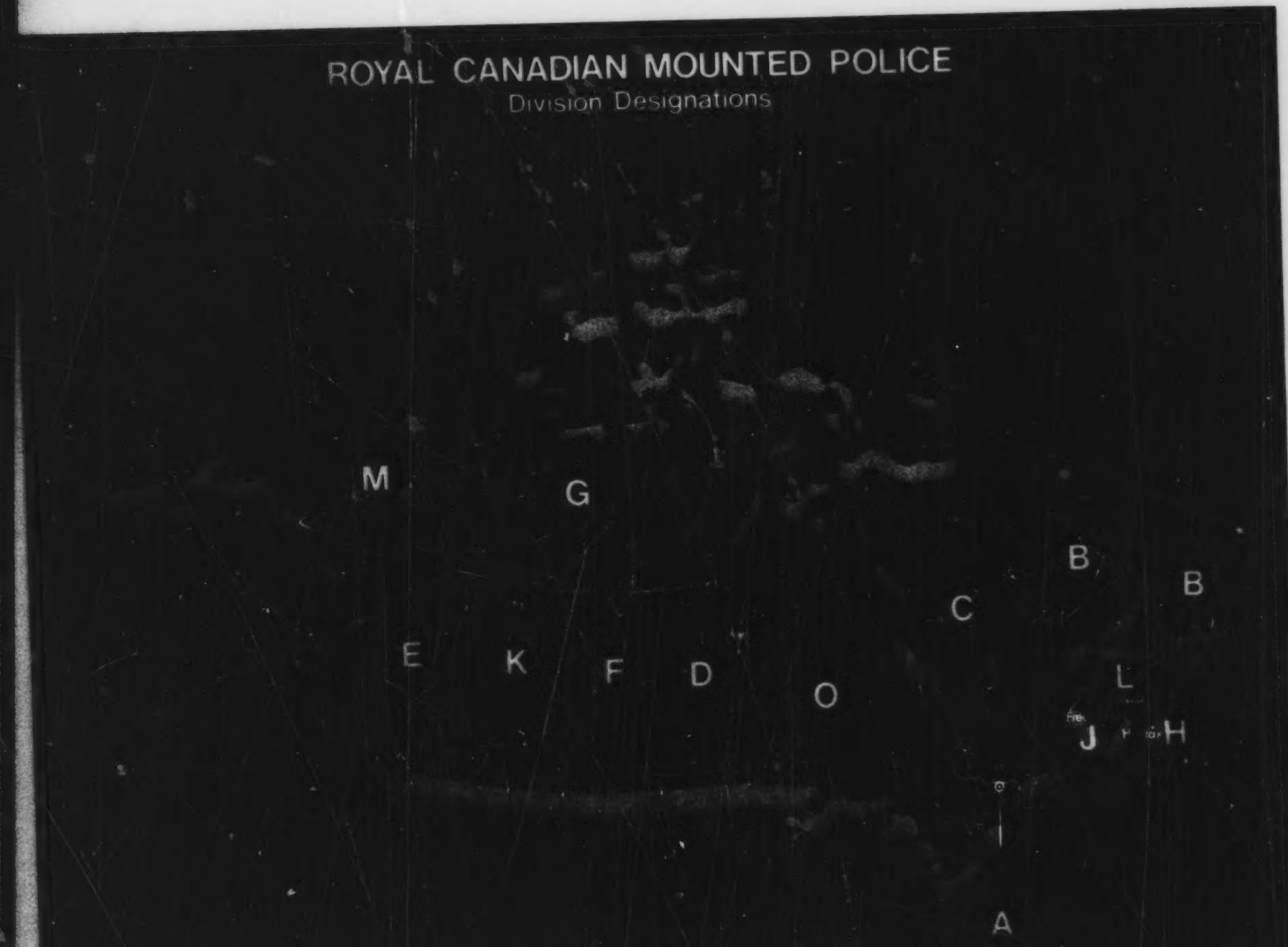

The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) was organized in 1873. Its present role is based on authority and responsibility assigned under the *Royal Canadian Mounted Police Act*. This Act establishes the RCMP as a federal police force, provides the legislative basis for operation and authorizes the Solicitor General of Canada to enter into policing agreements with provincial, territorial and municipal governments. The *Security Offences Act* gives the RCMP primary responsibility for duties assigned to peace officers in respect of offences constituting a threat to the security of Canada, or where the victim is an "internationally protected person" (IPP) within the meaning of Section 2 of the *Criminal Code*. In addition, a number of Cabinet directives and international agreements assign protective responsibilities, while a substantial number of agreements with other federal departments and police agencies further define RCMP enforcement responsibilities.

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

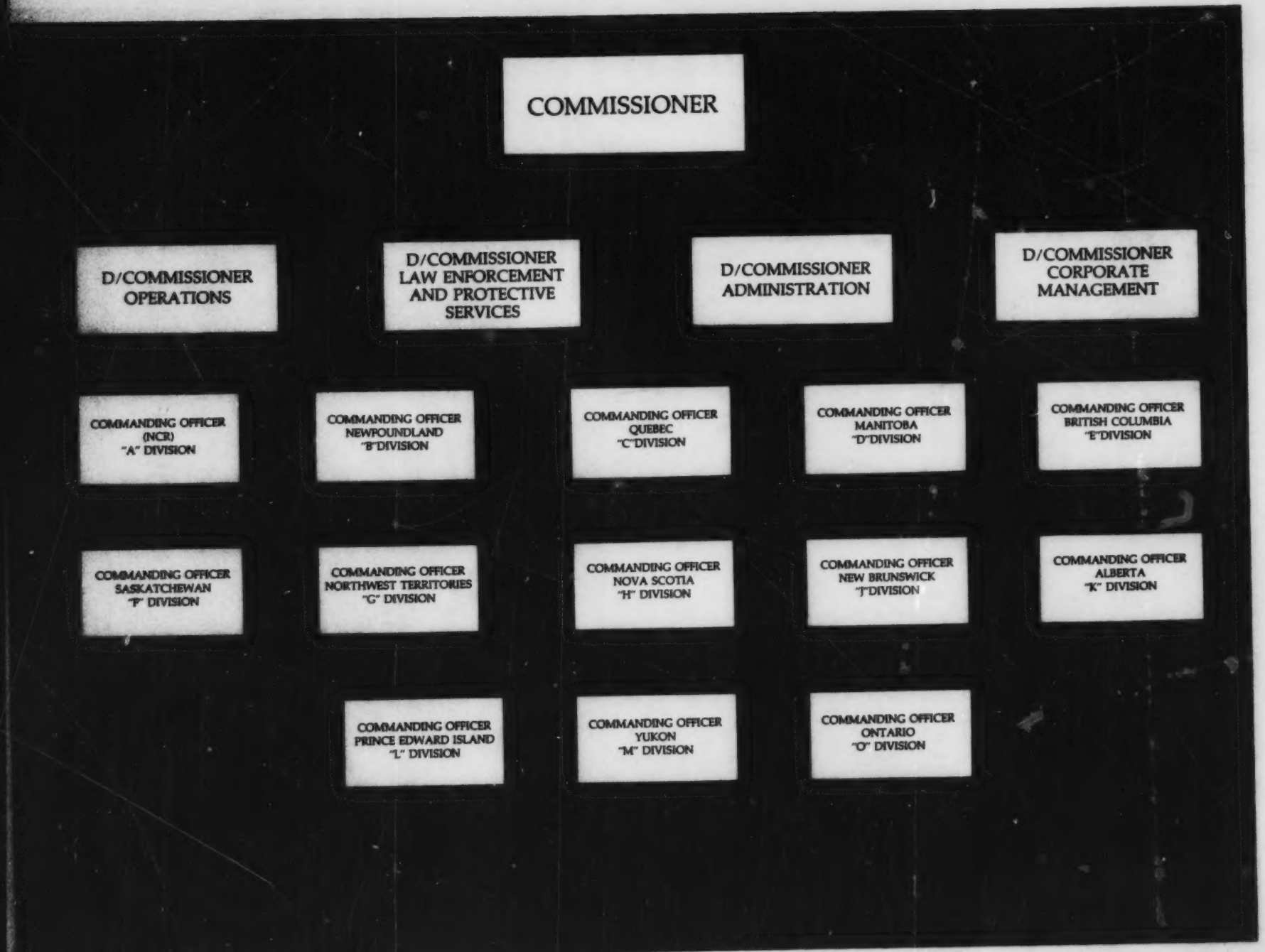
COMMISSIONER
D/COMMISSIONER OPERATIONS
D/COMMISSIONER LAW ENFORCEMENT AND PROTECTIVE SERVICES
D/COMMISSIONER ADMINISTRATION
D/COMMISSIONER CORPORATE MANAGEMENT
COMMANDING OFFICER (NCR) "A" DIVISION
COMMANDING OFFICER NEWFOUNDLAND "B" DIVISION
COMMANDING OFFICER QUEBEC "C" DIVISION
COMMANDING OFFICER MANITOBA "D" DIVISION
COMMANDING OFFICER BRITISH COLUMBIA "E" DIVISION
COMMANDING OFFICER SASKATCHEWAN "F" DIVISION
COMMANDING OFFICER NORTHWEST TERRITORIES "G" DIVISION
COMMANDING OFFICER NOVA SCOTIA "H" DIVISION
COMMANDING OFFICER NEW BRUNSWICK "J" DIVISION
COMMANDING OFFICER ALBERTA "K" DIVISION
COMMANDING OFFICER PRINCE EDWARD ISLAND "L" DIVISION
COMMANDING OFFICER YUKON "M" DIVISION
COMMANDING OFFICER ONTARIO "O" DIVISION

Program Objective

This overall objective of the RCMP is derived from Section 18 of the *RCMP Act*. It is to:

Maintain peace, order and security to contribute to the social well-being of Canada and its citizens.

In striving to achieve this objective, the RCMP prevents, detects and investigates offences against federal statutes; provides investigational assistance and protective security to other federal departments and agencies; and protects internationally protected persons and Canadian dignitaries. Crime is detected and prevented, laws are enforced and law and order are maintained in provinces, territories and municipalities under contract. Canadian law enforcement agencies are assisted through the provision of specialized police training, forensic laboratory services, identification and criminal information services and integrated automated information services. The RCMP also provides co-ordinated and common support services to the program objective.

Organization

The Commissioner of the RCMP, under the direction of the Solicitor General, is responsible for controlling and managing the RCMP and all related activities.

Four deputy commissioners manage the following activities: Operations, Law Enforcement Services, Protective Services, Corporate Management, and Administration. One deputy commissioner is responsible for the combined activities of Law Enforcement and Protective Services.

The RCMP enforces provincial statutes and municipal by-laws in all provinces and territories with the exception of Ontario and Quebec, which have their own provincial police, and those portions of Newfoundland and Labrador policed by the Royal Newfoundland Constabulary. The RCMP also enforces federal statutes in all provinces. In total there are 723 detachments across Canada: 653 provide the whole range of services; while 70 provide federal services only.

Each provincial and territorial division as well as the National Capital Region is headed by a commanding officer. Each of these 13 officers has the flexibility to manage a division's resources to best suit the policing requirements of the jurisdiction. This flexibility and partnership with the citizens they serve allow the RCMP to adapt to changes in society as a whole and to respond to regional policing needs while retaining its national character and federal role.

The RCMP used 20,953 person-years (excluding summer student program person-years) as follows: Police Services Under Contract — 9,615, Enforcement of Federal Statutes — 5,837, Law Enforcement Services — 1,501, and Administration — 4,000.

Chapter V of the Federal Government's "Policy and Expenditure Management System" (PEMS) requires government departments to develop an "Operational Plan Framework" (OPF). The OPF of the Royal Canadian Mounted Police is the organizational and functional structure by which the RCMP accounts for its program of Law Enforcement to Treasury Board and, ultimately, to Parliament.

In 1990, Treasury Board approved the Operational Plan Framework which authorized the following activity structure:

Operations includes a wide variety of law enforcement programs in support of federal, provincial and municipal governments. Assistance and co-operation with accredited police agencies and services to the general public are provided.

Law Enforcement Services includes a number of specialized law enforcement services that directly support the operationally oriented activities of the RCMP, in addition to other accredited police agencies, and specialized institutions within the criminal justice system. The services provided include the development and maintenance of a comprehensive program of information management to support the operationally oriented activities of the RCMP and the Canadian police community; forensic laboratory and identification services which are made available to Canadian police agencies, government agencies

and the courts; and air services to assist personnel on operational police duties.

In addition, legally trained personnel for adjudication, representation and defence functions, in matters of service courts and administrative discharge and demotion hearings, are provided. Specialized police training is made available to personnel of all Canadian police agencies, other Government agencies and foreign police departments.

Protective Services encompasses the protective policing function of the RCMP which includes providing security for: certain government dignitaries; government property; internationally protected persons and their residences; major events; co-ordinating VIP visits; conducting security inspections and surveys of physical installations and providing consultation to officials on security requirements. It ensures that the RCMP complies with the appropriate legislation and guidelines as it relates to the collection, storage, use and disclosure of information in relation to internal security and personnel reliability screening methods.

Corporate Management demonstrates accountability and responsiveness by ensuring interaction among strategic and corporate planning, policy development, financial planning, audit and evaluation while providing timely and responsive communication to private and public sector needs.

Administration encompasses the organization and management of human resources. It provides for an internal administrative policy function and service in relation to training, staffing and personnel, health, materiel, language and organizational issues. These issues pertain to members of the RCMP as well as Public Service Employees within the Activities of the RCMP. In addition, Administration is responsible for the management of property, materiel, transport and food-related services.

Resources Used — Law Enforcement Program

Expenditures ($000s)	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-9
Vote 25 (operating)	1,049,025	1,138,646	1,212,051	1,440,318	1,605,90
Vote 30 (capital)	92,647	103,058	109,306	105,543	110,56
Pensions	149,559	165,360	185,077	160,411	229,61
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	678	783	1,070	1,026	1,15
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	457,291	446,231	472,989	513,428	583,70
Total (Net)	834,618	961,616	1,034,515	1,193,870	1,363,53

Source: Chief Financial Officer

Person-Years					
RCMP	19,088	19,613	19,886	20,156	RCMP 17,57 PSE 3,37
TOTAL	19,345	19,894	20,185	20,489	20,95

Source: Establishment Branch

Directors assist the deputy commissioners at Headquarters by managing portions of the Law Enforcement Program as described hereafter.

Operations

The RCMP is continually evolving to meet ever-changing policing needs. In 1990-91 certain organizational changes were implemented or initiated to realign the delivery of community policing services, criminal intelligence and security investigations. The section which last year was entitled *Police Services Under Contract* is found in the section *Community-Based Contract Policing* in the report of the *Aboriginal and Community Policing Directorate*. And the present Criminal Intelligence Directorate was not established until after the period covered by this report and will be described as two separate components; National Criminal Intelligence and National Security Investigation.

Aboriginal and Community Policing Directorate

Community-Based Contract Policing provides cost-shared policing services to all provinces and territories, except Ontario and Quebec, under agreements signed between the Solicitor General of Canada and the provinces and territories. The services provided include enforcement of the *Criminal Code*, provincial statutes, municipal by-laws and territorial ordinances. The RCMP also provides Municipal Police Services under separate agreements to 191 municipalities. British Columbia has 43 municipal agreements; Alberta 61; Saskatchewan 37; Manitoba 24; New Brunswick 12; Nova Scotia 10; Prince Edward Island four. The municipalities receiving contract policing services have populations ranging from 1,500 to more than 100,000.

The 1981 Provincial, Territorial and Municipal Agreements have been extended to March 31, 1992. At present, both the federal and provincial levels of government are negotiating the terms of a long-term policing agreement.

An important element of cost-shared police services is that members of the RCMP employed under the agreements also conduct investigations of offences under federal statutes. The cost-sharing agreements also provide a pool of trained and experienced police officers available to assist during major investigations, emergencies, special events or state visits when temporary augmentation of RCMP resources is required.

Community-Based Contract Policing involves 9,802 RCMP personnel: 6,681 in the Provincial or Territorial Police Service and 3,121 in the Municipal Police Service.

Organizationally, the Provincial, Territorial and Municipal Police Services are distributed among ten divisions, 46 sub-divisions and 653 detachments. These units have an operational responsibility to provide all police services within their respective jurisdictions.

The strategy by which all policing services are delivered is that of community policing. Community policing means the police and the community working together to identify and resolve crime and social order problems of communities. This style of policing recognizes that communities have an essential role to play in police decision-making. This role includes joint problem-solving, priority-setting and formulating requests for service that influence the attitudes of members and the delivery of policing services. Under this operating framework the police are directly accountable to the community and community concerns must therefore form an integral part of an operational plan at a detachment.

While many detachments and individual officers follow community policing principles, the approach has not yet been uniformly adopted across the RCMP, nor have all the necessary organizational changes been made to support a RCMP-wide community policing approach. A Strategic Action Plan for the implementation of community-based policing in the RCMP was approved in 1990. In accordance with the Action Plan, a new Aboriginal and Community Policing Directorate has been created. Additionally, community consultative groups have been established in most detachment areas and 144 aboriginal consultative groups have been created at the community level. The role of all the groups is to promote better communication between the community and the police.

The detachment is the basic operational unit from which general police services are provided to the public. Generally, detachments are the first contact point between citizens and the police. They represent approximately 60 per cent of RCMP resources, and

provide a visible uniformed police presence. Detachment personnel are responsible for the whole range of police activities. These include the operation of crime prevention programs, response to calls for service and the investigation of all types of crime, from minor thefts to complex murder cases.

In support of detachment personnel, specialized units and operational support groups are maintained at centralized locations. These range from Special Investigation Units (which deal with complex and lengthy cases) to units such as police dog services, identification specialists and communications services. Because police services are also required in remote regions, air and water transportation is provided by Marine and Air Services. A new support function, the Violent Crime Analysis Section, was established at RCMP Headquarters in August of 1990, to assist investigators in resolving outstanding cases of homicide, sexual assault and extortion.

Traffic Services and **Crime Prevention and Victim Services** are closely associated with the detachment policing operation and, accordingly, are major elements of RCMP police services. Traffic programs for reducing the incidence of impaired driving are effectively reducing the number of traffic fatalities.

In 1990, a Traffic Collision Analyst Program was instituted to identify the cause of accidents and to permit improved traffic enforcement and prevention programs to be introduced. A Traffic Action Plan has been developed to enhance the delivery of traffic services. The major objectives of the plan are to reduce the frequency of motor vehicle traffic collisions; to increase the rate of seat-belt use in Canada to 80 per cent; to reduce impaired driving through community involvement and the establishment of a Drug Recognition Expert Course; and to establish closer co-operation and exchange of information between traffic and drug sections to interdict the movement of illicit drugs on Canadian highways.

A total of 60 **Crime Prevention and Victim Services** sections or branches, as well as detachments research, develop, implement, and monitor police services to victims. The RCMP works in co-operation with both federal and provincial departments of justice to provide assistance to community victims services programs. Generally, after their initial response, members provide support to victims as their cases proceed through the criminal justice system. This year, a proactive policing program for the elderly was established to reduce the level of elderly victimization and fear. Also, the RCMP entered into an agreement with Scouts Canada to sponsor the Venturer Program. This program targets both males and females of the 14-18 year age group and is designed to develop friendly relations between the RCMP and young people.

To enhance the quality of policing services to native communities, the RCMP administers an Aboriginal Constable Program in co-operation with the Department of Indian Affairs and Northern Development. This program places native constables in policing roles on reserves and in other native communities and emphasizes crime prevention and police community relations. To improve communications, the Commissioner has recently established a Native Aboriginal Advisory Committee comprising himself, eight aboriginal community leaders from various regions, and other members of the RCMP. The Committee will meet bi-annually to exchange advice and recommendations relevant to policing services provided in aboriginal communities. At present, there are approximately 400 RCMP members of aboriginal ancestry. During the next year it is planned to recruit more aboriginal Canadians to increase their representation in the RCMP and to expand training courses to ensure the services provided to aboriginal peoples are culturally sensitive and acceptable.

During 1990-91, the RCMP members employed within the **Provincial-Territorial Police Services** investigated 280,029 *Criminal Code* offences (including 33,611 offences against persons and 132,849 property offences); 25,497 federal statute offences; 941,145 provincial or territorial statute offences; 6,442 municipal by-law and 333,943 traffic occurrences for a total of 1,587,056 actual offences. In addition Municipal Police Services responded to 358,098 *Criminal Code* (including 37,715 offences against persons and 197,566 property offences), 11,511 federal statute and 483,846 provincial statute offences and 27,015 municipal by-law and 203,700 traffic occurrences, totalling 1,084,170 actual offences.

Within the Municipal Police Services, from 1990 to 1991, traffic offences increased by 9.45 per cent; violent crime by 7.73 per cent and total *Criminal Code* offences by 8.64 per cent. Within the Provincial-Territorial Police Services, traffic offences decreased by 0.94 per cent; violent crime increased by 7.51 per cent and total *Criminal Code* offences by 6.31 per cent.

Within the area of Crime Prevention and Victim Services, in 1990-91, programs provided assistance to 12,601 victims in British Columbia alone. Members of the RCMP were involved in over 16,000 *Criminal Code* proactive activities or contacts during the past year. In addition, the RCMP participated in 54,326 police-community relations events such as presentations, parades, youth groups and lectures.

During 1990, *Criminal Code* traffic enforcement increased to 65,673 offences. Included in this figure are 54,128 impaired driving offences — a decrease since 1989 of 0.17 per cent within this category. Provincial statute offence violations increased 1.3 per cent to 1,209,059 offences. Traffic accidents were responsible for 1,436 deaths in 1990, a six per cent decrease since 1989.

Resources Used — Police Services Under Contract

Expenditures ($000s)	**1986-87**	**1987-88**	**1988-89**	**1989-90**	**1990-91**
Vote 25 (operating)	511,996	535,957	632,242	656,033	703,783
Vote 30 (capital)	39,608	51,190	58,910	62,414	47,148
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	419,588	435,118	458,495	506,162	572,829
Total (Net)	1,132,016	152,029	232,657	212,285	178,102
Source: Chief Financial Officer					
Person-Years*	9,357	9,364	9,358	9,491	RCMP 8,748 PSE 867 TOTAL 9,615

* Term not included in 1985-86 to 1988-89.
Source: Establishment Branch

Enforcement Services Directorate

Customs and Excise — There are a total of 30 Customs and Excise sections staffed by 183 regular members. These sections are strategically located throughout Canada. There has been an increase of five person-years and two "dedicated" Customs and Excise sections over the previous year. These "dedicated" Customs and Excise sections are responsible for investigating violations of the *Customs Act, Excise Act, Export and Import Permits Act, Cultural Property Export and Import Act, National Energy Board Act*, and any other Acts or regulations that impose tariff and non-tariff controls on the international movement of commodities.

The fiscal year 1990-91 saw the negotiation of a new Ministerial Directive between the RCMP and Revenue Canada Customs to define the investigative mandates of the RCMP and Revenue Canada Customs thus eliminating any duplication of effort. Under this Directive, the RCMP will be responsible for the investigation of smuggling offences, while Canada Customs will be responsible for the investigation of customs frauds. The Directive should increase the efficiency of both agencies and lead to a greater degree of co-operation and exchange of information.

In the calendar year 1990, 7,831 reported cases were investigated by the RCMP under the above-noted Acts. When conducting these investigations, priority is given to cases involving organized crime and commercialization (commercialization is defined as goods illegally entering Canada for re-sale or for use in commercial establishments). There were also 3,224 cases in which assistance was provided to other agencies. These other agencies consist of, but are not limited to, federal and provincial government agencies, provincial and local police forces, United States Customs Service, and agencies that are members of INTERPOL.

The investigation of commercial smuggling offences remains the priority of dedicated Customs and Excise sections. The most frequently smuggled goods are those which are prohibited or highly taxed. This list includes items such as pornography, weapons, liquor, tobacco products, vehicles and jewelry.

The smuggling of tobacco products has continued to increase throughout Canada. There were 303 seizures of tobacco products made in 1990-91. The revenue evaded on these seizures was over $5 million. As of April 1990, the federal revenue evaded on a smuggled carton of cigarettes was $20.04. Provincial or territorial revenue varies between $6.40 and $15.00. The enforcement of the *Customs and Excise Acts* in relation to tobacco smuggling is a priority of all dedicated Customs and Excise sections across Canada and a proactive enforcement campaign is in place.

The illegal diversion of high-technology products, such as computers, computer software, maintenance manuals, weapons of war and other strategic goods from, or through, Canada to Soviet Bloc and unfriendly countries, is controlled by the *Export and Import Permits Act*. Included in this group of products are the materials needed to produce nuclear devices, chemical weapons precursors, biological weapon agents and the related manufacturing and storage equipment. The legitimate movement of these goods is strictly controlled by permits and any violations are actively pursued by the RCMP.

The illicit importation or exportation of endangered species is regulated pursuant to the international "Convention in Trade of Endangered Species" (CITES). The *Cultural Property Export and Import Act* regulates the movement of works of art and other cultural materials. The *National Energy Board Act* regulates the movement of oil and gas. Violations of these statutes often involve high-level white collar crime and the violation of the laws of other countries. Seizures made as a result of violation of these Acts often involve goods valued in the millions of dollars.

The RCMP also enforces those provisions of the *Excise Act* that govern the manufacture, sale and possession of illicit spirits. Violations under this Act have decreased over the past year; however, increases in violations can be attributed to increases in taxes and enforcement along the Canadian border.

General Enforcement — The General Enforcement Branch is responsible for federal statutes that are not assigned to a specific directorate by virtue of their nature, such as statutes relating to drugs, customs, and immigration. In 1990, research commenced to determine RCMP responsibility under each of 622 federal statutes and to ensure an adequate response for necessary commitments. This project is continuing and is scheduled for completion in 1992.

New environmental legislation is now in place and a memorandum of understanding between the RCMP and Environment Canada for cooperation on enforcement of the *Canadian Environmental Protection Act* has been signed. Members of the RCMP are receiving training and being prepared to train investigators to deal safely with incidents that have a dangerous effect upon the environment.

Immigration and Passport — The RCMP Immigration and Passport program is the investigative arm of Employment and Immigration Canada, the Citizenship Branch of the Secretary of State and the Passports Branch of the Department of External Affairs. There are 18 RCMP Immigration and Passport sections across Canada dedicated to the Immigration and Passport program. These sections consist of 152 regular member positions. During the fiscal year 1990-91, the sections responded to and investigated 9,008 complaints. Of this total, 8,134 (90.3 per cent) were *Immigration Act* occurrences, 312 (3.3 per cent) *Citizenship Act* occurrences, 326 (3.6 per cent) Passport occurrences and an additional 236 offences (2.6 per cent) were dealt with under various sections of the *Criminal Code*.

The focus of these investigations is on fraudulent schemes to circumvent the Canadian immigration program and the illegal acquisition of Canadian citizenship and passport documents. Major investigations are concerned with the identification and suppression of organized groups and individuals smuggling people to, through or from Canada, and the proliferation of illegal documents enabling covert travel.

During 1990-91, in addition to the normal enforcement duties under the *Immigration Act*, *Citizenship Act*, and Passport regulations related to sections of the *Criminal Code*, the RCMP Immigration and Passport program was engaged in the second year of a two-year initiative to enhance the enforcement of the *Immigration Act*. New investigational units were created at Mirabel International Airport, Vancouver International Airport, Lethbridge, Victoria, and Fredericton, to address immigration crime at these locations. Also, existing

units at Pearson International Airport, Halifax and at I&P Branch in Headquarters received more officers.

With an emphasis on the organized aspect of immigration crime, the RCMP is continuing its investigations of violations of Canadian statutes occuring outside Canada. In the past year immigration, citizenship and passport investigations were conducted in Asia and South America. Some of these matters are before the courts while others are still under investigation.

In co-operation with Employment and Immigration Canada, the RCMP is pursuing a proactive program in which information on vendors of illegal documents, smugglers, escorts and other persons involved in the illegal movement of people, is collected and analyzed for investigative purposes. The information is channelled to the appropropriate authority for investigation. This endeavour is a portion of the overall objective of eradicating the present organized schemes to facilitate illegal migration.

Special Services — Special Services provides technical and physical surveillance, polygraph examinations and audio and video analysis to support investigations.

The Polygraph sections across Canada conducted a total of 1,242 polygraph examinations with the following opinions rendered: 652 (52 per cent) truthful, 299 (24 per cent) deceptive, 161 (13 per cent) inconclusive and 130 (10 per cent) incomplete.

The Audio and Video Analysis Unit (AVAU) located in Ottawa conducts forensic examinations of audio recordings and video cassettes to support criminal investigations conducted by the RCMP, federal or provincial government enforcement agencies, and provincial and municipal police forces. In 1990, the two regular members of the AVAU examined 130 audio cases and 33 video cases, and gave expert testimony in four trials.

Special Emergency Response Team — The role of the Special Emergency Response Team is to rescue hostages. Its mandate is to resolve terrorist hostage situations and related crises in Canada that are beyond the normal capabilities of the RCMP and other police forces. This mandate is carried out under the Solicitor General's directives and control and means that Canadians can resolve terrorist incidents in Canada and meet international commitments and expectations for curbing international, politically motivated crimes.

Economic Crime Directorate

This directorate is the central policy and monitoring centre responsible for directing and correlating activities related to the Economic Crime program. Its objective is to reduce, control and prevent business related (white-collar) crimes such as fraud and false pretences, theft, breach of trust, secret commissions, offences victimizing the Government of Canada, the corruption of public officials, offences relating to property rights, tax fraud, crimes involving computers, the insolvency process, securities fraud, and counterfeiting on an inter-provincial, national and international scale.

The Commercial Crime program comprises of 33 sections nationally. Throughout fiscal year 1990, it maintained an established strength of 420 PYs, of which 348 were federal positions.

Approximately 6,038 investigations were undertaken in 1990; 2,265 of these were for assistance to other federal and provincial agencies.

A Management Information System (MIS) is being developed by the Economic Crime Directorate to assist managers. By means of an on-line microcomputer, the system will give management more direct access to the RCMP's main data system, and provide them with analytical tools for the assessment and improvement of the Economic Crime program.

The Directorate intends to continue to improve management information systems available to the program, provide improved training for computer applications, and develop additional computer programs to facilitate and expedite investigations.

The Automated Stock Trade Matching Program (SMART) has been developed to expedite the labour-intensive task of matching buyer to seller in stock market manipulation investigations. The system is now in place nationally and a test case is before the courts.

Foreign Services Directorate

Members serve at 19 posts abroad to provide liaison services for Canadian police forces needing international links. As part of its involvement in the International Criminal Police Organization

(INTERPOL), the RCMP has seconded three members to the General Secretariat in Lyons, France. The RCMP has participated in international conferences dealing with new trends in crime, crime prevention and investigative techniques and recently developed technology and equipment. In September 1990, the 59th General Assembly of INTERPOL was held in Ottawa.

Drug Enforcement Directorate

Personnel involved in this program investigated 37,597 offences and provided assistance in 12,910 cases. These investigations resulted in the seizure of drugs with an estimated street value of $1.5 billion, representing an increase in value of 260 per cent over the 1989 figures. Heroin seizures doubled from 27 kilograms to 55 kilograms in the reporting period, and 254 kilograms of cocaine were seized. In addition to this enforcement action within the country, there were ominous signs of increased importation efforts as shown by the following seizures of drugs destined for Canada: in April of 1990, British authorities seized 270 kilograms of cocaine; in May of 1990 a Colombian ship was found to be carrying 200 kilograms of cocaine; in September 1990, 1,770 kilograms were seized near Philadelphia and, in December, 775 kilograms were seized in New Jersey.

During the reporting period, the RCMP also made approximately 8,000 presentations on the dangers of drug use to stimulate public awareness of the problem.

National Security Investigations Directorate

National Security Investigations Directorate led the RCMP's internal security effort during the Gulf War. The directorate also saw the conclusion of the trial of one suspect in the 1985 bombing at Narita Airport. The accused was found guilty and sentenced to ten years in prison for manslaughter.

National Criminal Intelligence — The National Criminal Intelligence Branch had the major responsibility for the co-ordination of the RCMP response to the unrest at Kahnawake, Akwasasne, and Kanasatake during 1990. In addition, numerous major investigations into traditional organized criminal activity, Asian gangs and outlaw motorcycle gangs resulted in charges for drugs, bookmaking, fraudulently obtaining Canadian citizenship, gambling, corruption, counterfeit circuit boards and enterprise crime.

Resources Used — Enforcement of Federal Statutes

Expenditures ($000s)	**1986-87**	**1987-88**	**1988-89**	**1989-90**	**1990-91**
Vote 25 (operating)	273,848	327,037	378,243	404,357	476,480
Vote 30 (capital)	18,630	21,110	16,799	14,485	28,170
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	35,858	9,073	11,584	4,033	7,184
Total (Net)	256,620	339,074	383,458	414,809	497,466

Source: Chief Financial Officer

Person-Years*					
	5,130	5,609	5,755	5,728	RCMP 5,364 PSE 473 TOTAL 5,837

* Term not included in 1985-86 to 1988-89.
Source: Director, Personnel

Law Enforcement and Protective Services

Forensic Laboratory Services

The Forensic Laboratory Services provide scientific and technical assistance to the Canadian Criminal Justice System. The services comprise seven regional laboratories and approximately 300 staff.

In 1990-91 the Central Forensic Laboratory established a Biology Section to provide a national service for DNA profiling of blood and other human body materials. More than 50 DNA cases have been completed and nine court attendances across the country have been made.

The Science and Technology Branch assumed responsibility for the management of all intellectual property cases (patents, licenced inventor awards, etc.) arising within the RCMP.

Assistance provided can be summarized as follows:

Homicides	407
Sexual offences	985
Robbery	133
Other offences against the person	292
Property offences	2,534
Other *Criminal Code* offences	6,597
Federal offences other than *Criminal Code* offences	446
Provincial offences excluding traffic	1,479
Other	4,195

Identification Services Directorate

The **Fingerprint Branch** of the Directorate provides a national computerized repository for fingerprint records. The base file now exceeds 2.5 million sets of fingerprints collected from criminals. A total of 465,660 sets of criminal and civil fingerprint forms were received and searched against the data base during 1990-91 compared with 447,000 the previous year. This represents a four per cent increase.

In addition to the above, another 225,932 fingerprint submissions already associated with a known record, and therefore not searched, were processed, compared with the previous year's 194,343, an increase of 15 per cent.

Further, 13,405 submissions of latent scenes-of-crime fingerprint impressions were received during the year and searched against the fingerprint repository data base. Of these, 961 were identified as belonging to known criminals. These identifications not only provided key evidence for resolving the initial investigation but helped solve an additional 341 outstanding cases.

The **Criminal History Branch** maintains a central repository of criminal history information for the Royal Canadian Mounted Police and over 1,500 other accredited law enforcement agencies in Canada. The repository currently contains computerized, microfilmed, and hard-copy records on approximately 2.4 million individuals who have been convicted of indictable offences. These records include fingerprints and other supporting documentation.

The repository enhances the safety and security of police officers and the general public by sharing information with law enforcement agencies and other groups or individuals authorized by the Solicitor General of Canada.

The **Firearms Registration Section** administers the Firearms Acquisition Certificate Program and Business Permit System, issues restricted weapon registration certificates, and maintains a registry of all restricted weapon certificates issued in Canada. The registry now contains more than 1,000,000 registration certificates and is currently being automated for improved access by Canadian law enforcement agencies, thereby providing valuable investigational information on a timely basis.

The **Fraudulent Cheque Section** maintains a national repository of fraudulent cheques and other documents related to crimes involving handwriting such as extortion, hold-up notes, and threatening or obscene letters. Investigative leads are provided to police departments by comparing the handwriting of known or unknown criminals against the documents in the

repository. During 1990-91 a total of 14,441 comparisons of documents with a total face value of almost $19 million were conducted. These represented a slight increase over the 14,325 comparisons and a $17 million value of the year before.

The **Missing Children's Registry** is a law enforcement service to the Canadian police community. In addition to monitoring missing children on the Canadian Police Information Centre (CPIC) computer system, the Registry maintains ongoing liaison with police in Canada to deal effectively with missing children investigations. A missing child is defined as any person under the age of 18 who has been reported missing to a police department and whose particulars have been entered on CPIC.

The Registry also acts as the Canadian clearinghouse for missing children investigations, thus forming a part of a network of police clearinghouses operating in the majority of states in the United States. During 1990, a total of 61,248 missing children cases were added to the Missing Children's Registry. Of this total, 93 per cent or 56,804, were removed during the year for a variety of reasons. More specifically, of the total removed from the system, 32,871 (58 per cent) were removed the same day as they were entered, 37,973 (67 per cent) within 48 hours, and 55,736 (98 per cent) within 60 days.

At any given time there were approximately 1,600 to 1,900 cases on the system, with the monthly average for the year being 1,771. For example, at the end of the year there were 1,773 cases on the system in the following categories:

i.	Runaway	1,078
ii.	Stranger abduction	31
iii.	Accidental	93
iv.	Parental abduction	113
v.	Wandered off/lost	44
vi.	Unknown	334
vii.	Other (missing from another institution)	80

The **Photographic Services Branch** provides a RCMP-wide service in support of operations. The Branch has a large photographic processing operation, an equipment maintenance operation, and a video production facility.

In the past fiscal year services provided included the production of over 3.7 million photographic prints; the repair and servicing of approximately 5,000 photographic, video, optical, and various other sophisticated electronic and computerized pieces of equipment; and the completion of approximately 175 video productions and photographic/video assignments.

Forensic Identification Specialists are regular members of the RCMP trained in locating, recording, and comparing evidence from crime scenes. The RCM has 283 of these forensic identification specialists in 85 different locations across Canada. They conduct scene of crime examinations, compare fingerprints and physical evidence in an attempt to identify criminals, as well as provide a photographic service. Their responsibilities include the preservation of evidence and its presentation in court.

During 1990, the specialists responded to a total of 44,590 requests for examination of evidence, an increase of 6.7 per cent over the 41,780 requests handled during the previous year. During 1990, 67 per cent of the requests involved an actual visit to the crime scene, while in 1989, 70 per cent involved a visi In any given year, these specialists also handle other requests, primarily for photographic services, which equal approximately an additional 15-20 per cent of the requests for examination of the evidence.

Some senior specialists are involved in training while others are involved with specific projects within the Forensic Identification Support Section, Identification Services Directorate, Ottawa.

The **Regional Forensic Identification Support Section (RFISS)** became an entity in July 1990 when the Bloodstain Pattern Analysis Program was transferred to the Identification Services Directorate from the Forensic Laboratory Services Directorate. This section, which concentrates on serious and serial crimes, will continue to be located in the Forensic Laboratories and will form the link between the two Directorates. Sections in Vancouver, Edmonton, Halifax and Ottawa are currently staffed with six bloodstain pattern analysts. The objective of these analysts continues to b the supplementing of existing identification techniques and procedures with highly sophisticated and complex crime scene methods of examination in support of forensic identification specialists across Canada.

Informatics Directorate

Informatics Directorate administers the RCMP information management and technology programs through its information management, central operations and systems development components. Additionally, the operation and administration of the Canadian Police Information Centre (CPIC) falls within the purview of the Informatics program.

The Police Information Retrieval System (PIRS) provides, on a cost-recovery basis, automated record-keeping services to the RCMP and 12 municipal police forces as well as federal government departments and agencies. The PIRS holds 32.5 million transactions and averages 200,000 per day.

Four large main-frame computers constitute the data centre. They provide service on a 24-hour, seven days-a-week basis. Approximately 2,300 terminals across Canada support RCMP systems. Two thousand seven hundred stand-alone microcomputers also support RCMP functions.

The CPIC system serves 1,845 police departments and agencies and holds over five million records with over 200,000 transactions daily.

Air Services Directorate

During the reporting periods the RCMP fleet of 33 aircraft flew 24,276 flight hours representing over 6.3 million kilometres. These flights from 23 strategic locations across Canada are used to transport investigative personnel, specialists, prisoners and exhibits, as well as to conduct aerial searches for missing or fugitive persons. The decrease in hours and kilometres from the previous year is attributable to the difficulties in obtaining replacements for aircraft rendered unusable after accidents.

In 1990-91, the Air Services Directorate acquired five Forward Looking Infrared (FLIR) thermal imaging units thus expanding the observation capability of the helicopters beyond the limits of the human eye. In the period October 1990 to March 1991, FLIR units were credited with finding 21 missing or wanted persons. On two occasions images taped from the FLIR units were used as evidence in court.

Protective Policing Directorate

Technical Security Services, Electronic Data Processing Security Branch is responsible for providing advice and guidance respecting information technology security to Federal Government institutions. The 1990-91 statistics are as follow:

Security inspections	58
Security consultations	78
Computer virus incidents	156
R&D projects	17
Investigative assistance	111

Technical Security Services, Electronic Security Branch: Counter Technical Intrusion Sections provided 809 counter-technical intrusion inspections to protect against unlawful interception of private communications. Electronic Security Services Section continued to install alarm and closed-circuit television equipment to replace static guards to provide more cost-effective protection at certain locations. Units of this section provided consultation assistance to other government institutions as well as an in-house installation and maintenance capability.

Technical Security Services, Security Engineering Branch provided assistance 4,640 times for design, development, test, evaluation, mechanical maintenance and armour consulting purposes.

Technical Security Services, Security Systems Branch provided advice on physical security safeguards in the form of:

consultations	514
site/design security briefs	7
architectural specification	1
performance standard	1
security guides	3
teleconsultations	867

Airport Policing Branch of Protective Policing Directorate was requested to upgrade security at designated airports during the Gulf Crisis and responded to a tripling of threats against airlines and facilities. The opening of Terminal Three at Lester B. Pearson Airport resulted in a substantial increase in human resources.

Canadian Police College

The Canadian Police College provides police agencies in Canada with training and development programs, related research capabilities and information and advisory services. College courses are open to all domestic and foreign police forces. Additionally, College books, workbooks, handbooks and the *Canadian Police College Journal* were published.

Activities this year concentrated on the development of a French-language Executive Development Course. The course is now developed and will be conducted in the Fall of 1991.

The Canadian Police College provided training to 2,363 candidates during fiscal year 1990-91. This reflects enrolments of 711 RCMP personnel, 1,533 from other Canadian police agencies, 64 from foreign law enforcement agencies and 55 from other accredited organizations.

Criminal Intelligence Service Canada

The CISC continues to provide facilities to ensure the exchange of criminal intelligence among enforcement organizations. The Central Bureau has increased the number of seconded officers, thereby reflecting the multi-force concept. As part of its commitment to the multi-force concept, the Director, CISC is seconded from the Ontario Provincial Police, an Assistant Director is seconded from the Sûreté du Québec and one analyst is a Sergeant seconded from the Ottawa Police Force. The Service provides workshops and courses on topics of mutual interest such as Asian gangs, outlaw motorcycle gangs and youth gangs.

Professional Standards Directorate

This Directorate provides a pool of legally trained members dedicated to full-time adjudication, consultation and advisory services to divisions, prosecution and defence representation, for internal disciplinary cases, and discharge and demotion reviews. Discipline proceedings resulting in adjudication board hearings are subject to appeal review by the External Review Committee (ERC), which ensures consistency and fairness in the application of the statutory process. The Directorate also provides centralized policy direction and legal research facilities for formal discipline and suitability matters. It also serves as a centralized repository and RCMP-wide distribution centre for all adjudication decisions, appeal reports from the ERC, and appeal decisions.

Consultation and advice were provided to divisions by Directorate personnel in 40 matters of formal discipline or suitability. Three full-time and 63 part-time adjudicators (each Adjudication Board consisting of three adjudicators) conducted a total of 32 disciplinary hearings across the country; each hearing taking an average of three days to complete. The Directorate provided representation for the prosecution in 31 hearings, and provided defence representation in 26 of the hearings.

Resources Used — Law Enforcement Services

Expenditures ($000s)	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Vote 25 (operating)	85,715	87,004	104,789	111,232	121,354
Vote 30 (capital)	11,035	16,043	20,455	15,709	12,642
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	303	328	431	398	381
Sub-Total	97,053	103,375	125,675	127,339	134,377
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	1,782	2,040	2,576	2,919	3,208
Total (Net)	95,271	101,335	123,099	124,420	131,169
Source: Chief Financial Officer					
Person-Years*	1,405	1,418	1,393	1,483	RCMP 1,074 PSE 427 TOTAL 1,501

* Term not included in 1986-87 to 1988-89.
Source: Establishment Branch

Corporate Management

Corporate Management was established to allow the RCMP to respond more effectively to the needs of government and the demands of emerging public policy issues, as well as responding to information demands of the public, media and Parliament. Corporate control of RCMP financial management is also aligned under this area to ensure a corporate approach for planning strategies for both government and the public.

Corporate Services Directorate

The Directorate develops the strategic and corporate plans for the Commissioner, develops corporate policy, conducts program evaluations and management studies for senior executives, and manages corporate information. Annual accountability reports and briefings for the Commissioner on corporate issues are also developed.

The **Strategic Planning and Corporate Policy Branch** is responsible for the development of the RCMP strategic plan and the development and review of all corporate policies of the RCMP.

During 1989-90, strategic action plans were created by the appropriate directorates to accomplish the Commissioner's long-term objectives for the RCMP. Oversight and help for the implementation of these plans have been given during the past fiscal year.

The RCMP contribution to the CSIS Act Five-Year Review was concluded this year. The provision of information to the Solicitor General Secretariat for renegotiation with the provinces and territories of the RCMP policing agreements continued, however.

Program Evaluation Branch is responsible for the periodic, independent and objective assessment and evaluation of the various programs operated by the RCMP.

Recent assessments included the Staffing (RCMP) and the Drug Enforcement programs and, as a consequence of the latter, several identified issues were subjected to an evaluation. Additionally, a trial project combining the functions of both Audit and Program Evaluation to review the Professional Standards program was initiated.

Corporate Planning Branch is responsible for the operation and maintenance of the planning process, the development, implementation and maintenance of the Operational Plan Framework (OPF), the management of information provided to senior management in support of corporate decision making and planning, and the development and maintenance of corporate standards.

Office of the Chief Financial Officer

The Chief Financial Officer administers the financial affairs of the RCMP. The incumbent is responsible for the optimum allocation and use of financial resources, as well as the development and maintenance of an effective and efficient system of financial administration that satisfies all central government and managerial requirements.

During 1990-91, major progress was made towards delegating financial authority to lower levels of management, especially with respect to the spending authority and classified expenditures of unit commanders.

The fiscal year 1990-91 saw the continuation of severe fiscal restraint and efforts to obtain the best value for money spent. In addition to the need for strict fiscal management, the staff of the Chief Financial Officer developed strategies to deal with the budgetary impact of the GST, the three per cent budget reduction and the costs of emergency policing services. The Financial Accounting Reporting System was enhanced to account for the collection and payment of the GST and a major upgrade was done on the principal modules of the system.

Public Affairs Directorate

During 1990-91, the RCMP Identity Unit was created to promote corporate identity of the RCMP. This is an integral part of the communications function.

The RCMP Band performed 271 times, including 29 federal and state performances. The Band performed for the first time in two remote detachment areas: Iles-de-la-Madélaine, Quebec, and Grise Fiord, Northwest Territories.

The RCMP Band and Musical Ride performed together in the National Capital Region from June 24 to July 1, 1990. Approximately 40,000 people attended seven performances.

The Equitation Section represented the RCMP in 38 escorts, parade processions or displays in addition to Musical Ride performances. A mounted escort was provided for the visit of Queen Elizabeth II on July 1, 1990.

The Musical Ride toured in Quebec and Saskatchewan for a total of 11 weeks and provided a total of 34 performances at 27 venues. Internationally, the Ride performed five times at the Cumberland Fair near Portland, Maine, USA. It was estimated that the audience reached 17,000 persons.

Audit Directorate

The Audit Directorate conducts comprehensive audits of all divisions and directorates during a five-year cycle, or more often as required by the Audit Committee. The objectives of the audit program are to assist senior management in fulfilling its responsibilities by providing an independent appraisal of all activities. These include the legality and propriety of operations; the efficiency, economy and effectiveness of internal management policies, practices, controls, and satisfying the requirements of review bodies and central agencies, such as the Auditor General, the Comptroller General, the Public Service Commission, the Commissioner of Official Languages, the Privacy Commissioner and Treasury Board.

During 1990-91, audits were conducted of "C", "E", "F", "G" and "M" Divisions and the Office of the Chief Financial Officer. In keeping with recommendations of the Auditor General, a joint task force consisting of personnel from the Audit and Corporate Services Directorates has been formed to examine the parameters and implementation of Program Auditing.

Information Access Directorate

The Directorate centrally processes and responds to all formal requests for access to information, and develops and monitors policies within the Royal Canadian Mounted Police, as required by the *Access to Information* and *Privacy Acts*.

Requests under both Acts decreased by 10.96 per cent during 1990-91. Complaints to both the Commissioners against the RCMP decreased 16.87 per cent. Of 103 complaints, only ten were found to be justified.

Ministerial Liaison and Executive Services

Ministerial Liaison and Executive Services (MLES) provides a link between the RCMP and the Solicitor General to contribute to the obligation of the RCMP to be accountable and responsive to government. During the reporting year, MLES processed:

Correspondence from the Minister's office	629
Written parliamentary questions	8
Housebook cards	80
Briefing Notes forwarded to the Minister	482
Commissioner's correspondence	628

Administration

Personnel Directorate

Staffing and Personnel Branch — A new performance evaluation system was implemented to assess the job performance of members. The *Career Management Manual* was distributed RCMP-wide and will complement the other Human Resource Management Systems.

The Aboriginal Constable Development Program was initiated as a special program under the *Canadian Human Rights Act*. It is designed to engage aboriginal Canadians as constables in advance of basic recruit training to help them to attain the necessary entrance standards before starting recruit training.

Recruiting Branch — The streamlining of the recruiting process is almost complete, including the implementation of the new RCMP Recruit Selection Test and the Physical Abilities Requirement Evaluation. The recruitment of members from specific target groups continues to have a high priority. During 1990-91 the following were recruited:

Females	231
Aboriginal Peoples	44
Visible Minorities	48

Multiculturalism Advisor's Office — The Multiculturalism Advisor's Office provides advice to senior management of the RCMP and liaises with internal and external groups to ensure that RCMP philosophy and programs reflect a multicultural and multiracial society.

In the reporting period, significant changes were made to the uniform regulations which now permit members of the Sikh religion to wear a turban as part of the uniform and Aboriginal members to observe the spiritual practice of wearing braids.

Public Service Personnel Directorate: The Treasury Board presented the Employment Equity Award to the RCMP for work in the Human Resource Planning area which

resulted in improved representation of aboriginal employees (3.1 per cent compared with 1.8 per cent in the overall Public Service) and also for producing an Employment Equity video entitled "Strength in Diversity", which was aimed at helping all employees and members interact more effectively with designated groups. This video has been made available to other departments and agencies.

Training Directorate

RCMP Academy — The RCMP Academy saw 896 Regular Member recruits graduate in 1990-91. Of this number, 17 per cent trained in French. Additionally, there were 14 modified troops, 29 per cent of which were trained in French. Thirty-two re-entry members graduated from the Academy. Training was provided to other departments in the form of one Canadian Fisheries Enforcement Course, one Armed Boarding Course and one Employment and Immigration Police Officer Course for a total of 84 candidates.

Centralized Training: Centralized training provided the following numbers of courses:

EDP	281
Technical	113
Administrative	158
Operational Techniques	415
Management	225
Identification	91

International Training — The demand for training to be provided to other countries is ever-increasing. In cooperation with External Affairs and International Trade Canada, the Police Training Assistance Program was approved and will be in place for 1991-92.

Dwyer Hill Training Centre — The Centre expanded its facilities during 1990-91 to include an armourer shop servicing the National Capital Region and an ordinance quality review facility for the RCMP. It is a tactical and firearms training centre for centralized courses. During 1990-91, 15,500 training days were expended.

University and Language Training — Sixty-eight members attended post secondary institutions full-time: 49 for one year non-degree programs and 19 for full-degree (law) programs. Additionally, 2,463 (2,163 members and 300 Public Service employees) attended university courses on their own time, with the RCMP paying tuition fees.

Second language training used 232 person-years: 37 for regular language training and 195 for Recruit Official Languages Training (ROLT).

Divisional Training — There were 8,685 candidates (8,203 RM, 483 PSE) attending courses at the division level. Recruit Field Training Units processed 896 recruits.

Police Dog Service Training Centre — Twenty four RCMP handlers were trained. Training was offered to the following outside agencies: Cascade County Sheriff's Department (Montana), Parks Canada (Jasper), and Fredericton City Police.

Health Services Directorate

The RCMP has adopted two new evaluation tools: the Physical Abilities Requirements Evaluation (PARE) simulates the typical physical tasks encountered in police work; the Recruit Selection Test ensures applicants have the necessary physical aptitudes for duty as a peace officer. Some of the research leading to the development of these tools was shared with the Royal Ulster Constabulary for their use in developing physical testing procedures.

Services and Supply Directorate

This Directorate provides accommodation, transport, food, material and miscellaneous services in accordance with the relevant policies, regulations and statutes.

Accommodation includes 3,344 buildings and 1,675 sites such as laboratories, garages, hangars, self-contained and room or dormitory residential accommodation, warehouses, storage sheds, and radio shelters.

Transport includes 7,083 vehicles (cars, trucks, all-terrain vehicles). There are 402 inland water transport boats less than nine metres in length and eight patrol vessels nine to 16 metres in length. A newly-constructed 17.7 metres fast patrol catamaran built to RCMP-owned design and specifications was accepted on March 26, 1991. It is the first vessel of its kind in Canada and will be used in the future RCMP patrol vessel replacement program.

Official Languages Directorate

Official Languages Directorate is responsible for the development and implementation of the RCMP Official Languages Program and for ensuring compliance with the *Official Languages Act* and derivative policies.

A review following the tabling of the Draft Proposed Regulations respecting services to the public in either official language determined that the proposed regulation would have minimal impact on the RCMP official languages program, as the Unit Bilingual Complement (UBC) system already in place provides adequate services.

The first of an ongoing series of information sessions were held in three western Divisions and three Atlantic divisions to ensure the program is understood.

Directorate personnel were also instrumental in the development and publication of a book entitled *"International Illustrated Vocabulary of French-English Fingerprint Terminology with a short index in six languages"*. This publication has been well received in the police community including INTERPOL.

Resources Used — Administration

Expenditures ($000s)	**1986-87**	**1987-88**	**1988-89**	**1989-90**	**1990-91**
Vote 25 (operating)	177,466	188,648	239,160	268,692	304,292
Vote 30 (capital)	23,374	14,715	13,141	12,935	22,605
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	375	455	639	628	772
Sub-Total	201,215	203,818	252,940	282,255	327,669
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	63			314	484
Total (Net)	201,152	203,818	252,940	281,941	327,185

Source: Chief Financial Officer

Person-Years*	3,196	3,222	3,380	3,787	RCMP 2,390 PSE 1,610 TOTAL 4,000

* Term not included in 1985-86 to 1988-89.
Source: Establishment Branch

Highlights of 1990-91

- **Community Policing** — Community consultative groups now exist in almost all detachments. These groups are the basis for the exchange of information between the RCMP members serving the community and the citizens of the community.

- **Policing for the Elderly** — A videotape warning seniors of the various confidence tricks and frauds used against them was prepared and distributed. Many volunteers at the detachment level working on Neighbourhood Watch and Victim Services programs are senior citizens.

- **Aboriginal Policing Services** — Aboriginal Consultative Groups have been established. The Commissioner's Advisory Committee has been created. Members of the RCMP have attended various conferences on aboriginal issues. The Aboriginal Constable Development Program which provides employment and skills upgrading has been established. The Aboriginal Constable Program in cooperation with the Department of Indian and Northern Affairs is ongoing.

- **Policing Services for Visible Minorities** — Visible minority groups are represented on the Community consultative groups. Changes in regulations have been made to allow slight modifications to the uniform. These have removed obstacles to recruitment of members from some visible minority groups who wish to retain symbols of their religious and cultural values while also serving as members of the RCMP.

- **Enhancement of Federal Law Enforcement** — A thorough review of the federal statutes and associated regulations has identified all statutes for which the RCMP has an enforcement role and determined whether that role exists through provisions in the statute, a memorandum of understanding, a letter of agreement or an Order-in-Council.

- **Enhanced Traffic Law Enforcement** — All divisions have established contacts with the local interest groups to obtain input into programs aimed at reducing impaired driving.

- **Drug Enforcement** — A multi-faceted plan targeted the profits of the drug trade through legislation and regulations. A high degree of co-operation continues among the various enforcement agencies involved in co-ordinated drug enforcement and in intelligence gathering

Internal Initiatives

- **Human Resource Management Plan** — The development of this plan was undertaken to ensure that the most valuable resource of the RCMP, its personnel, is well-trained, well-qualified and suited for the type of duties they must perform.

- **Streamlining of Operational Reporting: Paperwork Burden Reduction** — Projects were undertaken to reduce and simplify the form-filling process and replace it with technological reporting where possible.

Objectives for 1991-92

- **Community Policing** — A formal statement of Policing Philosophy of the RCMP is being formulated and will receive widespread distribution. On an ongoing basis, the community consultative groups will be proactive participants in creating and maintaining an awareness in the community of the need for more public involvement in policing activities.

- **Policing for the Elderly** — An ongoing research project will provide a base for discussion of the different jurisdictional definitions of an "elderly" person, the possible duplication of services provided to these clients and the types of crime currently being reported by these persons. From this base, and in consultation with the community consultative groups, further refinements will be made in the delivery of policing services to this client group.

- **Aboriginal Policing Services** — The enquiries in Manitoba and Alberta will be studied to determine what changes are needed in the delivery of services to the aboriginal people of Canada.

affirmative action plan for recruiting will continue. The Aboriginal constable program will be completed this year. The Aboriginal Constable development program will continue. The RCMP "D" Division (Manitoba) will create a task force to study and make appropriate recommendations based on the Manitoba Inquiry on Aboriginal Justice.

- **Policing Services for Visible Minorities** — RCMP training at all levels will be revamped over an estimated two-year period to provide all members with an enhanced sensitivity to the multicultural and multiracial nature of the communities served.

- **Enhancement of Federal Law Enforcement** — Where the delineation of enforcement responsibility between a Ministry and the RCMP may cause duplication of effort, consultations will take place to clarify the responsibilities of the parties.

- **Enhanced Traffic Law Enforcement** — All divisions will design and implement traffic education and enforcement campaigns specifically aimed at seat belt usage.

- **Drug Enforcement** — The anti-drug profiteering initiatives will continue together with the co-ordinated enforcement and intelligence functions. It can be expected that the community consultative groups will provide input as to awareness programs and specific enforcement concerns at the local level.

Internal Initiatives

- **Human Resource Management Plan** — Approval of this plan will ensure that personnel will have greater input into deciding their career paths and the type and location of their postings to ensure their personal needs and the needs of the organization are being met and optimum performance obtained. The community-based policing model requires a stable police population to become intimately familiar with the community which it serves.

- **Streamlining of Operational Reporting: Paper Burden Reduction** — As new technology links existing systems, statistical and other data will be increasingly easy to obtain thus allowing investigators more time to investigate and the community police officer more time to be among the clients in the community.

Other Initiatives

- **Violent Crime Analysis** — In response to the increasing incidence of violent crimes, the RCMP will continue the development of a specific program to develop profiles of perpetrators of this type of crime.

- **Canadian Police Information Centre Redevelopment** — Efforts will be taken towards modernization of this valuable national law enforcement computer information system.

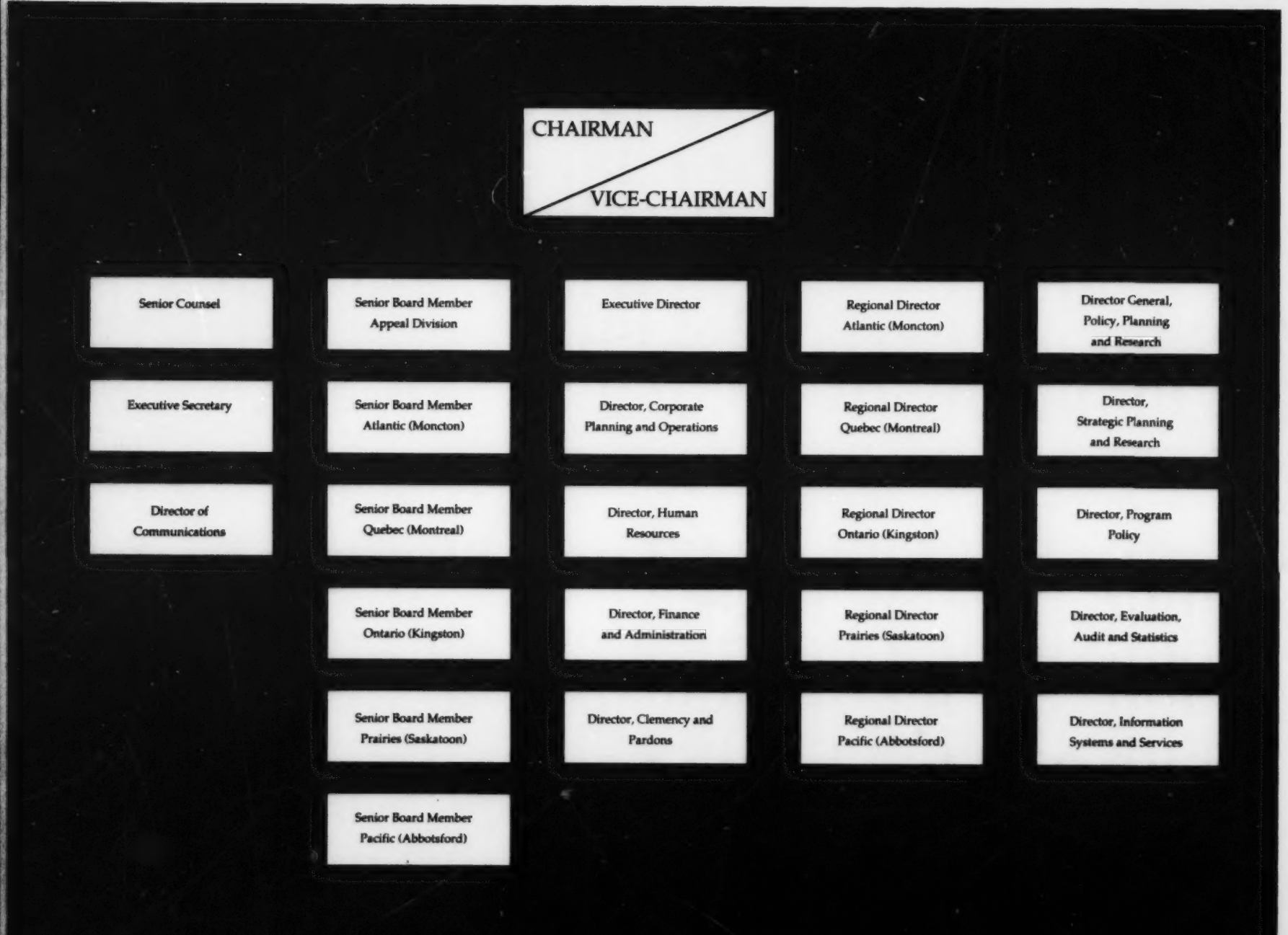
CHAIRMAN
VICE-CHAIRMAN
Senior Counsel
Executive Secretary
Director of Communications
Senior Board Member Appeal Division
Senior Board Member Atlantic (Moncton)
Senior Board Member Quebec (Montreal)
Senior Board Member Ontario (Kingston)
Senior Board Member Prairies (Saskatoon)
Senior Board Member Pacific (Abbotsford)
Executive Director
Director, Corporate Planning and Operations
Director, Human Resources
Director, Finance and Administration
Director, Clemency and Pardons
Regional Director Atlantic (Moncton)
Regional Director Quebec (Montreal)
Regional Director Ontario (Kingston)
Regional Director Prairies (Saskatoon)
Regional Director Pacific (Abbotsford)
Director General, Policy, Planning and Research
Director, Strategic Planning and Research
Director, Program Policy
Director, Evaluation, Audit and Statistics
Director, Information Systems and Services

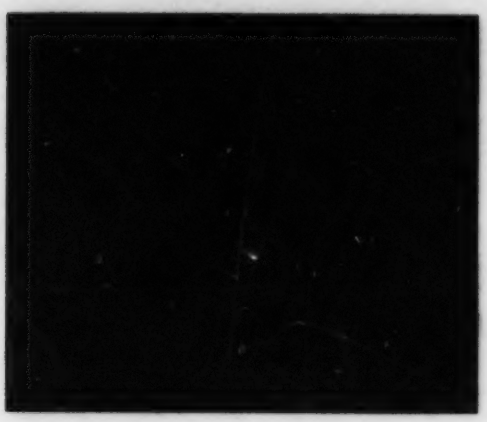

The *Parole Act* empowers the National Parole Board to make conditional release decisions for offenders in federal, territorial, and many provincial prisons. Ontario, Quebec, and British Columbia maintain parole boards for inmates serving sentences of less than two years in their provincial institutions.

The *Criminal Records Act* requires the Board to investigate and make recommendations about the granting of pardons.

The Board also investigates requests for the exercise of the royal prerogative of mercy under the Letters Patent or the *Criminal Code of Canada*.

Other statutes that give NPB jurisdiction include the *Penitentiary Act* and the *Prisons and Reformatories Act*.

NATIONAL PAROLE BOARD

Highlights of 1990-91

Strategic Planning and Research Division

The Board released a discussion paper on victims and parole at the conference of the Canadian Organization for Victims' Assistance (COVA) and completed regional and national consultations with victims, their organizations and others. Strategic Planning and Research consolidated responses to the paper in a report entitled *Meeting the Interests of Victims*. This report contains highlights of the comments received and states the Board's proposals for policies and programs related to victims.

The division coordinated the Board's submission for the *Third Annual Report on the Implementation of the Canadian Multiculturalism Act*. Two interdepartmental agreements were signed with the Department of Multiculturalism and Citizenship, one for an expert review of the pre-release decision policies as they relate to multicultural issues and the other to translate the Board's new brochure, *Interpreters*, into Cree, Cantonese, Punjabi, Spanish and Vietnamese.

Program Policy Division

Program Policy carried out work leading to the adoption of a policy on the detention provisions of the *Parole Act*. This policy includes details of the Board's requirements for referring and assessing offenders. It also ensures that the detention provisions can be applied consistently when considering risk to the public and the potential reintegration of offenders into the community.

The division developed a policy on the provision of interpreters at hearings for offenders unable to communicate in either official language. The policy helps to ensure that aboriginal offenders and those from other cultures can effectively understand and communicate with Board members and others at parole hearings.

Program Policy concluded the consultations on a discussion paper on the use and wording of special conditions.

Evaluation, Audit and Statistics Division

The Evaluation, Audit and Statistics Division offers information and advice on ways to improve corporate policies, programs, management practices and systems. The division completed a study to determine the most efficient organization of the clemency and pardons program, then made recommendations to increase productivity.

The division contributed statistical information for the Parliamentary review of the detention provisions in Bill C-67. Staff members also established a framework to evaluate pre-release and post-release decision policies and detention policies, using file reviews and surveys. The division has initiated planning for other reviews and evaluations, such as an evaluation of the Board's participation in federal family violence initiatives.

Evaluation, Audit and Statistics studied the use and wording of special conditions, revised the policy on program evaluation, and completed a joint audit with CSC of the Offender Management System in Quebec region.

Information Systems and Services Division

The Information Systems Division and Services develops and maintains the Board's computer systems

and advises headquarters and regional staff on hardware and software technology.

During 1990-91, the division collaborated with the Correctional Service of Canada in developing the Offender Management System.

The staff designed and implemented several micro-computer applications, including the press clipping management system for Communications and the hearing tape management system for the Quebec region.

The division supported the conversion from Macintosh to IBM-compatible technology in the Correspondence Section. ISS also conducted a major audit and purification of the data in the automated parole information system in all regions to prepare for conversion to the offender management system.

Board Member Training and Development

The Board Member Orientation Manual was produced in 1990-91 to help regional employees train new Board members. Each chapter is devoted to a particular topic, such as legislation relevant to the parole process, the *Parole Act* and Regulations, case preparation by the Correctional Service, the work of the various divisions of the National Parole Board, and the role of other agencies of the Ministry.

A workshop on communications skills was held for Board members and staff; representatives of the Secretariat and the Correctional Service also participated. One-on-one training continued for new full-time Board members. Regional training sessions covered such topics as interpreting the *Parole Act* and Regulations, implementing parole policy and procedures, reviewing case files, conducting interviews, and writing the reasons for decisions.

Board members and staff attended various conferences and workshops. Most full-time and temporary Board members attended the conference of the Association of Paroling Authorities International in Toronto. A general Board meeting was held in conjunction with this conference, at which Board members discussed the native perception of the conditional release program and violence against women and children.

Appeal Division

Four Board members normally serve in the Appeal Division, which re-examines parole decisions that are contested by inmates and makes recommendations on applications for pardons and clemency.

The *Parole Act* allows federal inmates to request a re-examination of adverse decisions. In general, the Appeal Division can affirm an original decision, vary or reverse it, set a review date or order a new review; in each case the inmate is provided with reasons in writing. Last year the division received 812 requests for re-examination.

The Appeal Division contributes to the quality of the Board's decisions by uncovering any irregularities related to statutory requirements, policies and procedures, and naming any concerns related to the duty to act fairly.

To establish precedents for appeal decisions, Appeal Division reports describing issues worthy of attention and the rationale used in reaching a decision are distributed to all Board members and to others in the criminal justice system.

Clemency and Pardons Division

The *Criminal Records Act* requires the National Parole Board to process pardon applications. The Board makes sure that appropriate enquiries are made, usually by the RCMP, and recommends whether a pardon is appropriate. Recommendations are submitted to the Solicitor General who refers them, if favourable, to the Governor in Council (the Cabinet) for decision.

Requests for pardon have increased greatly in recent years. In 1985, for example, 11,227 requests were received; by 1990-91, they had more than doubled to 25,667 requests. Of this number, 14,674 were investigated. The Appeal Division examined almost

9,000 cases and made favourable recommendations in approximately 99%. There were 59 pardon revocations.

Through the Solicitor General, the Board also receives applications for pardon under the royal prerogative of mercy. Thirty-one requests were received in 1990-91. The Board made recommendations in 11 cases: one conditional pardon, with release subject to lawful conditions, was granted; one conditional pardon, with release subject to lawful conditions, was denied; six conditional pardons, prior to eligibility under the *Criminal Records Act*, were granted; and three conditional pardons, prior to eligibility under the *Criminal Records Act*, were denied. The Board discontinued its investigation in three cases and the other 17 cases are pending.

Human Resources Division

Human Resources offers services for staff management programs such as classification, staffing, pay and benefits, staff relations, training and development, employment equity and official languages.

One of the division's main tasks during the year was to complete the reorganization of the Board. With one exception, reorganization of the regions and headquarters is now complete.

The division held information sessions for managers and interested employees on the selection standards and the changes in policy and procedures used in staffing. Other sessions were held to inform all employees of the Board about the Public Service 2000 initiatives.

Finance and Administration Division

Finance and Administration is responsible for financial planning, systems, and reporting. The division also administers records, real property, material management, security services, telecommunications, forms management and printing.

In 1990-91, 284 person years were used for NPB staff, which was precisely on budget, compared with 288 person years used and budgeted for in 1989-90.

Expenditures of $23.8 million were slightly under the budget of $24.2 million, an increase over last year's expenditures of $22.6 million and budget of $22.7 million.

Administratively, operations were maintained according to plan.

Access to Information and Privacy Unit

Access to Information and Privacy processes requests for information under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. The unit maintains close ties with other government departments and the offices of the privacy and information commissioners.

During 1990-91, 395 requests were received under the *Privacy Act*. Half were processed within 30 days despite necessary consultation with other departments (for which the legislation allows an additional 30 days). The staff of three reviewed 43,475 pages of information.

The Board also received three requests under the *Access to Information Act*. One request was followed by full disclosure. Two requests were made by individuals who later abandoned them.

Communications Division

Communications promotes public understanding and supports the work of the NPB through assertive, responsive, and open communication. During the year, the Publications Unit produced *Conditional release, Handbook for police, Pacific region; Detention, a brief summary of the NPB detention policies*; a revised version

of *A Guide to the Parole Act and Regulations*, and the newsletter *NPB This Week*. The division provided the Association of Paroling Authorities International with communications support, including daily newsletters, throughout the annual meeting held in Toronto in May 1990.

To increase public understanding and acceptance of the Board, members of the division made presentations to school, university, and community groups. The division also hosted the first annual conference of NPB's regional communications and training coordinators.

The Public Affairs Unit continued a proactive media relations program. Media relations officers met with senior editors, publishers, and broadcast journalists to explain the work of the NPB and to develop a satifactory working relationship. The unit arranged meetings for the Chairman in the Prairies and Pacific regions, responded to inquiries from the media, and supported public outreach activities of Board members and senior staff.

NPB Regional Offices

Conditional release decisions are made by Board members based in one of the five regional offices: Atlantic region — Moncton, New Brunswick; Quebec region — Montreal, Quebec; Ontario region -Kingston, Ontario; Prairies region — Saskatoon, Saskatchewan; and the Pacific region — Abbotsford, British Columbia. Board members travel to correctional institutions to conduct hearings from these base offices. Regional offices work closely with each other and with headquarters in Ottawa in carrying out Board policy and helping to present the work of the NPB to the public.

Table I

Full parole decisions for provincial Inmates under NPB jurisdiction by type of decision*

Type of Decision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%
Pre-release decisions	Grant	991	47.6	1242	51.8	1008	47.5	901	46.1	932	49.5
	Deny	905	43.4	672	28.1	553	26.0	518	26.5	430	22.8
	Total	1896	91.0	1914	79.8	1561	73.5	1419	72.6	1362	72.4
Post-release decisions [1]		188	9.0	306	12.8	393	18.5	331	17.0	307	167.3
Administrative and other[2]				176	7.3	170	8.0	204	10.4	213	11.3
Total		2084	100	2396	100	2124	100	1954	100	1882	100

* Principally for inmates in Atlantic and Prairie Regions.

[1] Post-release decisions include terms and conditions altered; suspension cancelled; terminations; revocations with and without remission; revocations cancelled, reduced; parole discharged.

[2] Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, and deferrals. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88..

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table II

Day parole decisions for provincial inmates under NPB jurisdiction by type of decision*

Type of Decision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%
Pre-release decisions	Grant	547	47.7	641	48.6	504	42.7	474	42.7	419	36.5
	Deny	354	30.9	350	26.5	310	26.2	249	22.4	255	22.2
	Total	901	78.6	991	75.1	814	68.9	723	65.1	674	58.7
Post-release decisions [1]		245	21.4	239	18.1	227	19.2	143	12.9	172	15.0
Administration and other [2]				89	6.8	140	11.9	245	22.0	303	26.4
Total		1146	100	1319	100	1181	100	1111	100	1149	100

* Principally for inmates in Atlantic and Prairie Regions.

[1] Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, terminations, and revocations with and without remission.

[2] Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, and deferrals. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1987/88 NPB Automated Parole Information System

Table III

Day parole decisions for federal inmates by type of decision

Type of Decision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%
Pre-release decisions	Grant	4656	49.8	4458	42.0	4128	39.6	4113	39.1	4795	39.9
	Deny	2291	24.5	2685	25.3	2688	25.8	2631	25.0	2649	22.1
	Total	6947	74.3	7143	67.3	6816	65.4	6744	64.1	7444	62.0
Post-release decisions [1]		2407	25.7	2576	24.3	2460	23.6	2586	24.5	3043	25.3
Administrative and other [2]				894	8.4	1143	11.0	1205	11.4	1526	12.7
Total		9354	100	10613	100	10419	100	10535	100	12013	100

[1] Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, and revocations with and without remission.

[2] Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals, and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/1988.

Source: 1983/84-1986-87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table IV

National Parole Board decisions by program type for federal and provincial inmates[1]

Type of Decision	1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%
Escorted Temporary Absence	308	1.0	382	1.2	313	1.0	347	1.0	392	1.1
Unescorted Temporary Absence	1707	5.6	1897	6.3	1637	5.6	1600	5.0	1 652	5.0
Day Parole	10500	34.3	11932	39.7	11600	39.5	11620	38.0	13162	40.1
Full Parole	9036	29.5	11002	36.6	10569	36.0	10678	35.0	11269	39.4
Mandatory Supervision	3913	12.8	4680	15.6	4985	17.0	5882	20.0	5936	18.1
Detention Other[2]	5157	16.8	176	0.6	257	0.9	339	1.0	372 15	1.1 *
Total	30621	100.0	30069	100.0	29361	100.0	30466	100.0	32798	100.0

[1] Some of the changes in number of decisions may be accounted for by legislative and policy changes.

[2] Other represents cases for which a program type could not be identified and for 1988/89 and 1989/90 represents only detention decisions and new headings ordered by the Appeal Division. Changes may be accounted for by changes in coding rather than actual changes in the number of decisions.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

* Less than 0.1%

Starting with 1990-91, detention decisions and new hearings ordered by Appeal Division are reported separately.

Table V

Full parole decisions for federal inmates by type of decision

Type of Decision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%
Pre-release decisions	Grant	2117	30.4	2237	26.0	1782	21.1	1851	21.2	2026	21.6
	Deny	3657	52.6	4010	46.6	4250	50.3	4422	50.7	4740	50.5
	Total	5774	83.0	6247	72.6	6032	71.4	6273	71.9	6766	72.1
Post-release decisions [1]			17.0	1505	17.5	1522	18.0	1652	18.9	1800	19.2
Administrative and other [2]		1181		854	9.9	891	10.6	804	9.2	821	8.7
Total		6955	100	8606	100	8445	100	8729	100	9387	100

[1] Post-release decisions include terms and conditions altered; suspension cancelled; terminations; revocations with and without remission; revocations cancelled, reduced; parole discharged.

[2] Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions and deferrals. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

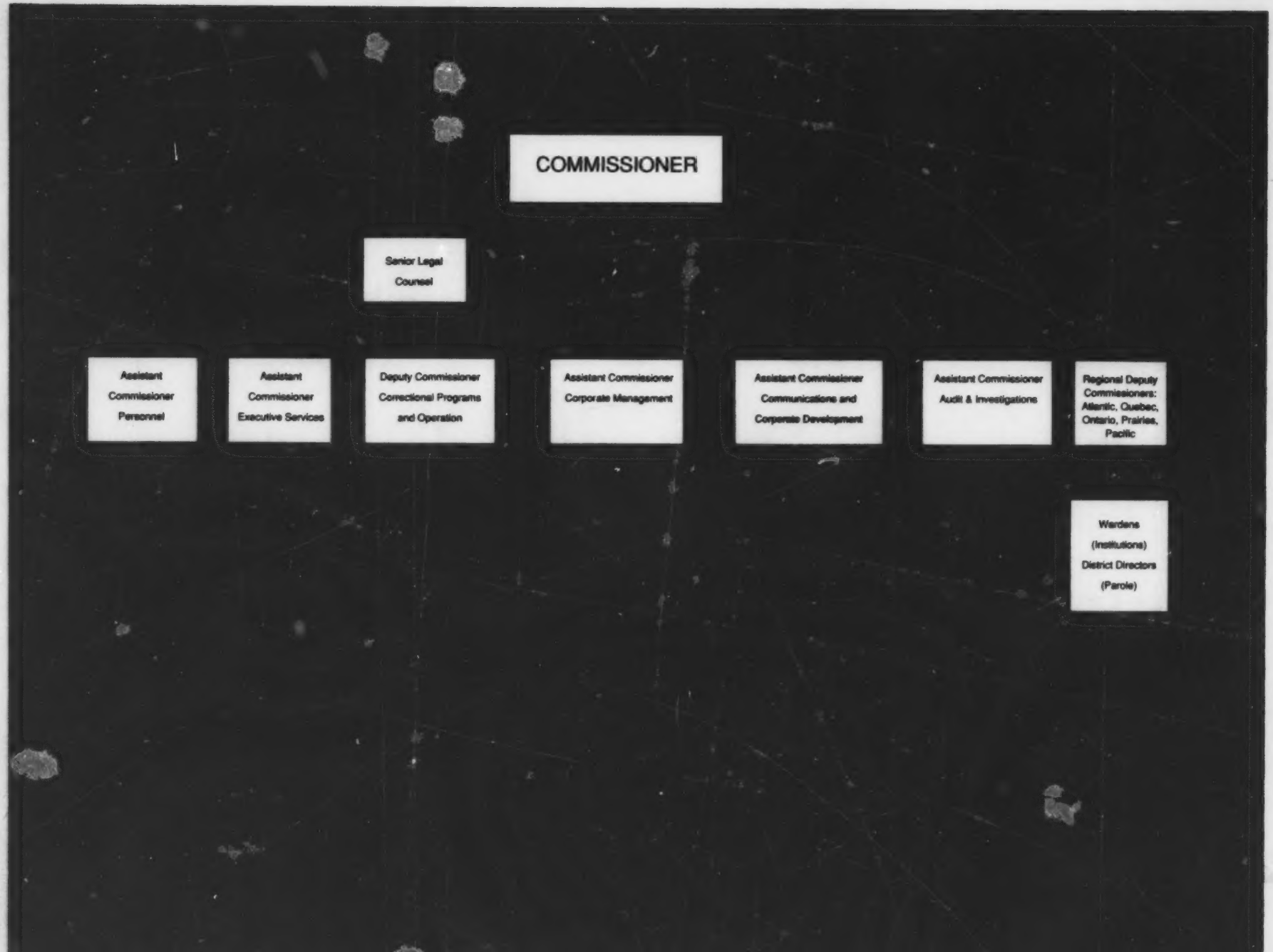
COMMISSIONER
Senior Legal Counsel
Assistant Commissioner Personnel
Assistant Commissioner Executive Services
Deputy Commissioner Correctional Programs and Operation
Assistant Commissioner Corporate Management
Assistant Commissioner Communications and Corporate Development
Assistant Commissioner Audit & Investigations
Regional Deputy Commissioners: Atlantic, Quebec, Ontario, Prairies, Pacific
Wardens (Institutions) District Directors (Parole)

The Correctional Service of Canada (CSC) is the agency of the Ministry of the Solicitor General responsible for administering the sentence of offenders sentenced to imprisonment for two years or more. This responsibility includes both the management of offenders at various security level institutions and the community supervision of those offenders who have been released on full parole, day parole, and temporary absence under the authority of the National Parole Board (NPB), or are released on mandatory supervision to serve the last portion (up to one-third) of their sentence in the community.

THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA

Mission

In February 1989, the Correctional Service of Canada adopted a Mission that outlines the direction correctional services will take in the years to come.

The Mission Statement reads:

> The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe and secure control.

The Mission Statement is supported by a series of Core Values, Guiding Principles and Strategic Objectives.

The Mission document is the framework for the Service's daily activities in the fields of correctional operations and programs, technical and inmate services, and the general administration and management of the Service.

The Mission document provides clear direction to all Service staff on their responsibilities. It provides a strategic framework for the development of policies and programs, a basis upon which the Service will be held accountable, and assistance in explaining its role, activities and future direction to those outside the Service.

The Mission Statement underscores the Service's obligation to deal with offenders in a humane manner and actively encourage and assist them to reintegrate into the community as law-abiding citizens, and at the same time maintain the controls needed to protect society. The Mission recognizes that employees are the Service's most valuable resource and that the quality of human interaction is the cornerstone of its operations. Dialogue, cooperation, efficiency, integrity and openness are the principal objectives pursued by the Service in the development and implementation of its management policies and methods.

During 1990-91, the Service revised its Mission document to emphasize the leading role it intended to play in the implementation of the federal government's Green Plan to protect the environment.

Organization

The Correctional Service of Canada has a decentralized organizational structure. This structure reflects the necessary balance that must be created between the need for central control in terms of policy-making and accountability and the need for sufficient local authority and flexibility to facilitate the effective delivery of programs and services to the public, inmates and conditionally released offenders.

The Service has three levels of management — national, regional, and local (represented by institutions and district parole offices).

National headquarters supports the Commissioner and the Executive Committee in the development of strategic policies, national operational policies, standards and plans, and also provides functional guidance to the regions. Headquarters is also responsible for monitoring, evaluating and auditing national policy and program implementation. Authority and accountability for setting strategic direction and for corporate decision-making are vested in a Executive Committee of senior national and regional managers.

There are five regions, each with a deputy commissioner. Regional headquarters are responsible for supporting the Regional Deputy Commissioner in implementing and maintaining national policy and programs, developing and communicating regional policies, plans and programs, providing guidance to the institutions and district parole offices, reviewing and appraising all operational units within the region, and reporting.

Institutions and district parole offices are responsible for the safe reintegration of offenders by implementing both national and regional policies and programs.

The unit management model was implemented in all federal institutions as the fundamental organizational approach to institutional management. This model requires a decentralized approach in which the institution is divided into smaller, more manageable segments within the institutions. Unit management allows for a unified approach to offender programs, offender casework, better overall security, and the

reintroduction of continuous staff presence and interaction with inmates in all aspects of institutional life.

Corporate Objectives

CSC has established eight Corporate Objectives for the period of 1990-93 which identify major goals to be achieved in carrying out its Mission. These objectives relate to correctional approaches, human and financial resource management, management methods and systems and environmental protection. The Corporate Objectives are the following:

1. To enhance the Service's contribution to the protection of society by safely reintegrating a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens while reducing the relative use of incarceration as a major correctional intervention.

2. To reduce recidivism of specific groups of offenders whose unique needs or problems require attention through the development and implementation of programs tailored to those unique needs or problems.

3. To significantly reduce the number of violent incidents involving violent behaviour in institutions.

4. To enhance correctional programs and the management of the Service through increased research and development.

5. To increase public understanding, acceptance of and participation in corrections through effective internal and external communications emphasizing open dialogue with the Canadian public and within the Service.

6. To be a correctional service that is people-oriented, well-managed, professional and visibly committed to delivering high quality service to the public.

7. To establish a personnel management framework that includes recruitment, employment equity, training, developmental opportunities and quality of work life programs which will provide competent and motivated staff representing the cultural composition of Canadian society.

8. To contribute to a healthy environment.

Correctional Strategy

In 1991, the Executive Committee approved the correctional strategy implementation plan that will ensure that the Service concentrates and directs its resources toward the pursuit of its Mission, namely the reintegration of offenders. This means ensuring that offenders receive the most effective interventions at the appropriate point in their sentence to allow them to serve the greatest proportion of their sentence in the community with the lowest risk of recidivism. Equally important, the strategy requires that the most effective programs and supervision techniques are in place in the community to ensure that offenders remain in that environment as law-abiding citizens.

The correctional strategy revolves around four core concepts: the initial offender assessment; a mechanism that ensures that offenders receive the most appropriate programming at the most strategic point in their sentence; the availability of programs that reduce the offenders' criminal behaviour; and the availability and delivery of effective programs in the community. Central to the strategy is the principle that all CSC staff who work with offenders must be knowledgable of their needs and take part in their reintegration. This will permit intervention at the most appropriate time in the sentence.

Over the next three years, the correctional strategy will guide the Service in determining relationships and priorities among its operations and programs.

Highlights of 1990-91

The principal accomplishments of the CSC in 1990-91 fall under four major areas: correctional operations,

correctional programs, technical and inmate services, and management and administration.

1. Correctional Operations

Correctional operations are a series of essential services related to each phase of the offender's sentence, including periods of conditional release. These services include the provision of physical and mental health care to inmates and conditionally released offenders; the supervision and control of inmates, together with physical and perimeter security; case management services; community supervision and aftercare services.

1.1 Health Care

Health Care provides inmates with a complete range of medical, dental, nursing, pharmaceutical, psychiatric and psychological services, and provides conditionally released offenders with psychological, psychiatric and other rehabilitative services consistent with currently accepted Canadian practices and standards. Offenders with serious medical problems or special requirements that cannot be handled at the institution are referred to community health facilities.

- *Mental Health*

In its report tabled in 1990, the Task Force on Mental Health Care recommended a strategic framework for mental health care dealing with the planning, delivery and evaluation of a continuum of mental health services and programs for inmates from the beginning to the end of their sentences. During 1990-91, the Service evaluated the report's 125 recommendations and developed an implementation strategy.

In order to meet the mental health needs of inmates, a range of services and programs will be established, including: assessment services and tools; intensive care for inmates with acute mental disorders; an intermediate level of care for the chronically mentally disordered and those in a transition period following intensive treatment; ambulatory care, including prevention, maintenance and education services; a coherent set of measures for assessing and treating sex offenders and preventing relapse; and community programs and services aimed at preventing relapse.

An accommodation strategy was also developed to meet mental health care needs for the next ten years. It proposes the creation of 11 mental health secondary care units and regional psychiatric centres.

- *Substance Abuse*

Research and recent surveys have pointed out the strong relationship between substance abuse and criminal behaviour. Up to 70 per cent of offenders have a substance abuse problem. More than 10 per cent of these offenders require intensive treatment, while 60 per cent require secondary care, which is given when the problem becomes recognizable to prevent a more severe dependency. Primary care, on the other hand, is of a more preventative nature whereas tertiary intervention aims to minimize the effects of serious substance abuse to prevent further deterioration and to begin to restore health.

During 1990-91, the Service finalized a strategy to establish a primary, secondary and tertiary substance-abuse treatment network over a three-year period. Regional implementation plans have been developed to support the strategy. A research and evaluation program will be developed to measure the effectiveness of the programs and approaches and to take corrective action if necessary.

1.2 Offender Management

Offender management activities are broken down into three major categories: offender assessment and placement, the period of incarceration, and community supervision.

- *Offender Assessment and Placement*

During the first weeks of incarceration, the Service carries out a series of assessments in order to determine the risk posed by offenders so that they can be placed in an appropriate institution, factors that might contribute to recidivism upon release and the needs that should be addressed during incarceration to reduce the likelihood of committing further crimes.

The collection and evaluation of information continue throughout the sentence in order to measure progress made in meeting the offender's needs and decreasing the risk of recidivism.

During 1990-91, the Service completely reviewed its approach to assessment in order to develop an efficient and effective, integrated model incorporating the recommendations of the various task forces and studies that have been completed in the last several

years. The development of the assessment process is also intended to respond to specialized assessment needs that arise in areas such as mental health and substance abuse.

In support of the recommendations of the Task Force on Community and Institutional Programs, projects have been developed to quickly and effectively gather background information on inmates. Moreover, the psychological evaluation and treatment services available to inmates have been improved and broadened.

As part of its efforts to improve its assessment and placement procedures, the Service has placed particular emphasis on case preparation. A case-preparation revision project that will transfer responsibility for such preparation to the institutional level from the community offices has started and will be finalized in 1991-92. The transfer will ensure greater effectiveness in the preparation of cases that are submitted to the National Parole Board. Special activities such as intensive case preparation and the establishment of case preparation teams are examples of other projects intended to increase effectiveness in the assessment and placement of inmates, with a view to safe reintegration into the community.

In 1990-91, the Service started the implementation of a custody rating scale to ensure that the level of security in the institution in which the offender was placed corresponded with the offender's risk level.

- *Period of Incarceration*

The CSC's Mission underscores a corrections philosophy that promotes a balance between two key elements of offender management: assistance and control. These elements require programming that addresses the needs of the offenders and implementing policies and measures that provide adequate protection for staff, the public and inmates, while meeting recognized international standards of humane treatment.

- The development of a service and program delivery structure

  In 1990-91, the CSC tested a Program Planning Model at five institutions and one community office. This model is designed to assist the manager in determining what the needs of current inmates are and whether existing programs and services meet inmate needs in content and scope. The results of the pilot projects were analyzed in 1990-91, and the Planning Model will be applied at all institutions in 1991-92. This initiative will help the Service make the most of resources set aside for programming while contributing to a more effective offender management process.

- Inmate control and supervision

  The CSC is responsible for minimizing the risk inmates present to the public, staff, other inmates or themselves.

  Since different offenders require different degrees of control, the Service operates institutions at three levels of security. There are also special handling units (SHUs) for particularly violent offenders and segregation units for offenders who cannot be housed with the regular penitentiary population.

  During 1990-91, the Service revised its offender management policies and programs for dangerous inmates in SHUs to bring them more closely in line with the Mission philosophy and to minimize the number of individuals held in SHUs. The purpose of SHU programs is to prepare the inmate to join the population of a maximum-security institution as quickly as possible, without compromising security. The new directives provide for increased contact between staff and inmates, greater opportunities to participate in programs (for example, dealing with anger and aggression), and active encouragement of offenders to alter their behaviour. A set of standards and guidelines was also adopted to guide corrections managers and staff in security-related duties in other areas of intervention with offenders in the institution and in the community. Since the staff of the Service is its major resource, important efforts were made to offer all employees the training and support necessary to help them prevent violent incidents and intervene in crisis situations.

  The CSC completed the installation of Perimeter Intrusion Detection Systems (PIDS) in all the designated major institutions in 1990-91. This system permits early detection of escape attempts. The Service also joined the Department of National Defence, Employment and Immigration Canada, and Customs and Excise Canada in studying various devices and techniques that could provide more effective contraband detection and interdiction and more effective detection of concealed inmates.

The search methods used to detect and control drugs within institutions were reviewed. The Service believes the urinalysis program could be an effective tool in its fight against drug abuse. Consideration is currently being given to amending the Penitentiary Service Regulations to allow the Service to make greater use of urinalysis in the institution and in the community. Guidelines were developed in 1990-91 for implementing a urinalysis program in institutions and the community. Consultations will be held on these guidelines in the coming year.

All of the CSC's efforts in inmate control and supervision are intended to reduce incidents such as assaults, disturbances, hostage-takings, suicides and escapes. In the last five years, the rate of major security incidents per 10,000 inmates has remained below 100, after reaching a peak of 124.87 in 1984-85. In 1990-91, the rate was 85.91 per 10,000 inmates. Although this figure represents an increase over the previous year, it is lower than the average rate for the last eight years. This is also the case for all classes of incidents considered to be major security incidents[1]

A comparaison of the rate of incidents having occurred between 1983-1987 with the rate of incidents for the period between 1987-1991 indicates that between these two periods, there has been a more than 50 per cent decrease in the number of murders, escapes from medium security institutions, and major assaults on staff.

Finally, the number of suicides, major fights, escapes from maximum security institutions, per 10 000 inmates, have also been reduced in proportions varying from 16 per cent to 50 per cent.

- *Community Corrections*

Most federal offenders serve a significant portion of their sentence in the community on day parole, full parole or mandatory supervision.

In 1990-1991, the CSC implemented new supervision standards for conditionally released offenders in order to provide a clear statement of responsibilities and the Service's expectations to all staff members and contractors who deal with conditionally released offenders.

An intensive supervision program was also introduced to ensure that special attention is given to high-risk offenders with greater needs. This program fosters law-abiding behaviour through intensive supervision combined with the proactive use of community resources.

Community development officers were identified in parole districts to help develop and promote the use of community resources. Significant improvement was also made in the psychological services available in the community. This was in response to the recommendations of working groups that have recently examined the needs of the general offender population and of special groups.

2. Correctional Programming

The success of the correctional strategy lies in programming that is directed at changing inmates' behaviours, and at changing their beliefs and attitudes to make the behavioural changes more long lasting. The correctional strategy sets out three priorities for programming intervention: core intervention, literacy and specialized intervention. The need to adapt programs to the special characteristics of certain groups of inmates, such as women and natives, is another of the principles underlying the correctional strategy. CSC's intervention programs tie in with activities in areas such as education and vocational training, social, cultural and personal development, occupational development and employment, and spiritual counselling.

2.1 Core Intervention

The CSC developed Living Skills Programming to deal with factors that contribute to criminal behaviour. The programs are based on a social learning and educational approach, and attempt to teach offenders to think logically, objectively and rationally. The skills help inmates take responsibility for their actions and, eventually, their lives.

The Cognitive Skills training module is the basic component of Living Skills programming. It teaches inmates the fundamental principles involved in

[1]Note: Major security incidents include the following; murders of staff or inmates, hostage-takings, suicides, major assaults on inmates or staff, serious disturbances, major fights between inmates, and escapes from maximum- or medium-security institutions.

maintaining interpersonal relationships. This module is intended for the majority of inmates, and is a prerequisite for other programs such as: living without violence, family life and parenting skills, anger and emotion management, leisure education, pre-release programming and prevention of drug abuse. Since a vast majority of offenders have needs in one or more of these areas, the CSC intends to make these programs widely available in institutions and the community.

During 1990-91, the Cognitive Skills module was offered at 30 locations and parenting skills training was offered at 14 locations. A total of 315 inmates completed the Cognitive Skills program in 1990-91.

2.2 Literacy

Although there is no direct link between illiteracy and criminal behaviour, illiterate individuals are very often socially unskilled and ill-equipped to cope with ordinary daily life. A strong literacy program answers a basic social need, and also helps offenders gain more from other program components that will facilitate their return to the community. Training programs are offered in all institutions.

In 1990-91, the equivalent of 3,231 full-time inmates participated in training programs at the following levels: Adult Basic Education, grade 10 equivalency, secondary education, vocational training and post-secondary education. An average of 44 per cent of all inmates fit for work or study participated in education programs on a full-time or part-time basis, or through correspondence courses.

In 1990-91, 33 per cent of the full-time equivalent student inmates were enroled in the Adult Basic Education (ABE) program, which provides training to the Grade 8 level. A total of 903 inmates successfully completed the ABE program, easily surpassing the target of 710 completions. In 1990-91, the Research and Statistics Branch investigated the post-release behaviour of a large group of offenders who had completed ABE, and found their re-admission rate to be 12 per cent lower than the rate for offenders who had withdrawn from the program. These findings suggest that completion of Grade 8 before release may help some offenders reintegrate into society.

In order to meet the ever-increasing requirements of employers, the CSC encourages inmates to obtain their Grade 10 equivalency. In 1990-91, 424 inmates completed this level, exceeding the target of 368 completions.

Two special projects were supported by the CSC in 1990 to mark International Literacy Year. The first was the *Book Voyage*, a collection of comments from inmates who had taken the Service's Adult Basic Education program. Similar books travelled the world during this special year, and a huge volume containing a selection of the entries was presented to the Secretary-General of the United Nations.

The second initiative marking International Literacy Year was the first international conference on literacy in corrections, entitled "Freedom to Read". It was co-sponsored by the CSC and its counterpart in the United States, the Federal Bureau of Prison. More than 600 participants met to discuss approaches and programs for improving literacy levels in correctional institutions.

2.3 Specialized Intervention

Although core intervention programming is intended to meet most inmate requirements, CSC recognizes the need for specialized, clinical intervention in the areas of sexual delinquency, mental health and substance abuse to help effectively treat these illnesses.

As part of the community and institutional programs initiative, CSC expanded the services offered to sex offenders in the community and institutions. In 1990-91, improvements were made to psychological counselling services and relapse prevention programs. The CSC also conducted a survey to determine the characteristics of sex offenders under federal jurisdiction. The results will be used to develop programs that meet the needs of these offenders.

In the area of substance abuse, 1990-91 saw the implementation of a computerized assessment method for offenders admitted to federal institutions. It is used to identify specific substance abuse treatment needs. This assessment method also enables staff to determine whether inmates realize that alcohol or drug use is at the root of their problems, and how motivated they are to participate in treatment programs. In 1991-92 the Service will continue its efforts to develop a broad range of treatment models to deal appropriately with the various aspects of substance abuse.

2.4 Programs for Specific Groups

In 1990-91, CSC took action on three fronts to meet the special needs of specific offender groups.

The Service continued to implement the recommendations of the Task Force on Aboriginal People in Federal Corrections. The main achievements included: increasing the number of native liaison officers, improving the traditional spiritual practices program, and implementing appropriate substance abuse programs. Efforts were also focused on the areas of release preparation and post-release assistance, so that services in these areas are better tailored to the needs of native offenders.

During 1990-91, further progress was made in ensuring that native offenders are treated fairly by the federal correctional system. Although the proportion of native offenders in the overall inmate population did not decline, the ratio of those serving sentences in institutions to those serving sentences in the community fell by 3.4 per cent in 1990-1991. There were also improvements in: the percentage of native inmates incarcerated at lower security levels; the proportion of native inmates granted full parole in comparison with the proportion released on mandatory supervision; and the average length of sentence served before full parole.

In 1990-91, CSC completed its review of the recommendations of the Task Force on Federally Sentenced Women, a tripartite endeavour of the Correctional Service of Canada, the Elizabeth Fry Society and aboriginal women's groups. The Service gave its support to eight recommendations aimed at improving conditions at the Prison for Women and began implementing them. The recommendations include: changing the policy for transfers to the Prison for Women; improving counselling services for victims of sexual abuse and family violence; preventing self-injurious behaviour; ensuring the daily presence of an Aboriginal Elder; helping inmates maintain and strengthen family and cultural ties; and promoting outdoor exercise and walks through improvements to the physical facilities.

Finally, the Service also gave its support to the replacement of the Prison for Women in Kingston with five small regional facilities, including a Healing Lodge where Aboriginal women could serve a part of their sentence, and the expansion of community-based services for women released from federal custody.

In 1991-92, a national implementation committee will formulate a master plan for federally-sentenced women that deals with major issues related to programming, security, health services, services for children, and staff. This plan will serve as the basis on which the new facilities will be planned.

The report of the Task Force on the Long-Term Offender was submitted in 1990-91. The report's recommendations take into account the needs of offenders who may apply for judicial review of parole ineligibility. CSC will undertake a thorough study of the report's recommendations in the coming year, in order to formulate an action plan to meet the needs of long-term offenders.

2.5 Family Violence

CSC is a participant in a family violence initiative involving a number of departments. CSC directed its efforts to promoting greater awareness of the problem among inmates and staff. It also implemented two projects aimed at evaluating and treating federally incarcerated inmates judged to be at high risk for family violence upon their release. The assessment and treatment process begins in the institution and carries on after release. These projects will continue in the coming year.

The Service has undertaken a $9.4 million initiative that, over the next three years, will promote the expansion of family-violence treatment programs for inmates in institutions and the community.

2.6 Inmate Employment

In 1990-91, Industries programs provided meaningful work and training to 1,627 inmates and produced non-tax revenues of $11.9 million.

In February 1991, Treasury Board announced that Corcan met the criteria to become a Special Operating Agency (SOA). This means Corcan will have more flexibility to market its products, acquire goods and services, deploy its staff and conclude contracts with private-sector organizations. The Service will be seeking the necessary authorization to retain the revenues and profits generated by Corcan and use them in new correctional programs.

Becoming an SOA will allow Corcan to take an integrated, comprehensive approach to the issues of motivation, occupational training and the employment of inmates under federal responsibility. The conclusions of the internal audit on occupational

development carried out in 1990–91 will also be useful in developing a comprehensive approach.

The year 1991–92 will be one of transition to this new status and Corcan is expected to become a fully operational SOA in 1992–93.

2.7 Spiritual, Social and Cultural Programs

To the extent that the law permits, the Service responds to individual cultural and religious needs. In accordance with its Mission, the Service also offers offenders a range of recreational and leisure activities that encourage them to use their time constructively and provide them with an opportunity to contribute to the well–being of the community.

During 1990–91, chaplaincy community services expanded considerably. In the community, the Chaplaincy offered individualised pastoral and reception services, organized social and spiritual activities and contributed to the development of community support networks.

2.8 Results

Corporate Objective 1 is the cornerstone of the Service's strategic direction: to safely reintegrate a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens, while reducing the relative use of incarceration as a major correctional intervention. In 1990-91, the CSC's correctional programming led to very encouraging results both in terms of limiting the growth of the inmate population and in terms of increasing the proportion of offenders safely serving their sentence in the community.

The total population under incarceration as of March 31, 1991 was 11,989, a reduction of 50 in the total inmate population as of April 1, 1990. Although this is a small decrease in absolute terms, it represents a 1.5 per cent decrease in the total inmate population in 1989-90. This decrease in the proportion of the population incarcerated occurred in spite of a 2 per cent increase in the total offender population, from 20,386 as of April 1, 1990 to 20,793 as of March 31, 1991. Moreover, the stabilization in the size of the inmate population was accompanied by a 5 per cent increase in the number of offenders serving their sentence in the community, from 8,351 as of April 1, 1990, to 8,804 as of March 31, 1991.

In 1990-91, the Service initiated the development of a method for monitoring its progress and evaluating the nature and extent of the Service's contribution to reducing the use of incarceration and safely reintegrating offenders into society.

3. Technical and Inmate Services

This activity encompasses the construction, maintenance and operation of correctional institutions, including: the delivery of goods and services to support institutional activities; the provision of food and clothing services, engineering and maintenance services for buildings; program facilities and transport; and capital program management services.

3.1 Assets Management Information System

A reliable assets management information system ensures proper use of public funds by providing inventory control and projected replacement dates for all equipment, vehicles and moveable items used by the Service. During 1989–90, the first year of implementation of the project, the Service installed the system in seven institutions. Implementation was completed in 1990–91 and more than 60 sites now have an assets management information system. The Service has also started automating the procurement procedure. Pilot projects are to be set up during 1992.

3.2 Clothing

A distinctive uniform was approved to emphasize the concept of unit management, where all staff play a role which integrates the functions of control and assistance. In accordance with this new correctional philosophy, the uniform is demilitarized, with a navy blue blazer, grey trousers or skirt and various accessories. The first uniforms will be issued to employees starting in July 1992.

During 1991–92, the Service will also provide inmates with blue jeans and leisure shirts. This is in keeping with Service policy, which encourages inmates to wear civilian–style clothing.

3.3 Construction

A number of building projects were completed in 1990–91, including a dining room, community centre and chapel in Dorchester Penitentiary (New-Brunswick), a new heating system in Springhill Institution (Nova Scotia), a gymnasium in Millhaven (Ontario), and an 80–bed housing unit in Warkworth Institution (Ontario). The Service also completed a new building for the industries of the Stony Mountain Institution (Manitoba) in 1990–91.

INCARCERATED POPULATION
PLANNED VS. ACTUAL

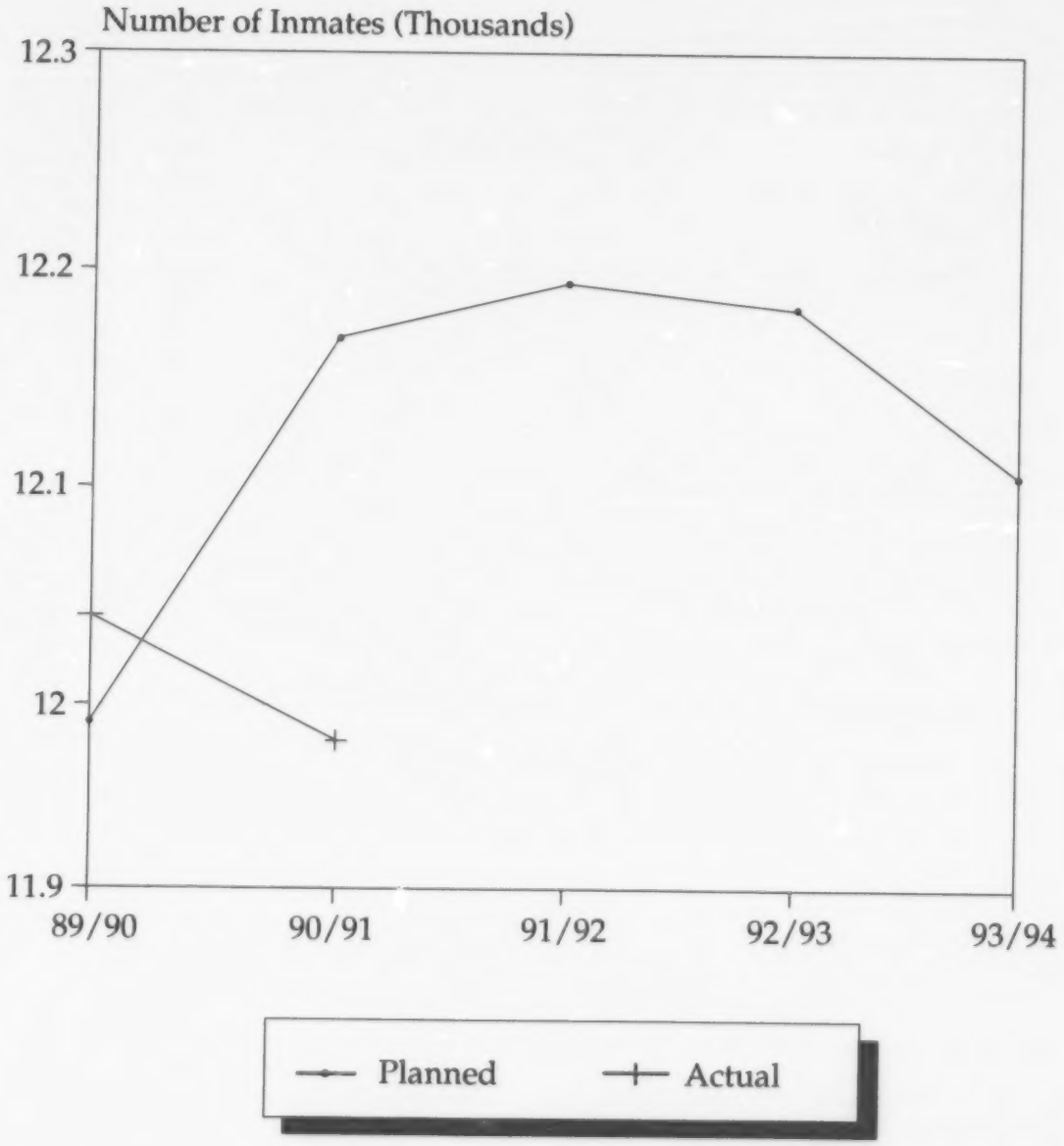

TOTAL POPULATION
PLANNED VS. ACTUAL

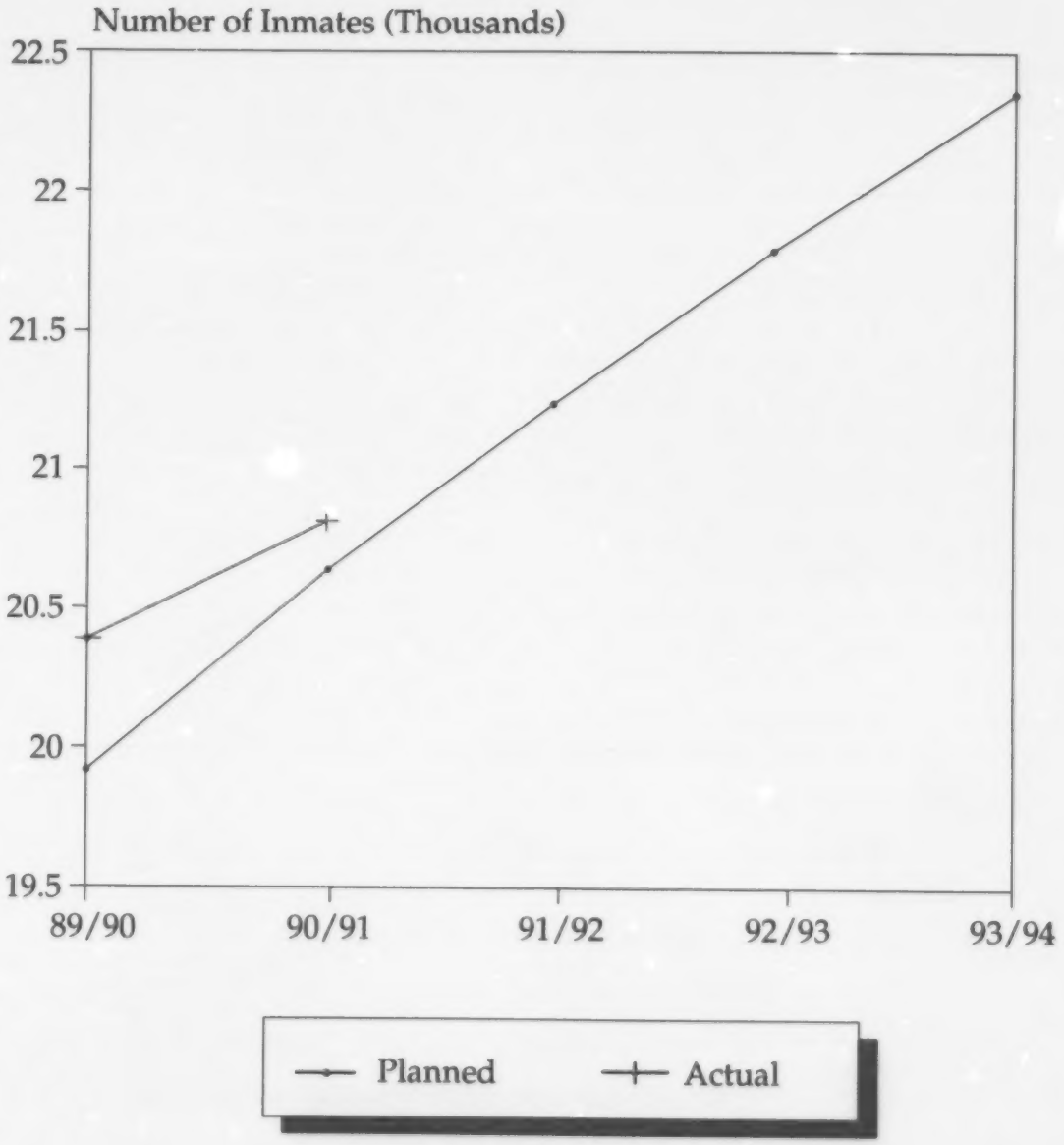

SUPERVISED POPULATION PLANNED VS. ACTUAL

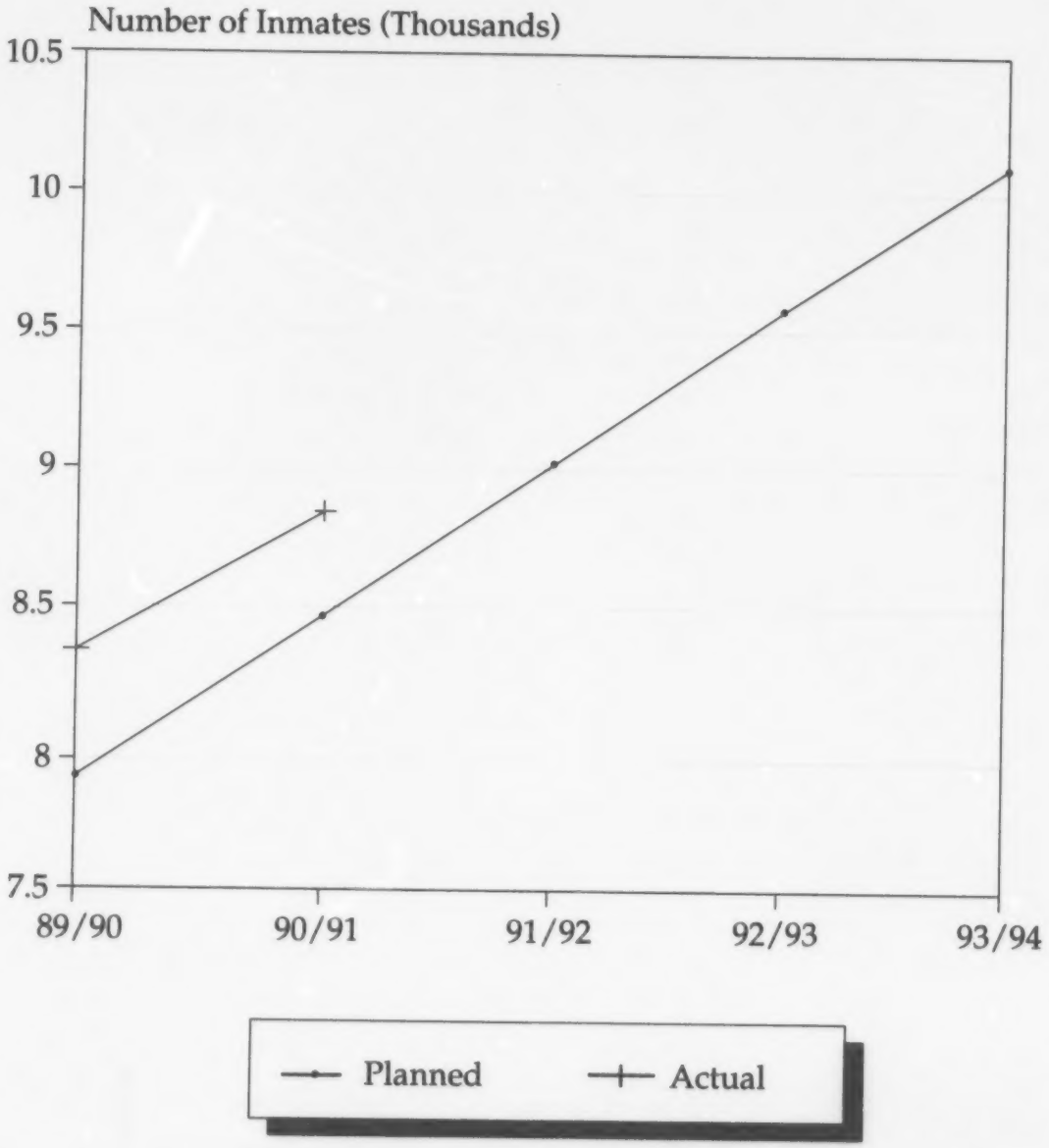

Some projects initiated in 1990–91 were still under way, including the construction of an 80–bed housing unit in the Mountain Institution (British Columbia) and a building for the industries of the Cowansville Institution (Quebec). The renovation of the Kingston Penitentiary (Ontario) begun in 1989–90 is proceeding on schedule.

The Service also undertook a number of projects to preserve its capital assets and provide handicapped individuals with greater access to its facilities.

3.4 Food Services

During the past five years, the Service has made a considerable effort to control the cost of its food services. According to Agriculture Canada, the cost of living index for food items rose by 20 per cent in the past five years, while the Service's per diem for food increased by only 12 per cent, from $3.51 to $3.94, during the same period. During 1990-91, much attention was paid to ensuring that nutritional menus were provided in all institutions.

In 1990-91, Food Services Branch also set up two computerized food service management systems as pilot projects which will be evaluated over the next two years.

3.5 Perimeter Intrusion Detection System (PIDS)

The Service completed installation of the Perimeter Intrusion Detection System (PDIS) at the Leclerc Institution in 1990–91. The system is used to protect the perimeters of maximum and medium security institutions. The Service's Electronics Division was also involved in a number of other projects where technology was used to assist in institutional security.

3.6 Environmental Protection

During 1990–91, in addition to encouraging routine recycling of products such as paper, glass and metal in accordance with the federal government Green Plan, CSC initiated projects of a more technical nature. These will allow the Service to develop the knowledge base needed to formulate environmental protection management plans and implement sound environmental practices. Pilot projects in the areas of water use, solid waste management and hazardous air pollutants were initiated.

The Service also took steps to encourage inmates to take part in environmental protection projects such as river bank clean–up and reforestation projects.

4. Management and Administration

This activity includes the delivery of general services such as strategic planning, ministerial policies, research, communications, program assessment, internal audit, and legal and executive services. It also includes personnel management, finance, systems and administrative services, as well as the co–ordination of operational and resource planning.

4.1 Planning

During 1990–91, the Service began developing a corporate operational plan (COP) that describes how the Service will reduce human and social costs in the correctional environment over the next decade.

The COP is a management tool that makes it possible to translate the Service's strategic priorities into an array of operational initiatives that will be implemented during the next decade. These include:

- protection of capital investments;
- implementation of the government initiative for federally-sentenced female offenders;
- implementation of accommodation strategies for aboriginal offenders in the Prairie and Pacific Regions;
- implementation of community accommodation and supervision infrastructure;
- construction of cells to reduce the use of double-bunking;
- implementation of the mental health strategy.

4.2 Human Resource Management

CSC's staff is its major resource in meeting the current and future expectations of the Canadian public regarding correctional services. CSC's policies, programs and services in the area of human resource management are intended to develop the full potential

of its employees and encourage all staff members to make a vital contribution to its objectives.

- *Career Management Program*

During 1990–91, the Service developed a strategy to provide operational staff working in institutions with career paths and to ensure the availability of qualified replacements as positions become available. Next year, the Service will implement the final phase of the project and develop a similar strategy for managers.

- *Training*

The Service undertook a series of training initiatives this past year, including training related to the implementation of unit management, courses for supervisors working in institutions, training programs developed in response to the recommendations of the working groups on sex offenders and drug addiction, and orientation courses for recruits. The Service also offered a number of refresher courses on various subjects. The implemetation of a student allowance system for those participating in the CSC's induction program will be pursued over the next fiscal year.

During 1990-91, the Service attempted to keep the impact of budgetary restrictions on training programs to a minimum. An internal audit investigation of mandatory training, crisis intervention and training programs indicated that several innovative methods had been implemented in order to provide training in spite of budgetary restrictions.

- *Quality of Work Life*

The Service sustained its efforts to improve the quality of work life by promoting occupational health and safety, offering employees assistance, combatting discrimination and harassment in the workplace, and recognizing the worth of its employees' work through its Awards and Honours program.

- *Employment Equity*

The Service adheres to the principle of employment equity by promoting the representation of all sectors of Canadian society in its staff.

While the representation rate of designated groups changed only slightly in 1990-91, the findings of an internal audit indicate that the Service generally fulfilled its responsibilities with respect to Treasury Board policies and guidelines on employment equity.

During the coming year, the Service will improve accountability in this area by identifying specific objectives for each senior manager. The objectives will pertain to the recruitment, the promotion and the retention of designated group members.

4.3 Public Service 2000 and CSC 2000

The Service took an active role in Public Service 2000, announced by the government in December 1990, by creating its own initiative — CSC 2000. CSC 2000 is intended to ensure that all employees help develop and implement the changes that will allow the Service to meet the challenges of the 21st century. Service personnel proposed over 2,600 changes, and decisions have been reached on more than 1,500 of these. More than 77 per cent of the ideas studied were accepted, and 47 per cent have already been implemented. The proposals primarily concerned improved communications, reduced red tape, environmental protection, human resources management and more effective systems. The introduction of homebound employment programs and the creation of an advisory committee on the quality of work life are two examples of initiatives arising from CSC 2000.

4.4 Communications and Partnership

During 1990–91, the Service considerably expanded its links to other departments. Its various activities allowed it to benefit from the expertise and co–operation of Employment and Immigration Canada, Health and Welfare Canada, Indian and Northern Affairs, Forestry Canada and the Department of National Defence.

The Service has also emphasised the importance of co–operating with other elements of the criminal justice system. One notable result of this co–operation was the production of the consultation paper *Directions for Reform: A Framework for Sentencing, Corrections and Conditional Release*, which was published in July 1990. The Service also worked closely with the Ministry Secretariat and the Department of Justice in connection with the 8th United Nations Congress, which was held in Cuba in August 1990.

The Service recognizes the key role that volunteers and the public play in attaining its objectives. During 1990–91, a brochure for volunteers working in the Service was developed. A review of the roles of the Citizens' Advisory Committee and other advisory committees was undertaken. The purpose of the review was to

identify ways to maximize the committees' contribution.

A co-operative arrangement was developed with the Federal Bureau of Prison Services, the agency responsible for correctional services in the United States, to encourage exchanges of information and expertise, particularly in the areas of research and training.

Similar agreements with the Dutch and Swedish correctional services are currently being developed.

During 1990–91, the Inmate Affairs Branch managed to significantly reduce the time taken to respond to inmates' correspondence and the deadlines for settling inmates' grievances at the third level. The third level requires a decision on behalf of the Commissioner. Executive Services responded within the deadlines to 90 per cent of requests for information under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. Work also continued on eliminating the 1989–90 backlog of cases relating to issues of privacy while ensuring that the deadlines set out in the Act were met in over 95 per cent of the cases dealt with in 1990–91.

The Service continues to encourage the development of effective mechanisms for communicating with employees and the general public. The employee newsletter *Focus* is published weekly, while *Let's Talk*, a publication for the general public that reports on the Services initiatives and accomplishments, is published monthly. *Forum*, which is published quarterly, covers various topical subjects in the field of correctional research.

4.5 Research

Research has taken a leading role in the development of assessment technology in the Service and has led to a new appreciation of the primacy of offender assessment. Substantial gains in assessment procedures were manifested by the implementation of research-based tools including the Community Risk/Needs Management Scale, Custody Rating Scale, Computerized Lifestyle Assessment Instrument (substance abuse treatment assessment), Sex Offender Risk Management, and Case Management Strategies. These assessment tools focus on linking offender characteristics with appropriate programs and services.

Research has also been an invaluable resource in the development of offender reintegration programming. It has contributed by identifying groups of offenders who are most likely to benefit from specific types of programming and studying the correctional effectiveness of program targets. Research has also provided expert advice in the development of assessment methods for monitoring the progress of offenders who have received programming. Cognitive Skills Training and other Living Skills Programming (e.g., Parenting Skills Training), Adult Basic Education, Substance Abuse Programming, Family Violence Programming, and Sex Offender Treatment have all been shaped by the input of research.

The Research Branch has also devoted much effort to the dissemination of research knowledge. In addition to research reports and briefs, the Branch publishes a quarterly magazine *Forum on Corrections Research* and hosts an annual correctional research conference.

4.6 Evaluation

Through its programs, the Service works to achieve three specific objectives: protection of the public, the reduction of the use of incarceration, and the rehabilitation of offenders. In 1990-91, the Evaluation Branch has developed an evaluation framework which will be applied to all the projects developed and implemented in support of the recommendations of the Task force on Community and Institutional Programs. This evaluation framework will help in clarifying the objectives of the projects, the characteristics of the clients and will provide a system of control based on specific performance indicators.

CSC also undertook an evaluation of its Occupational Development Programs. The results of the evaluation will be available in the coming year and will be used to guide the future orientation of Corcan as a Special Operating Agency.

Finally, a major evaluation of the detention provisions of Bill C-67 was completed and a report was provided to the Parliamentary Committee reviewing this legislation.

4.7 Audits and Investigations

The Audit and Investigation Sector contributed to the accountability of the Service by performing objective and independent internal audits. The audits stressed analysis of how the Service meets its operational requirements. Last year, the Service carried out major audits of the offender management system, inmate orientation and assessment, the temporary absence program, occupational training, access to information

and privacy, the awarding of service contracts, contributions for capital spending, personnel training and classification, employment equity, expenditure management, EDP, and payments as part of exchange of services agreements.

The Sector's Investigation section is responsible for carrying out internal investigations ordered by the Commissioner of the Correctional Service of Canada. During 1990–91, the sector carried out 34 investigations related to various incidents, such as escapes, hostage takings, suicides and supervision of released inmates.

4.8 Information Management

The availability of accurate, complete and timely information is an essential element in the achievement of the Service's objectives.

In 1990-91, the Service implemented the Offender Management System (OMS) Release 1. Release 1 collects all pertinent information necessary to generate and print a penitentiary placement report. The improvement in the presentation of reports and their immediate availability to authorized personnel nationwide are among some of the benefits resulting from the implementation of the OMS Release 1. OMS Release 2, which covers the computerization of all functions related to case management, sentence administration and security, will be implemented in 1991-92.

The Service established a Corporate-Wide Telecommunications Network to process national applications in the areas of offender management and the management of financial resources.

Interface between the Offender Information System and the Canadian Police Information Centre Sytem was also greatly improved. These improvements helped increase the financial effectiveness of systems while ensuring better service. The Service's ability to monitor and report on inmates' movements was greatly enhanced.

The Information Technology Branch developed and installed a series of other Electronic Data Processing (EDP) systems to assist with activities such as following–up on correspondence, processing inmates' grievances and administering sentences.

During 1991–92, the Service will finalize a strategic plan for information management which will establish the framework to guide the development of its information systems and identify the information management initiatives to be undertaken over the next three years.

The information system for managers is one of the key elements in support of this strategy. Last year, the Service developed and implemented an automated system that gave senior managers access to an array of information concerning operations in institutions and the community, inmates' activities, resource management, the progress made in relation to the Service's priorities, recent legal decisions, and important planned events affecting correctional services. The implementation of the system will be completed next year and will provide access to the system for all Executive Committee members, management at headquarters, wardens and district directors.

Special Report:

THE PLANNING OF PROGRAMS FOR SEX OFFENDERS

Through its Mission Statement, the Service can clearly state the correctional orientations it intends to emphasize over the coming years. Corporate Objective 1, which seeks the safe reintegration of a greater number of offenders as law-abiding citizens, not only identifies the Service's commitment to reducing the relative use of incarceration but also identifies more specifically the Service's commitment to certain accomplishments.

The increase in the number of sex offenders admitted into federal correctional institutions during the past few years gives a specific dimension to the challenges the Service will face over the coming years. In 1979, offenders incarcerated for sexual offences represented an average of 7.1 per cent of total admissions, compared with an average of 11.4 per cent of admissions between 1985 and 1989. The number of incarcerated sex offenders increased from 871 in late 1984 to 1,574 in late 1989, an increase of 44.6 per cent over five years. In 1990-91, sex offenders represented

18.9 per cent of the incarcerated population and 9.9 per cent of the conditionally released population.

During the past year, the Service has made significant efforts to strengthen the infrastructure needed to effectively deal with the social reintegration of offenders, particularly those with histories involving sexual crimes.

The long-term strategy developed by the Task Force on Mental Health Care outlines various considerations relating to the establishment of a continuum of evaluation, treatment and recidivism-prevention services specifically intended for sex offenders. The implementation of this strategy is designed to complement the progress made by the Service over the past two years. This progress has resulted in an increase in the accommodation capacity for sex offenders from 85 beds in 1988 to 106 beds in 1990. The number of treatments completed increased from less than 200 in 1988-89 to more than 1,000 in 1990-91. During 1990-91, more than $2 million was allocated to pilot projects for sex offenders, in response to the recommendations of the Task Force on Community and Institutional Programs. At present, community programs for sex offenders are available in more than 17 communities across Canada.

The next step in the implementation of the Service's strategy for sex offenders will be the establishment of a national committee that will:

1) create plans for the implementation of programs and services for sex offenders;

2) develop standards and a model for the evaluation of treatment programs, self-help groups and community service programs for the prevention of recidivism;

3) develop protocols for initial evaluation, the start and conclusion of treatment and pre-release assessments;

4) establish a bank of statistics and data on existing programs and their effectiveness; and

5) develop additional training plans and programs.

Appendi

Total Number of Offenders on Register — March 31, 1991*

	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	199
On-Register* (Inmates and Day Parolees)	12,642	12,672	13,187	13,675	13
Conditional Release** (Full Parole and Mandatory Supervision)	6,453	6,927	6,698	6,770	6
Total	19,095	19,599	19,885	20,445	20

* Inmates on-register at an institution include those who may be (1) living in the community on day parole, (2) on temporary absence, (3) hospitalized, or (4) unlawfully at large.

** Excludes provincial day parolees and approximately 500 offenders on reduced supervision.

Source: Strategic Planning, NHQ

Appendix

Financial Performance by Activity ($000's)

	1990-1991		
	Estimates	Actual	Change
Correctional Operations	459,904	471,982 *	(12,078
Correctional Programs	111,424	122,930 *	(11,506
Technical and Inmate Services	227,065	207,681	19,384
Management and Administration	115,229	123,911	(8,682
Original Estimates	913,622	926,504	(12,882
Supplementary Estimates and Other Authorized Changes	38,488		38,488
Total Appropriation	952,110	926,504	25,606

* A portion of the After Care services expenditures (approx. $8M), although budgeted under Correctional Operations, was charged to Correctio Programs in some instances..

Appendix 3

Expenditures for the Last Five Years by Activity ($000's)

Year	Correctional Operations	Correctional Programs	Technical and Inmate Services	Management and Administration	Total
1986-87 *					
Operating					657,484
Capital					101,599
Total	0	0	0	0	759,083
1987-88 *					
Operating					670,794
Capital					92,231
Total	0	0	0	0	763,025
1988-89					
Operating	382,429	93,935	118,160	100,522	695,046
Capital	529	1,916	64,411	6,885	73,741
Total	382,958	95,851	182,571	107,407	768,787
1989-90					
Operating	454,274	97,120	130,578	102,206	784,178
Capital	668	1,866	78,471	11,012	92,017
Total	454,942	98,986	209,049	113,218	876,195
1990-91	**	**			
Operating	470,435	120,209	133,808	113,872	838,324
Capital	1,547	2,721	73,873	10,039	88,180
Total	471,982	122,930	207,681	123,911	926,504

* Due to changes in the Activity Structure, a breakdown by the present Activities as they are approved in Part II of Estimates is not available prior to 1988-89.

** In 1990-91, a portion of the After Care services expenditures (approx. $8M), although budgeted under Correctional Operations, was charged to Correctional Programs in some instances.

Appendix 4

Person-Year Utilization

	1986-87 *	1987-88 *	1988-89	1989-90	1990-91
Correctional Operations			6,845	7,000	6,880
Correctional Programs			794	750	891
Technical Services			1,290	1,254	1,229
Management and Administration			1,528	1,430	1,490
Total	10,548	10,490	10,457	10,434	10,490

* Due to changes in the Activity Structure, a breakdown by the present Activities as they are approved in Part II of Estimates is not available prior to 1988-89.

Appendix 5

Revenues ($000's)

	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Non Tax Revenues:					
Industries and Automated Document Processing	10,647	12,136	13,003	11,711	11,894
Agribusiness	256	328	282	199	216
Inmate Canteen	6,673	6,777	7,506	8,526	9,693
Board and Lodging Paid by Inmates	139	136	153	129	148
* Other Revenue	3,515	3,528	4,487	4,381	4,491
Sub-Total Non Tax Revenues	21,230	22,905	25,431	24,946	26,442
Tax Revenues:					
Goods and Services Tax	—	—	—	—	108
Sub-total Tax Revenues	0	0	0	0	108
Grand Total all Revenues	21,230	22,905	25,431	24,946	26,550

* Other Revenues include items such as: Adjustments to previous year's expenditures; Psychiatric Services provided under contract; Federal/Provincial Agreements for Inmate Maintenance; Rentals; and Miscellaneous other revenues.

The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) was created by the *CSIS Act*, which came into force in July, 1984. The *CSIS Act* is the basis for all security-intelligence activities undertaken by the Service and establishes the controls within which these activities take place.

In so doing, it contributes to maintaining a balance between the obligation of the state to protect its citizens and the rights and freedoms of individuals.

CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE

The Mandate of CSIS

Sections 2 and 12 of the *CSIS Act* define the primary duties and functions of CSIS and provide the guiding principles by which the Service conducts its operations and measures its effectiveness. Above all, this mandate reflects the overall balance required; it is broad enough to permit the agency to develop adequate intelligence on present and future threats to security, but it sets limits in order to respect the civil rights and liberties of Canadian citizens.

Section 12 of the *CSIS Act* provides the Service with the authority to collect, by investigation or otherwise, information or intelligence on groups and individuals whose activities may on reasonable grounds be suspected of constituting a threat to Canada's security. This mandate empowers the Service to conduct security intelligence investigations and operations to the extent strictly necessary to determine the nature of a security threat to Canada.

Section 2 of the *CSIS Act* defines four "threats to the security of Canada":

(a) Espionage and Sabotage

To provide security, sensitive government assets related to Canada's political, economic, scientific or military affairs must be protected. Any unauthorized attempt to obtain such assets for a foreign power is an indication of possible espionage. Acts of sabotage include attempts to damage or destroy vital equipment or installations. Any acts of espionage or sabotage directed against Canada, detrimental to Canada's interests, or any activities directed toward or in support of such espionage or sabotage constitute threats to the security of Canada.

(b) Foreign-Influenced Activities

Espionage and sabotage are not the only kinds of foreign interference in Canada's affairs which affect the security of the country. Foreign governments or organizations may try to interfere with or manipulate Canadian political life in a clandestine or deceptive manner, or threaten individuals in pursuit of their own interests. Such interference may be directed not only by foreign governments, but by foreign political groups and other organizations which have the capacity to influence Canadian affairs.

For example, hostile foreign powers may attem to infiltrate government departments or exert pressure on public officials. Foreign agents cou interfere with the affairs of ethnic communities within Canada for example, by threatening Canadians who have relatives abroad. Clandestine attempts at interference, or those carried out deceptively or involving personal threats such as coercion or blackmail, constitut threats to the security of Canada.

(c) Political Violence and Terrorism

Actual violence or threats of violence that are politically motivated may be used as attempts force governments to act in a certain way.

Hostage -takings, kidnappings, bomb threats or assassinations are examples of violent actions that may endanger the lives of Canadians and have been used to force political responses.

Terrorism within Canada may be intended to achieve a political objective in Canada, but it may also be intended to affect political affairs i another country. Canada participates in a number of international agreements to provide intelligence on such activities. Any activity within or relating to Canada, directed toward o in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property, for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, is considered a threat to the security of this country.

(d) "Subversion"

Activities directed toward undermining by covert, unlawful acts or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction o overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, also constitute a threat to the security of Canada

While other threats included under the parliamentary mandate are generally concerned with activities directed by foreign agents, the threat of subversion authorizes CSIS to investigate, within the limits of its mandate, threats of a domestic nature. In the Service's

investigation of this and other threats to the security of Canada, residents of Canada are assured of the basic right to engage in political dissent, and to advocate radical change in social practices, government policies, or political institutions. For this reason, the definition of security threats included in the *CSIS Act* precludes CSIS from investigating "lawful advocacy, protest or dissent" unless such activities are carried on in conjunction with any activities constituting a security threat. The Service's strict observance of these parameters is maintained through a series of internal checks and external review.

Security Screening

As a secondary mandate, CSIS is authorized under Sections 13 to 15 of the *CSIS Act* to conduct investigations for the purpose of providing security assessments on individuals to the government.

Security clearances are required for persons employed by or under contract to the Canadian government who, in the course of their duties, require access to assets classified in the national interest. CSIS is the investigative agency responsible for providing security assessments to departments and agencies (except the RCMP and the Department of National Defence). The deputy head of the department requesting the assessment, is responsible for the final determination of the subject's security clearance status.

The Powers of CSIS

CSIS investigations may begin at the level of monitoring public information and proceed to more specialized techniques, including intrusive methods of investigation such as electronic surveillance. The less intrusive methods of investigation are used at the discretion of the Service, subject to ministerial and management guidelines. If the investigation becomes more intensive, tighter controls are placed on the more intrusive techniques required.

Under the *CSIS Act*, the use of certain intrusive techniques is subject to judicial control. CSIS cannot use these techniques without a warrant approved by the Minister and issued by a federal court judge, who must be satisfied that the investigation falls within the mandate and that such intrusive methods are required in the particular circumstances of the investigation.

Highlights of 1990-91

a) Operations

Throughout this period, the Service continued to monitor the political and social changes that have occurred throughout the Middle East, Eastern Europe and Asia to determine their effects on Canada's national security.

(i) The Service's yearly operational plan was formulated within the framework of the five national security priorities identified by Cabinet. This plan is also based on the Service's threat overview and its customers' requirements.

(ii) In response to the crises brought on by the Gulf War and the revolutionary changes in Eastern Europe, the Service re-allocated its resources to meet Canada's security requirements.

(iii) During the Gulf War, the Service produced threat assessments both on a daily and incident-related basis. These assessments played a key role in providing the Government with advice on national and international terrorist-related activities that helped it in allocating national security resources.

(iv) On the counter-intelligence side, the Service began a comprehensive study that will determine the most effective way to address the heightened Government concern over the proliferation of certain technologies which have potentially dangerous military applications.

(v) In the security screening program, the Service is pressing ahead with important initiatives to improve service by reducing processing times. An automated data

processing system is now in place, and the immigration clearance process has been streamlined through a co-ordinated effort with the Departments of External Affairs and Employment and Immigration, as well as the RCMP.

(vi) The Service was able to improve the quality and quantity of reports produced by its Analysis and Production Branch through the continued use of strategic analysts hired from the academic community. Client feedback has been very positive and demand has increased. In this period, the branch began producing two new publications: *Commentary*, an unclassified document summarizing long-term analyses on certain issues, and *CSIS Studies*, a classified document providing in-depth research on specific topics.

b) Management

During the reporting period, the Service made important progress in several major programs.

(i) Further steps were taken to fully implement the Human Resources Management Plan. A Rotational and Development Transfer Program for Intelligence Officers is well under way. As well, employer-employee consultation committees, at the local and national level, were established to facilitate discussions between management and employees.

(ii) Early in 1991, the Service developed a new policy on official languages to meet the organization's unique needs. This will go a long way to help the Service reach its goal of institutional bilingualism.

(iii) A new system of classification is being established. This, among other things, will assist the Service in meeting its obligations under Section 11 of the *Human Rights Act* relating to pay equity. The new system is expected to be in place by April 1, 1992.

(iv) The construction of Phase I of the new headquarters building advanced considerably during this period. This phase, which houses the Service's computer centre, will be completed during 1991. Phase II of the project is scheduled for completion in 1995.

(v) In order to streamline its operations, the Service moved its district office in Monct to Fredricton. Similarly, the Service's district office in Calgary was moved out the RCMP facilities and into a new location.

The Controls of CSIS

Given the sensitive nature of the security problems defined in the mandate, and the intrusive powers needed to fulfill that mandate, the task of designing a system to provide effective direction, management an control is of primary importance. The mechanism for direction and control is composed of a series of interlocking parts.

a) Ministerial Responsibility

The Solicitor General is responsible to Parliament for CSIS and for the general direction of the Servic He also issues policy guidelines concerning basic operational procedures. The Solicitor General is informed of security operations and problems by th Director of CSIS, the Deputy Solicitor General, and the Inspector General.

b) The Director

The Director of CSIS is responsible to the Minister for the control and management of the Service. He must consult with the Deputy Solicitor General on the operational policy of CSIS, on applications for warrants, and on any other matter for which the Solicitor General indicates such consultation is needed. The Director also submits periodic reports on CSIS activities to the Solicitor General. Finally, the Director chairs several internal committees which further enhance the accountability and control of the powers of CSIS. Two of these central administrative bodies have direct responsibility and authority over the Service's use of investigative techniques.

c) Deputy Solicitor General

The Deputy Solicitor General has a statutory duty to advise the Solicitor General on the need for and

effectiveness of his general directions to CSIS. The Deputy Solicitor General has knowledge of the operational activities of the Service before the fact by means of his involvement in the warrant application process, on an ongoing basis through the Director's consultation with him, and after the fact by reviewing the Inspector General's certificate on the periodic reports submitted by the Director.

d) Judicial Control

If an investigation requires the use of a specified intrusive technique, a proposal is submitted to the Warrant Review Committee of CSIS (which includes a representative of the Department of Justice and of the Deputy Solicitor General), which will decide whether a warrant is appropriate. The Solicitor General then reviews each application and makes a determination, in accordance with the *CSIS Act*, of whether the warrant can go forward for judicial review. The Service must then receive the required approval of a judge of the Federal Court to obtain the warrant. The Security Intelligence Review Committee (SIRC) has complete access to the warrants and their accompanying documents; the SIRC reviews the documentation and process to assess the appropriateness and application of these special investigative techniques.

Independent Review of CSIS

The provisions for independent review of CSIS consist of three related elements: Parliament, the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General. The sequence of review is as follows:

a) Inspector General

The Inspector General, who reports to the Deputy Solicitor General, provides a review of the operational activities of CSIS. He receives and reviews the Director's periodic reports to the Solicitor General. His findings, comments on and certification of the Director's reports, as well as the Director's reports themselves, are forwarded automatically by the Solicitor General to the Security Intelligence Review Committee. The Inspector General may conduct research and additional enquiries at this Committee's request, or at the request of the Solicitor General.

b) Review Committee

The Security Intelligence Review Committee, comprising five Privy Councillors who are not sitting members of either the House or the Senate, is appointed by Order-in-Council, after the Prime Minister has consulted with the Leader of the Opposition and the leader of each party in the House of Commons having at least 12 sitting members. With full access to detailed information of the Service, this Committee generally reviews the performance of CSIS using as a point of entry the periodic reports of the Director and the related certificates of the Inspector General which it receives from the Solicitor General. They review security clearance decisions, investigate complaints, review the Solicitor General's policy directions to CSIS and carry out specific enquiries as they consider appropriate (using the Inspector General, CSIS officials or their own staff). Finally the Committee reports to the Solicitor General on an ongoing basis, and its annual report is tabled in Parliament by the Solicitor General.

c) Parliament

Under current Parliamentary rules, when the annual report of the Security Intelligence Review Committee is submitted to Parliament, it is referred to the appropriate Parliamentary Standing Committee. Parliament, therefore, has both the opportunity and the responsibility to review the report and assess the activities of CSIS.

Solliciteur général Canada
Solicitor General Canada

Le Secrétariat

La Gendarmerie royale du Canada

La Commission nationale des libérations conditionnelles

Le Service correctionnel du Canada

Le Service canadien du renseignement de sécurité

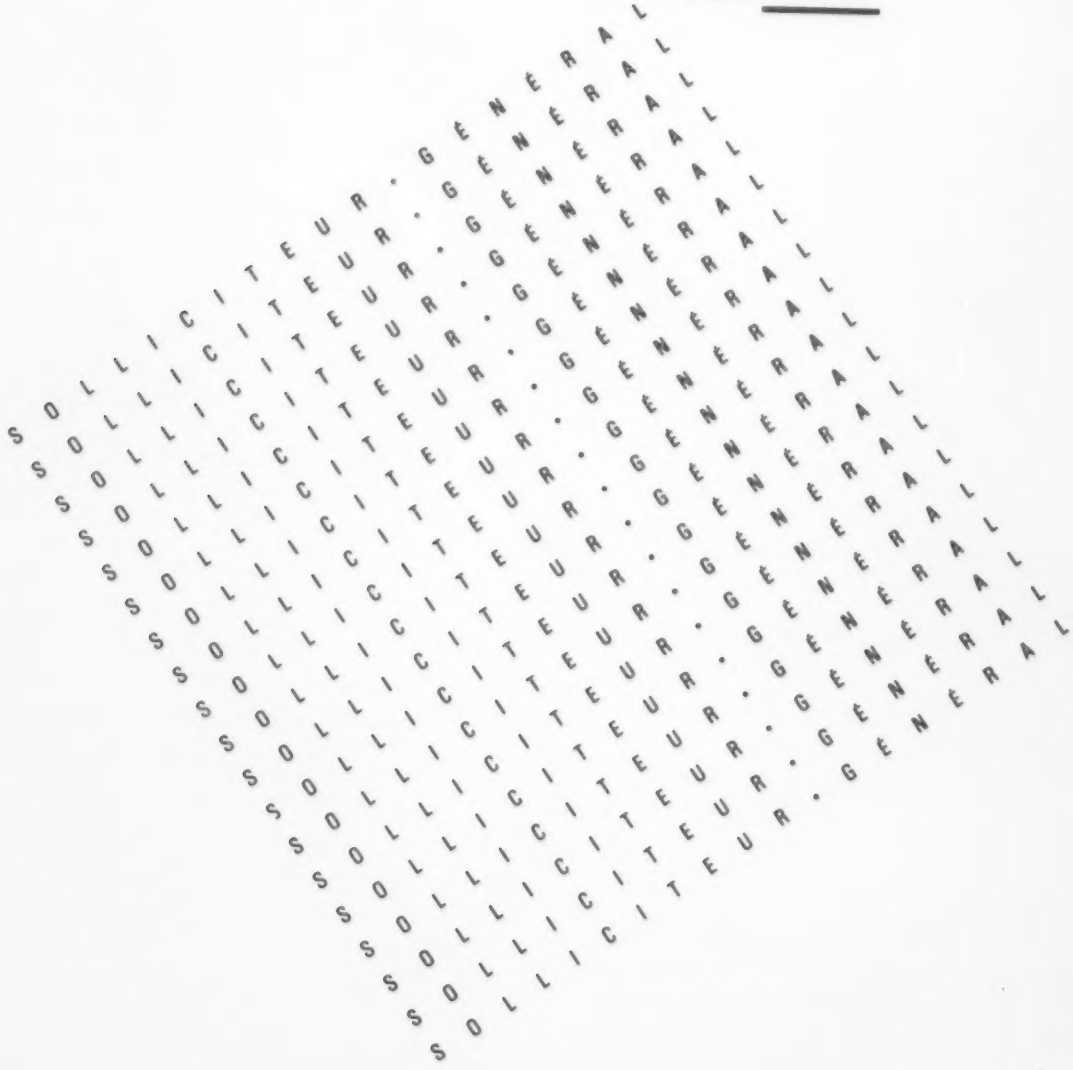

Canada

RAPPORT ANNUEL

1990 • 1991

Pensez à recycler !

Think Recycling!

Ce rapport est imprimé sur du papier contenant des déchets recyclés et désencrés.

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Doug Lewis, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Publié par le Groupe des communications,
Secrétariat du Ministère

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

N° de cat. JS1-1991

ISBN 0-662-58832-0

Solicitor General of Canada

CANADA

Solliciteur général du Canada

À Son Excellence
Le très honorable Ray Hnatyshyn
Gouverneur général du Canada

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère du Solliciteur général pour l'année financière commençant le 1er avril 1990 et se terminant le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

L'hon. Doug Lewis, C.P., député

Ottawa, Canada K1A 0P8

TABLE DES MATIÈRES

Le ministère du Solliciteur général

Le Secrétariat 3

Direction de la police et de la sécurité 4
Direction de la planification et de la gestion 7
Direction des affaires correctionnelles 12
Groupe des communications 15
Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité 16
Annexes 17

La Gendarmerie royale du Canada 21

Objectif du programme 23
Organisation 23
Police opérationnelle 26
Services judiciaires et de protection 32
Gestion générale 37
Administration 39
Faits saillants de 1990-1991 41
Objectifs pour 1991-1992 42

La Commission nationale des libérations conditionnelles 45

Faits saillants de 1990-1991 46
Division de la planification stratégique et de la recherche 46
Division des politiques relatives aux programmes 46
Division de l'évaluation, de la vérification et des statistiques 46
Division des systèmes et des services d'information 47
Formation et perfectionnement des commissaires 47
Division d'appel 47
Division de la clémence et des pardons 48
Division des ressources humaines 48
Division des services financiers et administratifs 48
Accès à l'information et protection des renseignements personnels 49
Division des communications 49
Bureaux régionaux 49
Tableaux 50

Le Service correctionnel du Canada 53

La mission 55
Organisation 55
Objectifs généraux 56
Stratégie correctionnelle 56
Faits saillants de 1990-1991 57
Les opérations correctionnelles 57
Les programmes correctionnels 60
Les services techniques et aux détenus 63
Gestion et administration 67
Rapport particulier 70

Annexes:

1. Nombre total de détenus inscrits au registre au 31 mars 1991 72
2. Rendement financier par activité 72
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité 73
4. Utilisation des années-personnes 74
5. Recettes 74

Le Service canadien du renseignement de sécurité 75

Attributions du SCRS 76
Pouvoirs du SCRS 77
Faits saillants de 1990-1991 77
Contrôles auxquels est soumis le SCRS 78
Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS 79

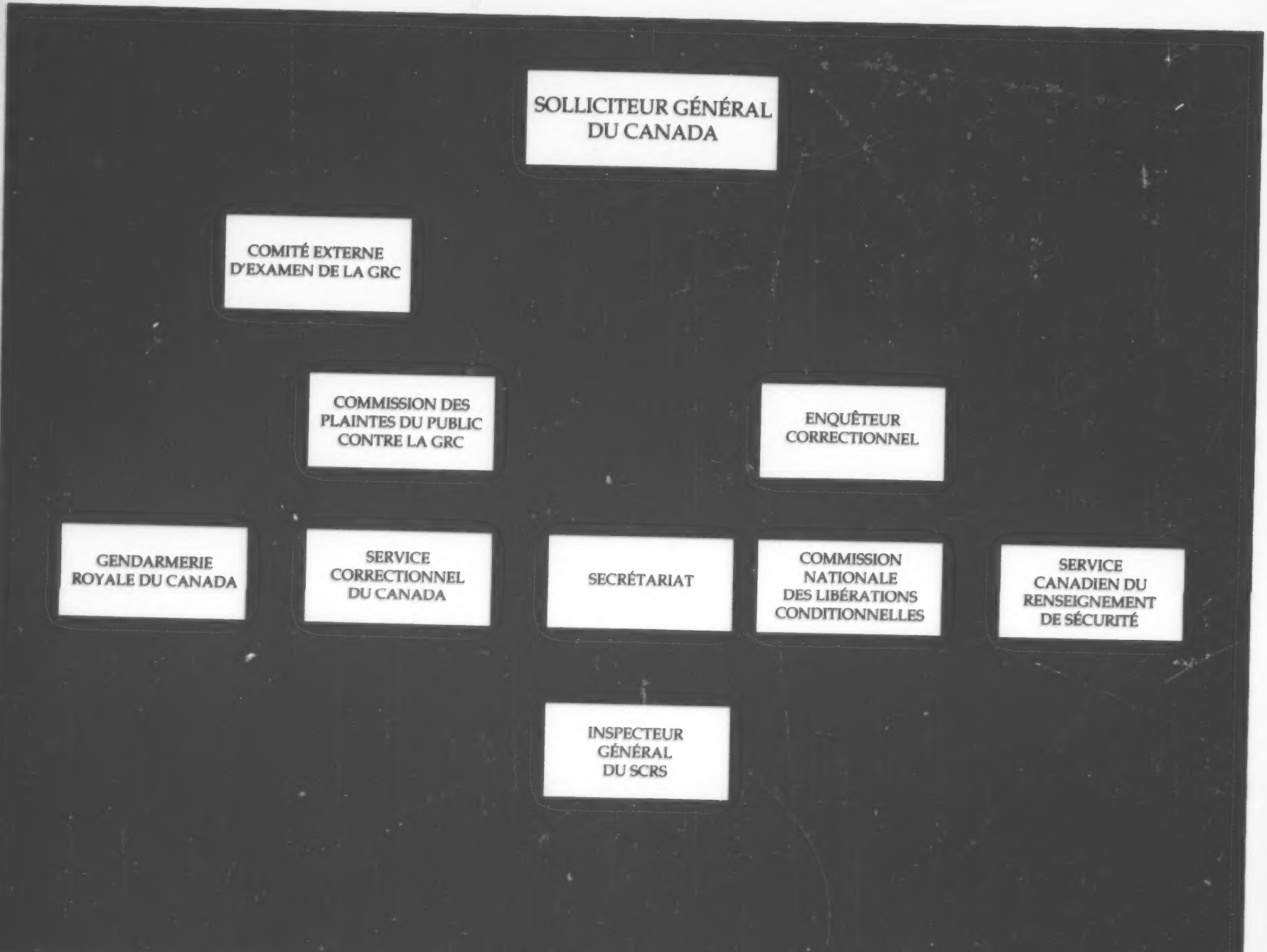
SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA
COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC
COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC
ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA
SECRÉTARIAT
COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES
SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ
INSPECTEUR GÉNÉRAL DU SCRS

Les 30 000 policiers, gardiens de pénitenciers, agents de liberté conditionnelle, agents du renseignement de sécurité, conseillers en politiques et employés de soutien au Ministère ont tous pour rôle de protéger les Canadiens contre les menaces à leur sécurité personnelle et à la sécurité nationale, et contre les atteintes à leurs droits et libertés.

Le Ministère se compose de quatre organismes: la Gendarmerie royale du Canada (GRC),la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). En outre, un Secrétariat conseille le Solliciteur général sur les questions se rapportant à la police, aux services correctionnels et à la sécurité nationale, et il donne son avis sur la politique du Ministère.

Le Solliciteur général administre la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les pénitenciers*, la *Loi sur la libération conditionnelle*, la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, la *Loi sur le casier judiciaire* et la *Loi sur le transfèrement des délinquants*. Le Ministère exécute des tâches opérationnelles en vertu de lois comme la *Loi sur l'identification des criminels*, la *Loi sur les secrets officiels*, la *Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires* et la *Loi sur l'immigration*, qui sont administrées par d'autres ministères. La GRC fait respecter toutes les lois fédérales, comme le *Code criminel du Canada*, quand elles ne relèvent pas d'un autre ministère ou organisme.

Le présent rapport expose en détail les activités et les réalisations de chacun des quatre organismes du Ministère et du Secrétariat pour l'exercice 1990-1991.

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

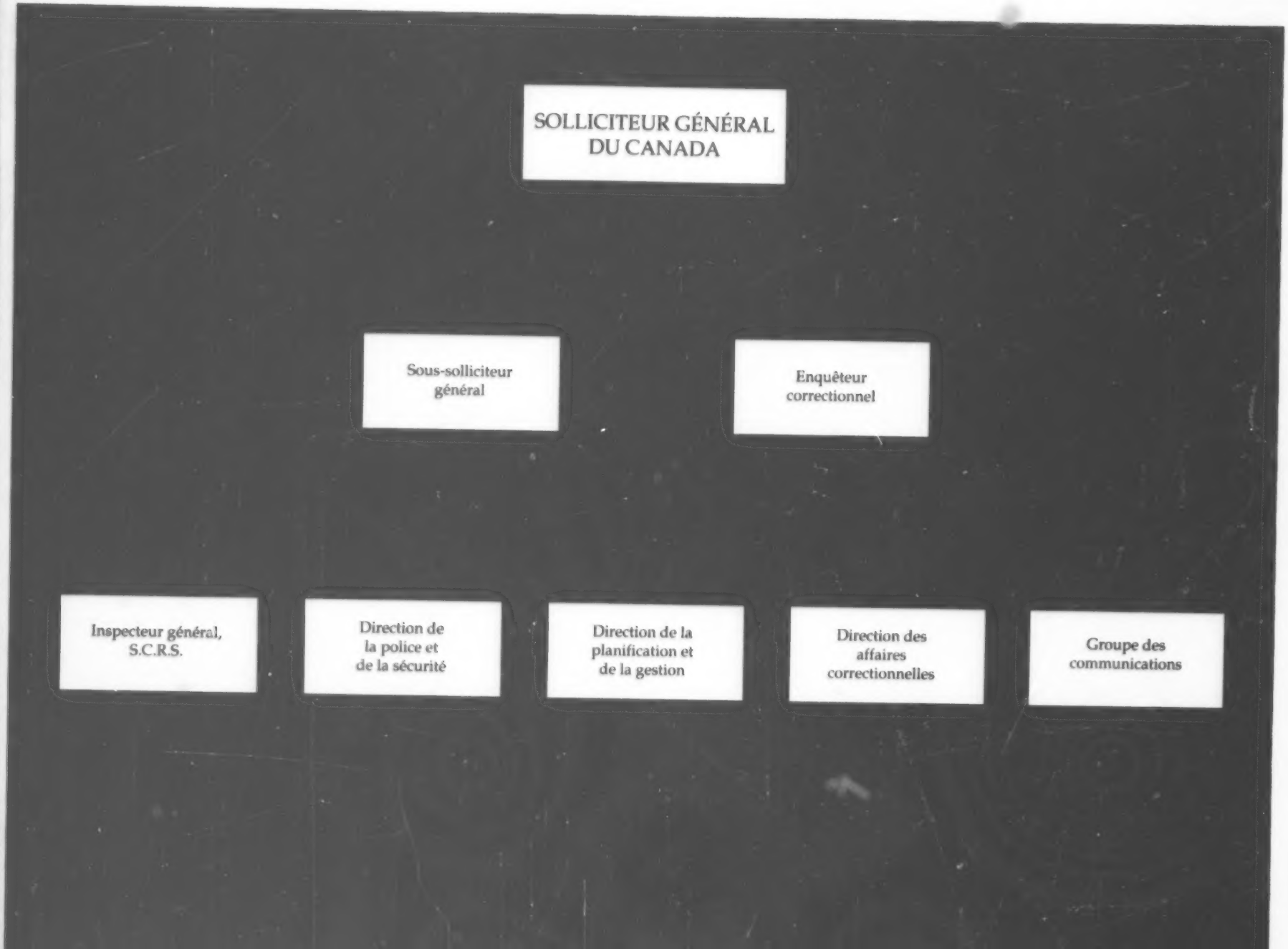
SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA
Sous-solliciteur général
Enquêteur correctionnel
Inspecteur général, S.C.R.S.
Direction de la police et de la sécurité
Direction de la planification et de la gestion
Direction des affaires correctionnelles
Groupe des communications

Le Secrétariat conseille le Solliciteur général et l'aide à s'acquitter de ses responsabilités, qui sont

- de donner une orientation aux organismes du Ministère,
- d'exercer un leadership national dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition, et
- de répondre du Ministère devant le Cabinet et le Parlement.

Dirigé par le Sous-solliciteur général, le Secrétariat est structuré en fonction du mandat du Ministère relativement aux services correctionnels, au maintien de l'ordre et au renseignement de sécurité. Il comprend trois directions: Police et sécurité, Planification et gestion, et Affaires correctionnelles.

LE SECRÉTARIAT

Direction de la police et de la sécurité

La Direction de la police et de la sécurité conseille le Solliciteur général et le soutient dans son rôle de ministre responsable de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC, de la Commission des plaintes du public contre la GRC, du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de l'Inspecteur général du SCRS. Elle seconde également le Solliciteur général en tant que ministre responsable des interventions du gouvernement au chapitre de la lutte contre le terrorisme.

La Direction renseigne le Ministre et le Sous-solliciteur général sur les faits nouveaux qui touchent l'application de la loi et la sécurité nationale. Elle conçoit et coordonne des initiatives qui permettent au Solliciteur général de s'acquitter de ses responsabilités dans ces domaines.

Pour bien jouer son rôle de conseillère en politique, la Direction consulte les organismes du Ministère, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux et provinciaux ainsi que certains organismes relevant de gouvernements étrangers.

La Direction renégocie actuellement, de concert avec la GRC, le renouvellement des ententes contractuelles conclues avec huit provinces et les deux territoires relativement aux services de police assurés par la GRC.

Sous-direction de la politique et des opérations de sécurité

La Sous-direction comprend trois divisions: Politique de sécurité, Opérations de sécurité et Examen de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. Elle a pour tâche:

- d'analyser les mesures, questions et propositions de politique générale et opérationnelle concernant les programmes du renseignement de sécurité du SCRS ainsi que les programmes d'application des dispositions relatives à la sécurité et aux programmes de sécurité préventive de la GRC;
- de préparer, d'élaborer et d'administrer les politiques nationales de sécurité du gouvernement et du Ministère, en collaboration avec les organismes du Ministère et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux;
- de gérer les programmes qui visent à assurer la sécurité nationale, dont le Solliciteur général est directement responsable;
- de coordonner la réponse du gouvernement au rapport du Comité parlementaire spécial chargé d'examiner la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, après quoi la division concernée sera démantelée.

Faits saillants de 1990-1991

Au cours de cette période, la Sous-direction s'est livrée aux activités suivantes:

- coordonner et organiser des séances d'information, contrôler les audiences et faire le nécessaire pour la comparution des représentants du gouvernement devant le Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'examiner la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*;
- analyser et évaluer *Une période de transition mais non de crise*, le rapport du Comité spécial chargé d'examiner la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*;
- coordonner et effectuer la rédaction de *Maintenir le cap*, qui est la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial et qui a été déposé en février 1991;
- poursuivre le travail visant à consolider, à mettre à jour et à terminer le cadre stratégique pour le Service canadien du renseignement de sécurité, comme on le précise dans *Maintenir le cap*;
- passer en revue et mettre à jour les instructions ministérielles au SCRS;

- élaborer des propositions relatives aux instructions ministérielles dans les articles 2 à 12 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*;

- conseiller le Solliciteur général au sujet des rapports présentés par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et par l'Inspecteur général du SCRS;

- consulter le SCRS au sujet de politiques opérationnelles générales;

- examiner les demandes d'autorisation d'utiliser des techniques spéciales d'enquête et d'entreprendre des opérations à caractère délicat formulées par le SCRS, et conseiller le Solliciteur général à ce sujet;

- étudier les rapports présentés par le SCRS et la GRC sur les responsabilités qui leur incombent respectivement en vertu de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté*, puis conseiller le Solliciteur général.

Sous-direction de la police et de l'application de la loi

En 1990-1991, la Sous-direction de la police et de l'application de la loi a subi une restructuration suivant une formule de gestion ponctuelle. Elle compte trois divisions : Politiques et recherche en matière de police, Politiques de la GRC et politiques d'application de la loi et, enfin, le Groupe de soutien aux opérations. Le Secrétariat du projet Étude de l'application des lois fédérales (EALF) continue de rendre compte de ses activités par l'intermédiaire de la Sous-direction.

Afin de mieux régler les problèmes touchant la police et l'application des lois et de s'acquitter de ses responsabilités dans les secteurs prioritaires liés à la police dans les collectivités autochtones, aux drogues et à d'autres crimes graves, aux services de police pluriethniques et communautaires et à d'autres secteurs particulièrement vulnérables, la Sous-direction a créé des équipes de gestion ponctuelle au sein de la Division des politiques et de la recherche en matière de police.

La Sous-direction cherche toujours à accroître l'efficacité et l'efficience de la police et de l'application de la loi au Canada. Grâce à des recherches, à l'élaboration de politiques et de programmes et à la prestation de renseignements et de conseils, la Sous-direction aide le Solliciteur général à s'acquitter des responsabilités suivantes:

- rendre compte au gouvernement des activités de la GRC en donnant au Ministre des renseignements et des avis sur toute question liée à ses responsabilités légales à l'égard de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC;

- administrer les fonctions qui incombent au Solliciteur général en vertu de la *Loi sur la GRC* et du *Code criminel*,

- réaliser les objectifs de la politique étrangère du Canada relativement à la police et à l'application de la loi;

- contribuer au maintien de l'ordre au Canada en effectuant des études et en collaborant à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de stratégies, de services et de programmes de police touchant toutes les responsabilités fédérales et nationales du Ministère;

- favoriser l'application des lois fédérales par l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives conçues pour promouvoir l'uniformité et la gestion courante des activités d'application de la loi;

- faire preuve de leadership sur le plan national pour les questions liées aux politiques relatives à la police et à l'application de la loi en fournissant en temps opportun des conseils et des renseignements exacts et objectifs sur des questions touchant les services de police dans les collectivités autochtones et pluriethniques, la réponse de la police à la violence faite aux femmes, aux enfants et autres groupes à risque, les stratégies de prévention de la toxicomanie et de réduction de l'approvisionnement en drogue, les techniques et les stratégies de gestion de l'information pour la collectivité policière et d'application de la loi.

Faits saillants de 1990-1991

Au cours de cette période, la Sous-direction a notamment:

- participé, dans tout le Canada, à des consultations afin d'obtenir des avis et de l'aide de représentants du gouvernement fédéral, de gouvernements

provinciaux, du secteur privé et de partenaires non gouvernementaux en ce qui concerne la Stratégie canadienne antidrogue;

- appuyé la GRC dans ses activités d'application de la loi en terminant une étude de deux ans sur le blanchissage d'argent et en faisant des recherches sur la mise en oeuvre et l'efficacité des dispositions législatives sur les produits de la criminalité;
- lancé un projet témoin de deux ans, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et la police de la communauté urbaine de Toronto, afin de régler le problème de la drogue chez les jeunes dans le noyau central de la ville;
- aidé à produire des documents en vue de la prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme dont la police se servira dans les collectivités autochtones et hispanophones;
- effectué des recherches dans le domaine de l'application des lois liées à la drogue afin d'évaluer l'impact de diverses stratégies;
- participé à l'initiative renouvelée de lutte contre la violence familiale afin d'élaborer et de favoriser, dans le domaine de la police et de l'application des lois, des méthodes d'intervention appropriées et efficaces;
- appuyé divers projets propres à favoriser l'élaboration de politiques et l'innovation au sein des services de police, comme le projet de suivi des cas de violence familiale de la Nouvelle-Écosse;
- fait connaître les résultats de recherches et d'initiatives touchant la police et les personnes âgées, les jeunes à risque et la politique de mise en accusation de la GRC dans des publications et au moyen d'exposés à l'occasion de conférences, de colloques et d'ateliers;
- par l'entremise de l'Étude de l'application des lois fédérales (EALF), élaboré des lignes directrices opérationnelles sur les systèmes de responsabilisation et les contrôles appropriés afin d'assurer la légalité des interventions d'application de la loi, la protection des libertés civiles, l'exercice de pouvoirs discrétionnaires judicieux sur le plan décisionnel, la justification opérationnelle des pouvoirs et l'intégrité des agents chargés de l'application des lois;
- fait paraître quatre numéros de *DOSSIERS* , bulletin trimestriel spécialisé préparé par EALF, tiré à 4 000 exemplaires et distribué aux organismes et agents chargés de l'application des lois fédérales;
- contribué à diverses initiatives sur l'élaboration de politiques et sur la recherche ayant trait aux relations entre la police et les autochtones, notamment en participant à l'examen de la politique du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes et à la préparation de conseils à l'intention des ministres concernés;
- examiné les dispositions en place et contribué à la conclusion d'ententes de coopération entre le Canada et d'autres pays dans le domaine de l'application de loi;
- secondé la Direction des langues officielles de la GRC dans la publication et la distribution de matériel de formation policière dans les deux langues, comme le Vocabulaire international illustré de la dactyloscopie français-anglais;
- préparé et distribué, à la suite de consultations nationales, un important document de réflexion et un document de soutien sur l'avenir de la police au Canada;
- coordonné la mise sur pied d'un centre canadien pour les relations interraciales de la police qui fournira aux autorités policières des conseils et des renseignements sur l'application de stratégies de recrutement exemptes de préjugés, sur la sensibilisation interculturelle et sur la mise en place de mécanismes de liaison avec les minorités visibles et les collectivités autochtones.

Centre national de coordination de la sécurité (CNCS)

Le Centre national de coordination de la sécurité se compose de trois divisions: Politiques et planification, Secrétariat du Comité consultatif de la sécurité, et Opérations et exercices. Le Centre appuie le Solliciteur général dans son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurité et remplit les fonctions suivantes:

- coordonne l'élaboration et la mise en oeuvre du programme national de lutte antiterroriste et de gestion des situations d'urgence, aux niveaux interministériel, provincial et international;

- coordonne les mesures à prendre au niveau fédéral pour faire face au terrorisme et à d'autres situations d'urgence qui menacent l'ordre public au Canada;

- appuie le Comité consultatif de la sécurité, comité interministériel présidé par le Sous-solliciteur général, chargé des questions de sécurité qui ont des répercussions sur tout le gouvernement.

- coordonne l'application de programmes d'exercices destinés à mettre à l'essai et à évaluer les plans de lutte anti-terroristes, ainsi que la participation du Ministère aux exercices liés à d'autres aspects de la planification des situations d'urgence.

Faits saillants de 1990-1991

Au cours de cette période, le Centre national de coordination de la sécurité a:

- amorcé l'élaboration de la deuxième version du Plan national de lutte contre le terrorisme;

- poursuivi les consultations avec les provinces afin de mieux intégrer leurs rôles et responsabilités dans le Plan national de lutte contre le terrorisme;

- organisé un exercice d'envergure afin d'éprouver certains aspects du Plan national de lutte contre le terrorisme ainsi que les mécanismes de consultation et de coordination avec les administrations fédérale, provinciales et municipales;

- sous les auspices du Groupe de consultation bilatérale canado-américaine, organisé un colloque sur les communications publiques concernant les incidents terroristes;

- participé, à Rome et à Dublin, aux consultations du Ministre avec ses homologues européens responsables de la lutte contre le terrorisme;

- fait office de centre de coordination des communications du Solliciteur général lors de la crise d'Oka et la crise du Golfe.

Direction de la planification et de la gestion

La Direction de la planification et de la gestion seconde le Solliciteur général, le Sous-solliciteur général, le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance dans les domaines suivants:

- planification stratégique et opérationnelle,

- gestion, analyse et planification des ressources,

- gestion de l'information,

- relations avec des organismes externes,

- services exécutifs et coordination.

Sous-direction de la planification, de la gestion financière et de l'administration

La Sous-direction de la planification, de la gestion financière et de l'administration se compose de trois divisions.

Division de l'analyse et de la planification

Sur le plan stratégique, la Division de l'analyse et de la planification aide le Ministère à planifier ses activités et à en rendre compte. Sur le plan opérationnel, elle aide le Secrétariat du Ministère, le Bureau de l'Inspecteur général (SCRS) ainsi que le Bureau de l'enquêteur correctionnel à faire de même. Elle coordonne l'affectation et la gestion des ressources, ainsi que l'établissement des budgets du Secrétariat; elle coordonne aussi les suites que donne celui-ci aux initiatives du gouvernement touchant la planification et l'obligation de rendre compte. De plus, elle assure un soutien analytique et de compte rendu pour les besoins de la gestion des ressources.

Faits saillants de 1990-1991

En 1990-1991, l'ancienne Division de la planification, des systèmes et de la gestion de l'information a été restructurée en fonction de ses responsabilités fonctionnelles, d'où la création de deux divisions distinctes : Analyse et planification et Gestion de l'information. Parmi les faits saillants de la Division de l'analyse et de la planification, mentionnons :

- l'amélioration considérable de l'information relative aux ressources qui est mise à la disposition des gestionnaires, sur le plan de la qualité, de la rapidité d'obtention et du caractère exhaustif;
- l'amélioration des mécanismes de contrôle budgétaire et d'affectation des ressources en les rendant plus visibles et plus utiles à la direction.

Objectifs pour 1991-1992

La Division poursuivra des initiatives en cours et à cet effet :

- elle élaborera et mettra en place un cadre global de planification et de responsabilisation pour le Ministère;
- elle appuiera les initiatives de Fonction publique 2000 au Secrétariat, notamment dans le domaine de la gestion des ressources;
- elle apportera des améliorations au niveau de la budgétisation, de l'affectation des ressources, de la présentation des rapports et des procédés analytiques afin de faciliter le processus décisionnel des gestionnaires.

Division des finances et de l'administration

La Division des finances et de l'administration est chargée de fournir des services financiers et de soutien administratif aux cadres et au personnel du Secrétariat du Ministère et des organismes de surveillance. Elle doit également promouvoir et faciliter l'utilisation de saines méthodes de gestion. Pour ce faire, elle conçoit et instaure des politiques, des méthodes, des programmes et des services; elle aide les cadres en leur communiquant des connaissances spécialisées, des avis et des renseignements. Elle veille à l'observation des lois, des règlements et des politiques en vigueur au Ministère ou dans l'ensemble de l'administration publique. Enfin, elle assure le contrôle et le respect de l'obligation de rendre compte.

Faits saillants de 1990-1991

En 1990-1991, la Division des finances et de l'administration a veillé d'abord et avant tout à ce que les gestionnaires aient plus de pouvoir et plus de souplesse pour mener à bien leurs programmes. À cet effet, elle s'est occupée de plusieurs initiatives de formation pour que les gestionnaires soient au courant du degré de responsabilité qui accompagne leur niveau d'autorité accru.

Parmi les activités qui ont favorisé ce nouvel environnement, mentionnons :

- un examen complet des mécanismes de délégation des pouvoirs de signature, à la suite duquel il a été recommandé que les gestionnaires bénéficient de pouvoirs sensiblement accrus en matière de délégation;
- l'organisation de séances de formation pour les gestionnaires afin qu'ils comprennent bien la responsabilité qui accompagne le pouvoir accru en matière de délégation;
- la rationalisation et la simplification de plusieurs procédés internes afin de permettre aux gestionnaires de réduire la paperasserie, par exemple le processus d'acheminement des ententes de contributions et les structures de codage.

Par ailleurs, la Division s'est attachée à améliorer la rapidité d'obtention, la disponibilité et la qualité de l'information communiquée aux gestionnaires afin de les aider dans leur travail. Pour atteindre cet objectif, on a élaboré un nouveau système d'information sur la gestion financière (SPGR II), qu'on est en train de mettre en oeuvre. Ce système permet l'introduction directe des données par les utilisateurs. Ainsi, les gestionnaires ont un meilleur contrôle sur leur propre information financière. De plus, ils peuvent obtenir en tout temps des renseignements financiers à jour.

Un nouveau système de gestion informatique des documents (SGID) a été acheté vers la fin de l'exercice et il sera mis en place en 1991-1992. Ce système permet, lui aussi, aux gestionnaires d'avoir directement accès aux renseignements dont ils ont besoin.

Objectifs pour 1991-1992

La Division continuera :

- de mettre en place le système de gestion financière (SPGR II) et le système de gestion informatique des documents (SGID) afin de fournir aux gestionnaires des renseignements complets et à jour;
- de conseiller les gestionnaires et de les aider à s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités découlant du projet Fonction publique 2000;
- d'établir des normes en vue du traitement des demandes des clients;
- d'améliorer les systèmes globaux d'information financière du Secrétariat;
- d'aider à l'élaboration de procédures de sécurité informatique.

Division de l'élaboration et de la gestion des systèmes

La Division de l'élaboration et de la gestion des systèmes voit à l'utilisation efficace des ordinateurs et des télécommunications au cabinet du Ministre, au Secrétariat, au Bureau de l'Inspecteur général du SCRS et au Bureau de l'Enquêteur correctionnel.

Faits saillants de 1990-1991

En 1990-1991, la Division a

- aidé à améliorer les communications internes et externes en étendant les services de courrier électronique aux bureaux de tous les cadres supérieurs;
- mis en place une bonne partie du réseau local qui reliera tout le matériel qui n'est pas soumis à des impératifs de sécurité élevés. Cela permettra d'améliorer l'accès aux bases de données, les communications internes et la productivité grâce à la mise en commun des ressources informatiques;
- a délaissé un système inefficace de planification et de gestion financière, contrôlé par un mini-ordinateur désuet, au profit du réseau local afin de permettre un accès complet à des données plus à jour, d'assurer leur intégrité et de réduire la charge de travail et la paperasserie.

Objectifs pour 1991-1992

L'an prochain, la Division

- achèvera l'installation du réseau local pour les domaines non soumis à des impératifs de sécurité et aidera à établir un réseau semblable pour certains des domaines à haute sécurité du Secrétariat;
- aidera à convertir toutes les bases de données du Ministère, contrôlées par des mini-ordinateurs désuets, en les intégrant au réseau local et à abandonner progressivement les mini-ordinateurs afin d'établir un milieu informatique commun basé sur le réseau local;
- fera en sorte que la technologie au Secrétariat continue de répondre aux besoins des utilisateurs véritables. De plus, la Division continuera d'assurer des services permanents d'entretien et de soutien technique.

Sous-direction de l'examen de la gestion

La Sous-direction de l'examen de la gestion est chargée de l'évaluation des programmes et de la vérification.

Faits saillants de 1990-1991

Au cours de cette période, la Sous-direction a

- mis à jour les plans de vérification et d'évaluation des programmes à long terme;
- procédé à la vérification de la dotation et de la planification des ressources humaines;
- effectué une vérification de suivi portant sur les progrès réalisés dans l'exécution des plans d'action tracés à la suite des vérifications de 1988-1989 et de 1989-1990;

- terminé l'évaluation du programme des communications externes du Secrétariat.

Objectifs pour 1991-1992

La Sous-direction entend

- réviser les plans de vérification et d'évaluation des programmes à long terme;
- soumettre à des vérifications les mécanismes de contrôle financier et de délégation des pouvoirs, les systèmes d'information de gestion et les contributions versées à trois bénéficiaires pour l'exécution de projets;
- procéder à l'évaluation triennale des décisions en matière de classification, comme l'exige le Conseil du Trésor;
- procéder à une étude préparatoire d'évaluation de la bibliothèque du Secrétariat et du Comité national mixte et, au besoin, à l'évaluation de la bibliothèque;
- aider à coordonner l'évaluation de mi-parcours, au ministère du Solliciteur général, de l'initiative du gouvernement fédéral de lutte contre la violence familiale.

Division des ressources humaines

Le rôle de la Division des ressources humaines consiste à collaborer avec les gestionnaires et les employés du Secrétariat au recrutement du personnel, à la définition de possibilités de perfectionnement pour tous les employés et à la création d'un milieu de travail stimulant, intéressant et valorisant.

Faits saillants de 1990-1991

Au cours de l'année, la Division des ressources humaines a :

- mis sur pied au Secrétariat un comité de consultation syndicale-patronale qui traite des sujets de préoccupation des employés;
- lancé la publication d'un bulletin du personnel afin d'informer les employés sur divers sujets;
- institué un programme d'affectations afin d'aider les employés à trouver des occasions de relever des défis au sein du Secrétariat et des organismes du Ministère ainsi que dans toute la fonction publique;
- institué un programme de congés autofinancés;
- mis en place, en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, un programme d'aide aux employés afin d'aider les intéressés à cerner et à régler des problèmes personnels susceptibles de nuire à leur rendement au travail;
- mis en oeuvre un programme de formation linguistique interne afin d'aider les gestionnaires et les employés à satisfaire aux exigences dans les deux langues officielles;
- établi une structure organisationnelle qui permet à la Division de fournir des services complets sur le plan des ressources humaines par l'entremise de ses conseillers généralistes auprès de la direction à tous les niveaux;
- assuré un service de counseling en planification de la carrière par l'intermédiaire de Santé et Bien-être social;
- mis en oeuvre un système de formation et de perfectionnement sur trois ans afin d'aider la direction à planifier les diverses activités dans ce domaine, ainsi qu'un répertoire des cours et des conférences indiquant les cours offerts dans les secteurs public et privé;
- assuré la production régulière de rapports automatisés afin de fournir des statistiques dans divers domaines liés aux ressources humaines.

Objectifs pour 1991-1992

En 1991-1992, la Division entend

- participer à l'examen triennal du système de classification de la fonction publique;
- continuer à assurer aux employés du Secrétariat et des organismes un éventail complet de services sur le plan des ressources humaines;
- gérer les initiatives qui aident les employés à améliorer la qualité de leur milieu de travail;

- continuer à examiner et à mettre en oeuvre les recommandations du projet Fonction publique 2000;
- contribuer à améliorer sans cesse les communications internes au sein du Secrétariat;
- assurer la production automatisée d'énoncés de qualités par groupe et niveau correspondant aux descriptions de fonctions simplifiées.

Groupe des services exécutifs

Le Groupe des services exécutifs est chargé de fournir une foule de services généraux au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général, et il représente l'ensemble du Ministère dans certains domaines. Il assure la liaison du Ministère avec le Cabinet et seconde le Ministre tant au sein du Cabinet que lors de ses comparutions devant des comités parlementaires. Le Groupe assure également des services de soutien à l'occasion de conférences fédérales-provinciales et d'événements internationaux auxquels le Ministre est appelé à participer. Il gère aussi le bureau du Secrétariat chargé d'assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Enfin, il trace le plan annuel de réglementation du Ministère.

Le Groupe conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général sur les politiques à adopter en matière de recherche et de statistiques, de même que sur les plans et les priorités. Il effectue des analyses de l'environnement et évalue les études et les recherches à long terme qui sont nécessaires pour étayer la planification.

Par l'intermédiaire des bureaux régionaux, le Groupe des services exécutifs assure, au niveau régional, représentation, consultation, liaison et soutien des communications pour le Ministre, le Secrétariat et, au besoin, les organismes relevant du Ministère. Il conseille le Ministre et d'autres cadres du Ministère à propos des pressions, des activités et des priorités d'ordre provincial, et il renseigne les provinces, les entreprises et les organismes bénévoles sur les politiques, les programmes et les priorités du Ministère.

Certains programmes relèvent du Groupe. Le Programme des subventions et des contributions aux organismes nationaux de bénévolat favorise la participation d'organisations communautaires et bénévoles aux programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. Le Groupe contribue aussi à l'administration et à la gestion du Comité national mixte (CNM) de l'Association canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux.

Le Groupe coordonne plusieurs initiatives stratégiques à l'échelle du Secrétariat et assure la liaison avec d'autres ministères à vocation sociale. Il élabore et coordonne également un réseau de mise en commun de renseignements sur des questions de politique sociale.

Faits saillants de 1990-1991

Le Groupe a

- coordonné la participation du Ministère au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à La Havane, Cuba;
- négocié des projets de recherche avec huit centres canadiens de criminologie dans les secteurs prioritaires du Ministère, notamment les services de police, la sécurité et les services correctionnels, et géré le programme de financement lié à ces centres;
- participé à l'organisation d'une consultation des organismes de bénévolat, du milieu universitaire ainsi qu'au niveau régional;
- continué de collaborer avec le Centre canadien de la statistique juridique, les provinces et la collectivité policière à la mise en oeuvre de programmes et d'études spéciales dans le domaine de l'information et de la statistique juridiques;
- coordonné les activités et organisé les réunions régionales et nationales du Comité national mixte de l'Association canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux (police, procureurs de la Couronne et services correctionnels);
- géré les relations avec les organismes nationaux de bénévolat et administré le programme de financement lié à ces organismes;
- par l'intermédiaire des cinq bureaux régionaux, continué à appuyer les initiatives d'élaboration des politiques et des programmes du Secrétariat, surtout dans les domaines de la police communautaire et de la police de l'an 2000, la justice applicable aux autochtones, la prévention du crime et la stratégie canadienne antidrogue;
- cerné et contrôlé des questions intéressant le Ministère au niveau régional et procédé à des analyses du point de vue régional.

Objectifs pour 1991-1992

- élargir les paramètres de l'analyse de l'environnement au sein du Ministère et aux niveaux national et régional;
- améliorer l'analyse et la diffusion de documents de recherche et de comptes rendus statistiques pertinents dans le secteur de la justice pénale;
- collaborer à la mise en oeuvre des principales initiatives du Ministère, notamment dans les secteurs prioritaires de la répression de la violence familiale et de la justice applicable aux autochtones;
- maintenir au Secrétariat un niveau de service élevé en ce qui concerne les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, assurer la coordination globale des services dans ce domaine et fournir des conseils concernant la politique du Ministère à cet égard;
- seconder le Solliciteur général et les hauts fonctionnaires qui participent à des rencontres internationales, à des conférences fédérales-provinciales et à des événements spéciaux.

Direction des affaires correctionnelles

La Direction des affaires correctionnelles comprend deux sous-directions: Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles) et Analyse des politiques et des programmes correctionnels.

Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles)

La Sous-direction fait des recherches et élabore des politiques et des programmes à long terme. Elle conseille le Solliciteur général sur les orientations stratégiques à donner aux politiques, aux programmes et aux initiatives d'ordre législatif concernant ses responsabilités à l'égard du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ainsi que les autres rôles qui lui sont confiés.

Plus précisément, la Sous-direction s'occupe :

- de faire des recherches en matière correctionnelle qui faciliteront l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives. Elle fournit des informations et donne des conseils à caractère empirique au sujet de l'analyse des politiques et des programmes opérationnels ainsi qu'au sujet de l'élaboration des politiques et des programmes;
- d'élaborer des politiques concernant les autochtones, les femmes et les minorités visibles au Canada;
- de fournir un appui aux groupes d'étude régionaux, enquêtes et examens touchant les autochtones et le système de justice au Canada;
- de coordonner les consultations et les communications à propos des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral ainsi que la mise en oeuvre de ces recommandations;
- de réviser le droit correctionnel et de préparer un ensemble complet de recommandations au sujet des textes législatifs visant le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et, dans une moindre mesure, les services correctionnels provinciaux et territoriaux;
- de revoir régulièrement les textes législatifs régissant les services correctionnels fédéraux;
- d'élaborer des programmes correctionnels avec les organismes des administrations fédérale, provinciales et territoriales, ainsi qu'avec le secteur privé et les organismes de bénévolat.

Division de la recherche et du développement

Cette division réalise des projets de recherche en sciences sociales dans des domaines prioritaires correspondant au mandat correctionnel du Ministère. Elle élabore et évalue des programmes types qui

pourraient éventuellement être appliqués dans les services correctionnels du Canada. Grâce à ces activités de recherche et de développement, la Division est en mesure d'offrir:

- des conseils fondés sur des études aux fonctionnaires chargés d'élaborer les politiques et les programmes;
- des renseignements permettant d'améliorer la planification et l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives correspondant aux responsabilités du Solliciteur général en matière de services correctionnels;
- une meilleure information aux autorités décisionnelles des secteurs correctionnels et de libération conditionnelle;
- une meilleure information sur les services correctionnels au public et aux spécialistes du domaine.

Les activités de recherche et de développement sont généralement réalisées de concert avec le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il s'agit souvent d'initiatives conjointes avec des organismes provinciaux ou de bénévolat.

Au nombre des priorités de la recherche et du développement figuraient, en 1990-1991, les sujets suivants: la mise en liberté sous condition; le traitement des délinquants sexuels; les femmes détenues; les détenus autochtones; les rapports des détenus avec leur famille; et enfin, les services correctionnels en milieu communautaire.

Faits saillants de 1990-1991

En 1990-1991, la Division de la recherche et du développement a notamment

- effectué une étude sur les femmes détenues afin de faciliter le travail du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et la mise en oeuvre de ses recommandations;
- financé des projets pilotes en milieu communautaire parrainés par des associations autochtones afin d'améliorer les chances de réinsertion sociale des détenus autochtones;
- en collaboration avec le SCC et la CNLC, organisé et dirigé un colloque sur l'évaluation et l'analyse prospective en matière correctionnelle;
- appuyé l'établissement d'un réseau de personnes au Canada intéressées par des politiques et des programmes destinés à faciliter les contacts entre les détenus et leurs enfants;
- mené des activités de recherche et de développement dans le domaine de l'évaluation et du traitement des délinquants sexuels, suivant les orientations exposées dans le rapport du Ministère sur la gestion et le traitement des délinquants sexuels;
- contribué à la participation canadienne au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, surtout en ce qui a trait aux recherches sur les mesures liées à la garde en milieu non fermé et aux activités de suivi connexes.

Politiques stratégiques et législatives

Cette division est chargée d'examiner et d'élaborer des politiques stratégiques et des mesures législatives dans le domaine correctionnel. Elle étudie l'évolution du droit au Canada et particulièrement les répercussions de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les services correctionnels; elle suit également les faits nouveaux survenus dans les provinces et dans d'autres pays, de même que l'évolution du droit international. La Division donne son avis sur un grand nombre de questions de politique stratégique qui touchent notamment les délinquants qui sont des autochtones, des femmes et des membres de minorités visibles.

La Révision du droit correctionnel (RDC) - un réexamen de toute la législation fédérale en matière correctionnelle - est le principal projet de la Division. Celle-ci a élaboré des propositions relatives à une nouvelle loi sur le système correctionnel; ces propositions sont contenues dans le document de consultation intitulé *Vers une réforme - Un cadre pour la détermination de la peine, les affaires correctionnelles et la mise en liberté sous condition*, publié conjointement en juillet 1990 par le Solliciteur général et le ministre de la

Justice. Parmi les mesures proposées figurent: l'énonciation de la raison d'être des services correctionnels fédéraux et des principes dont ils s'inspirent, l'adoption de dispositions susceptibles d'assurer plus de justice dans la prise des décisions concernant les détenus, et l'harmonisation des différentes composantes du système de justice pénale.

Faits saillants de 1990-1991

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Division a:

- procédé à de nombreuses consultations sur *Vers une réforme* auprès de groupes et d'individus intéressés provenant de toutes les parties du système de justice pénale;
- continué à élaborer les projets de loi et de règlement appelés à remplacer la *Loi sur les pénitenciers* et son règlement d'application;
- donné suite aux initiatives du SCC et d'autres organismes dans divers domaines, notamment le processus de règlement des griefs des détenus, l'isolement préventif et le placement de jeunes dans des pénitenciers;
- participé à la préparation de vidéocassettes de formation relatives à l'administration des peines et à la libération conditionnelle, à l'intention du Centre canadien de la magistrature;
- continué à coordonner la mise en oeuvre, par le Ministère, des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral;
- continué à aider et à informer les organismes d'enquête ainsi que les groupes d'étude provinciaux et régionaux sur les autochtones et le système de justice;
- continué à collaborer avec d'autres ministères fédéraux, d'autres gouvernements et des autochtones à la définition des responsabilités, en matière correctionnelle, relativement à ces derniers, y compris ceux qui sont visés par des arrangements d'autonomie gouvernementale des Indiens et par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.

Analyse des politiques et des programmes correctionnels

Cette sous-direction appuie et conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général en analysant les tendances et les progrès dans le domaine correctionnel, en élaborant des solutions et en préparant des propositions législatives et des mesures stratégiques. Elle travaille en étroite collaboration avec le SCC et la CNLC afin de coordonner la prestation de conseils d'ordre stratégique sur des questions d'intérêt mutuel. Elle obtient aussi des avis de l'extérieur sur les politiques du Ministère en rencontrant des représentants d'autres ministères gouvernementaux, des provinces et des territoires, de groupes d'intérêt et d'organismes internationaux.

Politique de gestion en établissement

Cette division élabore des propositions d'ordre stratégique et législatif, recommande la prise de mesures et de décisions au Ministre et analyse les politiques et les programmes opérationnels relatifs à la gestion des détenus en établissement. De plus, elle conseille le Ministre au sujet de la divulgation de dossiers ayant été scellés et sur le tranfert international de délinquants.

Faits saillants de 1990-1991

- La Division a collaboré avec les organismes correctionnels du Ministère afin de fournir au ministère de la Justice des conseils sur les questions correctionnelles liées aux modifications du *Code criminel* portant sur les troubles mentaux.
- Elle a coordonné la participation du Ministère à l'examen global en matière d'extradition effectué par le ministère de la Justice.
- La Division a continué par ailleurs à communiquer avec des particuliers et des organismes communautaires intéressés aux questions de justice pénale, en répondant aux lettres et aux demandes de renseignements émanant notamment du public ou d'associations bénévoles et en conseillant le Ministre sur des questions soulevées par le Cabinet et à la Chambre des communes.

Politique de mise en liberté

Cette division élabore des initiatives stratégiques et législatives et fournit au Ministre et aux organismes correctionnels des conseils sur des questions relatives à la mise en liberté conditionnelle des détenus. De plus, elle assure la coordination parmi les divers organismes fédéraux et provinciaux qui ont un rôle à jouer dans ce domaine.

Faits saillants de 1990-1991

- La Division a coordonné la préparation et la publication d'une série de documents de consultation intitulée *Vers une réforme : détermination de la peine, affaires correctionnelles et mise en liberté sous condition*, ainsi que les consultations subséquentes.
- Elle a coordonné, de concert avec les organismes du Ministère, la rédaction des mesures législatives liées aux propositions sur la mise en liberté.
- La Division a collaboré étroitement avec les organismes afin d'appuyer les représentants du Ministère qui ont comparu devant le comité parlementaire chargé d'examiner les dispositions du projet de loi C-67 sur le maintien en incarcération. Elle a en outre coordonné la préparation de la documentation dont le Comité avait besoin pour son travail.
- La Division a coordonné l'étude interministérielle de la *Loi sur le casier judiciaire*, laquelle a donné lieu à des propositions de réforme.

Groupe des communications

Le Groupe des communications renseigne le public et des groupes spécialisés sur les politiques et programmes du gouvernement touchant le maintien de l'ordre, les services correctionnels, la libération conditionnelle et la sécurité nationale.

À cette fin, le Groupe remplit de nombreuses fonctions de communication allant de la planification et du suivi des questions controversées à la publication de documents et aux relations avec la presse. L'une de ses grandes responsabilités est de coordonner la planification stratégique et opérationnelle des communications à l'appui des politiques et programmes du Ministère.

Au cours de l'année, le Groupe a offert des services de planification et des conseils en matière de communication dans un certain nombre de secteurs prioritaires, entre autres, les services policiers autochtones, la réforme correctionnelle, la violence familiale et la sécurité nationale.

De plus, le Groupe gère un programme d'expositions en collaboration avec les organismes du Ministère. Il assure en outre un service quotidien de coupures de presse.

En 1990-1991, le Groupe a produit des publications, dont les rapports annuels exigés par la loi et des documents spécialisés comme le rapport *Vers une réforme: détermination de la peine, affaires correctionnelles et mise en liberté sous condition*. Il a rendu public un film sur la libération conditionnelle et poursuivi la production de vidéocassettes sur les services correctionnels et la libération conditionnelle à l'intention des juges.

Le programme des expositions a, encore cette année, mis l'accent sur la Stratégie canadienne antidrogue et sur l'initiative du gouvernement de lutte contre la violence familiale, et sur les efforts que fait le Canada pour contrer ces problèmes.

La Bibliothèque et le Centre de référence, éléments du Groupe des communications, fournissent des services d'information et de prêt au Secrétariat, au SCC et à la CNLC.

Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, entrée en vigueur en 1984, créait le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Elle constituait également deux mécanismes de surveillance, tous les deux indépendants du SCRS — l'Inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS).

Le CSARS est indépendant non seulement du SCRS, mais également du ministère du Solliciteur général. Il doit examiner l'ensemble des activités du Service et présenter un rapport annuel à ce sujet, rapport que le Solliciteur général transmet à la Chambre des communes et au Sénat.

À l'instar du CSARS, l'Inspecteur général ne relève pas du SCRS. Cependant, alors que le CSARS fait rapport au Parlement tous les ans, l'Inspecteur général fait partie du ministère du Solliciteur général. Il a pour rôle d'observer le SCRS pour le compte du Solliciteur général et de conseiller ce dernier en conséquence.

La Loi définit ainsi les quatre grandes fonctions de l'Inspecteur général:

a) surveiller le SCRS pour voir s'il respecte ses politiques opérationnelles;

b) surveiller les activités opérationnelles du Service;

c) présenter au Solliciteur général un certificat annuel

i) dans lequel il indique s'il juge acceptable le rapport annuel sur les activités opérationnelles du Service que le Directeur présente au Ministre et

ii) dans lequel il fait état des cas où, selon lui, le Service a, lors de ses activités opérationnelles pendant la période considérée,

1. commis des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi ou ont contrevenu aux instructions du Ministre, ou

2. exercé ses pouvoirs de façon abusive ou inutile;

d) faire des recherches sur certaines activités du Service à la demande du CSARS.

Le plan d'examen pluriannuel de l'Inspecteur général est révisé annuellement en consultation avec les organismes gouvernementaux concernés. Il tient compte des activités de contrôle et d'examen considérées comme essentielles au cours de la période de planification, des affectations spéciales d'employés du ministère du Solliciteur général ou du CSARS et des ressources limitées dont l'Inspecteur général dispose pour s'acquitter de ses fonctions.

Mettant à exécution son plan pluriannuel, l'Inspecteur général a poursuivi son examen systématique des opérations du SCRS, en attachant une attention particulière aux grandes activités et aux méthodes propres à l'organisme de renseignement de sécurité qu'est le SCRS. Après avoir étudié le plus récent rapport sur les activités opérationnelles du Service signé par le directeur du SCRS, il a remis au Solliciteu général le certificat prévu par la loi. Il a également présenté divers rapports d'examen au Solliciteur général, qui en a fait parvenir des exemplaires au CSARS.

Résumé financier
Budget — Dépenses (en milliers de dollars)

	Crédit	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Ministère	1*	140 414	26 261	28 311	28 759	30 678
Service canadien du renseignement de sécurité	5*	132 256	136 349	157 821	163 893	204 975
Service correctionnel du Canada	10*	657 484	670 794	695 109	784 178	838 324
	15 (Capital)	101 599	92 231	73 750	92 017	88 180
		759 083	763 025	768 859	876 195	926 504
Commission nationale des libérations conditionnelles	20*	15 925	18 109	18 803	22 565	23 852
Gendarmerie royale du Canada	25*	1 199 262	1 304 789	1 398 203	1 475 163	1 641 066
	30 (Capital)	92 647	102 492	109 306	105 543	110 565
		1 291 909	1 407 281	1 507 509	1 580 706	1 751 631
	Moins les produits et recettes à valoir sur le crédit	457 291	446 231	472 992	513 429	583 714
		834 618	961 050	1 304 517	1 067 277	1 167 917
		1 882 296	1 904 794	2 008 311	2 158 689	2 353 926
Comité externe d'examen de la GRC	35*			917	1 010	1 357
				2 009 228	2 159 699	2 355 283
Commission des plaintes du public contre la GRC	40*				3 015	3 866
					2 162 714	2 359 149

* Y compris le crédit prévu par la loi.

Nota: Avant 1985-1986, les chiffres concernant le Service canadien du renseignement de sécurité étaient inclus dans les dépenses du Ministère.

Programme ministériel

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Programme ministériel de 1986-1987 à 1990-1991.

Résumé des années-personnes et résumé financier

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Années-personnes	316	266	265	266	266
Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)	140 414	26 261	28 311	28 759	28 413

Ressources utilisées en 1990-1991, selon l'organisation

	Utilisation des années-personnes	Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)
Sous-solliciteur général		
Direction de la police et de la sécurité	75	7 181
Direction des affaires correctionnelles	24	2 629
Direction de la planification et de la gestion	86	12 092
Communications	21	2 189
Direction supérieure*	18	2 533
Organismes de surveillance	23	1 789
	247	28 413

* Comprend les cabinets du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général, les Services juridiques et les groupes consultatifs spéciaux.

Nota : Le Programme ministériel comprend deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance. En 1987-1988, le Comité externe d'examen est devenu organisme indépendant et a commencé à faire rapport, de façon indépendante, de l'utilisation de ses ressources. La même chose s'est produite en 1988-1989, pour la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Ministère de 1986-1987 à 1990-1991.

Résumé des années-personnes

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Ministère	316	266	265	266	266
Service correctionnel du Canada	10 548	10 490	10 457	10 435	10 527
Commission nationale des libérations conditionnelles	310	310	312	342	338
Gendarmerie royale du Canada	19 345	19 894	20 185	20 489	20 917
Comité externe d'examen de la GRC	—	—	11	12	13
Commission des plaintes du public contre la GRC	—	—	—	17	28
	30 519	30 960	31 230	31 561	32 089

En 1986-1987 et 1987-1988, les années-personnes du Comité externe d'examen de la GRC étaient incluses dans les données du Ministère. En 1987-1988 et 1988-1989, les années-personnes de la Commission des plaintes du public contre la GRC étaient incluses dans les données du Ministère.

Programme ministériel

Dépenses par article (en milliers de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Personnel					
Salaires et traitements	13 974	12 060	12 245	13 641	13 034
Autre personnel	2 006	1 908	1 890	1 969	1 966
	15 980	13 968	14 135	15 610	15 000
Biens et services					
Transports et communications	1 668	1 844	1 942	1 881	2 009
Information	854	617	851	634	1 102
Services professionnels et spécialisés	4 717	3 857	4 399	4 181	3 500
Location	377	137	193	253	546
Réparation et entretien	214	296	365	239	211
Services d'utilité publique, matériaux et approvisionnements	531	476	774	563	534
Subventions et contributions	115 302	4 345	4 250	4 038	4 114
Toutes autres dépenses	35	123	14	46	84
Exploitation	123 698	11 695	12 788	11 835	12 102
Capital	736	598	1 388	1 314	1 311
	140 414	26 261	28 311	28 759	28 413

Nota: Le Programme ministériel comprend deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes d'examen.

Secrétariat du Ministère

Détails des subventions et contributions (en milliers de dollars)	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Subventions					
Association canadienne des chefs de police	49	49	49	49	49
Association canadienne de justice pénale	125	122	122	122	122
Société John Howard	50	50	50	50	50
Organismes autorisés d'assistance post-pénale	1 783	1 783	1 783	1 783	1 783
Total des subventions	2 004	2 004	2 004	2 004	2 004
Contributions					
Paiement aux provinces, aux territoires et à des organismes publics et privés à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministère du Solliciteur général	2 242	2 072	1 911	1 695	1 766
Emploi d'été des étudiants et emploi des jeunes	—	—	—	186	210
Contributions aux provinces et territoires, versées pour aider à l'élaboration de programmes et de systèmes d'information et de tenue des dossiers liés à la mise en œuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	2 239	—	—	—	—
Contributions aux provinces et territoires, en vue du partage de frais aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	108 598	—	—	—	—
Financement de base — Organismes nationaux bénévoles	219	269	335	339	344
Total des contributions	113 298	2 341	2 246	2 304	2 320
Total des subventions et contributions	115 302	4 345	4 250	4 038	4 324

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a été formée en 1873. C'est en vertu de l'autorité et des responsabilités que lui confère la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, qu'elle remplit son rôle de service de police fédéral; cette loi constitue le fondement juridique de ses opérations et autorise le Sollic·teur général à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour la prestation de services policiers. En vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, la GRC a charge de l'affectation des agents de la paix en cas d'infractions constituant une menace à la sécurité du Canada ou contre une personne qui jouit d'une protection internationale aux termes de l'article 2 du *Code criminel*. En outre, la GRC doit remplir des fonctions de protection issues de diverses directives du Cabinet et conventions internationales, tandis que de nombreuses ententes conclues avec d'autres ministères fédéraux et services de police précisent davantage ses responsabilités en matière d'application de la loi.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
Appellation des divisions
M
G
B
B
C
E
K
F
D
O
L
J
H
I
A

Objectif du programme

Le mandat de la GRC correspond à l'objectif général cité à l'article 18 de la *Loi sur la GRC* :

Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité pour contribuer au bien-être social du Canada et de ses citoyens.

Pour atteindre cet objectif, la GRC s'efforce de prévenir et de détecter les infractions aux lois fédérales et enquête sur ces infractions; elle offre des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux et veille à la sécurité des dignitaires canadiens et des personnes jouissant d'une protection internationale. La GRC détecte et prévient le crime, applique les lois et maintient l'ordre dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels elle a passé des contrats. Elle prête main-forte aux corps policiers canadiens en leur offrant une formation policière spécialisée, des services de laboratoire et d'identité judiciaires, des services d'information sur la criminalité et des services d'information automatisés intégrés. De plus, la GRC fournit des services de soutien coordonnés en vue d'atteindre l'objectif du programme.

Organisation

Le Commissaire de la GRC, sous la direction du Solliciteur général, assure le contrôle et la gestion de la Gendarmerie et de ses diverses activités.

Quatre sous-commissaires gèrent les activités suivantes : police opérationnelle, services judiciaires, services de protection, gestion générale et administration. Un de ces sous-commissaires gère à la fois les services judiciaires et les services de protection.

La GRC voit à l'application des lois provinciales et des règlements municipaux dans les provinces et les territoires, à l'exception de l'Ontario et du Québec, qui possèdent leur propre service de police provincial, et des régions de Terre-Neuve et du Labrador desservies par la *Royal Newfoundland Constabulary*. Enfin, la GRC fait respecter les lois fédérales partout au Canada. La Gendarmerie compte, en tout, 723 détachements : 653 dispensent l'éventail complet des services et 70 ne s'occupent que des lois fédérales.

Chaque division provinciale ou territoriale, de même que la région de la Capitale nationale, est dirigée par un commandant. Chacun de ces treize commandants divisionnaires a toute latitude pour gérer ses ressources de manière à répondre aux besoins de son territoire en matière de maintien de l'ordre. Grâce à cette souplesse et à la collaboration des citoyens, la GRC a pu s'adapter aux changements qui touchent l'ensemble de la société et répondre aux besoins policiers régionaux sans renoncer à son caractère national ni à son rôle de police fédérale.

La GRC a utilisé 20 953 années-personnes (sans compter les emplois d'été pour étudiants) réparties comme suit : 9 615 pour les services de police à contrat, 5 837 pour l'exécution des lois fédérales, 1 501 pour les services judiciaires et 4 000 pour l'administration.

Conformément au chapitre V du «système de gestion des secteurs de dépenses» (SGSD) du gouvernement fédéral, les ministères doivent élaborer un «cadre du plan opérationnel» (CPO). Le CPO de la Gendarmerie royale du Canada s'avère la structure opérationnelle et fonctionnelle qui permet à la GRC de rendre compte de ses programmes d'application de la loi au Conseil du Trésor et au Parlement.

En 1990, le Conseil du Trésor a approuvé le cadre du plan opérationnel, qui autorisait la structure des activités décrite ci-dessous.

La **Police opérationnelle** englobe divers programmes d'application de la loi offerts au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et municipaux. La GRC fournit de l'aide et offre sa collaboration aux services de police reconnus, en plus de dispenser des services au public.

Les **Services judiciaires** englobent un certain nombre de services spécialisés de police, en soutien direct des activités opérationnelles de la GRC, d'autres corps policiers reconnus et d'institutions spécialisées du système de justice pénale. Les services offerts comprennent l'élaboration et la tenue d'un programme complet de gestion de l'information à l'appui des opérations de la GRC et des services de police

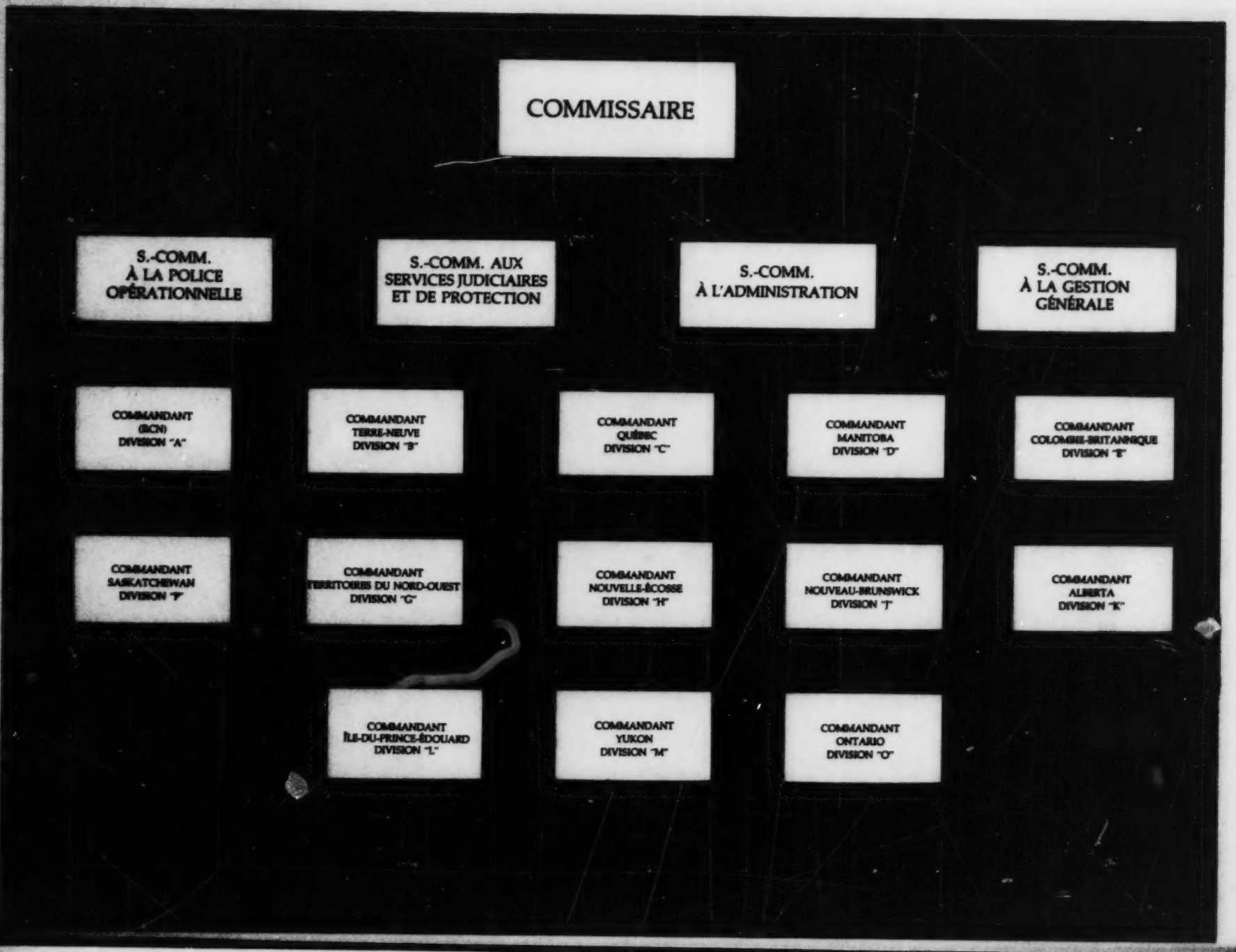
COMMISSAIRE
S.-COMM. À LA POLICE OPÉRATIONNELLE
S.-COMM. AUX SERVICES JUDICIAIRES ET DE PROTECTION
S.-COMM. À L'ADMINISTRATION
S.-COMM. À LA GESTION GÉNÉRALE
COMMANDANT (BCN) DIVISION "A"
COMMANDANT TERRE-NEUVE DIVISION "B"
COMMANDANT QUÉBEC DIVISION "C"
COMMANDANT MANITOBA DIVISION "D"
COMMANDANT COLOMBIE-BRITANNIQUE DIVISION "E"
COMMANDANT SASKATCHEWAN DIVISION "F"
COMMANDANT TERRITOIRES DU NORD-OUEST DIVISION "G"
COMMANDANT NOUVELLE-ÉCOSSE DIVISION "H"
COMMANDANT NOUVEAU-BRUNSWICK DIVISION "J"
COMMANDANT ALBERTA DIVISION "K"
COMMANDANT ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DIVISION "L"
COMMANDANT YUKON DIVISION "M"
COMMANDANT ONTARIO DIVISION "O"

canadiens; s'y ajoutent les services de laboratoire et d'identité judiciaires mis à la disposition de tous les corps policiers canadiens, des institutions gouvernementales et des tribunaux, ainsi que les services de transport aérien offerts aux policiers pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions opérationnelles.

L'activité prévoit également les services d'employés ayant une formation juridique en matière d'arbitrage, de représentation et de défense, en cas de comparution devant les tribunaux de service, de renvoi par mesure administrative et de rétrogradation. Elle permet d'offrir une formation policière spécialisée au personnel des corps policiers canadiens, d'autres institutions gouvernementales et des services de police étrangers.

La **Police de protection** englobe les services de protection de la GRC qui consistent, entre autres, à assurer la sécurité de certains dignitaires gouvernementaux, des biens de l'État, des personnes jouissant d'une protection internationale et de leur résidence, ainsi que des événements majeurs, à coordonner les visites de personnes de marque, à effectuer des inspections de sécurité et des vérifications d'installations matérielles, et à donner des conseils aux fonctionnaires relativement aux exigences en matière de sécurité. Elle garantit que la GRC respecte les lois et directives touchant la collecte, la conservation, l'utilisation et la divulgation de renseignements, relativement à la sécurité interne et aux méthodes de triage pour l'habilitation de fiabilité des employés.

La **Gestion générale** atteste de l'obligation de rendre compte et de la nécessité de répondre aux besoins en coordonnant la planification stratégique et générale, l'élaboration des politiques, la planification financière, la vérification et l'évaluation, tout en répondant aux besoins des secteurs privé et public d'une manière opportune et attentive.

L'**Administration** comprend l'organisation et la gestion des ressources humaines. Elle garantit une politique administrative interne pour ce qui est de la formation, des affectations et des questions touchant le personnel, la santé, le matériel, les langues et l'organisation. Ces questions touchent les membres de la Gendarmerie ainsi que les employés de la fonction publique qui sont affectés aux activités de la GRC. Cette activité s'étend également à l'administration des biens, à la gestion du matériel, à l'organisation des transports et aux services d'alimentation.

Ressources utilisées — Programme d'application de la loi

Dépenses (en milliers de dollars)	**1986-1987**	**1987-1988**	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**
Crédit 25 (exploitation)	1 049 025	1 138 646	1 212 051	1 440 318	1 605 909
Crédit 30 (immobilisations)	92 647	103 058	109 306	105 543	110 565
Pensions	149 559	165 360	185 077	160 411	229 612
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	678	783	1 070	1 026	1 153
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	457 291	446 231	472 989	513 428	583 705
Total (net)	834 618	961 616	1 034 515	1 193 870	1 363 534

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes					
GRC	19 088	19 613	19 886	20 156	GRC 17 576 EPP 3 377
TOTAL	19 345	19 894	20 185	20 489	20 953

Source: Sous-direction des effectifs

Les directeurs aident les sous-commissaires à la Direction générale en administrant les parties du Programme d'application de la loi décrites ci-après.

Police opérationnelle

La GRC évolue au gré des besoins en matière de services de police. Certains changements organisationnels ont été apportés ou proposés en 1990-1991 afin de bien départager les services sociopréventifs des fonctions liées aux renseignements criminels et aux enquêtes relatives à la sécurité. La section intitulée par le passé *Services de police à contrat* est, cette année, intitulée *Police sociopréventive à contrat* et se trouve dans la partie du rapport consacrée à la *Direction de la police des autochtones et des services sociopréventifs*. Comme la nouvelle Direction des renseignements criminels a été constituée après la période visée par le présent rapport, elle est décrite comme deux entités distinctes : les Renseignements criminels et les Enquêtes relatives à la sécurité nationale.

Direction de la police des autochtones et des services sociopréventifs

La **Police sociopréventive à contrat** offre des services de police à frais partagés à toutes les provinces et tous les territoires, sauf le Québec et l'Ontario, en vertu d'accords signés par le Solliciteur général du Canada et les provinces et territoires intéressés. Les services en question comprennent l'application du *Code criminel*, des lois provinciales, des règlements municipaux et des ordonnances territoriales. La GRC assure également des services de police municipale, aux termes d'ententes séparées, dans 191 municipalités, soit 43 en Colombie-Britannique, 61 en Alberta, 37 en Saskatchewan, 24 au Manitoba, 12 au Nouveau-Brunswick, 10 en Nouvelle-Écosse et 4 à l'Île-du-Prince-Édouard. Les populations de ces municipalités varient de 1 500 à plus de 100 000 habitants.

Les accords de police provinciale, territoriale et municipale de 1981 ont été prolongés jusqu'au 31 mars 1992. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'emploient actuellement à définir les clauses d'une entente à long terme.

L'un des éléments importants à retenir quand il est question du partage des coûts des services de police c'est que les membres de la GRC employés en vertu des accords susmentionnés mènent aussi des enquêtes sur des infractions aux lois fédérales et constituent une source non négligeable d'assistance policière qualifiée et expérimentée à l'occasion d'enquêtes majeures, de situations d'urgence, d'événements spéciaux et de visites officielles qui exigent une augmentation temporaire des effectifs de la GRC.

Il y a 9 802 membres de la Gendarmerie affectés à la Police sociopréventive à contrat, soit 6 681 dans les services de police provinciale ou territoriale et 3 121 dans les services de police municipale.

Ces services de police sont dispensés par dix divisions, 46 sous-divisions et 653 détachements, lesquels doivent s'acquitter de leurs responsabilités policières opérationnelles dans leur territoire respectif.

La stratégie adoptée pour la prestation de ces services porte le nom de police sociopréventive; cela signifie que les citoyens et les policiers, ensemble, cernent les problèmes de criminalité et d'ordre social de la collectivité, et travaillent à leur résolution. Ce concept reconnaît le rôle essentiel de la collectivité dans le processus de prise de décisions de la police. C'est ainsi que la collectivité participe à la résolution des problèmes, à l'établissement des objectifs et à la formulation des besoins, et qu'elle peut exercer une influence sur l'attitude des policiers et la prestation des services de police. Dans ces conditions, la police se voit tenue de rendre des comptes directement à la collectivité, dont les préoccupations doivent faire partie intégrante du plan opérationnel du détachement.

Si de nombreux détachements et policiers appliquent les principes de police sociopréventive, cette méthode n'a pas encore été adoptée uniformément dans toute la Gendarmerie, et on n'a pas encore apporté tous les changements organisationnels nécessaires pour soutenir une telle démarche. Un plan d'action stratégique favorisant la mise en pratique de la police sociopréventive à la GRC a été approuvé en 1990 ; il a donné lieu à la création de la Direction de la police des autochtones et des services sociopréventifs. Des groupes consultatifs de citoyens, dont 144 étaient constitués d'autochtones, ont aussi été formés dans la plupart des détachements. Ces groupes ont pour but de renforcer les liens entre la police et la population.

Le détachement constitue l'unité opérationnelle de base pour les services de police générale dispensés au public. Il est habituellement le premier point de contact entre les citoyens et la police. Les détachements regroupent environ 60 p. 100 des ressources de la Gendarmerie et assurent à celle-ci une présence très visible. Le personnel de détachement s'intéresse à toute une gamme d'activités. Ses fonctions consistent, entre autres, à mettre en oeuvre des programmes de prévention criminelle, à répondre aux demandes d'intervention et à faire enquête sur divers genres de crimes, des simples larcins aux affaires de meurtre les plus complexes.

Des unités spécialisées et des groupes de soutien opérationnel centralisés viennent prêter main-forte au personnel de détachement. Il peut s'agir de groupes d'enquête spécialisés (qui s'occupent des affaires longues et complexes), ou encore de services comme la section cynophile, les spécialistes en identification et les services de télécommunications. Les services de l'air et de la marine assurent le transport des membres appelés à exercer leurs fonctions dans des régions éloignées. Une nouvelle unité de soutien, la Section des analyses des crimes de violence, a été constituée à la Direction générale en août 1990, afin d'aider les enquêteurs à résoudre des affaires d'homicide, d'agression sexuelle et d'extorsion.

La **Police de la circulation** et les **Services de prévention criminelle et d'assistance aux victimes** sont liés intimement aux opérations policières du détachement et forment donc les principaux éléments des services de police offerts par la GRC. Les programmes de lutte contre l'alcool au volant ont effectivement réduit le nombre d'accidents mortels.

En 1990, un programme d'analyse des accidents de la route a été instauré afin de déterminer la cause des accidents et de permettre la mise en oeuvre de programmes améliorés de prévention et d'application du code de la route. On a élaboré un plan d'action en matière de circulation dans l'espoir d'améliorer la prestation des services de la circulation. Les principaux objectifs du plan sont les suivants : réduire la fréquence des accidents de la route, hausser le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité au Canada à 80 p. 100, réprimer la conduite avec facultés affaiblies avec l'aide de la collectivité et par la présentation d'un cours de spécialistes en reconnaissance des drogues, et établir des liens plus étroits et assurer un meilleur échange d'informations entre les sections de la circulation et les sections antidrogues, afin d'interdire le transport des drogues illicites sur les routes canadiennes.

Soixante sections, services et détachements s'intéressant à la **prévention criminelle** et l'**assistance aux victimes** étudient, élaborent, mettent en oeuvre et contrôlent des programmes d'aide policière aux victimes d'actes criminels. La GRC travaille en collaboration avec le ministère fédéral et les ministères provinciaux de la Justice afin d'appuyer les programmes communautaires d'assistance aux victimes. En règle générale, après l'intervention initiale, les membres assurent un soutien aux victimes à mesure que leur cause avance dans le système de justice pénale. Cette année, un programme de police préventive pour les personnes âgées a été mis sur pied afin de sécuriser ces personnes et de réduire chez elles les risques de victimisation. La GRC a aussi conclu une entente avec Scouts Canada pour parrainer le programme *Venturer*. Par sa participation à ce programme, qui s'adresse aux garçons et aux filles de 14 à 18 ans, la GRC cherche à se rapprocher des jeunes.

Dans le but de rehausser la qualité des services offerts aux communautés autochtones, la GRC gère un programme de gendarmes autochtones en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Ce programme consiste à affecter des gendarmes autochtones à des tâches policières dans les réserves et autres collectivités autochtones, en insistant sur la prévention criminelle et les relations sociopolicières. Afin d'assouplir les relations avec les autochtones, le Commissaire a formé dernièrement un Comité consultatif sur les services de police autochtones, dont il fait lui-même partie avec d'autres membres de la Gendarmerie et huit chefs autochtones de diverses régions. Le Comité se réunit deux fois l'an pour échanger des idées et formuler des recommandations concernant les services de police dispensés dans les communautés autochtones. La GRC compte actuellement 400 membres autochtones. L'an prochain, on prévoit intensifier le recrutement chez les autochtones en vue d'augmenter ce nombre, en plus d'élargir les programmes de formation afin que les services offerts aux peuples autochtones soient adaptés à leur culture.

En 1990-1991, les membres de la GRC affectés aux **services de police provinciale et territoriale** ont fait enquête sur 1 587 056 infractions réelles, soit 280 029 infractions au *Code criminel* (dont 33 611 crimes contre la personne et 132 849 crimes contre les biens), 25 497 infractions à des lois fédérales, 941 145 infractions à des lois provinciales ou territoriales, 6 442 infractions à des règlements municipaux et 333 943 infractions au

code de la route. Les membres affectés aux services de police municipale, de leur côté, ont fait enquête sur 1 084 170 infractions au total, soit 358 098 infractions au *Code criminel* (dont 37 715 crimes contre la personne et 197 566 crimes contre les biens), 11 511 infractions aux lois fédérales, 483 846 infractions aux lois provinciales et territoriales, 27 015 infractions aux règlements municipaux et 203 700 infractions au code de la route.

De 1989 à 1990, au sein des services de police municipale, les infractions au code de la route ont augmenté de 9,45 p. 100 et les crimes de violence de 7,73 p. 100; le nombre total d'infractions au *Code criminel* a augmenté de 8,64 p. 100. Chez les services de police provinciale et territoriale, on a noté une baisse de 0,94 p. 100 des infractions au code de la route et des augmentations de 7,51 p. 100 des crimes de violence et de 6,31 p. 100 des infractions au *Code criminel*.

En 1990-1991, les programmes de **prévention criminelle et d'assistance aux victimes** ont procuré de l'aide à 12 601 victimes rien qu'en Colombie-Britannique. Durant l'année, la GRC a participé à plus de 16 000 opérations ou rencontres de prévention, ainsi qu'à 54 326 activités sociopolicières, telles que présentations, défilés, rencontres avec les jeunes et conférences.

Les infractions au *Code criminel* relatives à la circulation se sont élevées à 65 673 en 1990. De ce nombre, les 54 128 infractions pour conduite avec facultés affaiblies représentent une baisse de 0,17 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les infractions aux lois provinciales ont augmenté de 1,3 p. 100 pour atteindre le chiffre de 1 209 059. Les accidents de la route ont fait 1 436 morts en 1990, soit 6 p. 100 de moins qu'en 1989.

Ressources utilisées — Services de police à contrat

Dépenses (en milliers de dollars)	**1986-1987**	**1987-1988**	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**
Crédit 25 (fonctionnement)	511 996	535 957	632 242	656 033	703 783
Crédit 30 (immobilisations)	39 608	51 190	58 910	62 414	47 148
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	419 588	435 118	458 495	506 162	572 829
Total (net)	1 132 016	152 029	232 657	212 285	178 102

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes*	9 357	9 364	9 358	9 491	GRC 8 748 EFP 867 TOTAL 9 615

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.
Source: Sous-direction des effectifs

Direction de la police générale

Douanes et accise — Il existe actuellement trente sections des douanes et de l'accise qui sont réparties stratégiquement partout au Canada et qui emploient au total 183 membres réguliers. C'est cinq années-personnes et deux sections spécialisées de plus que l'année dernière. Les sections spécialisées des douanes et de l'accise sont chargées de faire enquête sur les infractions à la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, ainsi qu'à toute autre loi ou tout règlement imposant des contrôles tarifaires ou extra-tarifaires sur le transport international des marchandises.

Au cours de 1990-1991, la GRC a négocié avec Revenu Canada (Douanes) la parution d'une nouvelle directive ministérielle ayant pour but de définir les mandats d'enquête des deux organismes, afin d'éviter tout dédoublement des efforts. La directive donne à la GRC la responsabilité des enquêtes sur les infractions de contrebande et Douanes Canada celles des enquêtes sur les fraudes douanières. Elle devrait rendre les deux organisations plus efficientes et assurer entre elles une plus grande collaboration et un meilleur échange d'informations.

En 1990, la GRC a fait enquête sur 7 831 infractions présumées aux lois susmentionnées. Elle a accordé la priorité aux affaires ayant trait au crime organisé et à la commercialisation, c'est-à-dire l'introduction illégale de biens au Canada en vue de les revendre ou pour les utiliser dans un établissement commercial. Elle a aussi prêté son concours à d'autres services dans 3 224 affaires. On compte parmi ces services des organismes fédéraux et provinciaux, des corps de police provinciaux et municipaux, les Douanes américaines et des services membres d'Interpol.

La priorité des sections des douanes et de l'accise demeure les enquêtes sur la contrebande de produits commerciaux, en particulier ceux qui sont interdits ou qui sont les plus fortement taxés, c'est-à-dire, le matériel pornographique, les armes, la boisson, les produits du tabac, les véhicules et les bijoux.

La contrebande des produits du tabac a continué de progresser partout au Canada, occasionnant 303 saisies. Les marchandises confisquées représentaient une évasion fiscale de l'ordre de 5 millions de dollars. Au mois d'avril 1990, les recettes fiscales que perdait le gouvernement fédéral sur chaque carton de cigarettes passé en contrebande s'élevaient à 20,04 $. Les pertes de revenus des gouvernements provinciaux ou territoriaux variaient de 6,40 $ à 15 $ le carton. L'application des *lois sur les douanes et l'accise* relativement à la contrebande du tabac constitue une tâche prioritaire pour toutes les sections spécialisées des douanes et de l'accise à travers le Canada, lesquelles mènent dans ce domaine une campagne de lutte préventive.

Le détournement de produits de haute technologie, tels que des ordinateurs, des logiciels, des manuels d'entretien, des armes de guerre et d'autres biens stratégiques, vers des États du bloc de l'Est ou des pays hostiles, est visé par la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*. Parmi ces produits, il faut inclure les matériaux nécessaires à la fabrication d'engins nucléaires, les précurseurs d'armes chimiques, les agents d'armes biologiques et l'équipement de production et d'entreposage de ces matériaux. Le mouvement légitime des produits de haute technologie est rigoureusement contrôlé par les licences d'exportation et d'importation, et toute violation à la loi pertinente fait l'objet d'une enquête de la part de la GRC.

L'importation et l'exportation illicites d'espèces menacées d'extinction sont régies par la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES). Le mouvement des oeuvres d'art et des autres biens culturels est assujetti à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, celui des hydrocarbures à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. Les violations de ces deux lois sont souvent liées à des crimes en col blanc de haut niveau et à des infractions aux lois de pays étrangers. La valeur des marchandises saisies au cours des enquêtes relatives à ces crimes atteint fréquemment plusieurs millions de dollars.

La GRC s'intéresse également aux dispositions de la *Loi sur l'accise* concernant la fabrication, la vente et la possession d'eaux-de-vie illicites. Ce type d'infractions a diminué au cours de l'année, mais une nouvelle hausse des taxes ou l'intensification de la surveillance à la frontière canadienne pourrait donner lieu à une augmentation du nombre d'infractions signalées.

Exécution générale des lois — La Sous-direction de l'exécution générale des lois est chargée de l'application des lois fédérales qui, de par leur nature, ne sont pas dévolues à une direction en particulier, contrairement aux lois concernant les drogues, les douanes et l'immigration. En 1990, on a entrepris des recherches en vue de définir le rôle du gouvernement fédéral dans l'application de 622 lois et de déterminer la responsabilité de la GRC aux termes de chaque loi. Ces recherches doivent se poursuivre jusqu'en 1992.

De nouvelles lois en matière d'environnement sont maintenant en vigueur, et la GRC a signé un protocole d'entente avec Environnement Canada pour s'assurer de sa collaboration dans l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Des membres de la GRC suivent des cours de formation et apprennent à initier les enquêteurs aux mesures de prudence que commandent les catastrophes écologiques.

Questions d'immigration et de passeport — Les sections des questions d'immigration et de passeport de la GRC, au nombre de 18, font des enquêtes pour le

compte d'Emploi et Immigration Canada, de la Division de la citoyenneté du Secrétariat d'État et du Bureau des passeports du ministère des Affaires extérieures. Ces sections, qui comptent au total 152 membres réguliers, ont répondu à 9 008 plaintes en 1990-1991, dont 8 134 (90,3 p. 100) pour des incidents reliés à la *Loi sur l'immigration*, 312 (3,3 p. 100) pour des incidents se rapportant à la *Loi sur la citoyenneté*, 326 (3,6 p. 100) pour des incidents relatifs aux passeports et 236 (2,6 p. 100) pour des infractions visées par divers articles du *Code criminel*.

Les enquêtes portent essentiellement sur les moyens frauduleux mis en oeuvre pour contourner le programme canadien d'immigration, ainsi que sur l'acquisition illégale de documents de citoyenneté et de passeports canadiens. Les grandes enquêtes ont pour but de démasquer et de neutraliser les groupes organisés et les individus qui font illégalement entrer, sortir ou passer des personnes, et d'arrêter la prolifération des documents illégaux permettant de voyager clandestinement.

En 1990-1991, en plus d'exercer leurs fonctions normales d'exécution de la *Loi sur l'immigration*, de la *Loi sur la citoyenneté*, des règlements sur les passeports et des articles pertinents du *Code criminel*, les sections des questions d'immigration et de passeport de la GRC ont exécuté la dernière phase d'un plan de deux ans visant à renforcer l'application de la *Loi sur l'immigration*. De nouveaux groupes d'enquête ont été créés aux aéroports internationaux de Mirabel et Vancouver, ainsi que dans les municipalités de Lethbridge, Victoria et Fredericton, afin de réprimer à ces endroits la criminalité en matière d'immigration. On a aussi affecté du personnel supplémentaire à l'Aéroport international Pearson et à Halifax, de même qu'à la Sous-direction des questions d'immigration et de passeport, à Ottawa.

En portant une attention spéciale au caractère organisé des activités criminelles liées à l'immigration, le GRC poursuit ses enquêtes sur les infractions aux lois canadiennes qui sont perpétrées à l'étranger. Au cours l'année, elle a mené des enquêtes sur la citoyenneté et les passeports en Asie et en Amérique du Sud. Certaines de ces affaires sont maintenant devant les tribunaux tandis que d'autres font encore l'objet d'enquêtes.

En collaboration avec Emploi et Immigration Canada, la GRC a entrepris la collecte et l'analyse de renseignements sur les fournisseurs de documents illégaux, les contrebandiers, les accompagnateurs et toutes les autres personnes impliquées dans l'introduction illégale de personnes. Les informations sont communiquées aux autorités compétentes pour enquêtes. Cette initiative n'est qu'une des mesures prises pour démonter les réseaux ou systèmes actuels d'immigration illégale.

Services spéciaux — Les sections des services spéciaux fournissent aux enquêteurs un soutien en matière de surveillance personnelle et technique, d'examens polygraphiques et d'analyse des enregistrements sonores et vidéo.

Les diverses sections de la polygraphie au Canada ont effectué au total 1 242 examens polygraphiques, qui ont donné les résultats suivants : indices de vérité dans 652 cas (52 p. 100), indices de mensonge dans 299 cas (24 p. 100), résultats incertains dans 161 cas (13 p. 100) et tests incomplets dans 130 cas (10 p. 100).

Le Groupe de l'analyse des enregistrements sonores et vidéo, à Ottawa, soumet des enregistrements sonores et des cassettes vidéo à des examens judiciaires dans le but d'aider aux enquêtes menées par la GRC, les organismes d'application de la loi fédéraux et provinciaux et les corps de police municipaux et provinciaux. En 1990, les deux membres réguliers de ce groupe ont effectué 130 analyses d'enregistrements sonores et 33 analyses de documents vidéo, en plus de témoigner à titre d'experts dans quatre procès.

Groupe spécial des interventions d'urgence — Le rôle du Groupe spécial des interventions d'urgence est de délivrer les personnes prises en otages. Son mandat consiste à dénouer les situations de prises d'otages et autres crises de ce genre qui surviennent au Canada et qui dépassent les capacités de la GRC et des autres services de police. Il remplit ce mandat conformément aux directives du Solliciteur général, dont il relève. En s'attaquant au terrorisme, le Groupe permet au Canada de respecter les engagements qu'il a pris envers la collectivité mondiale en vue d'endiguer le crime politique international.

Direction de la police économique

Cette direction est le centre de décision et de surveillance chargé de diriger et de coordonner les activités liées au programme de la police économique

Elle a pour objectif de prévenir, surveiller et réduire la criminalité en milieu d'affaires comme la fraude et l'escroquerie, le vol, l'abus de confiance, les commissions secrètes, les fraudes envers le gouvernement, la corruption de fonctionnaires, les fraudes en matière de biens et d'ordinateurs, la fraude fiscale, l'insolvabilité, la fraude en valeurs mobilières et la contrefaçon, et ce à l'échelle interprovinciale, nationale et internationale.

La Direction de la police économique se compose de 33 sections réparties dans tout le pays et son effectif au cours de l'exercice financier 1990 était de 420 années-personnes; 348 membres étaient affectés à l'exécution des lois fédérales.

En 1990, on a entrepris 6 038 enquêtes dont 2 265 pour venir en aide à des organismes fédéraux et provinciaux.

La Direction de la police économique procède à la mise au point d'un système d'information de gestion qui permettra aux gestionnaires d'accéder de façon plus directe à la base de données principale de la GRC, grâce à un micro-ordinateur relié en direct, tout en mettant à leur disposition les outils analytiques nécessaires pour évaluer et améliorer le programme de la police économique.

La Direction a l'intention de continuer d'améliorer les systèmes d'information de gestion disponibles dans le cadre du programme, ainsi que la formation offerte en matière d'applications informatiques, et d'élaborer d'autres programmes informatiques afin de faciliter et d'accélérer les enquêtes.

Le Système de reconstitution des transactions boursières (SRTB) a été conçu pour accélérer la tâche laborieuse d'appariement de l'acheteur et du vendeur, dans les enquêtes en matière de manipulation des cours. Le système est maintenant en place à l'échelle nationale et une cause décisive a été portée devant les tribunaux.

Direction des services à l'étranger

Des membres sont en poste dans 19 bureaux à l'étranger, afin de servir d'intermédiaires aux services de police canadiens ayant besoin de liens internationaux. Dans le cadre de sa participation à l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol), la GRC a détaché trois membres au secrétariat général, à Lyon, en France. La GRC a assisté à des conférences internationales sur les nouvelles tendances en matière de criminalité, de prévention criminelle et de techniques d'enquête, ainsi que sur la technologie ou le matériel nouveaux. La 59e assemblée générale d'Interpol a eu à lieu à Ottawa en septembre 1990.

Direction de la police des drogues

Le personnel affecté à l'exécution de ce programme a enquêté sur 37 597 infractions et offert de l'aide dans 12 910 cas. Ces enquêtes ont entraîné la saisie de drogues d'une valeur au détail de 1,5 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 260 p. 100 par rapport à 1989. Les quantités d'héroïne saisies ont doublé, passant de 27 à 55 kg en 1990-1991, tandis qu'on a saisi 254 kg de cocaïne. Parallèlement à cet effort de répression au pays, on a remarqué des signes avant-coureurs d'une augmentation des importations, comme en attestent les saisies suivantes de drogues destinées au Canada : en avril 1990, les autorités britanniques ont saisi 270 kg de cocaïne; en mai 1990, on a intercepté un navire colombien transportant 200 kg de cocaïne; en septembre 1990, 1 770 kg de cocaïne ont été saisis près de Philadelphie et, en décembre, 775 kg de cocaïne ont été saisis au New-Jersey.

Durant l'année, la GRC a également donné 8 000 exposés sur les dangers reliés à la consommation des drogues afin de sensibiliser le public à ces problèmes.

Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale

La Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale a dirigé les efforts de sécurité interne de la GRC pendant la guerre du Golfe. Il y a également eu la clôture du procès d'un des suspects dans l'explosion d'une bombe à l'aéroport de Narita, en 1985. L'accusé a été reconnu coupable et condamné à dix ans de prison pour homicide involontaire coupable.

Sous-direction des renseignements criminels. La Sous-direction des renseignements criminels a été la principale responsable de la coordination de l'intervention de la GRC au cours des troubles à Kahnawake, Akwasasne et Kanesatake en 1990. En outre, de nombreuses enquêtes d'envergure sur le crime organisé, les bandes asiatiques et les bandes de motards hors-la-loi ont donné lieu à des accusations liées aux drogues, au bookmaking, à l'obtention frauduleuse de citoyenneté canadienne, au jeu, à la corruption, à la contrefaçon de plaquettes de circuits imprimés et à la criminalité organisée.

Ressources engagées — Application des lois fédérales

Dépenses (en milliers de dollars)	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Crédit 25 (fonctionnement)	273 848	327 037	378 243	404 357	476 480
Crédit 30 (immobilisations)	18 630	21 110	16 799	14 485	28 170
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	35 858	9 073	11 584	4 033	7 184
Total (net)	256 620	339 074	383 458	414 809	497 466

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes*	5 130	5 609	5 755	5 728	GRC 5 364 EPP 473 TOTAL 5 837

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.
Source: Sous-direction des effectifs

Services judiciaires et de protection

Direction du service des laboratoires judiciaires

La Direction du service des laboratoires judiciaires fournit de l'aide scientifique et technique au système canadien de justice pénale. Elle compte sept laboratoires régionaux et emploie quelque 300 personnes.

En 1990-1991, le Laboratoire judiciaire central a créé la Section de la biologie, qui offre des services nationaux de typage génétique du sang et d'autres liquides organiques. Ses spécialistes ont effectué plus de 50 analyses de l'ADN et comparu neuf fois devant les tribunaux, à travers le pays.

La Sous-direction scientifique et technologique s'occupe de tous les cas de propriété intellectuelle (brevets d'invention, etc.) soumis à la GRC.

On peut résumer ainsi l'aide apportée :

Homicides	407
Infractions sexuelles	985
Vols qualifiés	133
Autres infractions contre la personne	292
Infractions contre les biens	2 534
Autres infractions au *Code criminel*	6 597
Infractions à des lois fédérales autres que le *Code criminel*	466
Infractions à des lois provinciales autres que le Code de la route	1 479
Autres	4 195

Direction du service de l'identité judiciaire

La **Sous-direction des empreintes digitales** tient un registre informatisé national des fiches dactyloscopiques. Le fichier principal contient plus de 2,5 millions de jeux d'empreintes de criminels. En 1990-1991, 465 660 jeux d'empreintes de citoyens et de criminels ont été transmis à la Sous-direction, à des fins de recherche dans la base de données, comparativement à 447 000, l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 4 p. 100.

De plus, la Sous-direction a traité 225 932 fiches de vérification dactyloscopique déjà reliées à un dossier connu et par conséquent non recherchées, comparativement à 194 343 l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 15 p. 100.

En outre, la Sous-direction a reçu 13 405 relevés d'empreintes latentes incriminées, à des fins de comparaison à la base de données du registre automatisé. De ce nombre, 961 relevés ont pu être reliés à des criminels connus. Ces identifications positives ont non seulement fourni des preuves essentielles permettant de clore l'enquête initiale, mais ont aussi permis de régler 341 affaires.

La **Sous-direction des dossiers judiciaires** tient un registre central des dossiers judiciaires pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada et de plus de 1 500 autres organismes reconnus d'application de la loi au Canada. À l'heure actuelle, ce répertoire contient les dossiers informatisés, imprimés ou microfilmés d'environ 2,4 millions de personnes reconnues coupables d'actes criminels. Ces dossiers englobent les dactylogrammes des sujets et d'autres documents d'appoint.

Le répertoire rehausse le niveau de sécurité des policiers et du grand public, grâce au partage de l'information entre les services de police et d'autres groupes ou particuliers autorisés par le Solliciteur général du Canada.

La **Section de l'enregistrement des armes à feu** administre le programme d'autorisation d'acquisition d'armes à feu et le système de permis d'exploitation de fabrique d'armes, délivre des certificats d'enregistrement d'armes à autorisation restreinte et tient à jour un registre national de tous les certificats délivrés au Canada pour ces armes. La Gendarmerie informatise actuellement ce registre, qui contient maintenant plus d'un million de certificats, afin que les corps policiers canadiens puissent le consulter plus facilement et obtenir des renseignements précieux en temps voulu.

La **Section des chèques frauduleux** tient un registre national des chèques frauduleux et autres documents associés à des actes criminels, par exemple des lettres d'extorsion, des billets d'attaque à main armée et des lettres menaçantes ou obscènes. On compare l'écriture des criminels connus ou inconnus aux documents répertoriés dans le registre. En 1990-1991, la section a comparé 14 441 documents d'une valeur nominale de près de 19 millions de dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 14 325 documents étudiés l'année dernière, d'une valeur nominale de 17 millions de dollars.

Le **Bureau d'enregistrement des enfants disparus** dessert la communauté policière canadienne. En plus d'inscrire les enfants disparus au Centre d'information de la police canadienne (CIPC), le Bureau assure une liaison constante avec les corps policiers canadiens, afin de les aider dans leurs enquêtes sur ces disparitions. On entend par « enfant disparu » tout jeune de moins de 18 ans dont la disparition a été signalée à un service de police et dont les coordonnées ont été inscrites au CIPC

Le registre sert également de centre d'information canadien pour les enquêtes sur les enfants disparus. Il fait ainsi partie d'un réseau de centres d'information policiers établis dans la plupart des États américains. En 1990, on a inscrit au CIPC 61 248 enfants disparus. De ce nombre, 93 p. 100 ou 56 804 noms ont été rayés au cours de l'année pour diverses raisons, soit 32 871 (58 p. 100) la journée même de leur inscription, 37 973

(67 p. 100) dans les 48 heures et 55 736 autres (98 p. 100) dans les 60 jours suivants.

Il y avait en général entre 1 600 et 1 900 cas d'inscrits au système, la moyenne mensuelle pour l'année étant de 1 771. Le système contenait à la fin de l'année, à titre d'exemple, 1 773 cas, répartis dans les catégories suivantes :

i.	Fugue	1 078
ii.	Enlèvement par un étranger	31
iii.	Accident	93
iv.	Enlèvement par un parent	113
v.	Égaré ou perdu	44
vi.	Cause inconnue	334
vii.	Autre (disparu d'un autre établissement)	80

La **Sous-direction des services photographiques** offre à la grandeur de la GRC des services de soutien des opérations. Elle possède de vastes capacités de traitement photographique, un service d'entretien de l'équipement et des installations de production vidéo. Au cours de l'année, son personnel a développé plus de 3,7 millions de photos, effectué la réparation et l'entretien d'environ 5 000 pièces d'équipement photographique, vidéo, optique et d'autres pièces informatisées et électroniques perfectionnées, en plus de réaliser quelque 175 productions vidéo et d'effectuer des travaux vidéo-photographiques.

Les **spécialistes de l'identité judiciaire** sont des membres réguliers de la GRC formés pour trouver, consigner et comparer les preuves recueillies sur les lieux de crimes. La GRC compte 283 de ces spécialistes répartis dans 85 endroits au Canada. Ils examinent les lieux de crimes, comparent les empreintes digitales et les preuves matérielles afin d'identifier les criminels et offrent des services photographiques. Leurs responsabilités incluent la préservation des éléments de preuve et leur présentation en cour.

En 1990, les spécialistes ont répondu à 44 590 demandes d'examen de preuves, soit 6,7 p. 100 de plus que les 41 780 demandes traitées l'année dernière. En 1990, 67 p. 100 des demandes comprenaient une visite sur les lieux du crime, alors qu'en 1989, ce taux atteignait 70 p. 100. De plus, ces spécialistes répondent à d'autres demandes, surtout en matière de services photographiques, qui représentent une augmentation de 15 à 20 p. 100 du nombre des demandes.

Certains spécialistes supérieurs s'occupent de formation, alors que d'autres participent à des projets spéciaux à la Section de l'assistance à l'identité judiciaire, Direction du service de l'identité judiciaire à Ottawa.

Les **Sections régionales de l'assistance à l'identité judiciaire** sont devenues une réalité en juillet 1990, lorsque le programme d'analyse de la morphologie des taches de sang a été transféré à la Direction du service de l'identité judiciaire. Ce programme relevait auparavant de la Direction des services des laboratoires judiciaires. Ces sections, qui s'occupent surtout des crimes graves ou en série, resteront logées avec les laboratoires judiciaires et assureront un lien entre les deux directions. Les sections de Vancouver, d'Edmonton, de Halifax et d'Ottawa comptent six analystes de la morphologie des taches de sang, qui ont pour tâche de suppléer les techniques et méthodes d'identification courantes par des méthodes très complexes et perfectionnées d'examen des lieux de crimes, à l'appui du travail des spécialistes de l'identité judiciaire partout au Canada.

Direction de l'informatique

La Direction de l'informatique administre le programme de gestion des techniques d'information de la GRC, par l'intermédiaire de ses services de gestion de l'information, d'exploitation centrale et de mise au point des systèmes. Elle exploite et administre également le Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Le Système de récupération des renseignements judiciaires (SRRJ) offre des services automatisés de tenue des dossiers à la GRC et à douze services de police municipaux, ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, selon le principe de recouvrement des coûts. Le SRRJ contient 32,5 millions d'enregistrements et traite en moyenne 200 000 transactions par jour.

Le Centre de données exploite quatre gros ordinateurs, qui fonctionnent 24 heures sur 24, tous les jours. Quelque 2 300 terminaux répartis à travers le Canada, et près de 2 700 micro-ordinateurs autonomes, appuient les opérations de la GRC.

Le CIPC dessert 1 845 services et organismes de police, contient plus de cinq millions d'enregistrements et traite plus de 200 000 transactions par jour.

Direction du service de l'air

Au cours de l'année, les 33 aéronefs du parc de la GRC ont effectué 24 276 heures de vol totalisant 6,3 millions de kilomètres. Ces aéronefs, rattachés à 23 emplacements stratégiques à travers le Canada, servent au transport d'enquêteurs, de spécialistes, de prisonniers et de pièces à conviction, ainsi qu'aux recherches de personnes disparues ou de criminels en fuite. La diminution du nombre d'heures de vol et de kilomètres parcourus par rapport à l'année précédente est attribuable à la difficulté de remplacer les appareils rendus inutilisables à la suite d'accidents.

En 1990-1991, la Direction du service de l'air a acquis cinq appareils de thermographie à détecteur infrarouge avant (FLIR), élargissant ainsi la capacité d'observation des hélicoptères au-delà de l'oeil humain. D'octobre 1990 à mars 1991, ces appareils ont permis de retrouver 21 personnes disparues ou recherchées. Les images obtenues à l'aide de ces appareils ont été utilisées deux fois comme preuves en cour.

Direction de la police de protection

La **Sous-direction de la sécurité informatique, Services de sécurité technique**, est chargée d'offrir des directives et des conseils sur la sécurité de la technologie de l'information aux établissements fédéraux. Les données statistiques de 1990-1991 font état de :

58	inspections de sécurité
78	consultations de sécurité
156	découvertes de virus informatiques
17	projets de R et D
111	cas d'aide en matière d'enquêtes

La **Sous-direction de la sécurité électronique, Services de sécurité technique**. Les Sections des moyens anti-techniques ont effectué 809 inspections antitechniques afin de protéger des communications privées contre toute interception illégale. La Section des services de sécurité électronique a continué d'installer des systèmes d'alarme et de télévision en circuit fermé pour remplacer les gardes stationnaires, afin d'offrir une protection plus efficace à certains endroits. Les membres de ces sections ont donné des conseils à d'autres établissements fédéraux et effectué des tâches d'entretien et d'installation internes.

On a fait appel à la **Sous-direction des techniques de sécurité, Services de sécurité technique** 4 640 fois, pour la conception, l'élaboration, la mise à l'essai, l'évaluation, l'entretien mécanique et le blindage.

La **Sous-direction des systèmes de sécurité, Services de sécurité technique** a offert des conseils sur les mesures de protection matérielle à prendre, produisant :

514	rapports de consultation sur la sécurité
7	précis sur la sécurité de la conception et des lieux
1	norme de sécurité architecturale
1	norme de rendement sécuritaire
3	guides de sécurité technique
867	téléconsultations

On a demandé à la **Sous-direction de la police des aéroports** de la Direction de la police de protection d'augmenter la sécurité aux aéroports désignés pendant la crise du Golfe et de répondre à un nombre trois fois plus élevé de menaces contre les lignes aériennes et les aéroports. L'ouverture du troisième terminal à l'aéroport Lester B. Pearson a entraîné une augmentation importante des ressources humaines.

Collège canadien de police

Le Collège canadien de police offre des programmes de formation et de perfectionnement ainsi que des services de recherche, d'information et de consultation aux corps policiers du Canada. Les cours du Collège s'adressent aux membres de tous les services de police du Canada et de l'étranger. En outre, le Collège a publié des livres, des manuels, des guides ainsi que le *Journal du Collège canadien de police*.

On s'est affairé durant l'année à préparer une version française du cours de perfectionnement des cadres.

Cette version est maintenant prête et le cours se donnera à l'automne de 1991.

Le Collège canadien de police a formé 2 363 élèves en 1990-1991 ; 711 venaient de la GRC, 1 533 d'autres services de police canadiens, 64 de services de police étrangers et 55 d'organismes reconnus.

Service canadien de renseignements criminels (SCRC)

Le SCRC continue d'assurer l'échange de renseignements criminels entre les organisations policières. Le Bureau central a augmenté le nombre de policiers détachés pour mieux refléter la notion multi-services. Dans le cadre de son engagement à cet égard, le Directeur du SCRC est détaché de la Police provinciale de l'Ontario, un directeur adjoint est détaché de la Sûreté du Québec, tandis qu'un analyste est un sergent détaché du Service de police d'Ottawa. Le Service offre des ateliers et des cours sur des sujets d'intérêt commun comme les bandes asiatiques, les bandes de motards hors-la-loi et les bandes de jeunes.

Direction des normes professionnelles

Les membres de cette direction, qui possèdent une formation juridique, offrent à plein temps des services d'arbitrage, de consultation et d'information aux divisions, agissent comme représentants de la défense et de la poursuite dans les affaires de discipline interne, et font partie des commissions de licenciement et de rétrogradation. Les décisions rendues à l'issue des audiences du Comité d'arbitrage peuvent être portées en appel auprès du Comité externe d'examen (CEE), lequel voit à ce que le règlement soit appliqué de façon juste et uniforme. La Direction offre également des directives sur politiques, et des services de recherche juridique sur les mesures disciplinaires graves et les cas d'inaptitude. Elle sert également de dépôt central et de centre de distribution pour l'ensemble de la GRC, pour toutes les décisions du Comité d'arbitrage, les rapports du CEE et les décisions portées en appel.

Le personnel de la Direction a fourni des conseils aux divisions relativement à 40 affaires de mesures disciplinaires graves ou cas d'inaptitude. Trois arbitres à plein temps et 63 autres à temps partiel (chaque comité d'arbitrage se compose de trois arbitres) ont tenu 32 audiences disciplinaires à travers le pays; chaque audience dure normalement trois jours. La Direction a fourni des représentants pour la poursuite dans 31 audiences et pour la défense dans 26 autres.

Ressources engagées — Services judiciaires

Dépenses (en milliers de dollars)	**1986-1987**	**1987-1988**	**1988-1989**	**1989-1990**	**1990-1991**
Crédit 25 (exploitation)	85 715	87 004	104 789	111 232	121 354
Crédit 30 (immobilisations)	11 035	16 043	20 455	15 709	12 642
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	303	328	431	398	381
Total partiel	97 053	103 375	125 675	127 339	134 377
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	1 782	2 040	2 576	2 919	3 208
Total (net)	95 271	101 335	123 099	124 420	131 169

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes*	1 405	1 418	1 393	1 483	GRC 1 074 EFP 427 TOTAL 1 501

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1986-1987 à 1988-1989.
Source: Sous-direction des effectifs

Gestion générale

La fonction de gestion générale a été créée pour permettre à la GRC de répondre plus efficacement aux besoins du gouvernement, aux exigences des nouvelles politiques et aux demandes de renseignements du Parlement, des médias et du public. Cette fonction comprend aussi le contrôle de la gestion financière de la Gendarmerie, permettant ainsi d'assurer la gestion globale des stratégies de planification pour le gouvernement et le public.

Direction des services de gestion

La Direction des services de gestion élabore les plans de stratégie et de gestion pour le Commissaire, formule les politiques de gestion, effectue l'évaluation des programmes et des études de gestion pour le compte de l'état-major supérieur, et gère l'information de gestion. Elle prépare chaque année des rapports pour la reddition de comptes et les rapports du Commissaire sur les questions de gestion générale.

La **Sous-direction de la planification stratégique et de la politique générale** conçoit le plan stratégique en plus d'élaborer et de réviser toutes les politiques de gestion générale de la GRC.

En 1989-1990, les directions ont élaboré des plans d'action stratégique pour atteindre les objectifs à long terme de la Gendarmerie, établis par Commissaire. La mise en oeuvre de ces plans d'action s'est faite sous la surveillance de la Direction des services de gestion et avec son aide, au cours du présent exercice financier.

La participation de la GRC à l'examen quinquennal de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* a pris fin cette année. La Gendarmerie continue toutefois de fournir des renseignements au Secrétariat du Solliciteur général afin de préparer la négociation, avec les provinces et les territoire, des nouvelles ententes contractuelles sur les services de police.

La **Sous-direction de l'évaluation des programmes** effectue l'examen et l'évaluation périodiques, indépendants et objectifs des divers programmes de la GRC.

L'examen récent des programmes de la Sous-direction du personnel et des affectations et de la Direction de la police des drogues de la GRC a soulevé plusieurs questions qui ont donné lieu à une évaluation. De plus, on a amorcé un projet-pilote réunissant les fonctions de la Direction de la vérification et de la Sous-direction de l'évaluation des programmes pour revoir le programme de la Direction des normes professionnelles.

La **Sous-direction de la planification générale** voit à la planification, la conception, la mise en oeuvre et la mise à jour du Cadre du plan opérationnel (CPO). Elle est également chargée de la gestion des données utilisées par l'état-major supérieur pour justifier les décisions et la planification de gestion générale et elle s'acquitte de la conception et de l'actualisation des normes de gestion générale.

Bureau de l'administrateur supérieur des Affaires financières

L'administrateur supérieur des Affaires financières gère les finances de la GRC. Il doit rendre compte de la répartition et de l'utilisation optimale des ressources financières et faire appel à un système d'administration financière efficace répondant à toutes les exigences de la gestion et du gouvernement.

Au cours de 1990-1991, on a accompli un progrès important en matière de délégation de pouvoirs financiers aux paliers inférieurs de gestion, notamment en ce qui concerne les pouvoirs de dépenser et les dépenses classifiées des chefs de service.

Durant l'année, on a continué de subir de fortes restrictions financières tout en s'efforçant de rationaliser les dépenses. En plus d'effectuer une gestion financière rigoureuse, le personnel de l'administrateur supérieur des Affaires financières a élaboré des stratégies afin de composer avec les incidences budgétaires de la TPS, un budget réduit de 3 p. 100 et le coût des services de police d'urgence. Le Système de la comptabilité et de l'information financières a été amélioré pour tenir compte de la perception et du paiement de la TPS. Les principaux modules du système ont fait l'objet d'une révision majeure.

Direction des relations publiques

Le Groupe de l'identité de la GRC a été formé en 1990-1991 afin de promouvoir l'image de marque de la Gendarmerie. Ce groupe fait partie intégrante de la fonction des communications.

L'Orchestre de la GRC a donné 271 concerts, dont 29 dans le cadre de cérémonies officielles. Il s'est produit pour la première fois dans la région de deux détachements isolés, soit aux Îles-de-la-Madeleine (Québec) et à Grise Fiord (Territoires du Nord-Ouest).

L'Orchestre et le Carrousel de la GRC ont présenté des spectacles ensemble dans la région de la Capitale nationale, du 24 juin au 1er juillet 1990. En tout, environ 40 000 personnes ont assisté aux sept spectacles.

Les membres de la Section de l'équitation ont représenté la GRC à 38 reprises lors de diverses cérémonies (escortes, défilés et figures), à l'exclusion des spectacles du Carrousel. Une escorte à cheval a accompagné la Reine Élizabeth II à l'occasion de sa visite, le 1er juillet 1990.

Le Carrousel a effectué une tournée de onze semaines au cours de laquelle il a donné 34 représentations à 27 endroits au Québec et en Saskatchewan. Le Carrousel s'est également produit cinq fois à la foire Cumberland, près de Portland (Maine), attirant quelque 17 000 spectateurs.

Direction de la vérification

La Direction de la vérification effectue tous les cinq ans (ou plus souvent, à la demande du Comité du contrôle général) une vérification détaillée au sein de toutes les divisions et directions. Le programme de vérification doit aider l'état-major supérieur à assumer ses responsabilités en lui présentant une évaluation distincte de toutes les activités. Cette évaluation porte sur la légalité et l'opportunité des opérations, sur l'efficience des politiques, pratiques et contrôles de gestion interne et sur la satisfaction des exigences des organismes centraux et de révision tels que le Bureau du Vérificateur général, le Bureau du Contrôleur général, la Commission de la fonction publique, le Bureau du Commissaire aux langues officielles, le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée et le Conseil du Trésor.

En 1990-1991, la Direction de la vérification a effectué la vérification des divisions C, E, F, G et M, ainsi que du Bureau de l'administrateur supérieur des Affaires financières. Conformément aux recommandations du Vérificateur général, on a formé un groupe de travail conjoint, réunissant du personnel de la Direction de la vérification et de la Direction des services de gestion, afin d'étudier les paramètres et la mise en oeuvre de la vérification des programmes.

Direction de l'accès à l'information

La Direction de l'accès à l'information traite toutes les demandes officielles d'accès à l'information et y répond. De plus, elle élabore et surveille la mise en oeuvre, à la Gendarmerie royale du Canada, des politiques pertinentes à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Les demandes présentées en vertu de ces lois ont diminué de 10,96 p. 100 en 1990-1991. Le nombre de plaintes contre la GRC présenté aux Commissaires a baissé de 16,87 p. 100. Seulement dix des 103 plaintes présentées étaient justifiées.

Services de l'état-major et des liaisons ministérielles

Les Services de l'état-major et des liaisons ministérielles assurent la liaison entre la GRC et le Solliciteur général, permettant à la Gendarmerie de rendre des comptes au gouvernement et de répondre à ses exigences. Au cours de l'année, on s'est occupé des questions suivantes :

Communications du cabinet du Ministre	629
Questions parlementaires écrites	8
Fiches pour l'aide-mémoire	80
Notes documentaires transmises au Ministre	482
Communications du Commissaire	628

Administration

Direction du personnel

La **Sous-direction du personnel et des affectations** a mis en oeuvre un nouveau système pour évaluer le rendement des membres. En outre elle a vu à la diffusion, à l'échelle de la Gendarmerie, du *Manuel de la gestion des carrières*, qui complète les autres systèmes de gestion des ressources humaines.

Le Programme de valorisation des gendarmes autochtones a été institué à titre de programme spécial, en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Ce programme vise à engager des Canadiens autochtones comme gendarmes avant même la formation de base des recrues, afin de les aider à répondre aux normes d'admission.

La **Sous-direction du recrutement** a presque terminé la rationalisation du processus de recrutement, y compris l'établissement du test révisé de sélection des recrues et du Test d'aptitudes physiques essentielles. On continue d'accorder beaucoup de priorité à l'engagement de recrues provenant de groupes cibles. En 1990-1991, on a recruté :

231	femmes
44	autochtones
48	personnes représentant les minorités visibles

Le **Bureau du conseiller en matière de multiculturalisme** donne des conseils à l'état-major supérieur de la GRC et entretient des relations avec les groupes internes et externes afin de s'assurer que les principes et programmes de la GRC sont au diapason de notre société pluriethnique.

Au cours de l'année, on a apporté des modifications importantes aux règlements relatifs à l'uniforme afin d'autoriser les Sikh à porter le turban et les membres autochtones à porter les cheveux nattés.

Direction du personnel de la Fonction publique. Le Conseil du Trésor a présenté la Prime d'équité en matière d'emploi à la GRC pour son travail dans le domaine de la planification des ressources humaines qui a entraîné une meilleure représentation des employés autochtones (3,1 p. 100 comparativement à 1,8 p. 100 pour l'ensemble de la fonction publique) et pour la production d'un vidéo sur l'équité en matière d'emploi, qui s'intitule « La diversité, notre richesse ». Ce vidéo, qui doit aider les employés et les membres de la GRC à entretenir des rapports plus fructueux avec les groupes désignés, est mis à la disposition du personnel des autres ministères et organismes gouvernementaux.

Direction de la formation

École de la GRC. En 1990-1991, 896 membres réguliers ont terminé avec succès la formation des recrues à l'École de la GRC. De ce nombre, 17 p. 100 ont reçu leur formation en français. En outre, l'École a accueilli 14 troupes modifiées, dont 29 p. 100 ont été formées en français, tandis que 32 membres rengagés y ont terminé leur formation. En outre, 84 représentants d'autres ministères ont suivi le Cours d'application des règlements canadiens des pêches, le Cours d'arraisonnement armé ou le Cours sur l'emploi et l'immigration à l'intention des policiers.

La **Formation centralisée** a offert des cours dans les domaines suivants :

Informatique	281
Technique	113
Administration	158
Techniques opérationnelles	415
Gestion	225
Identité	91

Formation internationale. On assiste à une demande croissante de formation de la part d'autres pays. Élaboré en collaboration avec Affaires extérieures Canada et Commerce international Canada, le Programme d'aide à la formation policière a été approuvé et sera établi d'ici à 1991-1992.

Centre d'entraînement de Dwyer Hill. Les installations ont été agrandies en 1990-1991 et comprennent maintenant une armurerie desservant la Région de la Capitale nationale et un centre du contrôle de la qualité de l'armement pour la GRC. Le Centre d'entraînement de Dwyer Hill offre des cours centralisés d'intervention tactique et de tir. En 1990-

1991, 15 500 jours-personnes ont été consacrés à la formation.

Formation universitaire et linguistique. Soixante-huit membres ont fréquenté des établissements d'enseignement postsecondaire à plein temps : 49 membres ont suivi des programmes d'un an non sanctionnés par un diplôme et 19 autres ont entrepris des études en droit afin d'obtenir un diplôme. De plus, 2 463 employés (2 163 membres et 300 fonctionnaires) ont suivi pendant leur temps libre des cours universitaires aux frais de la GRC.

On a consacré 232 années-personnes à la formation en langue seconde, soit 37 au programme courant et 195 au Programme de formation linguistique pour les recrues (Programme FLR).

Formation divisionnaire. Au total, 8 685 employés (8 203 membres réguliers et 483 fonctionnaires) ont suivi des cours divisionnaires et 896 recrues ont reçu la formation pratique.

Le **Centre de dressage des chiens policiers** a formé 24 maîtres de chien de la GRC en plus d'offrir une formation aux organismes extérieurs suivants : le Bureau du shérif du comté de Cascade (Montana), Parcs Canada (Jasper) et la Police municipale de Fredericton.

Direction des services de santé

La GRC a adopté deux nouveaux outils d'évaluation : le Test d'aptitudes physiques essentielles (TAPE), qui simule les tâches physiques typiques du travail policier, et le test de sélection des recrues, qui permet de s'assurer que les recrues sont physiquement aptes aux fonctions policières. Les résultats des recherches qui ont mené à l'élaboration de ces outils ont été transmis à la *Royal Ulster Constabulary* pour y servir à établir un système d'évaluation des aptitudes physiques.

Direction des services et approvisionnements

La Direction des services et approvisionnements est responsable des installations, du transport, de l'alimentation et du matériel, et elle fournit divers services conformément aux politiques, lois et règlements pertinents.

Les locaux comprennent 3 344 immeubles tels que laboratoires, garages, hangars, logements indépendants, chambres et dortoirs, entrepôts, hangars d'entreposage et abris pour station de répéteur, ces immeubles étant situés à 1 675 endroits différents.

La GRC dispose de 7 083 voitures, camions et véhicules tous terrains, de 402 bateaux de moins de neuf mètres et de huit patrouilleurs de neuf à seize mètres. Le 26 mars 1991, la GRC a pris livraison d'un nouveau catamaran rapide de 17,7 mètres construit selon ses normes de conception et ses spécifications. Premier de ce genre au Canada, ce bâtiment sera utilisé dans le cadre du futur programme de remplacement des patrouilleurs de la GRC.

Direction des langues officielles

La Direction des langues officielles veille à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme des langues officielles de la GRC, ainsi qu'au respect de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques qui en découlent.

Une étude effectuée après la présentation de l'ébauche des règlements proposés relativement à la prestation de services au public dans les deux langues officielles a révélé que ceux-ci auraient une incidence minime sur le Programme des langues officielles de la GRC puisque le système actuel d'effectif bilingue du service (EBS) assure des services efficaces.

La DLO a présenté la première séance d'un programme permanent d'information dans trois divisions de l'Ouest et trois divisions de l'Atlantique afin de bien faire comprendre le Programme.

Le personnel de la Direction a également contribué à l'élaboration et à la publication du *Vocabulaire international illustré de la dactyloscopie anglais-français avec index abrégé en six langues*. Cet ouvrage a été bien accueilli par la collectivité policière, y compris l'Interpol.

Ressources engagées — Administration

Dépenses (en milliers de dollars)	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Crédit 25 (exploitation)	177 466	188 648	239 160	268 692	304 292
Crédit 30 (immobolisations)	23 374	14 715	13 141	12 935	22 605
Subventions contributions et autres paiements de transfert	375	455	639	628	772
Total	201 215	203 818	252 940	282 255	327 669
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	63			314	484
Total (net)	201 152	203 818	252 940	281 941	327 185

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes*	3 196	3 222	3 380	3 787	GRC 2 390 EFP 1 610 TOTAL 4 000

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.
Source: Sous-direction des effectifs

Faits saillants de 1990-1991

- **Police sociopréventive** — Il existe maintenant des groupes consultatifs de la collectivité dans presque tous les détachements. C'est grâce à eux que des informations sont échangées entre les membres de la GRC oeuvrant dans le milieu et les citoyens.

- **Police des aînés** — On a préparé et distribué une bande magnétoscopique mettant les personnes âgées en garde contre les escroqueries et les fraudes dont elles sont les victimes toutes désignées. Dans les détachements, de nombreux aînés collaborent bénévolement aux vigies de quartier et aux services d'aide aux victimes.

- **Police des autochtones** — On a mis sur pied des groupes consultatifs autochtones, et on a créé le Comité consultatif du Commissaire. Des membres de la GRC ont assisté à des conférences sur les Autochtones. On a créé le Programme de valorisation des gendarmes autochtones dont l'objectif est le perfectionnement professionnel. Le Programme des gendarmes autochtones, auquel collabore le ministère des Affaires indiennes et du Nord, se poursuit.

- **Police des minorités visibles** — Les groupes minoritaires visibles sont représentés au sein des groupes consultatifs de la collectivité. Des modifications au règlement permettant d'apporter de légers changements à l'uniforme ont fait disparaître certains obstacles au recrutement des membres de groupes minoritaires visibles qui désirent afficher les symboles de leur religion et de leur culture, tout en étant membres de la GRC.

- **Intensification de l'exécution des lois fédérales** — Une étude en profondeur des lois fédérales et des règlements connexes a permis de relever toutes les lois engageant la Gendarmerie en matière d'application de la loi et de savoir si cet engagement est indiqué dans les dispositions des lois, des protocoles d'entente, des lettres d'entente ou des décrets.

- **Intensification de l'application du code de la route** — Toutes les divisions ont invité les groupes d'intérêts locaux à collaborer aux programmes de lutte contre la conduite en état d'ébriété.

- **Lutte antidrogue** — Ce plan qui comporte de nombreux volets vise les produits du trafic des drogues et s'appuie sur une loi et un règlement nouveaux. Il existe une excellente collaboration entre les divers services de police engagés dans la lutte antidrogue et la cueillette de renseignements.

Projets internes

- **Plan de gestion des ressources humaines** — Ce plan a été élaboré pour que la ressource la plus précieuse de la GRC, c'est-à-dire son personnel, soit bien formée, ait les compétences voulues et soit apte à s'acquitter de ses fonctions.

- **Simplification des rapports de police : réduction de la paperasserie** — Des projets sont en cours en vue de simplifier les formules et d'en réduire le nombre en informatisant autant que possible le processus de présentation des rapports.

Objectifs pour 1991-1992

- **Police sociopréventive** — Un communiqué officiel sur les principes retenus par la GRC en matière de services policiers devrait bientôt connaître une vaste diffusion. Les groupes consultatifs de la collectivité continueront de participer de façon proactive à la sensibilisation du public à la nécessité de contribuer davantage aux activités policières.

- **Police des aînés** — Un projet de recherche offre déjà une base de discussion sur les nombreuses définitions officielles de « l'aîné », sur la duplication possible des services offerts à cette clientèle et sur les types de crimes signalés par ces personnes. Grâce aux résultats des discussions, et en collaboration avec les groupes consultatifs de la collectivité, de meilleurs services policiers pourront être offerts à ces citoyens.

- **Police des autochtones** — Les enquêtes menées au Manitoba et en Alberta seront étudiées afin de décider des changements à apporter au chapitre de la prestation de services aux Autochtones du Canada. Le programme d'action positive actuel sur le recrutement se poursuivra. Le Programme des gendarmes autochtones sera achevé au cours de l'année, tandis que le Programme de valorisation des gendarmes autochtones va se poursuivre. La Division D, au Manitoba, mettra sur pied un groupe de travail afin d'étudier les résultats de l'enquête sur le traitement des autochtones par le système de justice et de faire les recommandations nécessaires.

- **Police des minorités visibles** — Il faudra environ deux ans pour réorganiser tous les programmes de formation afin de sensibiliser davantage les membres à la multiethnicité des communautés desservies.

- **Intensification de l'exécution des lois fédérales** — Là où le partage des responsabilités en matière d'exécution des lois entre un ministère et la GRC peut donner lieu à un chevauchement des tâches, on fera des consultations afin de clarifier les responsabilités de chacune des parties.

- **Intensification de l'application du code de la route** — Toutes les divisions vont préparer et offrir des cours sur la conduite automobile, ainsi que des campagnes de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité.

- **Lutte antidrogue** — Les enquêtes économiques antidrogues se poursuivront, de même que les fonctions coordonnées de renseignement et de lutte antidrogue. On prévoit que les groupes consultatifs de la collectivité vont collaborer aux programmes de sensibilisation et à la lutte antidrogue au niveau local.

Projets internes

- **Plan de gestion des ressources humaines** — Avec la mise en oeuvre de ce plan, on souhaite consulter davantage les membres au sujet de leur carrière et de leurs affectations. La Gendarmerie espère ainsi pouvoir répondre aux besoins personnels des membres et à ceux de l'organisme, de manière à permettre aux membres d'offrir un rendement optimal. Le modèle de police sociopréventive exige un effectif policier à la fois stable et très près de la population desservie.

- **Simplification des rapports de police : réduction de la paperasserie** — À mesure que les progrès technologiques vont continuer de relier les systèmes, il deviendra de plus en plus facile

d'obtenir les statistiques et autres données, ce qui permettra aux enquêteurs de consacrer plus de temps aux enquêtes et aux patrouilleurs d'accorder plus de temps à la collectivité.

Autres projets

- **Étude des crimes de violence** — En réaction à l'augmentation des crimes de violence, la GRC poursuivra l'élaboration d'un programme spécial dont l'objectif est de dresser le portrait des auteurs de ce genre de crime.

- **Réorganisation du Centre d'information de la police canadienne** — Des efforts seront déployés pour moderniser cet important système informatique national sur les renseignements de nature policière.

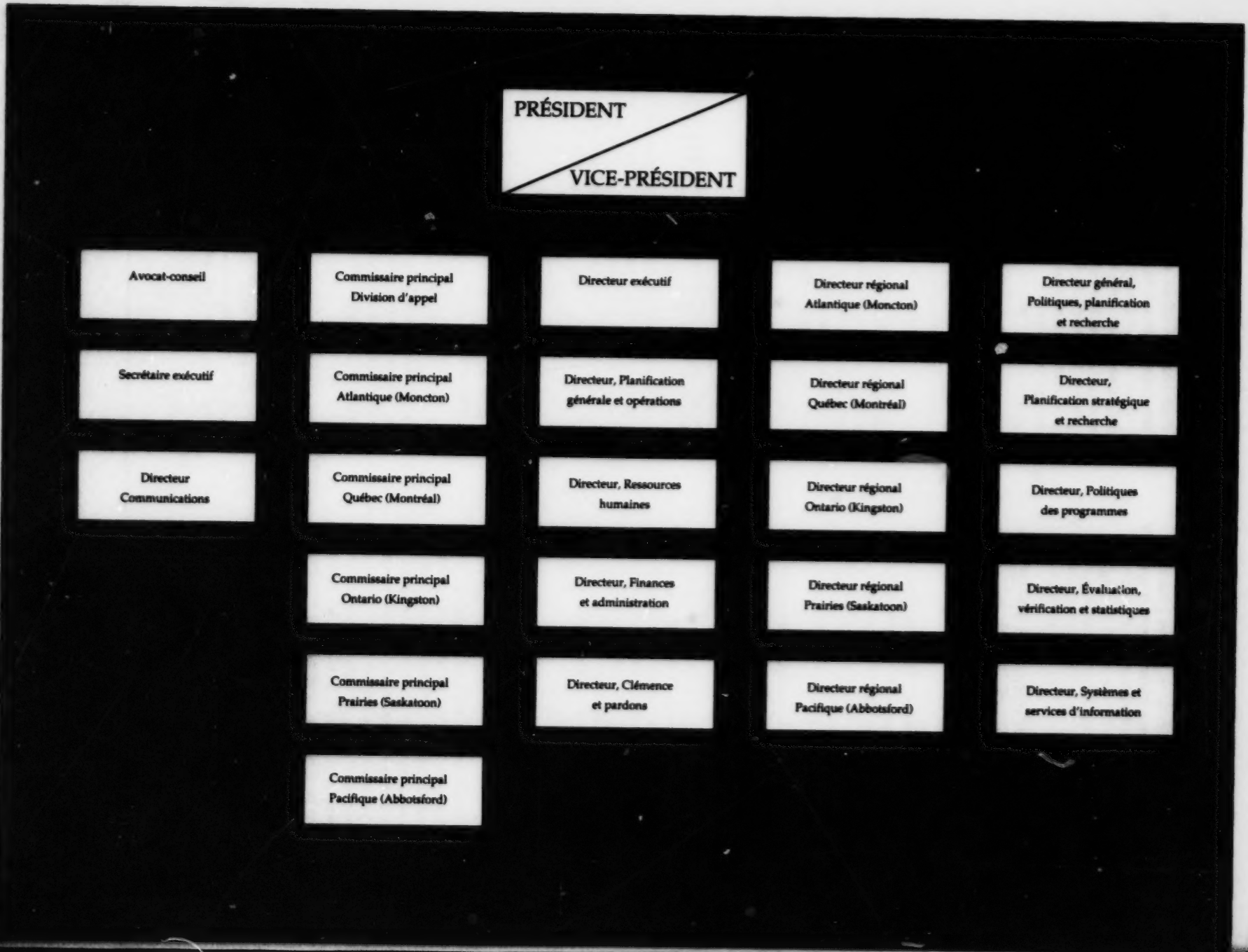
PRÉSIDENT
VICE-PRÉSIDENT
Avocat-conseil
Secrétaire exécutif
Directeur Communications
Commissaire principal Division d'appel
Commissaire principal Atlantique (Moncton)
Commissaire principal Québec (Montréal)
Commissaire principal Ontario (Kingston)
Commissaire principal Prairies (Saskatoon)
Commissaire principal Pacifique (Abbotsford)
Directeur exécutif
Directeur, Planification générale et opérations
Directeur, Ressources humaines
Directeur, Finances et administration
Directeur, Clémence et pardons
Directeur régional Atlantique (Moncton)
Directeur régional Québec (Montréal)
Directeur régional Ontario (Kingston)
Directeur régional Prairies (Saskatoon)
Directeur régional Pacifique (Abbotsford)
Directeur général, Politiques, planification et recherche
Directeur, Planification stratégique et recherche
Directeur, Politiques des programmes
Directeur, Évaluation, vérification et statistiques
Directeur, Systèmes et services d'information

Aux termes de la *Loi sur la libération conditionnelle*, la Commission nationale des libérations conditionnelles rend des décisions relatives à la mise en liberté sous condition de tous les détenus sous responsabilité fédérale et territoriale, et de nombreux détenus sous responsabilité provinciale. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont leurs propres commissions des libérations conditionnelles pour les détenus qui purgent une peine de moins de deux ans dans leurs prisons.

Sous le régime de la *Loi sur le casier judiciaire*, la Commission enquête sur l'opportunité de l'octroi des réhabilitations (ex-pardons) et fait des recommandations à ce sujet.

En outre, la Commission fait des enquêtes en vue de l'exercice de la prérogative royale de clémence conformément aux lettres patentes ou au *Code criminel du Canada*.

Parmi les autres textes législatifs qui confèrent des pouvoirs à la CNLC, mentionnons la *Loi sur les pénitenciers* et la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Faits saillants de 1990-1991

Division de la planification stratégique et de la recherche

La Commission a rendu public, à l'occasion de la conférence de l'Organisation canadienne pour les victimes d'actes criminels (OCVAC), un document de travail sur les victimes et la libération conditionnelle, et elle a consulté, à l'échelle régionale et nationale, des victimes, des organismes qui s'intéressent à elles et d'autres parties intéressées. La Division a regroupé les réactions suscitées par le document dans un rapport intitulé *Satisfaction des besoins des victimes*. Celui-ci rend compte, dans leurs grandes lignes, des commentaires reçus et indique les propositions de la Commission en matière de politiques et de programmes dans ce domaine.

La Division a coordonné la préparation du texte de la Commission en vue du *Troisième rapport annuel sur la mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme canadien*. Deux ententes interministérielles ont été signées avec le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, l'une pour un examen technique des politiques décisionnelles prélibératoires en ce qui concerne les questions de multiculturalisme, et l'autre, pour faire traduire la nouvelle brochure de la Commission, *Interprètes*, en cri, en cantonais, en pendjabi, en espagnol et en vietnamien.

Division des politiques relatives aux programmes

La Division des politiques a réalisé des travaux en vue de l'adoption d'une politique sur les dispositions de la *Loi sur la libération conditionnelle* concernant le maintien en incarcération. Cette politique contient des précisions sur les exigences de la Commission en matière de renvoi et d'examen des cas. De plus, elle permet d'appliquer les dispositions d'une manière cohérente lorsqu'il s'agit d'évaluer le risque pour la population et la réinsertion sociale éventuelle des détenus.

La Division a élaboré une politique sur la présence d'interprètes aux audiences pour les détenus qui ne peuvent communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles. Les détenus autochtones et ceux d'autres origines sont ainsi mieux à même de comprendre les commissaires et les autres intervenants aux audiences et à communiquer avec eux.

La Division a mené à terme la consultation entreprise au sujet d'un document de travail sur l'utilisation et la formulation des conditions spéciales.

Division de l'évaluation, de la vérification et des statistiques

La Division de l'évaluation, de la vérification et des statistiques donne des renseignements et des conseils sur les façons d'améliorer les politiques, les programmes, les pratiques de gestion et les systèmes. La Division a effectué une étude en vue de déterminer la meilleure façon d'organiser le programme de la clémence et des pardons, puis elle a fait des recommandations visant à accroître la productivité.

La Division a fourni des statistiques pour l'examen parlementaire des dispositions du projet de loi C-67 sur le maintien en incarcération. Son personnel a également conçu un cadre pour évaluer, à l'aide d'études de dossiers et d'enquêtes, les politiques décisionnelles prélibératoires et postlibératoires ainsi que les politiques de maintien en incarcération. Il a entrepris la planification en vue d'autres examens et d'autres évaluations, comme celle de la participation de la Commission aux initiatives fédérales contre la violence familiale.

La Division a étudié l'utilisation et la formulation des conditions spéciales, révisé la politique sur l'évaluation de programmes et effectué une vérification, de concert

avec le SCC, du Système de gestion des détenus dans la Région du Québec.

Division des systèmes et des services d'information

La Division conçoit et entretient les systèmes informatiques de la Commission et elle conseille le personnel de l'Administration centrale et des Régions au sujet de la technologie des logiciels et du matériel.

En 1990-1991, la Division a collaboré avec le Service correctionnel du Canada à l'élaboration du Système de gestion des détenus.

Son personnel a conçu et mis en oeuvre plusieurs applications micro-informatiques, y compris le système de gestion des coupures de presse pour les Communications et le système de gestion des enregistrements des audiences sur bandes pour la Région du Québec.

La Division a apporté son soutien au passage du Macintosh à la technologie compatible IBM dans la Section de la correspondance. Elle a également effectué un important travail de vérification et de contrôle avant traitement des données du Système informatisé d'information sur la libération conditionnelle dans toutes les Régions en vue de la conversion au Système de gestion des détenus.

Formation et perfectionnement des commissaires

Le Guide d'orientation des commissaires, produit en 1990-1991, a pour objet d'aider les employés des Régions à former les nouveaux commissaires. Chaque chapitre est consacré à un sujet précis, comme les dispositions législatives qui se rapportent au processus de libération conditionnelle, la *Loi sur la libération conditionnelle* et son règlement d'application, la préparation des cas par le Service correctionnel du Canada, le travail qu'effectuent les divisions de la Commission ainsi que le rôle des autres organismes du Ministère.

La Commission a tenu un atelier sur les aptitudes à la communication à l'intention des commissaires et du personnel; des représentants du Secrétariat et du Service y ont également participé. La formation individuelle des nouveaux commissaires à plein temps s'est poursuivie. Des séances de formation ont été organisées dans les Régions sur des sujets comme l'interprétation de la Loi et de son règlement d'application, la mise en oeuvre des politiques et des procédures de libération conditionnelle, l'examen des dossiers, le déroulement des entretiens et la rédaction des motifs des décisions.

Les commissaires et les employés ont assisté à plusieurs conférences et ateliers. La plupart des commissaires à plein temps et temporaires ont participé à la conférence de l'Association internationale des responsables des libérations conditionnelles, à Toronto. Une assemblée générale de la Commission a eu lieu en même temps que cette conférence; les commissaires y ont discuté de la perception chez les autochtones du programme de mise en liberté sous condition et de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Division d'appel

La Division d'appel, qui se compose habituellement de quatre commissaires, réexamine les décisions en matière de libération conditionnelle qui sont contestées par les détenus et présente des recommandations sur les demandes de réhabilitation et de clémence.

La *Loi sur la libération conditionnelle* permet aux détenus sous responsabilité fédérale de demander le réexamen des décisions qui leur sont défavorables. En règle générale, la Division d'appel maintient la décision, la modifie ou l'annule, fixe une nouvelle date d'audition ou ordonne un nouvel examen; dans chaque cas, le détenu reçoit un compte rendu écrit des motifs de la décision. La Commission a reçu, pendant l'année, 812 demandes.

La Division d'appel aide la Commission à rendre des décisions plus judicieuses en décelant les irrégularités dans l'application des exigences légales, des politiques

et des procédures et en insistant sur le devoir d'agir avec équité.

Afin de constituer une jurisprudence, la Commission remet, à tous les commissaires et à d'autres représentants du système de justice pénale, des rapports de la Division d'appel qui exposent les cas dignes d'attention et le raisonnement qui aboutit à telle ou telle décision.

Division de la clémence et des pardons

Aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*, la CNLC doit donner suite aux demandes de réhabilitation (pardon). Elle fait faire les enquêtes qui s'imposent, généralement par la GRC, puis présente des recommandations. Ces dernières sont transmises au Solliciteur général du Canada, qui les soumet, lorsqu'elles sont favorables, à l'approbation du gouverneur en conseil (c'est-à-dire au Cabinet).

Le nombre de demandes a beaucoup augmenté au cours des dernières années. En 1985, par exemple, la CNLC en avait reçu 11 227, chiffre qui a par la suite plus que doublé pour atteindre, en 1990-1991, 25 667; de ce nombre, 14 674 ont fait l'objet d'une enquête. La Division d'appel a étudié près de 9 000 cas et a rendu une décision favorable dans environ 99 % d'entre eux. Cinquante-neuf réhabilitations ont été révoquées.

La CNLC reçoit également, par l'entremise du Solliciteur général, des demandes d'exercice de la prérogative royale de clémence. Elle en a reçu 31 en 1990-1991 et fait des recommandations dans 11 cas : un pardon conditionnel avec mise en liberté sous réserve de certaines conditions a été accordé, tandis qu'un autre était refusé; six personnes ont obtenu un pardon conditionnel avant leur admissibilité aux dispositions de la *Loi sur le casier judiciaire*, mais ce privilège a été refusé dans trois cas. La Commission a décidé de ne pas poursuivre son enquête dans 3 cas, tandis que les 17 autres sont toujours en suspens.

Division des ressources humaines

La Division des ressources humaines assure, pour les programmes de gestion du personnel, des services dans les domaines de la classification, de la dotation, de la rémunération et des avantages sociaux, des relations de travail, de la formation et du perfectionnement, de l'équité en matière d'emploi ainsi que des langues officielles.

Au cours de l'année, l'une des principales tâches de la Division a été d'achever la restructuration de la Commission. Sauf dans un cas, la réorganisation des Régions et de l'Administration centrale est terminée.

La Division a organisé des séances d'information à l'intention des gestionnaires et des employés sur les normes de sélection et sur les modifications apportées à la politique et au processus de dotation en personnel. D'autres séances ont permis de renseigner le personnel de la Commission sur les initiatives de Fonction publique 2000.

Division des services financiers et administratifs

La Division des services financiers et administratifs est chargée de la planification, des systèmes et des rapports en matière financière. Elle assure également la gestion des documents, des biens immobiliers et du matériel, ainsi que les services de sécurité, de télécommunications, de gestion des formules et d'imprimerie.

En 1990-1991, la CNLC a utilisé 284 années-personnes, ce qui correspond exactement aux prévisions, contre 288 années-personnes prévues au budget et utilisées en 1989-1990.

Les dépenses se sont élevées à 23,8 millions de dollars, soit légèrement au-dessous des 24,2 millions prévus, en

hausse par rapport aux chiffres de 22,6 millions pour les dépenses et de 22,7 millions pour les prévisions, l'an passé.

Sur le plan administratif, les opérations ont été conformes aux prévisions.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Cette équipe est chargée de traiter les demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle entretient des liens étroits avec des représentants d'autres ministères et des bureaux des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée.

En 1990-1991, 395 demandes ont été présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La moitié ont été traitées dans un délai de 30 jours même s'il a fallu consulter d'autres ministères (à l'égard de quoi la Loi autorise une prolongation de 30 jours). L'équipe formée de trois personnes a examiné 43 475 pages de renseignements.

La Commission a également reçu trois demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Une demande a entraîné une divulgation complète. Deux autres, faites par des particuliers, ont été abandonnées.

Division des communications

La Division des communications amène la population à mieux comprendre le travail de la CNLC et apporte son appui par des communications franches et dynamiques. Au cours de l'année, le service des publications a produit *Mise en liberté sous condition : manuel à l'intention de la police, Région du Pacifique*; un résumé de la *Politique sur le maintien en incarcération*; une nouvelle version du *Guide d'information concernant la Loi sur la libération conditionnelle et son règlement d'application* ainsi que le bulletin *CNLC Cette semaine*. La Division a fourni à l'Association internationale des responsables des libérations conditionnelles un soutien en matière de communication, notamment des bulletins quotidiens, pendant l'assemblée annuelle qui s'est tenue à Toronto, en mai 1990.

Pour faire mieux comprendre et accepter la Commission, des membres de la Division ont fait des exposés dans les écoles et les universités, et devant des groupes communautaires. La Division a également accueilli la première conférence annuelle des coordonnateurs régionaux des communications et de la formation, à la CNLC.

Le service des affaires publiques a continué d'appliquer un programme proactif de relations avec la presse. En effet, des agents chargés des relations avec les médias ont rencontré des rédacteurs en chef, des éditeurs et des radiodiffuseurs afin de leur expliquer le travail de la CNLC et de nouer des liens avec eux. Le service a organisé des réunions pour le Président dans les Régions des Prairies et du Pacifique, a répondu aux demandes de renseignements des médias et soutenu les activités publiques des commissaires et des cadres supérieurs.

Bureaux régionaux

Les décisions liées à la mise en liberté sous condition sont prises par des commissaires affectés dans les cinq bureaux régionaux : Atlantique — Moncton (Nouveau-Brunswick); Québec — Montréal (Québec); Ontario — Kingston (Ontario); Prairies — Saskatoon (Saskatchewan); Pacifique — Abbotsford (C.-B.). Les commissaires se rendent dans les divers établissements correctionnels pour y diriger des audiences. Les bureaux régionaux travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et avec l'Administration centrale, à Ottawa, afin d'appliquer la politique de la CNLC et de faire connaître le travail de celle-ci à la population.

Tableau I

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous responsabilité provinciale relevant de la compétence de la CNLC**

Catégorie de décision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	991	47,6	1242	51,8	1008	47,5	901	46,1	932	49,5
	Refus	905	43,4	672	28,1	553	26,0	518	26,5	430	22,8
	Total	1896	91,0	1914	79,8	1561	73,5	1419	72,6	1362	72,4
Décisions postérieures à la mise en liberté[1]		188	9,0	306	12,8	393	18,5	331	17,0	307	167,3
Décisions administratives et autres[2]				176	7,3	170	8,0	204	10,4	213	11,3
Total		2084	100	2396	100	2124	100	1954	100	1882	100

* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies.

[1] Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.

[2] Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Tableau II

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant la semi-liberté dans le cas des détenus sous responsabilité provinciale relevant de la compétence de la CNLC**

Catégorie de décision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	547	47,7	641	48,6	504	42,7	474	42,7	419	36,5
	Refus	354	30,9	350	26,5	310	26,2	249	22,4	255	22,2
	Total	901	78,6	991	75,1	814	68,9	723	65,1	674	58,7
Décisions postérieures à la mise en liberté[1]		245	21,4	239	18,1	227	19,2	143	12,9	172	15,0
Décisions administratives et autres[2]				89	6,8	140	11,9	245	22,0	303	26,4
Total		1146	100	1319	100	1181	100	1111	100	1149	100

* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies.

[1] Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

[2] Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Tableau III

Répartition, par catégorie, des décisions concernant la semi-liberté dans le cas des détenus sous responsabilité fédérale

Catégorie de décision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	4656	49,8	4458	42,0	4128	39,6	4113	39,1	4795	39,9
	Refus	2291	24,5	2685	25,3	2688	25,8	2631	25,0	2649	22,1
	Total	6947	74,3	7143	67,3	6816	65,4	6744	64,1	7444	62,0
Décisions postérieures à la mise en liberté[1]		2407	25,7	2576	24,3	2460	23,6	2586	24,5	3043	25,3
Décisions administratives et autres[2]				894	8,4	1143	11,0	1205	11,4	1526	12,7
Total		9354	100	10613	100	10419	100	10535	100	12013	100

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Tableau IV

Répartition, par programme, des décisions de la CNLC concernant les détenus sous responsabilité fédérale et les détenus sous responsabilité provinciale[1]

Catégorie de décision	1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Permission de sortir avec surveillance	308	1,0	382	1,2	313	1,0	347	1,0	392	1,1
Permission de sortir sans surveillance	1707	5,6	1897	6,3	1637	5,6	1600	5,0	1 652	5,0
Semi-liberté	10500	34,3	11932	39,7	11600	39,5	11620	38,0	13162	40,1
Libération conditionnelle totale	9036	29,5	11002	36,6	10569	36,0	10678	35,0	11269	39,4
Liberté surveillée	3913	12,8	4680	15,6	4985	17,0	5882	20,0	5936	18,1
Cessation	5157	16,8	176	0,6	257	0,9	339	1,0	372	1,1
Autre[2]									15	*
Total	30621	100	30069	100	29361	100	30466	100	32798	100

1. Certains des changements touchant le nombre de décisions peuvent s'expliquer par les modifications apportées aux textes législatifs et aux politiques.

2. Il s'agit des cas pour lesquels on n'a pu déterminer le programme et, en 1988-1989 et 1989-1990, seulement des décisions concernant la détention et les nouvelles audiences ordonnées par la Division d'appel. Les écarts peuvent s'expliquer par des modifications de codage plutôt que par des changements réels touchant le nombre des décisions.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

* Moins de 0.1%

À partir de 1990-1991, on signale de façon distincte les décisions concernant la détention et les nouvelles audiences ordonnées par la Division d'appel.

Tableau V

Répartition, par catégorie, des décisions concernant la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous responsabilité fédérale

Catégorie de décision		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		1990-91	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	2117	30,4	2237	26,0	1782	21,1	1851	21,2	2026	21,6
	Refus	3657	52,6	4010	46,6	4250	50,3	4422	50,7	4740	50,5
	Total	5774	83,0	6247	72,6	6032	71,4	6273	71,9	6766	72,1
Décisions postérieures à la mise en liberté[1]			17,0	1505	17,5	1522	18,0	1652	18,9	1800	19,2
Décisions administratives et autres[2]		1181		854	9,9	891	10,6	804	9,2	821	8,7
Total		6955	100	8606	100	8445	100	8729	100	9387	100

[1] Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.

[2] Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme auquel il incombe, au sein du ministère du Solliciteur général, d'administrer les peines d'emprisonnement d'au moins deux ans. Cette responsabilité comprend à la fois la gestion des détenus dans des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance de détenus auxquels la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a accordé une libération conditionnelle totale, une semi-liberté ou une permission de sortir, ou encore qui ont été mis en liberté surveillée afin de purger la fin de leur peine (période pouvant représenter jusqu'au tiers de la peine) dans la collectivité.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

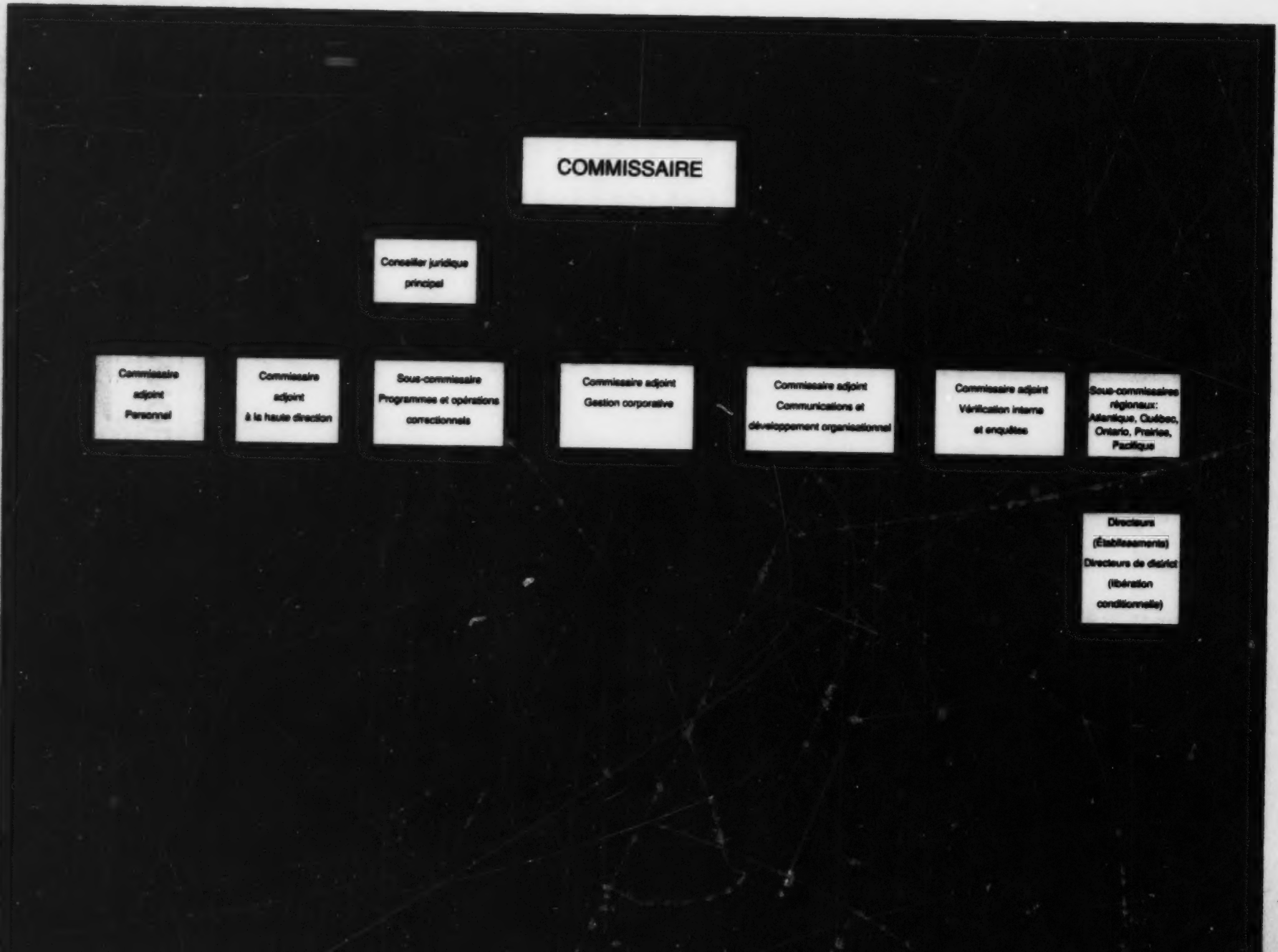
COMMISSAIRE
Conseiller juridique principal
Commissaire adjoint Personnel
Commissaire adjoint à la haute direction
Sous-commissaire Programmes et opérations correctionnels
Commissaire adjoint Gestion corporative
Commissaire adjoint Communications et développement organisationnel
Commissaire adjoint Vérification interne et enquêtes
Sous-commissaires régionaux: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Pacifique
Directeurs (Établissements) Directeurs de district (libération conditionnelle)

La mission

En février 1989 le Service Correctionnel du Canada se donnait une mission définissant les objectifs des services correctionnels pour les années à venir.

L'énoncé de mission est le suivant:

> Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr et sécuritaire.

L'énoncé de mission est appuyé par un ensemble de valeurs fondamentales, de principes directeurs et d'objectifs stratégiques.

Le document sur la Mission sert de toile de fond aux activités quotidiennes du Service, que celles-ci relèvent des domaines des opérations et programmes correctionnels, des services techniques et aux détenus ou encore de l'administration et de la gestion du Service pris au sens large.

Le document sur la Mission définit clairement les responsabilités du personnel du Service, présente un cadre stratégique régissant l'élaboration des politiques et des programmes, précise les éléments de base en fonction desquels le Service sera tenu de rendre compte et aide à faire comprendre, à ceux qui sont étrangers au Service, son rôle, ses activités et ses orientations.

L'énoncé de mission souligne l'obligation du Service de traiter les délinquants de façon humaine, de les encourager et de favoriser leur réinsertion en tant que citoyens respectueux des lois tout en maintenant les contrôles nécessaires à la protection de la société. On y reconnaît que le personnel constitue la principale ressource du Service et que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de ses interventions. L'échange, la collaboration, l'efficacité, l'intégrité et l'ouverture constituent les principaux objectifs poursuivis par le Service dans l'élaboration et l'adoption de ses politiques et modes de gestion.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Service a révisé son document sur la Mission afin de souligner le rôle de chef de file qu'il entend jouer dans la mise en oeuvre du Plan vert du gouvernement fédéral visant la protection de l'environnement.

Organisation

La structure organisationnelle du Service correctionnel est décentralisée. Elle reflète l'équilibre qu'il faut établir entre les exigences centralisatrices associées à l'élaboration des politiques et à l'obligation de rendre compte et les besoins de pouvoir et de flexibilité au niveau local sur lesquels repose la prestation efficace de programmes et de services au public, aux détenus et aux libérés conditionnels.

Le Service correctionnel du Canada compte trois paliers de gestion : l'administration centrale, l'administration régionale et l'administration locale représentée, selon le cas, par l'établissement ou le bureau de libération conditionnelle de district.

L'administration centrale appuie le Commissaire et le Comité de direction dans l'élaboration des politiques stratégiques, des politiques et systèmes opérationnels d'envergure nationale, des normes et des plans, en plus de fournir une orientation fonctionnelle aux régions. Elle assure également le suivi, l'évaluation et la vérification de la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux. Un comité de direction, composé de gestionnaires supérieurs des niveaux national et régionaux et investi de l'autorité d'élaborer des orientations stratégiques et de l'obligation d'en rendre compte, décide des politiques du Service.

À la tête de chacune des cinq régions se trouvent un sous-commissaire et une administration régionale devant mettre en oeuvre les politiques nationales, élaborer des politiques et programmes régionaux et les communiquer, donner une orientation aux établissements et aux bureaux de district, ainsi qu'examiner et évaluer toutes les unités opérationnelles de la région et faire rapport.

Les établissements et les bureaux de district sont responsables de la réintégration, en toute sécurité, des délinquants en assurant la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux et régionaux.

Le modèle de gestion par unité a été mis en oeuvre dans tous les pénitenciers à titre de méthode

organisationnelle de base. Il s'agit d'une gestion décentralisée divisant l'établissement en unités plus petites et plus faciles à administrer. Cela permet d'uniformiser le traitement des cas et l'exécution des programmes pour détenus, d'améliorer la sécurité globale, d'assurer la présence du personnel dans tous les aspects de la vie en établissement et de favoriser l'interaction entre le personnel et les détenus.

Objectifs généraux

Le Service a défini, pour la période 1990-1993, huit objectifs généraux donnant lieu à une série de réalisations majeures à l'appui de sa mission. Ces réalisations touchent les orientations correctionnelles, la gestion des ressources humaines et financières, les modes et systèmes de gestion et de protection de l'environnement. Ces objectifs sont les suivants :

1. Améliorer la contribution du Service à la protection de la société par la réinsertion en toute sécurité d'un plus grand nombre de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois tout en réduisant l'usage relatif de l'incarcération en tant que principale intervention correctionnelle.

2. Réduire la récidive de certains groupes spécifiques de délinquants, dont les besoins ou problèmes méritent une attention spéciale, en élaborant et en mettant en oeuvre des programmes pouvant y répondre.

3. Réduire de façon significative le nombre d'incidents liés à un comportement violent dans les établissements.

4. Améliorer les programmes correctionnels et la gestion du Service en augmentant les activités de recherche et de développement.

5. Faire en sorte que le public comprenne et accepte mieux les services correctionnels, et y participe davantage, grâce à des programmes efficaces de communications internes et externes axés sur un dialogue ouvert avec la population canadienne et au sein du Service.

6. Être un service correctionnel attentif aux besoins des personnes, bien géré, professionnel et visiblement engagé à fournir un service de haute qualité au public.

7. Établir un cadre de gestion du personnel qui comprend le recrutement, l'équité en matière d'emploi, la formation, des possibilités de perfectionnement et des programmes de qualité de vie au travail qui permettront de se doter d'un personnel compétent et motivé, dont la représentativité culturelle reflétera celle de la société canadienne.

8. Contribuer à un environnement sain.

Stratégie correctionnelle

En 1991, le Comité de direction approuvait le plan de mise en oeuvre de la stratégie correctionnelle, qui assurera que le Service concentre ses ressources et les oriente vers la poursuite de sa mission, soit la réinsertion sociale des détenus.

Cela veut dire qu'il faut s'assurer, par le biais de la stratégie correctionnelle, que chaque délinquant peut bénéficier des interventions les plus efficaces au moment approprié de sa peine et ainsi, sans risque indu de récidive, purger la plus grande partie de sa peine dans la communauté. Également important est le fait que la stratégie requiert du Service qu'il déploie les programmes et techniques les plus efficaces dans la communauté de façon que les délinquants demeurent dans ce milieu comme citoyens respectueux des lois.

La stratégie correctionnelle prend appui sur quatre concepts centraux : l'évaluation initiale du délinquant; un mécanisme garantissant que les délinquants bénéficient des programmes pertinents au moment le plus approprié de leur peine; la disponibilité de programmes qui répondent aux besoins à la base du comportement criminel; et la prestation de programmes efficaces dans la communauté. Selon un principe central de cette stratégie, tous les employés du Service qui travaillent avec les délinquants doivent comprendre les besoins de ces derniers et prendre part au processus de réinsertion. Il sera ainsi possible d'intervenir au moment le plus opportun.

Au cours des trois prochaines années, la stratégie correctionnelle aidera le Service à déterminer les liens et priorités des opérations et programmes.

Faits saillants de 1990-1991

Les principales réalisations du Service en 1990-1991 se répartissent en quatre groupes : les opérations correctionnelles, les programmes correctionnels, les services techniques et aux détenus, et la gestion et l'administration.

1. Les opérations correctionnelles

Les opérations correctionnelles consistent en un ensemble de services essentiels associés à chaque étape de la peine du délinquant, y compris le cas échéant, toute période de mise en liberté sous condition. Ces services sont, entre autres, la prestation de soins de santé physique et mentale aux détenus et aux délinquants libérés sous condition; la surveillance et le contrôle des détenus de pair avec la sécurité des installations et du périmètre; la gestion de cas; la surveillance dans la collectivité et l'assistance postpénale.

1.1 Les soins de santé

Les Services de santé offrent aux détenus une gamme complète de services médicaux, dentaires, infirmiers, pharmaceutiques, psychiatriques et psychologiques, et fournissent aux libérés conditionnels des services psychologiques et psychiatriques ainsi que d'autres services de réadaptation conformes aux usages et aux normes couramment acceptés au Canada. Les établissements de santé de la collectivité s'occupent des problèmes médicaux graves ou des besoins spéciaux qui ne peuvent être satisfaits au sein des établissements.

- *Santé mentale*

Dans son rapport publié en 1990, le Groupe de travail sur la santé mentale proposait un cadre stratégique pour les soins de santé mentale régissant la planification, la prestation et l'évaluation d'un ensemble de services de santé mentale et de programmes pour les détenus du début jusqu'à la fin de la peine purgée. En 1990-1991, le Service a examiné les 125 recommandations du Groupe de travail et a élaboré une stratégie de mise en oeuvre de ces recommandations.

Afin de répondre aux besoins, une gamme de services et de programmes sera établie, notamment des services et des outils d'évaluation; des soins intensifs pour les délinquants souffrant de déficience grave; des soins intermédiaires pour les déséquilibrés chroniques et ceux qui sont en période de transition à la suite d'un traitement intensif; des soins ambulatoires, incluant la prévention, les soins d'entretien et l'éducation; un ensemble cohérent de soins ayant pour but d'évaluer et de traiter les délinquants sexuels, et de prévenir les rechutes; des programmes et des services communautaires mettant l'accent sur la prévention des rechutes.

On a tenu compte des besoins pour les dix prochaines années en matière d'unités de santé mentale dans la stratégie de logement en prévoyant notamment la création de onze unités secondaires de soins de santé mentale et de centres psychiatriques régionaux.

- *Toxicomanie*

Les documents et les récents sondages mettent en évidence la corrélation étroite qui existe entre la toxicomanie et les activités criminelles. Jusqu'à 70 p. 100 des délinquants ont un problème de toxicomanie. Plus de 10 p. 100 requièrent un traitement intensif alors que 60 p. 100 ont besoin de soins secondaires, ceux-ci étant donnés lorsque le problème commence à apparaître pour éviter qu'il ne se transforme en une grave dépendance. Les soins primaires, pour leur part, sont de nature préventive tandis que les soins tertiaires s'attaquent aux effets d'une toxicomanie bien établie afin d'éviter une détérioration plus profonde et d'amorcer la guérison.

Au cours de l'année, le Service a élaboré une stratégie qui vise la mise sur pied, sur une période de trois ans, d'un réseau d'interventions primaires, secondaires et tertiaires dans le domaine de la toxicomanie. Des plans régionaux de mise en oeuvre viennent appuyer la stratégie. Un programme de recherche et d'évaluation sera établi afin de mesurer l'efficacité des programmes et approches proposés, et d'apporter, s'il y a lieu, les modifications nécessaires.

1.2 La gestion des détenus

Les activités de gestion des détenus prennent trois dimensions importantes : l'évaluation et le placement, la période d'incarcération et les services offerts dans la collectivité.

- *L'évaluation et le placement*

Au cours des premières semaines de l'incarcération, le Service procède à une série d'évaluations afin de déterminer le risque que le détenu représente en établissement, les facteurs qui pourraient contribuer à la récidive lors d'une mise en liberté éventuelle et les besoins auxquels on devra répondre au cours de l'incarcération afin de prévenir l'apparition de comportements criminels.

L'évaluation et la collecte de l'information se poursuivent tout au long de l'incarcération afin de mesurer les progrès qui ont été accomplis en regard des besoins du détenu et du risque de récidive que ce dernier représente.

En 1990-1991, le Service a entrepris un examen approfondi de ses activités d'évaluation en vue d'élaborer un modèle d'évaluation intégré, efficient et efficace, et tenant compte des recommandations formulées au cours des dernières années par divers groupes de travail et d'étude. La révision du processus et des outils d'évaluation vise également à répondre aux besoins d'évaluation spécialisée que requièrent certaines problématiques telles que la maladie mentale et la toxicomanie.

Conformément à ce qu'a recommandé le Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels, des projets de collecte rapide et efficace de données de base sur le détenu ont été mis en oeuvre. De plus, les services d'évaluation et de traitement psychologiques ont été améliorés et élargis.

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer ses processus d'évaluation et de placement, le Service a accordé une attention particulière à la préparation des cas. Un projet de réforme de la préparation de cas prévoyant le transfert de la responsabilité à l'établissement sera complété en 1991-1992. On rendra ainsi plus efficace la préparation des dossiers qui seront soumis à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Des initiatives spéciales telles la préparation intensive des cas et la mise sur pied d'équipes de préparation de cas, constituent d'autres exemples de projets destinés à accroître l'efficacité de l'évaluation des détenus en vue d'une réintégration réussie au sein de la collectivité.

D'autre part, le Service a commencé à mettre en oeuvre au cours de l'année 1990-1991 une échelle de placement afin de s'assurer que le niveau de sécurité de l'établissement où est placé le détenu correspond au risque qu'il représente.

- *La période d'incarcération*

L'énoncé de mission du Service met en évidence une philosophie correctionnelle encourageant un équilibre entre deux éléments clés de la gestion des délinquants, soit l'aide et le contrôle. Ces éléments exigent la mise en place de programmes et de services qui répondent aux besoins des détenus, et l'élaboration de politiques et de mesures qui, tout en respectant les normes de traitement humanitaire reconnues mondialement, favorisent une protection adéquate du personnel, des détenus et du public.

- Le développement d'une structure de programmes et de services

  En 1990-1991, le Service a mis à l'essai dans cinq établissements un modèle de planification de programmes. Ce modèle a pour but d'aider les gestionnaires à identifier les besoins des détenus et à déterminer si le contenu et l'ampleur des programmes sont de nature à y répondre. Les résultats des projets pilotes ont été analysés au cours de 1990-1991 et le modèle de planification sera appliqué à l'ensemble des établissements en 1991-1992. Cette initiative permettra d'utiliser au maximum les ressources réservées aux programmes et d'accroître l'efficacité du processus de gestion des délinquants.

- Le contrôle et la surveillance des détenus

  Le Service a pour tâche de réduire le plus possible les dangers que présentent les détenus pour le public, le personnel, les autres détenus ou eux-mêmes.

  Le degré de contrôle requis varie d'un détenu à l'autre, et c'est pourquoi le Service dispose d'établissements de divers niveaux de sécurité. De plus, des unités spéciales de détention existent pour les détenus particulièrement violents et ceux qui ne peuvent être intégrés à la population carcérale.

Au cours de 1990-1991, afin de mieux refléter la philosophie de sa mission, le Service a modifié ses politiques et ses programmes de gestion des détenus dangereux gardés dans les unités spéciales de détention. Les programmes de ces unités ont pour but de préparer l'intégration du détenu à un établissement à sécurité maximale dans les meilleurs délais et sans aucun compromis en ce qui a trait à la sécurité. Les nouvelles directives favorisent des contacts accrus entre le personnel et les détenus, de meilleures possibilités de participer à des programmes portant notamment sur la maîtrise de la colère et de l'agressivité, et la modification du comportement. Un ensemble de normes et de lignes directrices à l'intention des gestionnaires et des membres du personnel ont également été adoptées en relation avec d'autres aspects de l'intervention qui peuvent influer sur la sécurité en établissement et dans la collectivité. Les employés étant la principale ressource du Service, des efforts importants sont déployés afin d'offrir à chacun d'eux le soutien et l'encadrement qui lui permettra de jouer le rôle que l'on attend de lui en matière de prévention des incidents violents ou d'intervention en situation de crise.

Au cours de 1990-1991, le Service a terminé la mise en place d'un Système périmétrique de détection des intrusions dans tous les établissements désignés. Ce système permet de déceler rapidement les tentatives d'évasion. Durant l'année, le Service, de concert avec le ministère de la Défense nationale, Emploi et Immigration Canada et Revenu Canada (Douanes et Accise), a également étudié différents dispositifs et techniques capables de mieux repérer les objets interdits introduits illégalement et les détenus qui tentent de s'évader.

Finalement, le Service a procédé à un examen attentif des méthodes de fouille utilisées pour détecter la drogue dans les établissements et pour lutter contre la toxicomanie. Le Service estime que le programme d'analyse des urines est l'un des moyens qui pourraient être efficaces. On étudie actuellement la possibilité de modifier le *Règlement sur le service des pénitenciers* de façon que le Service puisse recourir davantage à l'analyse des urines en établissement et dans la collectivité. Les lignes directrices à ce sujet, mises au point en 1990-1991, feront l'objet de consultations au cours de la prochaine année.

Le Service s'efforce de réduire le plus possible les voies de fait, les émeutes, les prises d'otages, les suicides et les évasions. Au cours des cinq dernières années, le taux d'incidents majeurs par 10 000 détenus s'est maintenu à un niveau inférieur à 100 alors qu'il atteignait un sommet de 124,87 en 1984-1985. En 1990-1991, ce taux s'est établi à 85,91. Bien que l'on note une augmentation du taux d'incidents majeurs par 10 000 détenus en 1990-1991 comparativement à l'année précédente, ce taux demeure inférieur à la moyenne enregistrée au cours des huit dernières années et ce, quel que soit le type d'incidents inclus dans la catégorie «incidents majeurs»[1]

- La comparaison du nombre d'incidents majeurs survenus de 1983 à 1987 et de ceux survenus de 1987 à 1991 indique une réduction de plus de 50 p. 100 du nombre de meurtres, d'évasions d'établissements à sécurité moyenne, de voies de fait graves sur le personnel. Finalement, par 10 000 détenus, le nombre de suicides, de bagarres occasionnant des blessures graves, d'évasions d'établissements à sécurité maximale a également diminué dans des proportions variant de 16 p. 100 à 50 p. 100.

- *Les services correctionnels communautaires*

La plupart des détenus purgent une bonne partie de leur peine dans la collectivité dans le cadre d'un programme de semi-liberté ou de liberté surveillée.

Au cours de l'année, le Service a mis en oeuvre de nouvelles normes de surveillance des libérés conditionnels afin de donner au personnel appelé à s'occuper d'eux ainsi qu'aux personnes et aux organismes chargés, par contrat, de les surveiller, une définition claire de leur rôle et des attentes du Service.

Un programme de surveillance intensive a également été mis sur pied afin d'accorder une attention spéciale aux délinquants à risques élevés. Ce programme veut amener le délinquant à respecter les lois, grâce à une supervision intensive et à l'utilisation proactive des ressources de la collectivité.

[1]Nota: Les incidents majeurs comprennent : le meurtre d'un employé, le meurtre d'un détenu, la prise d'otages, le suicide, les voies de fait graves sur un détenu ou un employé, les importantes perturbations de la routine de l'établissement, la bagarre entre détenus occasionnant des blessures graves et l'évasion d'un établissement à sécurité maximale ou moyenne.

De plus, des spécialistes en développement communautaire ont été identifiés dans les districts de libération conditionnelle afin d'assurer une utilisation maximale des ressources communautaires et de promouvoir leur développement. Les services psychologiques disponibles dans la collectivité ont également été largement améliorés en réponse aux recommandations de groupes de travail qui se sont penchés dernièrement sur les besoins de la population délinquante en général et des groupes spéciaux.

2. Les programmes correctionnels

Le succès de la stratégie correctionnelle repose sur la mise en place de programmes de modification du comportement, des convictions et des attitudes des détenus, afin de rendre le changement de comportement plus permanent. La stratégie correctionnelle prévoit trois niveaux d'intervention : les programmes de base, l'alphabétisation et l'éducation, et l'intervention spécialisée. La nécessité d'adapter les programmes aux caractéristiques particulières de certains groupes de détenus tels les femmes et les autochtones constitue également l'un des principes d'intervention sur lesquels s'appuie la stratégie correctionnelle. Les programmes d'intervention offerts ont notamment trait à la formation scolaire et professionnelle, au développement social, culturel et personnel, au perfectionnement professionnel, à l'emploi et au counseling d'ordre spirituel.

2.1 L'intervention de base

Le Service a mis au point un ensemble de programmes d'acquisition de compétences psychosociales ayant pour but de neutraliser les facteurs qui contribuent au comportement criminel. Ces programmes, qui reposent sur une approche d'apprentissage cognitif et social, veulent apprendre aux délinquants à penser de façon logique, objective et rationnelle, et ainsi les amener à assumer la responsabilité de leurs actes et à se prendre en mains.

L'acquisition d'aptitudes cognitives est le volet principal du programme. Les détenus apprennent les principes fondamentaux leur permettant d'entretenir des relations interpersonnelles. Ce module, qui s'adresse à la majorité des détenus, ouvre la voie à d'autres enseignements visant la réduction de la violence, l'acquisition d'aptitudes familiales et parentales, la maîtrise de la colère et des émotions, l'initiation aux loisirs, la préparation à la mise en liberté et la prévention de la toxicomanie. Étant donné qu'une forte majorité des délinquants présentent des besoins dans l'un ou plusieurs de ces domaines, le Service tente d'offrir ces programmes sur une grande échelle dans les établissements et dans la collectivité.

En 1990-1991, le module sur les aptitudes cognitives a été mis en oeuvre à 30 endroits et celui sur les aptitudes parentales a été offert dans 14 endroits. En tout, 315 détenus ont suivi le programme sur les aptitudes cognitives durant l'année.

2.2 L'alphabétisation et l'éducation

Il n'existe pas de lien direct entre l'analphabétisme et le comportement criminel. Il reste que très souvent les analphabètes ne possèdent pas les atouts sociaux pour faire face à la réalité quotidienne. Un solide programme d'alphabétisation répond à un besoin primordial sur le plan social et aide les délinquants à mieux profiter des autres programmes favorisant leur réinsertion. Des programmes de formation sont offerts dans tous les établissements.

Au cours de l'année, on estime qu'en moyenne 3 231 détenus ont participé à temps plein aux programmes de formation dont les principaux éléments étaient la formation de base des adultes, le diplôme de la 10e année, les études secondaires et postsecondaires, et la formation professionnelle. En moyenne, 44 p. 100 des détenus aptes au travail ou aux études ont participé à des programmes éducatifs à temps plein, à temps partiel ou par correspondance.

Au cours de 1990-1991, 33 p. 100 de l'équivalent des détenus inscrits à temps plein avaient pour objectif de terminer la formation de base qui équivaut à la 8e année. En tout, 903 détenus ont terminé leur 8e année, ce qui dépasse nettement l'objectif de 710. La Direction de la recherche et des statistiques s'est intéressée au cours de la dernière année aux comportements postcarcéraux d'un nombre important de délinquants ayant suivi des programmes de formation de base. Les résultats de la recherche indiquent qu'il existe un écart de 12 p. 100 entre le taux de réadmission des détenus ayant suivi la formation de base et celui des détenus qui l'avaient abandonnée. Selon ces résultats, le fait de terminer une 8e année en milieu carcéral semble faciliter la réinsertion sociale de certains délinquants.

Conscients des exigences croissantes du marché du travail, le Service encourage les efforts faits par les détenus pour terminer une 10e année (ou son équivalent). En 1990-1991, 424 détenus ont réussi l'équivalent d'une 10e année, ce qui dépasse l'objectif de 368 fixé par le Service pour cette période.

L'année 1990 était l'Année internationale de l'alphabétisation. Le Service a souligné cet événement par deux initiatives. L'une est le *Livre en voyage*, qui présente les témoignages de détenus ayant participé au programme de formation de base du Service. Des livres semblables ont été publiés dans le monde entier en cette année internationale de l'alphabétisation. Un livre géant colligeant divers témoignages a été présenté au Secrétaire général des Nations Unies.

D'autre part, en collaboration avec le *Federal Bureau of Prison Services*, organisme responsable des services correctionnels américains, le Service a organisé la première conférence internationale sur l'alphabétisation en milieu correctionnel intitulée «Liberté de lire». Cette conférence a permis à plus de 600 participants d'échanger leurs vues sur les approches et programmes les plus efficaces en matière d'alphabétisation en milieu correctionnel.

2.3 L'intervention spécialisée

Bien que les programmes d'intervention de base répondent à la majorité des besoins des détenus, le Service reconnaît la nécessité d'interventions cliniques spécialisées dans les domaines de la santé mentale, de la délinquance sexuelle et de l'abus des drogues afin de favoriser un traitement efficace de la maladie ou de la déviance particulière que manifestent certains détenus.

Dans le cadre de l'initiative des programmes communautaires et en établissement, le Service a étendu les services offerts dans la collectivité et dans les pénitenciers aux délinquants sexuels. Les services de counseling psychologique et les programmes de prévention de la récidive ont été améliorés en 1990-1991. Le Service a également entrepris une étude des caractéristiques des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, dont les résultats serviront à mettre au point des programmes répondant de façon pertinente et efficace aux besoins des délinquants.

Dans le domaine de la toxicomanie, le Service a mis en oeuvre en 1990-1991, une méthode informatisée d'évaluation des délinquants admis dans les établissements fédéraux. Cette méthode permet d'identifier les besoins spécifiques de traitement que manifestent certains détenus. Elle sert également à déterminer dans quelle mesure les détenus reconnaissent que leur consommation d'alcool ou de drogues est à l'origine de leurs problèmes et dans quelle mesure ils désirent participer aux programmes de désintoxication. En 1991-1992, le Service poursuivra ses efforts afin de mettre au point une gamme variée de modèles de traitement qui répondent de façon appropriée aux diverses dimensions de la toxicomanie.

2.4 Les programmes destinés à des groupes spécifiques

Au cours de l'année, le Service a poursuivi ses efforts afin de répondre adéquatement aux besoins spéciaux de certains groupes de délinquants.

Le Service a poursuivi la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Les réalisations les plus importantes du Service consistent en l'augmentation du nombre d'agents de liaison autochtones, l'amélioration des programmes de pratiques spirituelles traditionnelles et la prestation de programmes de toxicomanie adaptés. La préparation à la mise en liberté et l'assistance postcarcérale constituent deux autres domaines d'intervention vers lesquels le Service a orienté ses efforts pour offrir des services mieux adaptés à la réalité autochtone.

Durant l'année, d'autres mesures ont été prises pour assurer le traitement juste des autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Bien que la proportion de détenus autochtones au sein de l'ensemble de la population carcérale n'ait pas diminué, la proportion de détenus incarcérés par rapport à ceux qui purgent leur peine dans la collectivité a diminué de 3,4 p. 100 au cours de 1990-1991. Des améliorations ont été également été constatées en ce qui a trait à la proportion de détenus autochtones incarcérés dans des établissements à bas niveau de sécurité, à la proportion de détenus autochtones bénéficiant de la libération conditionnelle totale par opposition à ceux qui sont mis en liberté surveillée et à la partie de la peine purgée avant la libération conditionnelle totale.

En 1990-1991, le Service a terminé l'examen des recommandations du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale, initiative tripartite prévoyant la participation du Service correctionnel du Canada, de la Société Elizabeth Fry et de l'Association des femmes autochtones. Le Service a donné son aval à huit mesures qui permettront d'améliorer les conditions de détention à la Prison des femmes et s'est affairé à leur mise en oeuvre en 1990-1991. Ces mesures concernent la politique de transfèrement à la Prison des femmes, l'amélioration des services de counseling pour les victimes de sévices sexuels et de violence familiale, la prévention des pratiques d'automutilation, la présence quotidienne d'une aînée

autochtone, le maintien et l'amélioration des liens familiaux et culturels des détenues et l'amélioration des conditions de détention afin de favoriser l'exercice et les marches à l'air frais.

Finalement, le Service a également appuyé les recommandations touchant le remplacement de l'actuelle Prison des femmes par cinq petits établissements régionaux, y compris un pavillon de ressourcement pour les détenues autochtones, et l'expansion des services communautaires pour les détenues remises en liberté.

Un comité national de mise en oeuvre élaborera, en 1991-1992, un plan directeur à l'intention des femmes purgeant une peine de deux ans et plus. Ce plan traitera des questions importantes reliées notamment aux programmes, à la sécurité, aux services de santé, aux services aux enfants et au personnel, et servira de base à la planification des nouvelles installations.

Le Groupe de travail sur les détenus purgeant de longues peines a soumis, durant l'année, un rapport dont les recommandations tiennent compte des besoins de ceux dont la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle a été fixée par le tribunal. Au cours de la prochaine année, le Service fera un examen détaillé des recommandations afin d'élaborer un plan d'action répondant aux besoins des détenus purgeant de longues peines.

2.5 La violence familiale

Dans le cadre de l'initiative multiministérielle de lutte contre la violence familiale, le Service a accordé une attention particulière à la sensibilisation des détenus et du personnel à ce phénomène. Il a également mis en oeuvre deux projets visant à évaluer et à traiter les détenus sous responsabilité fédérale qui risquent de commettre des actes de violence familiale à leur sortie. Le processus d'évaluation et de traitement débute en établissement et se poursuit après la mise en liberté. Ces projets se poursuivront au cours de la prochaine année.

Le SCC a lancé une initiative de 9,4 millions de dollars qui, au cours des trois prochaines années, favorisera l'expansion des programmes de traitement de la violence familiale offerts aux délinquants en établissement et dans la collectivité.

2.6 Emploi des détenus

Au cours de l'année, les ateliers industriels ont procuré à plus de 1 627 détenus une formation et des emplois intéressants et ont généré des recettes non fiscales de 11,9 millions.

En février 1991, le Conseil du Trésor annonçait que Corcan répondait aux critères établis pour obtenir le statut d'organisme de services spéciaux (OSS). Corcan se verra ainsi accordé plus de latitude pour commercialiser ses produits, acquérir des biens et des services, déployer ses effectifs et conclure des marchés avec des organismes du secteur privé. Le Service tentera d'obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor afin d'utiliser les revenus et profits générés par Corcan pour financer de nouveaux programmes.

Grâce à ce nouveau statut, Corcan pourra planifier une approche globale et intégrée qui favorisera la motivation des détenus à l'égard de la formation professionnelle et de l'emploi. Les conclusions de la vérification interne réalisée en 1990-1991 sur le perfectionnement professionnel serviront également à l'élaboration de l'approche globale.

Corcan devrait avoir accédé au statut d'OSS entièrement opérationnel en 1992-1993, 1991-1992 servant d'année de transition.

2.7 Programmes culturels, sociaux et spirituels

Dans les limites où la loi le permet, le Service répond aux besoins culturels et religieux des individus. À l'appui de sa mission, le Service offre également aux détenus une série d'activités de loisirs et de passe-temps les motivant à utiliser leur temps de façon constructive et leur fournit des occasions de contribuer au bien-être de la collectivité.

Les services communautaires d'aumônerie ont connu une expansion importante en 1990-1991. Les programmes d'aumônerie en milieu communautaire offrent des services individualisés de pastorale et d'accueil, organisent des activités sociales et spirituelles, et contribuent au développement de réseaux de soutien en milieu communautaire.

2.8 Résultats

Le premier objectif général à la base de l'orientation stratégique du Service est de favoriser la réinsertion en toute sécurité d'un plus grand nombre de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois tout en réduisant l'usage relatif de l'incarcération comme principale intervention correctionnelle.

Les initiatives mises en oeuvre par le Service en 1990-1991 ont donné des résultats très encourageants, tant sur le plan de la limitation de la croissance de la population carcérale que de celui d'une meilleure répartition de la population délinquante dans la collectivité.

En effet, le Service comptait au 31 mars 1991 11 989 personnes incarcérées, soit 50 de moins qu'au 1er avril 1990. Bien que limitée en chiffres absolus, il s'agit d'une diminution de 1,5 p. 100 par rapport à 1989-1990. Cette diminution s'est produite en dépit de l'augmentation de 2 p. 100 de la population délinquante totale, celle-ci passant de 20 386 au 1er avril 1990 à 20 793 au 31 mars 1991. La stabilisation du nombre de détenus a également été accompagnée d'un accroissement de 5 p. 100 du nombre de délinquants dans la collectivité, celui-ci passant de 8 351 au 1er avril 1990 à 8 804 au 31 mars 1991.

Le Service a établi durant l'année une méthode permettant d'examiner les tendances qui se dessinent en matière de réduction du recours à l'incarcération et de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants.

3. Les services techniques et aux détenus

Cette activité englobe la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements correctionnels, y compris la prestation de biens et services à l'appui des activités pénitentiaires, les services d'alimentation et d'habillement, les services d'ingénierie et d'entretien des bâtiments et des installations utilisées dans le cadre des programmes, le transport et les services de gestion des programmes d'immobilisations.

3.1 Système d'information sur la gestion des actifs

Un système fiable de gestion des actifs assure la bonne utilisation des deniers publics grâce au contrôle des inventaires et à la prévision des dates de remplacement du matériel, des véhicules et des objets mobiliers du Service. Au cours de 1989-1990, première année de mise en oeuvre du programme, le Service avait installé le système dans sept établissements. Plus de 60 établissements disposent maintenant d'un système d'information sur la gestion des actifs. Le Service a également amorcé l'automatisation du processus d'achat. Des projets pilotes seront mis en oeuvre en 1991-1992.

3.2 Vêtements

Un uniforme distinctif a été autorisé afin de souligner l'application du modèle de gestion par unité, en vertu duquel le personnel remplit des fonctions à la fois d'aide et de contrôle. Conformément à la philosophie correctionnelle contemporaine, on a choisi un uniforme d'allure non militaire composé d'un blazer bleu marine, d'un pantalon gris ou d'une jupe de la même couleur, assorti de divers accessoires. Les premiers uniformes seront remis aux employés en juillet 1992.

En 1991-1992, le Service remettra aux détenus des jeans et chemises conformément à la politique du Service qui encourage les détenus à porter des vêtements de type civil.

3.3 Construction

Un certain nombre de projets d'immobilisations ont été terminés en 1990-1991, notamment ceux concernant une salle à manger, une salle communautaire et une chapelle au pénitencier de Dorchester (Nouveau-Brunswick), un nouveau système de chauffage à l'établissement de Springhill (Nouvelle-Écosse), un gymnase à Millhaven (Ontario) et une aire de logement de 80 lits à l'établissement de Warkworth (Ontario). Le Service a également terminé en 1990-1991 la construction d'un bâtiment pour les ateliers à l'établissement de Stony Mountain (Manitoba).

Certains des projets amorcés en 1990-1991 étaient toujours en cours de réalisation, notamment la construction d'une aire de logement de 80 lits à l'établissement Mountain (C.-B.) et un bâtiment pour les ateliers à l'établissement de Cowanswille (Québec). D'autre part, la rénovation du pénitencier de Kingston (Ontario), commencée en 1989-1990, se poursuit et respecte les délais prévus.

Enfin, le Service a entrepris un certain nombre de projets afin de préserver son actif immobilier et assurer un meilleur accès à ses installations aux personnes handicapées.

3.4 Les services d'alimentation

Au cours des cinq dernières années, le Service a déployé des efforts considérables afin de maintenir les coûts de ses services d'alimentation. Alors que selon Agriculture Canada l'indice des prix à la consommation (produits alimentaires) a augmenté de 20 p. 100 au cours de cette période, la somme que le service consacre quotidiennement par détenu à la nourriture a connu une augmentation de 12 p. 100 passant de 3 51 $ à 3 94 $. La préparation de menus nutritifs est une question qui a particulièrement retenu l'attention du Service.

POPULATION TOTALE PLANIFIÉE ET ACTUELLE

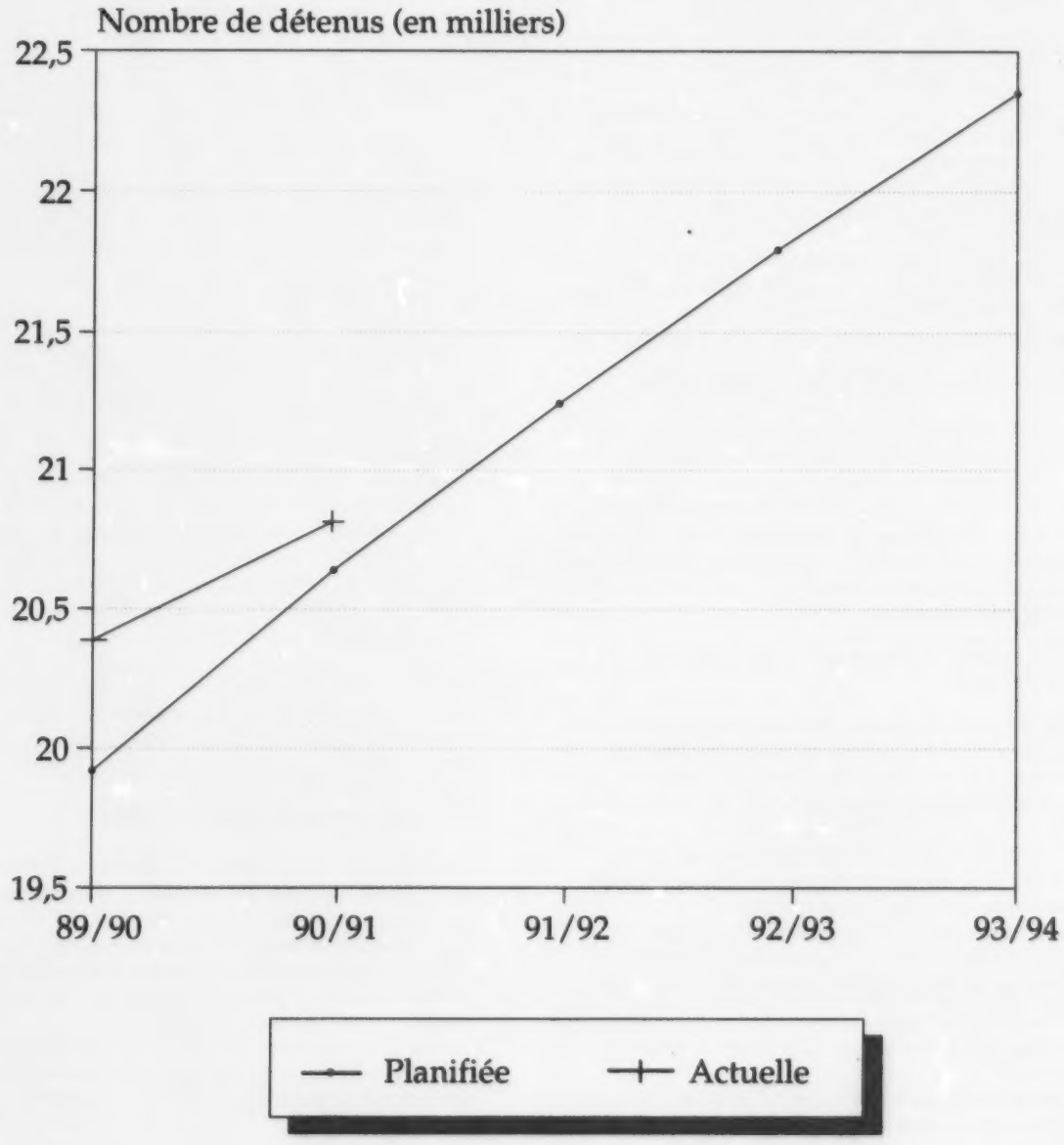

POPULATION INCARCÉRÉE PLANIFIÉE ET ACTUELLE

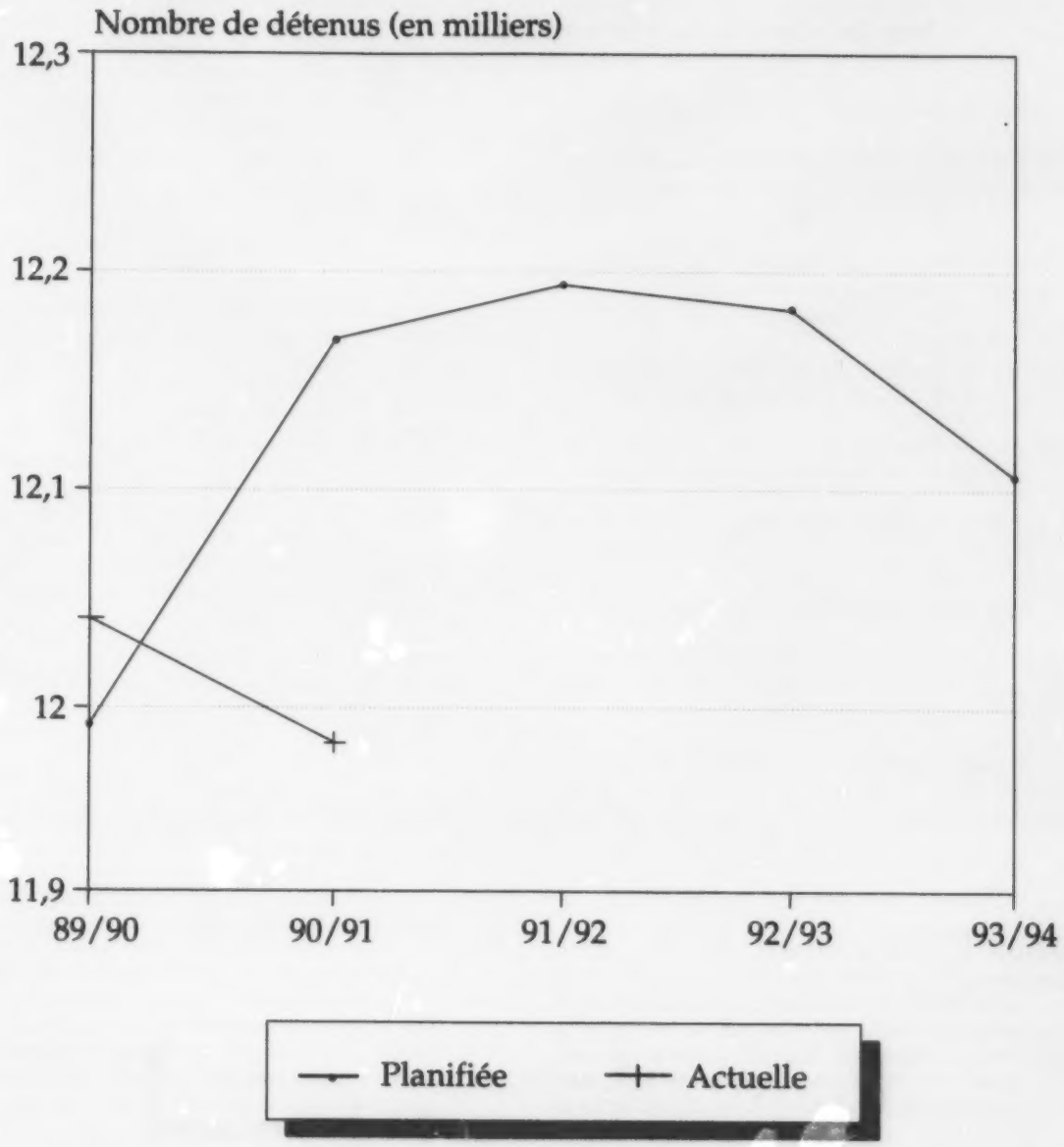

POPULATION SOUS SURVEILLANCE PLANIFIÉE ET ACTUELLE

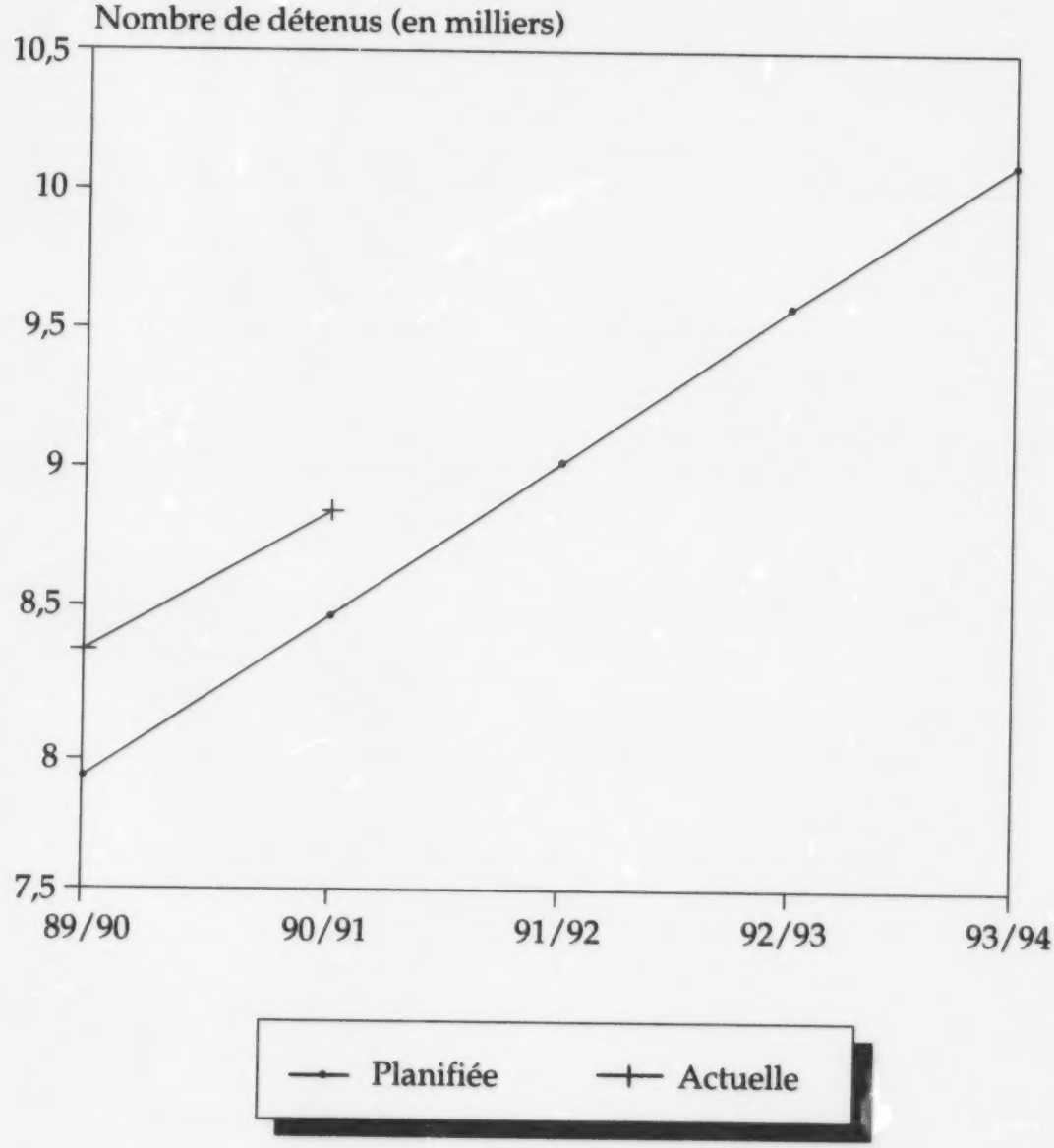

En 1990-1991, la Direction des services d'alimentation a mis oeuvre deux systèmes informatisés de gestion des services d'alimentation. Ces projets pilotes seront évalués au cours de la prochaine année.

3.5 Système périmétrique de détection des intrusions (SPDI)

En 1990-1991, le Service a terminé l'installation du Système périmétrique de détection des intrusions (SPDI) à l'établissement Leclerc. Ce système sert à protéger le périmètre des pénitenciers à sécurité maximale et moyenne. La Division de l'électronique du Service a également participé à d'autres projets ayant recours à la la technologie pour assurer la sécurité des établissements.

3.6 La protection de l'environnement

Au cours de l'année 1990-1991, en plus d'encourager des pratiques quotidiennes de recyclage des produits tels que le papier, le verre et le métal en conformité avec le Plan vert du gouvernement fédéral, le Service a mis en oeuvre une série de projets de nature plus technique. Ces projets lui permettront d'acquérir les connaissances fondamentales nécessaires à l'élaboration de plans de gestion de la protection de l'environnement et à la mise en oeuvre de pratiques écologiques. Les projets pilotes amorcés touchaient notamment l'utilisation des eaux, la gestion des déchets solides et les émissions de substances dangereuses dans l'air.

D'autre part, le Service a lancé une série de mesures qui ont pour but d'encourager les détenus à participer à des programmes de protection de l'environnement, tels que le nettoyage des berges et le reboisement des forêts.

4. Gestion et administration

Cette activité comprend la prestation de services généraux, tels que la planification stratégique, les politiques organisationnelles, la recherche, les communications, l'évaluation de programmes, la vérification interne, les services juridiques et les services à la haute direction. De plus, elle englobe les services de gestion, notamment du personnel, des finances, des systèmes et de l'administration, et la coordination de la planification opérationnelle et des ressources.

4.1 Planification

En 1990-1991, le Service a mis au point un Plan opérationnel intégré (POI) qui décrit la façon dont il réduira les coûts humains et les coûts sociaux dans le domaine correctionnel pour la prochaine décennie.

Le Plan opérationnel intégré est un outil permettant de tenir compte des priorités stratégiques du Service dans le cadre d'initiatives opérationnelles qui seront mises en oeuvre au cours des dix prochaines années. Celles-ci comprennent:

- la protection des investissements en capitaux;
- la mise en oeuvre de l'initiative gouvernementale à l'intention des délinquantes sous responsabilité fédérale;
- la mise en oeuvre de stratégies de logement à l'intention des autochtones dans les régions des Prairies et du Pacifique;
- la mise sur pied d'une infrastructure de logement et de surveillance dans la collectivité;
- l'application de mesures de logement en vue de réduire la double occupation des cellules;
- la mise en oeuvre de la stratégie sur la santé mentale.

4.2 Gestion des ressources humaines

Le personnel constitue la principale ressource dont dispose le Service afin de répondre de façon efficace aux attentes du public à l'égard des services correctionnels actuels et futurs. Le Service veut élaborer des politiques, programmes et services de gestion des ressources de nature à valoriser et à promouvoir l'importante contribution de ses employés à la réalisation de ses objectifs.

- *Programme de gestion des carrières*

Au cours de l'année, le Service a mis la dernière main à une stratégie destinée à offrir au personnel des établissements des possibilités de carrière et garantissant la disponibilité de candidats prêts à prendre la relève lorsque des postes deviennent vacants. L'année prochaine, le Service mettra en oeuvre la dernière phase du projet et élaborera une stratégie similaire à l'intention des cadres.

- *Formation*

Le Service a lancé une série de mesures de formation au cours de l'année. Mentionnons, entre autres, le parachèvement de la formation reliée à la mise en oeuvre de la gestion par unité, l'organisation de cours à l'intention des superviseurs travaillant en établissement, l'élaboration de programmes de formation faisant suite aux recommandations de groupes de travail sur les délinquants sexuels et sur la toxicomanie, et de cours d'orientation pour les recrues. Le Service a également organisé des cours de recyclage reliés à divers domaines d'intervention. La mise sur pied d'un système de rémunération des étudiants qui participent au cours d'orientation du Service constitue également une des initiatives que le Service poursuivra au cours de la prochaine année.

En 1990-1991, le Service a tenté de réduire le plus possible les répercussions des restrictions budgétaires sur les programmes de formation. Une vérification interne des programmes de formation obligatoire, d'intervention en situations d'urgence et de recyclage a révélé que plusieurs moyens novateurs avaient été utilisés pour que soit offerte la formation en dépit des réductions budgétaires.

- *Qualité de vie au travail*

Le Service a continué de chercher à améliorer la qualité de vie au travail en favorisant la santé et la sécurité au travail, en fournissant de l'aide aux employés, en luttant contre la discrimination et contre le harcèlement au travail, et en reconnaissant la valeur du travail des employés grâce à son programme de distinctions honorifiques.

- *Équité en matière d'emploi*

Le Service adhère au principe d'équité en matière d'emploi en favorisant une représentation de tous les secteurs de la société canadienne au sein de son effectif.

Bien que le taux de représentation des groupes cibles n'a que légèrement changé en 1990-1991, les résultats d'une vérification interne indiquent que le Service respecte généralement les politiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'équité en matière d'emploi. Au cours de la prochaine année, le Service établira des objectifs précis à l'intention de chaque gestionnaire supérieur. Ces objectifs ont trait au recrutement, à l'avancement et au maintien des effectifs de groupes désignés.

4.3 Fonction publique 2000 et SCC 2000

Le Service participe activement à Fonction publique 2000, mesure annoncée par le gouvernement en décembre 1990, en mettant sur pied sa propre initiative, SCC 2000. SCC 2000 veut assurer la participation active de tous les employés à la formulation et à la mise en oeuvre de changements qui permettront au Service de relever les défis que lui réserve le XXI^{e} siècle. Le personnel du Service a formulé plus de 2 600 propositions de changement dont plus de 1 500 ont fait l'objet d'une décision. Plus de 77 p. 100 des idées étudiées ont été acceptées et 47 p. 100 ont déjà été mises en oeuvre. Les propositions de changement concernent notamment l'amélioration des communications, la réduction de la paperasserie, la protection de l'environnement, la gestion des ressources humaines et l'efficacité des systèmes. L'introduction de programmes de travail à domicile et la mise sur pied d'un comité consultatif sur la qualité du milieu de travail constituent deux exemples d'initiatives dont le mérite revient à SCC 2000.

4.4 Communications et partenariat

Au cours de 1990-1991, le Service a considérablement élargi son partenariat avec les autres ministères. Ses diverses activités lui ont notamment permis de bénéficier de l'expertise et de la collaboration d'Emploi et Immigration Canada, Santé et Bien-être Social Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Forêts Canada et le ministère de la Défense nationale.

Le Service a également mis l'accent sur la collaboration avec les autres éléments du système de justice pénale. Cette collaboration a donné lieu notamment à la production du document de consultation intitulé *Vers une réforme: détermination de la peine, affaires correctionnelles et mise en liberté sous condition*, qui a été publié en juillet 1990. Il a également beaucoup collaboré avec le Secrétariat du Ministère et le ministère de la Justice dans le cadre du 8^{e} Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à Cuba, au mois d'août 1990.

Le Service reconnaît le rôle clé joué par les bénévoles et le public dans la réalisation de ses objectifs. En 1990-1991, il a produit une brochure à l'intention des bénévoles oeuvrant au sein du Service. De plus, une révision du rôle des comités consultatifs de citoyens et autres comités consultatifs a été entreprise en vue de déterminer les moyens de maximiser la contribution de ces comités.

Une entente de collaboration avec le *Federal Bureau of Prison Services*, organisme responsable des services correctionnels américains, a été mise au point afin d'encourager l'échange d'informations et de connaissances, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation. Des ententes similaires avec les services correctionnels des Pays-Bas et de la Suède sont en voie d'élaboration.

La Direction des affaires des détenus a réussi, en 1990-1991, à réduire sensiblement le temps de réponse à la correspondance des détenus et les délais associés au règlement, au troisième niveau, des griefs des détenus. Le troisième niveau exige qu'une décision soit prise au nom du Commissaire. Les Services exécutifs ont également répondu dans les délais impartis à 90 p. 100 des demandes de renseignements adressées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De plus, on s'est efforcé d'éliminer les retards accumulés en 1989-1990 dans le traitement des dossiers visés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* tout en respectant, pour plus de 95 p. 100 des dossiers à traiter, les délais prévus par la Loi.

Le Service continue d'encourager l'élaboration d'outils et de mécanismes de communication efficaces à l'intention du personnel et du grand public. *Focus*, bulletin du personnel, est publié toutes les semaines et *Entre Nous*, destiné au grand public et faisant état des initiatives et réalisations du Service, est publié mensuellement. La revue trimestrielle *Forum* couvre divers sujets d'actualité dans le domaine de la recherche correctionnelle.

4.5 Recherche

La recherche a joué un rôle de premier plan dans la conception de techniques d'évaluation au SCC et elle a conduit à une nouvelle prise de conscience de l'importance de l'évaluation des détenus. De grands progrès ont été enregistrés en matière de procédures à la suite de la mise en oeuvre d'instruments fondés sur la recherche, notamment l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, l'échelle de classement par niveau de sécurité, le questionnaire informatisé sur le mode de vie (évaluation du traitement des toxicomanes), la gestion du risque que présentent les délinquants sexuels et les stratégies de gestion des cas. Ces outils d'évaluation ont pour objet d'aider à choisir les programmes et les services qui conviennent le mieux au détenu.

La recherche a également constitué une ressource inestimable pour l'élaboration de programmes de réinsertion sociale. Elle y a contribué par la détermination des groupes de détenus les plus aptes à bénéficier de certains types de programmes et par l'étude de l'utilité, du point de vue correctionnel, des objectifs fixés pour les programmes. Elle a en outre permis de donner des avis autorisés sur la mise au point de méthodes pour contrôler les progrès des détenus ayant participé aux programmes. Le programme de développement des aptitudes cognitives et d'autres programmes relatifs à l'acquisition de compétences psychosociales (compétences parentales, par exemple), la formation de base des adultes, les programmes pour toxicomanes, les programmes relatifs à la violence familiale ainsi que le traitement des toxicomanes ont tous été influencés par les résultats de la recherche.

La Direction de la recherche a également consacré beaucoup d'efforts à la diffusion des connaissances acquises. Outre divers documents et rapports de recherche, elle publie une revue trimestrielle *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle* et organise une conférence annuelle sur la recherche correctionnelle.

4.6 Évaluation

Par ses programmes, le Service veut atteindre trois objectifs précis : la protection du public, la réduction du recours à l'incarcération et la réintégration des délinquants. Au cours de l'année, la Direction de l'évaluation a conçu un cadre d'évaluation qui sera appliqué à l'ensemble des projets mis sur pied pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels. Ce cadre d'évaluation, en plus de favoriser la clarification des objectifs des projets mis en oeuvre et les caractéristiques des clientèles visées, propose un système de contrôle permettant au gestionnaire de suivre l'évolution des projets en regard de certains indicateurs de rendement.

Le Service a également entrepris une évaluation de ses programmes de développement professionnel. Les résultats de cette évaluation seront disponibles au cours du prochain exercice et se révéleront très utiles pour guider les orientations futures de CORCAN à titre d'organisme de services spéciaux (OSS).

Finalement, la Direction de l'évaluation a terminé, durant l'année, l'évaluation des dispositions sur le maintien en incarcération (projet de loi C-67), et un

rapport a été soumis au Comité parlementaire chargé de la révision de la législation.

4.7 Enquêtes et vérification

Le Secteur de la vérification et des enquêtes a participé à l'obligation de rendre compte du Service en assumant une fonction de vérification interne objective et indépendante. Les projets de vérification mettent surtout l'accent sur l'analyse des aspects opérationnels. Au cours de l'année, le Service a mené des activités de vérification majeures portant, entre autres, sur le processus de gestion des délinquants, l'orientation et l'évaluation des détenus, le programme de permissions de sortir, la formation professionnelle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'octroi de contrats de service, les contributions pour dépenses en capital, la formation et la classification du personnel, l'équité en matière d'emploi, le traitement des dépenses, la gestion de l'informatique et les paiements dans le cadre d'échanges de services.

La Section des enquêtes effectue des enquêtes internes à la demande du Commissaire du Service correctionnel du Canada. En 1990-1991, elle a fait 34 enquêtes reliées à des incidents divers, tels des évasions, des prises d'otages et des suicides, et à la surveillance des détenus remis en liberté.

4.8 Gestion de l'information

La disponibilité d'informations précises, complètes et présentées en temps opportun constitue un élément essentiel à la réalisation des objectifs du Service.

En 1990-1991, le Service a complété le Lancement 1 du Système de gestion des détenus. Le Lancement 1 permet de recueillir toute l'information nécessaire à la production et à l'impression du rapport de placement pénitentiaire. Une grande amélioration de la présentation des rapports et leur accessibilité immédiate pour l'ensemble du personnel autorisé à travers le pays constituent quelques-uns des avantages du système. Le Lancement 2 du système couvrira l'informatisation des fonctions reliées à la gestion des cas, à la gestion des peines et à la sécurité. Le Lancement 2 sera complété au cours de la prochaine année.

Le Service a réalisé de nombreux progrès au cours de l'année en ce qui a trait à la mise en place d'un réseau de télécommunications collectif de grande envergure en vue du traitement d'applications nationales reliées à la gestion des délinquants et à la gestion des ressources financières.

L'interface de communication entre le Système d'information sur les délinquants et le Centre d'information de la police canadienne a également été grandement améliorée. Ces améliorations ont contribué à une plus grande efficacité financière des systèmes tout en assurant un service de meilleure qualité. La capacité du Service de suivre les déplacements des détenus et d'en rendre compte a été fortement améliorée.

La Direction de la technologie de l'information a élaboré et mis en oeuvre un ensemble d'autres systèmes informatiques dans des domaines tels que le suivi de la correspondance, le traitement des griefs des détenus et l'administration des peines.

Au cours du prochain exercice, le Service mettra la dernière main à la stratégie de gestion de l'information qui établira le cadre régissant l'élaboration de ses systèmes d'information et qui déterminera les mesures à prendre en matière de gestion de l'information au cours des trois prochaines années.

Le Système d'information à l'intention de la haute gestion (SIG) est l'un des éléments clés de cette stratégie. L'an dernier, le Service a élaboré et mis en oeuvre un système informatisé qui permet aux cadres supérieurs et aux gestionnaires d'avoir accès à un ensemble de données concernant les activités dans les établissements et la collectivité, la gestion des détenus, la gestion des ressources, les progrès réalisés en relation avec les priorités du Service, les décisions judiciaires récentes d'intérêt pour le Service et les activités importantes prévues touchant les services correctionnels. Le système sera pleinement opérationnel l'an prochain et sera accessible à tous les membres du comité de direction, aux cadres de l'administration centrale et à tous les directeurs d'établissement et de district.

Rapport particulier :

LA PLANIFICATION DE PROGRAMMES À L'INTENTION DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Par son énoncé de mission, le Service a pu indiquer de façon claire les orientations qu'il entendait privilégier au cours des prochaines années. Le premier objectif général qui vise la réintégration, sans risque indu de récidive, d'un plus grand nombre de délinquants en

tant que citoyens respectueux des lois, tout en réduisant le recours à l'incarcération, reflète de façon plus précise l'engagement du Service à l'égard de certaines réalisations.

L'augmentation croissante du nombre de délinquants sexuels qui ont été admis dans un établissement correctionnel fédéral au cours des dernières années confère une dimension particulière aux défis que le Service tentera de relever au cours des années à venir. En 1979, les délinquants admis pour une infraction sexuelle représentaient 7,1 p. 100 du total des admissions tandis qu'ils représentaient en moyenne 11,4 p. 100 des admissions entre 1985 et 1989. Le nombre de délinquants sexuels incarcérés est passé de 871 à la fin de 1984 à 1 574 à la fin de 1989, soit une augmentation de 44,6 p. 100 en cinq ans. En 1990-1991, les délinquants sexuels représentaient 18,9 p. 100 de la population carcérale et 9,9 p. 100 des délinquants en liberté sous condition.

Au cours de la dernière année, le Service s'est efforcé de renforcer l'infrastructure requise pour s'occuper de façon efficace de la réinsertion sociale des délinquants, y compris de ceux qui ont déjà commis des crimes de nature sexuelle.

La stratégie à long terme mise au point par le Groupe de travail sur la santé mentale fait état de diverses considérations touchant la mise en oeuvre d'un ensemble de services d'évaluation, de traitement et de prévention de la récidive à l'intention plus particulièrement des délinquants sexuels. L'application de cette stratégie complétera les progrès accomplis par le Service au cours des deux dernières années. Ces progrès se sont traduits, en ce qui concerne les délinquants sexuels, par une augmentation de la capacité d'accueil, celle-ci passant de 85 lits à 106 lits entre 1988 et 1990, alors que le nombre de traitements qui avaient été suivis était inférieur à 200 en 1988-1989 et supérieur à 1 000 en 1990-1991. En 1990-1991, plus de deux millions de dollars ont été consacrés à des projets pilotes destinés aux délinquants sexuels suite aux recommandations du Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels. Actuellement, des programmes communautaires pour délinquants sexuels sont offerts dans plus de 17 collectivités à travers le Canada.

La prochaine étape de la mise en oeuvre de la stratégie est la création d'un comité national chargé :

1) de créer des plans de mise en oeuvre de programmes et de services destinés aux délinquants sexuels;

2) d'élaborer des normes et un modèle d'évaluation de programmes de traitement, de groupes d'entraide et de programmes de services communautaires pour la prévention de la récidive;

3) d'établir des protocoles d'évaluation initiale, de début et de fin du traitement, et de pré-libération;

4) de mettre sur pied une banque de statistiques et d'informations sur les programmes existants et sur leur efficacité;

5) de mettre au point des plans et des programmes de formation.

Annexe 1

Nombre total de détenus inscrits au registre au 31 mars 1991*

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Inscrits au registre* (détenus incarcérés et en semi-liberté)	12 642	12 672	13 187	13 675	13 819
Libérés conditionnels** (libération conditionnelle totale et liberté surveillée)	6 453	6 927	6 698	6 770	6 951
Total	19 095	19 599	19 885	20 445	20 770

* Le nombre de détenus inscrits au registre d'un établissement comprend ceux qui (1) vivent dans la collectivité par suite de l'octroi d'une semi-liberté ou (2) d'une permission de sortir, ainsi que (3) les détenus hospitalisés ou (4) illégalement en liberté.

** Comprend les délinquants sous responsabilité provinciale en semi-liberté et environ 500 libérés sous surveillance réduite.

Source: Planification stratégique, AC

Annexe 2

Rendement financier par activité (en milliers de dollars)

	1990-1991		
	Prévisions budgétaires	Dépenses rélles	Écart
Opérations correctionnelles	459 904	471 982 *	(12 078)
Programmes correctionnels	111 424	122 930 *	(11 506)
Services techniques et aux détenus	227 065	207 681	19 384
Gestion et administration	115 229	123 911	(8 682)
Prévisions budgétaires initiales	913 622	926 504	(12 882)
Budget supplémentaire et autres modifications autorisées	38 488		38 488
Total des affectations budgétaires	952 110	926 504	25 606

* Une partie des dépenses de l'assistance postpénale (environ 8 millions $) a été imputée aux programmes correctionnels, mais le budget était prévu à l'activité opérations correctionnelles.

Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
(en milliers de dollars)

Année	Opérations correctionnelles	Programmes correctionnels	Services techniques et aux détenus	Gestion et administration	Total
1986-1987 *					
Fonctionnement					657 484
Immobilisations					101 599
Total	0	0	0	0	759 083
1987-1988 *					
Fonctionnement					670 794
Immobilisations					92, 231
Total	0	0	0	0	763 025
1988-1989					
Fonctionnement	382 429	93 935	118 160	100 522	695 046
Immobilisations	529	1 916	64 411	6 885	73 741
Total	382 958	95 851	182 571	107 407	768,787
1989-1990					
Fonctionnement	454 274	97 120	130 578	102 206	784 178
Immobilisations	668	1 866	78 471	11 012	92 017
Total	454 942	98 986	209 049	113 218	876 195
1990-1991	**	**			
Fonctionnement	470 435	120 209	133 808	113 872	838 324
Immobilisations	1 547	2 721	73 873	10 039	88 180
Total	471 982	122 930	207 681	123 911	926 504

* Étant donné qu'il y a eu un changement dans la structure des activités, les dépenses de 1988-1989 et des années précédentes ne sont pas disponibles par activité telles qu'elles apparaissent dans la partie II du budget des dépenses.

** Une partie des dépenses de l'assistance postpénale (environ 8 millions $) a été imputée aux programmes correctionnels, mais le budget était prévu à l'activité opérations correctionnelles pour l'année financière 1990-1991.

Annexe 4

Utilisation des années-personnes

	1986-1987 *	1987-1988 *	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Opérations correctionnelles			6 845	7 000	6 880
Programmes correctionnels			794	750	891
Services techniques et aux détenus			1 290	1 254	1 229
Gestion et administration			1 528	1 430	1 490
Total	10 548	10 490	10 457	10 434	10 490

* Étant donné qu'il y a eu un changement dans la structure des activités, les dépenses de 1988-1989 et des années précédentes ne sont pas disponibles par activité telles qu'elles apparaissent dans la partie II du budget des dépenses.

Annexe 5

Recettes (en milliers de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Recettes non fiscales					
Ateliers industriels et traitement automatisé des documents	10 647	12 136	13 003	11 711	11 894
Agro-entreprises	256	328	282	199	216
Cantine des détenus	6 673	6 777	7 506	8 526	9 693
Logement et repas payés par les détenus	139	136	153	129	148
Autres recettes*	3 515	3 528	4 487	4 381	4 491
Total partiel des recettes non fiscales	21 230	22 905	25 431	24 946	26 442
Recettes fiscales					
Taxe sur les produits et services	—	—	—	—	108
Total partiel des recettes fiscales	0	0	0	0	108
Total des recettes	21 230	22 905	25 431	24 946	26 550

* L'article «autres recettes» comprend : recouvrements de dépenses d'exercices précédents; contrats pour services psychiatriques; contrats pour l'entretien des détenus (accord fédéraux-provinciaux); locations; et diverses autres recettes.

La loi portant création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) est entrée en vigueur en juillet 1984. La *Loi sur le SCRS* sert de fondement à toutes les activités de renseignement de sécurité menées par le Service et établit les mécanismes de contrôle auxquels sont assujetties ces activités.

Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obligation faite à l'État de protéger la population et, d'autre part, celle de sauvegarder les droits et les libertés des citoyens.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Attributions du SCRS

Les articles 2 et 12 de la *Loi sur le SCRS* précisent les principales fonctions du SCRS et énoncent les principes directeurs qui régissent ses opérations et lui permettent d'évaluer son efficacité. Par-dessus tout, son mandat reflète l'équilibre global recherché: il est assez large pour lui permettre d'acquérir des renseignements pertinents sur les dangers qui menacent ou peuvent menacer la société, tout en fixant les limites en ce qui a trait aux libertés et aux droits civils des citoyens canadiens.

L'article 12 accorde au Service le pouvoir de recueillir, au moyen d'enquêtes ou autrement, des informations et renseignements sur des groupes ou des personnes dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les activités constituent des menaces pour la sécurité du Canada. Ce mandat habilite le Service à mener des enquêtes et des opérations de sécurité strictement dans la mesure du nécessaire, pour déterminer la nature des menaces qui se présentent.

L'article 2 définit quatre catégories de «menaces envers la sécurité du Canada» notamment:

a) Espionnage et sabotage

Pour assurer la sécurité, il faut protéger les biens du gouvernement liés aux affaires politiques, économiques, scientifiques ou militaires du Canada. Quiconque tente d'obtenir sans autorisation ces biens se livre peut-être à des activités d'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère. Quant aux actes de sabotage, ils comprennent les attentats commis en vue d'endommager ou de détruire du matériel ou des installations indispensables. Toute activité d'espionnage ou de sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que toute activité tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage, constitue une menace envers la sécurité du Canada.

b) Activités influencées par l'étranger

L'espionnage et le sabotage ne sont pas les seules formes d'ingérence étrangère dans les affaires internes du Canada qui portent atteinte à la sécurité nationale. Des gouvernements ou des organismes étrangers peuvent chercher, dans leur propre intérêt, à s'ingérer dans la vie politique canadienne ou à en influencer le cours d'une façon clandestine ou trompeuse, ou menacer des individus. Cette menace peut être le fait non seulement de gouvernements étrangers, mais aussi de groupes politiques étrangers et d'autres organisations qui ont les moyens d'intervenir dans les affaires canadiennes.

Ainsi, des puissances étrangères hostiles peuvent tenter d'infiltrer des ministères ou d'exercer des pressions sur les représentants du Gouvernement. Des agents étrangers peuvent intervenir dans les affaires des communautés ethniques du Canada, par exemple en menaçant des Canadiens qui ont de la famille à l'étranger. Les tentatives d'ingérence clandestines faisant appel à la tromperie ou à la menace directe, par exemple la coercition ou le chantage, constituent des menaces envers la sécurité du Canada.

c) Violence à caractère politique et terrorisme

L'usage de la violence à motivation politique ou la menace d'y recourir peut avoir pour but de dicter leur conduite aux gouvernements.

Les prises d'otages, les enlèvements, les alertes à la bombe ou les assassinats sont des exemples d'actions violentes susceptibles de mettre en danger la vie de Canadiens et auxquelles on a eu recours pour atteindre par la force des objectifs politiques.

Les actes de terrorisme commis sur le territoire canadien peuvent viser la réalisation d'un objectif politique au Canada, mais avoir aussi pour but d'influencer la vie politique d'un autre pays. Le Canada est signataire d'un certain nombre d'accords internationaux en vertu desquels il s'est engagé à fournir des renseignements sur ces activités. Toute activité qui touche le Canada ou s'y déroule et vise à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger, est considérée comme une menace à la sécurité du pays.

d) «Subversion»

Les activités qui, par des actions cachées et illicites visent à saper le régime de gouvernement

constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement par la violence, sont également considérées comme des menaces à la sécurité du Canada.

Tandis que les autres types de menaces précisés dans le mandat portent, d'une façon générale, sur les activités menées ou dirigées par des agents étrangers, la menace de subversion autorise le SCRS à faire enquête, dans les limites établies par son mandat, sur des menaces issues d'activités de citoyens canadiens.

Bien que le SCRS mène des enquêtes sur des menaces de ce genre et autre, il reste que les Canadiens doivent avoir le droit fondamental de s'engager dans la dissidence politique et de chercher à modifier les politiques gouvernementales et les institutions sociales et politiques.

C'est pourquoi, la définition de menace à la sécurité énoncée dans la *Loi sur le SCRS* n'autorise pas le Service à mener enquête sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, à moins que ces activités ne soient reliées à des activités considérées comme une menace à la sécurité. On s'assure, par une série de vérifications internes et d'examens indépendants, que le Service respecte rigoureusement ces droits.

Filtrage de sécurité

Les articles 13, 14 et 15 de la Loi confèrent au Service, à titre d'attributions secondaires, le pouvoir de mener les enquêtes qui sont nécessaires en vue des évaluations de sécurité de certaines personnes.

Tout fonctionnaire ou employé contractuel du gouvernement canadien qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir accès à des biens classifiés dans l'intérêt national, doit faire l'objet d'une enquête de sécurité. Il appartient au SCRS de mener ces enquêtes en vue de fournir aux ministères et organismes gouvernementaux (exception faite de la GRC et de la Défense nationale) des évaluations de sécurité. C'est toutefois le sous-ministre du ministère qui a demandé l'évaluation qui est chargé de décider en dernière analyse si une cote de sécurité sera accordée ou non à un employé.

Pouvoirs du SCRS

Les enquêtes du SCRS vont de l'examen de l'information publique, à l'utilisation de techniques plus spécialisées, dont des méthodes d'enquête par intrusion comme la surveillance électronique. L'utilisation des méthodes les moins intrusives est laissée à la discrétion du Service, sous réserve des lignes directrices énoncées par le Ministère ou la direction. Si l'enquête devient plus approfondie, des contrôles plus rigoureux régissent le recours à des techniques plus poussées.

Aux termes de la *Loi sur le SCRS*, le recours à certaines de ces techniques est soumis à un contrôle judiciaire. Le SCRS ne peut les utiliser sans disposer d'un mandat approuvé par le Ministre et délivré par un juge de la Cour fédérale qui doit être convaincu que l'enquête s'inscrit bien dans le champ du mandat et qu'il est indispensable, dans le contexte particulier de l'enquête, d'avoir recours à des méthodes d'enquête par intrusion.

Faits saillants de 1990-1991

a) **Opérations**

Au cours de cette période, le Service a continué à surveiller les changements politiques et sociaux survenus au Moyen-Orient, en Europe de l'est et en Asie afin de déterminer leurs effets sur la sécurité nationale du Canada.

i) Le plan opérationnel annuel du Service a été formulé dans le cadre des cinq intérêts nationaux définis par le Cabinet. Ce plan est également fondé sur l'évaluation des menaces par le Service et sur les exigences de ses clients.

ii) À la suite des crises provoquées par la guerre du Golfe et les changements révolutionnaires survenus en Europe de l'est, le Service a procédé à une réaffectation de

ses ressources afin de satisfaire aux exigences du Canada en matière de sécurité.

iii) Durant la guerre du Golfe, le Service a produit une évaluation de la menace sur une base quotidienne et selon la gravité des incidents. Ces évaluations ont joué un rôle de premier plan pour ce qui est de fournir au gouvernement des conseils sur les activités terroristes au niveau national et international, conseils qui l'ont d'ailleurs aidé dans l'affectation des ressources en matière de sécurité nationale.

iv) Sur le plan du contre-espionnage, le Service a amorcé une étude complète qui permettra de déterminer le moyen le plus efficace de dissiper les inquiétudes grandissantes du gouvernement au sujet de la prolifération de certaines technologies qui ont des applications militaires potentiellement dangereuses.

v) Dans le programme de filtrage de sécurité, le Service va de l'avant avec d'importantes initiatives destinées à améliorer le service en réduisant les délais de traitement. Un système automatisé de traitement des données est maintenant en place, et le processus de vérification en matière d'immigration a été rationalisé grâce aux efforts des ministères des Affaires extérieures et de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que de ceux de la GRC.

vi) Le Service a été en mesure d'améliorer la qualité et la quantité des rapports produits par la Direction de l'analyse et de la production grâce à l'utilisation continue des services d'analystes stratégiques recrutés dans le milieu universitaire. Les observations des clients ont été très favorables et la demande est en baisse. Au cours de cette période, la Direction a lancé deux nouvelles publications, soit *Commentaire*, un document non classifié résumant des analyses à long terme sur certaines questions, et *Études du SCRS*, un document classifié contenant des recherches en profondeur sur des sujets bien précis.

b) **Gestion**

En 1990-1991, le Service a réalisé des progrès importants dans plusieurs grands programmes.

i) D'autres mesures ont été prises en vue d'assurer la mise en oeuvre intégrale du plan de gestion des ressources humaines. Un programme de mutations par rotation à des fins de perfectionnement pour les agents du renseignement va bon train. De plus, des comités de consultation employeur-employés, aux niveaux local et national, ont été créés afin de faciliter les échanges entre la direction et les employés.

ii) Au début de 1991, le Service a élaboré une nouvelle politique sur les langues officielles afin de répondre aux besoins qui lui sont propres. Cela devrait l'aider à atteindre son objectif sur le plan du bilinguisme.

iii) Un nouveau système de classification est en voie d'élaboration. Cela, entre autres, aidera le Service à respecter ses obligations aux termes de l'article 11 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en ce qui concerne l'équité salariale. La mise en place du nouveau système est prévue pour le 1er avril 1992.

iv) La construction de la phase I du nouveau quartier général a avancé considérablement au cours du dernier exercice. Cette phase, qui abrite le centre informatique du Service, sera terminée au cours de 1991. L'achèvement de la phase II du projet est prévu pour 1995.

v) Afin de rationaliser ses opérations, le Service a déménagé son bureau de district de Moncton, aménageant dans de nouveaux locaux à Fredericton. Il en est de même du bureau de district de Calgary qui, après avoir occupé l'immeuble de la GRC, a opté pour de nouvelles installations.

Contrôles auxquels est soumis le SCRS

Si l'on considère la nature délicate des menaces pour la sécurité définies dans le mandat et les pouvoirs extraordinaires qu'exige l'exécution de ce mandat, la mise en place d'un système de direction, de gestion et

de contrôle efficace revêt une importance primordiale. Le mécanisme de direction et de contrôle est formé de diverses composantes, imbriquées les unes dans les autres.

a) **La responsabilité ministérielle**

Le Solliciteur général est responsable du SCRS devant le Parlement et il est également chargé de la direction générale du Service et de l'établissement de lignes directrices sur ses méthodes opérationnelles de base.

Le directeur du SCRS, le Sous-solliciteur général et l'Inspecteur général le tiennent au courant des opérations de sécurité et des problèmes.

b) **Le directeur**

Le directeur du SCRS a la responsabilité de diriger et de gérer le Service. Il doit consulter le Sous-solliciteur général au sujet de la politique opérationnelle du SCRS, de chaque demande de mandat et de toute autre question qui, de l'avis du Solliciteur général, doit faire l'objet de consultations. Le directeur doit en outre présenter au Solliciteur général des rapports périodiques sur les activités du SCRS. Enfin, le directeur préside plusieurs comités internes qui augmentent le respect de l'obligation de rendre compte du SCRS et le contrôle des pouvoirs de l'organisme. Deux de ces organismes administratifs centraux ont des responsabilités et un pouvoir directs quant à l'utilisation de techniques d'enquête par le Service.

c) **Le Sous-solliciteur général**

Le Sous-solliciteur général est chargé, en vertu de la Loi, de conseiller le Solliciteur général sur l'utilité et l'efficacité de ses directives générales au SCRS. Il est informé des activités opérationnelles du Service avant leur exécution du fait qu'il participe d'office au processus de délivrance des mandats, car le directeur le consulte, et, après coup, parce qu'il examine les certificats de l'Inspecteur général concernant les rapports annuels soumis par le directeur.

d) **Le contrôle judiciaire**

Si une enquête exige le recours à des techniques d'enquête par intrusion précises, une proposition est soumise au Comité d'examen des demandes de mandat du SCRS (dont fait partie un représentant du ministère de la Justice et du bureau du Sous-solliciteur général) qui décide s'il convient ou non de délivrer un mandat. Le Service doit alors s'adresser à un juge de la Cour fédérale pour obtenir le mandat requis. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) a accès à tous les mandats et aux documents d'appui; le CSARS étudie les documents et le processus afin d'évaluer la pertinence et l'application de ces techniques d'enquête spéciales.

Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS

Le dispositif de surveillance indépendant est formé de trois éléments interdépendants: le Parlement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'Inspecteur général, qui interviennent dans l'ordre décrit ci-après.

a) **L'Inspecteur général**

L'Inspecteur général relève du Sous-solliciteur général. Il assure l'examen des activités opérationnelles du SCRS. Il reçoit et examine les rapports annuels que le directeur fait tenir au Solliciteur général, puis ses conclusions et ses observations sur lesdits rapports et les certificats qu'il remet à leur sujet, de même que les rapports eux-mêmes, sont transmis automatiquement par le Solliciteur général au CSARS. L'Inspecteur général peut, à la demande du Comité ou à la demande du Solliciteur général, effectuer des recherches et des enquêtes supplémentaires.

b) **Le Comité de surveillance**

Le CSARS est formé de cinq membres du Conseil privé qui ne siègent ni au Sénat ni à la Chambre des communes et qui sont nommés par décret, après que le premier ministre a consulté le chef de l'Opposition et le leader en Chambre de chaque parti ayant fait élire au moins 12 députés. Ce comité a accès à tous les renseignements dont dispose le Service, surveille, d'une façon générale,

la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités en se servant, comme point de départ, des rapports périodiques du directeur et des certificats afférents que produit l'Inspecteur général et que lui transmet le Solliciteur général. Il examine les décisions relatives aux cotes sécuritaires, fait enquête sur les plaintes qu'il reçoit, étudie les directives générales que le Solliciteur général donne au Service et mène les enquêtes qu'il juge appropriées (en ayant recours aux services de l'Inspecteur général, des membres du SCRS ou de son propre personnel). Enfin, le Comité fait régulièrement rapport au Solliciteur général qui dépose son rapport annuel au Parlement.

c) **Le Parlement**

En vertu des règles parlementaires en vigueur, le comité parlementaire permanent compétent étudie le rapport annuel du CSARS qui est présenté au Parlement. Ce dernier a donc à la fois l'occasion et la responsabilité d'examiner le rapport et d'évaluer les activités du SCRS.